



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

**GUIDE METHODOLOGIQUE POUR L'ELABORATION
DES COMPTES NATIONAUX
DANS LES ETATS MEMBRES D'AFRISTAT**

SERIE METHODES N° 4

Mars 2001

Adresse : B.P. E 1600 – Niaréla Rue 499 Porte 23 - Bamako (MALI)
Tél. : (223) 21 55 00/ 21 55 80/ 21 60 71 Fax (223) 21 11 40
Email : afristat@afristat.org
http : // www.afristat.org

Avant-propos

La modernisation des comptes nationaux des Etats membres d'AFRISTAT est l'occasion de mettre en œuvre le SCN 93. Aussi, les Etats membres se sont-ils accordés pour mettre en œuvre un cadre conceptuel commun et des méthodes d'élaboration communes. Cette cohérence sera renforcée par l'utilisation dans chaque pays du module ERETES d'aide à l'élaboration des comptes de la nation.

La présente publication est le résultat d'une série de rencontres qui ont réuni autour des experts d'AFRISTAT, des groupes de travail composés d'une part de représentants des Etats membres de la CEMAC et d'autre part de ceux de l'UEMOA, tous impliqués dans les travaux d'élaboration des comptes nationaux de leur pays. A chaque groupe de travail se sont joints les représentants des banques centrales (BCEAO, BEAC) et des organisations sous régionales (CEDEAO, CEMAC, UEMOA).

Le guide méthodologique reprend les recommandations du SCN 93 dans les grands domaines intéressant les économies des Etats membres d'AFRISTAT et propose, pour chaque domaine, une méthode harmonisée de traitement. Les méthodes proposées résultent également de la compilation des travaux méthodologiques réalisés par les comptables nationaux de ces Etats.

Les principaux domaines abordés dans le guide sont :

- les nouveautés introduites par le SCN 93 ;
- le traitement de l'agriculture ;
- le traitement de l'élevage ;
- le compte des administrations publiques ;
- l'aide extérieure, la balance des paiements et le compte du reste du monde ;
- le secteur informel ;
- le compte des sociétés, non financières et financières ;
- l'harmonisation de la nomenclature de la comptabilité nationale et sa correspondance avec la NAEMA¹ ;
- des points particuliers (recherche minière, multinationales publiques, prix des services ; etc.).

Les travaux d'élaboration du guide méthodologique ont été financés par l'Union Européenne et par le Fonds AFRISTAT. Les deux experts en comptabilité nationale d'AFRISTAT, MM. Gbossa et Métreau, qui ont conduit ces travaux ont bénéficié de l'appui de M. Sérurier, expert en comptabilité nationale.

Largement utilisé dans les Etats membres, le guide méthodologique contribuera à l'amélioration de la comparabilité des données de comptabilité nationale.

Lamine DIOP

Directeur général d'AFRISTAT

¹ La NAEMA est la nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT.

TABLE DES MATIERES

Pages

PREMIERE PARTIE : ..LE SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE (SCN 93)9

I-I	INTRODUCTION AU SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE (SCN 93)	10
1-1-1	Mise à jour	10
1-1-2	Clarification et simplification.....	10
1-1-3	Harmonisation.....	10
1-2	CONCEPTS ET DEFINITIONS.....	13
1-2-1	Flux, stocks et règles d'enregistrement	13
1-2-2	Unités institutionnelles et secteurs	19
1-2-3	Etablissements et branches (SCN chapitre V).....	25
1-3	LES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES (SCN CHAPITRES VI A XIV) .	29
1-3-1	Compte de production (SCN chapitre VI).....	29
1-3-2	Compte de distribution primaire du revenu (SCN chapitre VII).....	41
1-3-3	Compte de distribution secondaire du revenu (SCN chapitre VIII).....	49
1-3-4	Comptes de redistribution du revenu en nature.....	55
1-3-5	Compte d'utilisation du revenu (SCN chapitre IX)	56
1-3-6	Compte de capital (SCN chapitre X).....	58
1-3-7	Compte financier (SCN chapitre XI)	63
1-3-8	Compte des autres changements de volume d'actifs (SCN chapitre XII.A)	66
1-3-9	Compte de réévaluation (SCN chapitre XII.B)	67
1-3-10	Compte de patrimoine (SCN chapitre XIII).....	68
1-3-11	Compte du reste du monde (SCN chapitre XIV)	68
1-4	LE COMPTE DES BIENS ET SERVICES ET LE TABLEAU DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (SCN CHAPITRE XV)	71
1-4-1	Compte des biens et services.....	71
1-4-2	Tableau des ressources et des emplois (TRE)	73
1-4-3	La mesure des prix et des volumes (SCN chapitre XVI)	73
1-4-4	Les statistiques de population (SCN chapitre XVII).....	75
1-5	LES PRINCIPALES DIFFERENCES AVEC LE SCN 68 (SCN ANNEXE I)	77

DEUXIEME PARTIE : APPLICATION METHODOLOGIQUE..... 81

2-1	PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DANS LES COMPTES NATIONAUX.....	83
2-1-1	Problématique	83
2-1-2	Recommandations du SCN 93	85
2-1-3	Solutions proposées.....	87
2-2	PRISE EN COMPTE DE L'ELEVAGE DANS LES COMPTES NATIONAUX.	95
2-2-1	Problématique	95
2-2-2	Recommandations du SCN 93 (cf. Manuel SCN pages 252 et 253).....	95
2-2-3	Traitements proposés.....	97
2-3	LE COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (APU).....	105
2-3-1	Recommandations du SCN 93	
	(cf. Manuel SCN pages 109 à 112, 144, 158 à 162)	105
2-3-2	Traitements proposés.....	115

2-4	LE COMMERCE EXTERIEUR ET LA BALANCE DES PAIEMENTS	119
2-4-1	Problématique	119
2-4-2	Recommandations du manuel de la balance des paiements et du SCN	
	(Cf. Manuel SCN pages 372 et 373)	120
2-4-3	Traitement des sources sur les opérations avec le reste du monde	122
2-4-4	Table de passage entre la balance des paiements UEMOA et les opérations	
	de comptabilité nationale.	123
2-4-5	Table de passage entre la balance des paiements CEMAC et les opérations	
	de comptabilité nationale.	128
2-5	LA PRISE EN COMPTE DU SECTEUR INFORMEL DANS LES TRAVAUX	
	DE COMPTABILITE NATIONALE	133
2-5-1	Techniques mises en œuvre pour intégrer le secteur informel.....	
	aux comptes nationaux.....	133
2-6	LA PRISE EN COMPTE DE L'AIDE INTERNATIONALE DANS LES	
	TRAVAUX DE COMPTABILITE NATIONALE.....	137
2-6-1	Méthode de traitement de l'aide qui garantit la comparabilité des données	
	au sein des Etats membres.....	137
2-6-2	Points importants et écueils à éviter	137
2-7	LE TRAITEMENT DES DONNEES D'ENTREPRISES	139
2-7-1	Dictionnaire de passage du SYSCOA à la comptabilité nationale.....	139
2-7-2	Dictionnaire de passage de la comptabilité nationale au SYSCOA.....	149
2-8	POINTS DIVERS	161
2-8-1	Bateaux étrangers pêchant sous licence dans la zone économique exclusive	161
2-8-2	Sociétés détenues en commun par plusieurs gouvernements.....	162
2-8-3	Elaboration de comptes régionaux (infra-nationaux).....	162
2-8-4	Partage volume – prix dans les services	163
2-8-5	Traitement des achats d'eau effectués par une administration.....	
	au profit des ménages	164
ANNEXE I : NOMENCLATURES		165
A.	Nomenclature des secteurs institutionnels	167
B.	Nomenclature des opérations et des autres flux	167
1.	Opérations sur biens et services (produits) (P)	167
2.	Opérations de répartition (D).....	169
3.	Opérations sur instruments financiers (F).....	170
4.	Autres entrées des comptes d'accumulation (K).....	170
C.	Nomenclature des soldes comptables (B).....	171
D.	Nomenclature des actifs	172
1.	Actifs non financiers (AN).....	172
2.	Actifs et passifs financiers (AF).....	173
E.	Nomenclature d'activités et de produits des Etats membres d'AFRISTAT	
	(NAEMA ET NOPEMA).....	174
F.	Nomenclature d'activités de comptabilité nationale inspirée de la NAEMA.....	185
ANNEXE II : MODELES ET TABLEAUX DES COMPTES		187
A.	Comptes des secteurs institutionnels.....	189
A.1	Séquence complète des comptes des sociétés non financières.....	189
A.2	Séquence complète des comptes des sociétés financières.....	192
A.3	Séquence complète des comptes des administrations publiques.....	195
A.4	Séquence complète des comptes des ménages	199

A.5	Séquence complète des comptes des ISBL	202
A.6	Séquence complète des opérations avec le reste du monde	205
B.	Le compte des biens et services.....	207
C.	Les comptes économiques intégrés	209
I.	Le compte de production.....	210
II.1.1	Le compte d'exploitation	211
II.1.2	Le compte d'affectation des revenus primaires.....	212
II.2	Le compte de distribution secondaire du revenu.....	213
II.4.1	Le compte d'utilisation du revenu disponible	214
III.1	Le compte de capital	215
III.2	Le compte financier.....	216
D.	Le tableau des comptes économiques intégrés.....	217
E.	La répartition de la production par type, par branche d'activités et par secteur	222
F.	LE TABLEAU DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TRE)	223

ANNEXE III : LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX METHODOLOGIQUES DE COMPTABILITE NATIONALE.....	227
--	------------

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
APU	Administration publique
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BF	Besoin de financement
BFE	Variation du besoin de financement d'exploitation
BIT	Bureau International du Travail
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BTP	Bâtiments et travaux publics
CAF	Coût assurance frêt
CAFG	Capacité d'autofinancement globale
CCF	Consommation de capital fixe
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CF	Consommation finale
CI	Consommation intermédiaire
CITI	Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activités économiques
DTS	Droit de tirage spécial
ERE	Equilibre ressources-emplois
ERETES	Logiciel informatique d'aide à l'élaboration des comptes nationaux
EUROSTAT	Office statistique des Communautés Européennes
FAB	Franco à bord
FBCF	Formation brute de capital fixe
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free on bord
HAO	Hors activités ordinaires
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
INS	Institut National de Statistique
ISBL	Institution sans but lucratif
ISBLSM	Institution sans but lucratif au service des ménages
MIP	Méthode de l'inventaire permanent
NACE	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté Européenne
NAEMA	Nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT
nca	non classé ailleurs
NOPEMA	Nomenclature de produits des Etats membres d'AFRISTAT
Npc	à ne pas prendre en compte (non pris en compte)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCN	Système de comptabilité nationale
SIFIM	Service d'intermédiation financière indirectement mesuré
SYSCOA	Système comptable Ouest Africain
TAFIRE	Tableau financier des ressources et des emplois
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

TRE	Tableau des ressources et des emplois
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UPH	Unité de production homogène
VA	Valeur ajoutée
VAR	variation(s)

PREMIERE PARTIE : LE SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE (SCN 93)

I-I INTRODUCTION AU SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE (SCN 93)

Le nouveau Système de Comptabilité Nationale (SCN93)² a été adopté en mars 1993 après pratiquement dix années de travaux. On peut très schématiquement attribuer à la révision de la méthodologie d'élaboration des comptes quatre objectifs :

- mise à jour
- clarification
- simplification
- harmonisation.

1-1-1 Mise à jour

Les économies ont beaucoup évolué au cours des 25 années qui séparent les deux dernières versions du SCN. Des phénomènes d'inflation sont apparus. Dans beaucoup de pays, le rôle de l'Etat a été profondément modifié, notamment dans ceux qui se sont tournés vers l'économie de marché. Les activités de service, et plus particulièrement les services informatiques, les services de communications, ont également pris une importance de plus en plus grande. Les institutions et les marchés financiers sont devenus de plus en plus sophistiqués en même temps que s'élargissait considérablement la gamme des instruments financiers. La société est devenue plus attentive aux problèmes liés à l'environnement. Le SCN93 a tenté de prendre en compte toutes ces évolutions.

1-1-2 Clarification et simplification

Le SCN doit décrire des économies qui sont devenues de plus en plus complexes mais il cherche aussi à faciliter le travail du comptable national. Il prend en considération la grande variété des situations selon que l'on analyse l'économie d'un pays développé, d'un pays en développement ou d'un pays en transition, et prévoit les adaptations que cela peut nécessiter. Sur un certain nombre de points, le SCN précise les règles : principes d'évaluation, moments d'enregistrement, agrégations, notion de valeur brute et valeur nette, problème du traitement des activités illégales, taxes du type de la TVA, systèmes de changes multiples, utilisation d'indices-chaîne, etc.

1-1-3 Harmonisation

Un important effort de rapprochement avec les autres systèmes statistiques a été entrepris. C'est notamment le cas avec la balance des paiements où, désormais, les concepts utilisés sont quasiment les mêmes que ceux de la comptabilité nationale. Ce sera également le cas avec les statistiques financières et gouvernementales du FMI et les statistiques du BIT (pour la production, l'emploi, la distinction entre secteur formel et secteur informel, etc.).

A cet égard, l'adoption du nouveau SCN peut être considérée comme l'un des événements statistiques les plus importants de ces 25 dernières années.

² Système de comptabilité nationale 1993 (Commission des Communautés européennes ; Fonds monétaire international ; Organisation de coopération et de développement économiques ; Nations Unies.)

En définitive :

- le SCN 93 donne une représentation cohérente et complète de l'économie : il montre les comportements des acteurs économiques, leurs interrelations et les résultats de leur activité économique. Il présente une séquence complète de comptes pour mieux décrire l'ensemble des ressources de l'économie. Il intègre des informations sur certains aspects importants de l'économie : travail, mesure des volumes et des prix, parité de pouvoir d'achat, etc. ;
- le SCN 93 s'adresse aux comptes nationaux de tous les pays : ceux des pays en développement, des économies en transition aussi bien que ceux des pays développés ;
- le SCN 93 admet une certaine flexibilité rendue nécessaire par l'extrême variété des économies. Différents niveaux de détail sont ainsi utilisables dans les nomenclatures selon la disponibilité de l'information statistique. Des comptes satellites permettent des analyses complémentaires ou alternatives à celles du cadre central ;
- le SCN 93 renforce le rôle central de la comptabilité nationale dans la statistique : il sert de cadre au système statistique en garantissant la cohérence des définitions, concepts et nomenclatures utilisés dans des domaines statistiques différents mais liés. Le meilleur exemple en est la convergence des concepts entre comptabilité nationale et balance des paiements.

1-2 CONCEPTS ET DEFINITIONS

Le SCN est un système de comptes macroéconomiques basés sur un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles d'enregistrement. Il constitue un cadre dans lequel les données économiques peuvent être rassemblées pour être analysées, pour aider à la prise de décisions et orienter une politique économique.

Il décrit l'économie sur une période de temps donnée à travers l'activité des agents économiques du pays et de leurs relations avec le reste du monde. Cette description de l'activité économique des agents est schématisée par une séquence de comptes qui retracent comment ces agents produisent, génèrent leur revenu, le distribuent ou le redistribuent, l'utilisent, et comment cela modifie leur patrimoine.

Dans ce but, l'économie est divisée en secteurs qui regroupent des agents économiques dont le comportement économique est supposé homogène : sociétés non financières, sociétés financières, administrations publiques, ménages, institutions sans but lucratif au service des ménages.

Par ailleurs, le cadre central du système décrit la manière dont les différents produits apparaissent sur le marché (production, importations) et comment ils sont utilisés. Ces informations sont synthétisées dans des tableaux ressources-emplois (TRE) où les unités économiques sont regroupées par types d'activités économiques.

Un autre aspect important est de faire la part entre les variations des prix et les variations des volumes dans les évolutions économiques observées (comptes à prix constants).

1-2-1 Flux, stocks et règles d'enregistrement

Il existe deux manières d'enregistrer les informations économiques :

- par des flux qui décrivent les effets des événements qui ont lieu pendant une période de temps donnée, généralement un an,
- par des stocks qui décrivent la situation à un moment donné.

1-2-1-1 *Les flux*

Les flux représentent la création, la transformation, l'échange, le transfert ou la disparition de valeurs économiques ; ils impliquent des modifications dans le volume, la composition ou la valeur des actifs et passifs détenus par l'agent économique.

Il existe deux catégories de flux : les “transactions” et les “autres flux”.

i- Les transactions

Les transactions sont des flux qui interviennent entre des unités économiques par agrément mutuel³. Ces transactions peuvent être monétaires ou non monétaires.

i.a- Transactions monétaires

Les transactions monétaires sont des transactions dans lesquelles une des unités effectue un paiement ou reconnaît un passif libellé en monnaie.

Ces transactions peuvent être avec ou sans contrepartie : une transaction avec contrepartie est une transaction où une unité fournit quelque chose et reçoit autre chose en retour (fourniture d'un bien contre de l'argent, d'une force de travail contre un salaire, d'un prêt contre des intérêts, etc.). Par contre, le paiement d'un impôt est sans contrepartie pour celui qui le verse, c'est ce qu'on appelle un transfert. Les transferts peuvent être monétaires ou non monétaires, courants ou en capital.

Les transactions ne sont pas toujours décrites en comptabilité nationale telles qu'elles apparaissent :

- certaines transactions entre un agent A et un agent C vont être décrites comme transitant par un agent B, c'est le cas des transactions liées aux flux d'assurance sociale ;
- certaines transactions qui apparaissent comme un flux unique vont être considérées en comptabilité nationale comme deux opérations distinctes. Les versements périodiques effectués au titre d'un crédit-bail seront ainsi analysés en partie comme le remboursement d'un prêt et en partie comme le paiement d'un intérêt ;
- certaines transactions qui sont réalisées par un agent pour le compte d'un autre ne seront retracées que dans les comptes de ce dernier. Ainsi les impôts collectés par le Trésor public pour le compte des collectivités locales ne seront retracés que dans le compte de ces dernières.

i.b- Transactions non monétaires

Les transactions non monétaires sont des transactions qui sont effectuées sans référence à une unité monétaire.

Il faut alors procéder à une estimation monétaire de ces transactions, que celles-ci soient réelles (opérations de troc) ou fictives (consommation de capital fixe).

³ ce qui ne signifie pas que la transaction est volontaire ; certaines transactions, comme le paiement d'impôts, sont obligatoires, mais acceptées par la communauté.

Les opérations de troc sont des transactions dans lesquelles l'une des unités économiques fournit un bien, un service ou un actif autre que monétaire et reçoit en retour un autre bien, service ou actif non monétaire.

Les rémunérations en nature sont des biens ou des services fournis aux employés en remplacement de leur salaire : repas et boissons, services de logement dont peut profiter l'ensemble du ménage, voiture de fonction, biens et services produits par l'entreprise et donnés ou vendus à bas prix à l'employé, etc.

Les paiements en nature (autres que les rémunérations) sont par exemple la part de la récolte qu'un fermier donne à un propriétaire en échange du droit de cultiver ses terres, des objets de valeur donnés à l'administration du fisc pour régler des droits d'héritage.

Les transferts en nature sont sans contrepartie pour le donateur : coopération internationale entre pays, transferts sociaux en nature, etc.

Des transactions internes, bien qu'ayant lieu à l'intérieur d'une même unité, peuvent être décrites. Beaucoup d'unités institutionnelles remplissent à la fois des fonctions de production et de consommation et peuvent donc être amenées à consommer leur propre production. Ainsi, les biens que les ménages produisent et consomment eux-mêmes pour leur consommation finale sont l'objet d'une évaluation en comptabilité nationale. Il en est de même des biens de capital fixe qu'une entreprise produit pour son propre compte ou encore des biens qu'un établissement d'une entreprise fournit à un autre établissement de cette même entreprise pour sa consommation intermédiaire.

i.c- Activités illégales

Les activités illégales, dès lors qu'elles revêtent les caractéristiques d'une transaction, et notamment l'accord entre les deux parties, sont traitées comme les activités légales. C'est par exemple le cas de la production et de la consommation de drogues.

Par contre, le vol ou les violences physiques sont en dehors du champ de la comptabilité nationale, sauf s'ils induisent des variations importantes dans le patrimoine des unités institutionnelles. Mais ils ne sont pas alors décrits comme des transactions mais comme des "autres flux".

ii- Les autres flux

Les autres flux sont des variations dans la valeur des actifs ou des passifs qui ne sont pas dues à des transactions.

La première catégorie consiste en des variations de valeur dues à des facteurs comme la découverte de ressources naturelles, la destruction d'actifs par fait de guerre, d'événements politiques ou de catastrophe naturelle. La deuxième catégorie concerne les variations dans le niveau ou la structure des prix des actifs ou des passifs.

ii.a- Autres variations du volume des actifs

Il existe trois catégories.

La première catégorie est composée d'entrées ou de sorties d'actifs ou de passifs dans les comptes qui sont dues à des événements normaux autres que des transactions. Certains de ces événements sont liés à des phénomènes naturels comme la découverte de gisements souterrains. D'autres sont dus à l'activité humaine comme la reconnaissance qu'un bijou doit être considéré comme un objet de valeur⁴.

La deuxième catégorie traite de phénomènes exceptionnels et imprévus. C'est par exemple la confiscation d'un bien par une unité institutionnelle au détriment d'une autre. Rentrant aussi dans cette catégorie les destructions dues à la guerre ou à des catastrophes naturelles.

La troisième catégorie concerne les variations qui sont dues à des changements de classement. Par exemple, lorsqu'une entreprise individuelle se constitue en société, les actifs et passifs du secteur des sociétés vont augmenter alors que ceux du secteur des ménages, où sont classées les entreprises individuelles, vont diminuer.

ii.b- Gains et pertes de détention

La valeur des actifs et des passifs d'une unité institutionnelle peut changer du fait de variations de prix. C'est ce qu'on appelle des gains ou pertes nominaux de détention.

Les gains et pertes nominaux de détention se décomposent en gains et pertes "neutres" qui correspondent à l'augmentation générale des prix et en gains et pertes "réels" qui correspondent aux variations relatives des prix de l'actif ou du passif considéré par rapport à l'augmentation générale des prix.

1-2-1-2 Les stocks

Les stocks sont l'état des actifs et des passifs à un moment donné. Ils concernent les actifs non financiers, produits ou non produits, et les actifs et passifs financiers. Le champ des actifs se limite à ceux qui sont utilisés dans une activité économique.

1-2-1-3 Les règles d'enregistrement

Elles concernent la valorisation, le moment d'enregistrement, l'agrégation, la valeur brute ou nette et la consolidation des grandeurs économiques.

i- Les règles de valorisation

Les phénomènes économiques appréhendés par la comptabilité nationale sont décrits en termes monétaires.

⁴ Par contre, la vente d'une œuvre d'art est une transaction qui est retracée dans le compte de capital.

Lorsque les échanges entre unités institutionnelles se font eux-mêmes en termes monétaires, la valorisation de ces échanges ne pose pas de problème.

Dans le cas contraire, il faut reconstituer la valeur d'échange. Cela peut se faire en référence aux prix pratiqués sur le marché s'il existe effectivement un tel marché, de taille significative. S'il n'existe pas de marché pour le flux ou le stock considéré, on peut alors utiliser les prix d'un marché similaire. En dernier ressort, on procédera à l'estimation des coûts de production, y compris une estimation de l'excédent net de l'entrepreneur. Il n'y a que dans le cas des établissements non marchands des administrations ou des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), que l'excédent net d'exploitation peut être considéré comme nul.

Les flux et stocks libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie nationale en utilisant le taux de change du jour de la transaction.

La comptabilité privée, les statistiques administratives sont des sources privilégiées d'informations. Il faut cependant avoir à l'esprit que les règles de valorisation qu'elles emploient peuvent être sensiblement différentes de celles de la comptabilité nationale. C'est le cas des amortissements de la comptabilité privée que l'on ne saurait assimiler à de la consommation de capital fixe. Pour contourner cette difficulté, souvent la préférence est donnée aux soldes bruts.

En général, le producteur et l'utilisateur d'un produit perçoivent différemment le prix de ce produit, compte tenu des taxes, des coûts de transport et des marges commerciales qui peuvent modifier la valeur de ce produit.

Le choix de la comptabilité nationale est d'évaluer la production "aux prix de base", c'est-à-dire en excluant tous ces éléments. Le prix de base est donc le montant reçu par le producteur pour une unité de bien ou de service, à l'exclusion des taxes ou des subventions qui s'appliquent à ce produit du fait de sa production ou de sa vente. Ce prix exclut également les frais de transport réglés et facturés séparément par le producteur.

Les utilisations des produits sont valorisées "au prix d'acquisition", c'est-à-dire le prix réellement payé par l'acheteur à l'exclusion des taxes déductibles sur les achats du type TVA.

Les importations et les exportations sont évaluées (franco à bord) c'est-à-dire à la frontière du pays exportateur. Cependant, les statistiques par produit d'origine douanière indiquent plutôt les valeurs caf (coût assurance fret) pour les importations. Dans les analyses par produit, on pourra conserver ce mode de valorisation, et opérer une correction globale caf/fab dans le Tableau des Ressources et Emplois (TRE), pour l'ensemble des produits.

ii- Les moments d'enregistrement

Il faut faire la distinction entre les stocks qui se réfèrent à une date précise et les flux qui s'étalent sur une période de compte.

Le principe qui régit le moment d'enregistrement d'une transaction est celui de la comptabilité des droits constatés. Il y a création de créance et d'engagement au moment où s'opère un transfert de propriété.

C'est par exemple le moment où intervient l'écriture comptable de l'événement. Pour les échanges internationaux de biens, et par simplification, on assimile généralement le moment du transfert de propriété à celui du passage de la frontière.

Les services sont enregistrés au moment où ils sont fournis.

Les opérations de distribution sont enregistrées au moment où elles sont dues, moment qui peut différer de celui où elles sont payées.

Les transactions financières sont enregistrées sur la base du changement de propriété.

On notera que la production doit être enregistrée en continu, par le biais de “travaux en cours”, qui, lorsque le processus de production est achevé, deviennent un produit fini en stock. De la même manière, les produits qui entrent en consommation intermédiaire doivent être enregistrés au moment où ils sont effectivement consommés et non au moment où ils sont acquis.

Les stocks d'un produit donné peuvent être des stocks d'input chez l'utilisateur, d'output chez le producteur ou de marchandises chez le commerçant. L'entrée en stock est enregistrée au moment où le bien est acheté, produit ou autrement acquis. La sortie de stocks est enregistrée au moment où le bien est utilisé, vendu, ou cédé autrement.

iii- Agrégation, valeur brute et valeur nette, consolidation

L'économie est constituée d'un très grand nombre d'événements individuels. Il est donc nécessaire pour décrire tous ces événements de procéder à des regroupements. Ces regroupements se font à travers des nomenclatures : nomenclature des agents économiques, nomenclature des opérations, nomenclature des produits, etc. Ces nomenclatures possèdent plusieurs niveaux qui correspondent à diverses possibilités d'agrégation.

Certaines unités économiques peuvent être concernées par une transaction à la fois en emploi et en ressource, ou en actif et en passif. L'enregistrement distinct des deux flux conduit à des valeurs brutes, l'enregistrement de la seule différence entre les deux flux à une valeur nette. En général, les flux sont enregistrés en comptabilité nationale pour leur valeur brute, sauf dans des cas particuliers comme les variations de stocks où les entrées en stocks sont évaluées “ettes” des sorties. Il en est de même des actifs et passifs financiers. Cependant, le terme de “net” est réservé dans le SCN au cas où on retire la valeur de la consommation de capital fixe à une grandeur économique : valeur ajoutée “brute” / valeur ajoutée “nette”.

La consolidation consiste à éliminer un flux interne à un secteur ou un sous-secteur (puisqu'il y apparaît en emploi et en ressource). Ceci est parfois le cas de certains flux internes aux institutions financières et aux administrations, mais d'une manière générale, les flux ne sont pas consolidés en comptabilité nationale.

1-2-2 Unités institutionnelles et secteurs ⁵

1-2-2-1 *Les unités institutionnelles*

Une unité institutionnelle peut être définie comme une entité économique susceptible, de plein droit, de détenir des actifs, de contracter des passifs, et d'entreprendre des activités économiques et des transactions avec d'autres unités. Les unités institutionnelles considérées sont celles qui sont résidentes (voir encadré).

Une unité institutionnelle a pour principales caractéristiques :

- de pouvoir détenir des biens ou des actifs de son plein droit, et de pouvoir échanger sa propriété de biens ou d'actifs dans des transactions avec d'autres unités institutionnelles ;
- de pouvoir prendre des décisions économiques et d'entreprendre des activités économiques pour lesquelles elle est responsable devant la loi ;
- de pouvoir contracter des passifs de son propre chef ;
- de pouvoir faire l'objet d'une séquence complète de comptes.

Les unités institutionnelles sont regroupées en secteurs institutionnels :

- le secteur des sociétés non financières ;
- le secteur des sociétés financières ;
- le secteur des administrations publiques ;
- le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages ;
- le secteur des ménages.

⁵ Cf. le manuel “Construire les comptes de la Nation selon le SCN 1993” chapitre IV de Michel Sérurier édition Economica, 1996.

Concept de résidence et de territoire économique:

Le territoire économique d'un pays est la zone géographique relevant d'une administration centrale et à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement. Le territoire économique d'un pays comprend :

- l'espace aérien, les eaux territoriales ;
- les enclaves territoriales dans le reste du monde (ambassades, consulats, bases militaires, stations scientifiques, etc.) ;
- toutes les zones franches, entrepôts sous douane ou usines exploitées par des entreprises offshore sous contrôle douanier.

Le territoire économique d'un pays donné ne comprend pas les enclaves territoriales utilisées par des gouvernements étrangers ou des organisations internationales qui sont physiquement situés à l'intérieur des frontières géographiques du pays.

Une unité institutionnelle est résidente dans un pays si elle possède un pôle d'intérêt économique sur le territoire économique de ce pays, c'est-à-dire s'il existe un endroit - domicile, lieu de production, ou locaux à autres usages - sur lequel ou à partir duquel elle exerce - et a l'intention de continuer d'exercer - des activités économiques et effectue - et a l'intention de continuer d'effectuer - des transactions, soit indéfiniment, soit pendant une période limitée, mais prolongée (au moins un an).

La résidence des personnes physiques est celle du ménage de référence.

Les entreprises non constituées en société ont la même résidence que les ménages qui les détiennent.

Pour les sociétés, le critère du pôle d'intérêt économique implique que la résidence de la société peut être différente de celle de ses actionnaires, de même, la résidence d'une filiale peut être différente de celle de la maison mère. Lorsqu'une société possède un pôle d'activité économique à l'étranger, sans pour autant créer une filiale, on considère que ce pôle d'activité constitue une unité institutionnelle appelée "quasi-société" et qui a donc sa résidence dans le pays hôte.

Les terres et les bâtiments situés dans le pays sont toujours détenus par une unité résidente ; si le propriétaire se trouve être une personne physique non résidente, la propriété est alors attribuée à une quasi-société résidente, dont le capital est détenu par le Reste du monde.

1-2-2-2 Les secteurs institutionnels et les comportements économiques

Le critère qui préside au regroupement des unités institutionnelles en secteurs est celui du comportement économique.

i- Les sociétés

Les sociétés sont des entités légales, créées dans le but de produire des biens et des services destinés au marché, sensées être source de profit pour leurs propriétaires. Elles sont possédées de manière collective par les actionnaires qui ont le droit d'en nommer les responsables.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- elles sont créées de manière légale et leur existence est reconnue indépendamment des autres unités institutionnelles ;
- une société possède un nom et une adresse ;
- une société est créée dans le but de produire des biens et services qui seront échangés sur un marché à un prix significatif.

La propriété d'une société est partagée entre les actionnaires. Les profits seront éventuellement partagés entre ces actionnaires, proportionnellement à leurs parts dans le capital de cette société. En cas de dissolution de la société, les actionnaires n'ont pas à prendre en charge le passif de l'entreprise. Leur responsabilité est limitée au capital qu'ils ont apporté. Légalement, une société est responsable en propre de ses actions, obligations et engagements. Le contrôle de la société est, en dernier ressort, exercé collectivement par les actionnaires.

i-a Le secteur des sociétés non financières (S.11)

Ce secteur comprend :

- toutes les sociétés résidentes non financières, quel que soit le lieu de résidence de leurs actionnaires ;
- toutes les quasi-sociétés⁶ non financières, y compris les filiales d'entreprises étrangères qui exercent une activité économique sur une longue durée sur le territoire économique ;
- toutes les institutions sans but lucratif résidentes qui produisent des biens ou des services destinés à être échangés sur le marché à un prix économiquement significatif.

Ces unités peuvent avoir une activité secondaire financière (cas où le commerçant emprunte les fonds qu'il prête – un grand magasin qui émet sa propre carte de crédit par exemple).

Il existe trois sous-secteurs :

- le sous-secteur des sociétés non financières publiques (S.11001) : ces sociétés sont contrôlées par l'Etat, soit que celui-ci possède plus de la moitié des droits de vote, soit que la législation lui permette d'en fixer la politique ou d'en nommer les dirigeants ;
- le sous-secteur des sociétés non financières privées contrôlées par des nationaux (S.11002) ;

⁶ Une quasi-société est une entreprise non constituée en société qui fonctionne comme si elle était une société. C'est souvent le cas lorsqu'elle a une comptabilité complète.

- le sous-secteur des sociétés non financières privées contrôlées par des étrangers (S.11003).

i-b Le secteur des sociétés financières (S.12)

Il s'agit de sociétés ayant une activité d'intermédiation financière ou une activité d'auxiliaire financier. C'est pour tenir compte de l'importance de ces activités pour l'économie que ce secteur est distingué des autres sociétés. L'intermédiation financière consiste à mettre en relation des unités qui disposent de fonds avec des unités qui en demandent.

Il existe cinq sous-secteurs :

- La banque centrale (S.121) dont le rôle est de réguler ou de superviser les sociétés financières est une société financière publique. Elle a une autorité monétaire. Elle émet la monnaie et conserve tout ou partie des réserves internationales du pays ;
- Les institutions de dépôts (S.122) sont des sociétés financières dont les ressources proviennent essentiellement de dépôts monétaires ou d'instruments financiers assimilables à de la monnaie (ces instruments financiers font partie de la définition étendue de la monnaie) ;
- Les autres entreprises d'intermédiation financière (S.123) collectent des fonds sur le marché financier, sous une forme autre que de la monnaie, et l'utilisent pour acquérir d'autres actifs financiers. Ce sont typiquement les établissements financiers qui financent des investissements, des prêts personnels ou des crédits à la consommation ;
- Les auxiliaires financiers (S.124) sont des entreprises qui ont des activités liées au domaine financier mais qui ne jouent pas elles-mêmes de rôle d'intermédiation (bourses de valeur, courtiers en assurance, etc.) ;
- Les entreprises d'assurance et les fonds de pension (S.125) sont des entreprises dont la fonction principale est de couvrir des risques comme les accidents, la maladie, la mort, le feu et autres. Les fonds de pension dont il est question ici sont des fonds autonomes, indépendants des unités qui les ont créés. Ces fonds ont pour rôle de garantir un revenu à leurs adhérents lorsque ceux-ci seront à la retraite.

ii- Les administrations publiques (S.13)

Les administrations publiques sont des entités créées par décision politique, et qui ont une autorité législative, judiciaire ou exécutive sur les autres unités institutionnelles dans un domaine donné. Les fonctions principales des administrations sont de fournir des biens et services à la communauté dans son ensemble ou aux ménages de manière individuelle, de se financer par des impôts ou d'autres revenus, de redistribuer les revenus par des transferts, de produire des biens et services non marchands.

Une administration a donc autorité pour lever des impôts ou d'autres transferts obligatoires. Elle dispose de ses propres fonds, recettes fiscales et autres transferts reçus d'autres administrations, qu'elle utilise pour mener à bien ses actions. Elle a la possibilité d'emprunter.

Une administration peut avoir trois types d'actions :

- la première consiste à fournir à la communauté des services collectifs comme les services de défense, de sécurité, d'administration générale, etc. ;
- la seconde consiste à fournir gratuitement ou quasi gratuitement certains biens et services aux ménages : santé, éducation, etc. ;
- la troisième consiste à opérer une redistribution des revenus.

On distingue quatre types d'administrations publiques :

- les administrations publiques centrales (S.1311) sont des administrations dont l'autorité s'exerce sur l'ensemble du territoire. Elles ont en charge les problèmes de défense, de maintien de l'ordre, de politique étrangère, de législation, d'éducation, de santé, etc. Le noyau central en est l'Etat, composé des différents ministères ;
- les administrations publiques régionales (S.1312) exercent leur autorité au niveau régional. Selon les pays, les dénominations peuvent changer (régions, états, cantons, provinces, départements, etc.) et les pouvoirs peuvent être plus ou moins étendus ;
- les administrations publiques locales (S.1313) sont des administrations qui exercent leur autorité sur la plus petite entité administrative existante, assez souvent la commune ;
- les administrations publiques de sécurité sociale (S.1314) sont des organismes dont l'objet est de fournir à l'ensemble des ménages une couverture sociale en cas de maladie, d'accident, d'hospitalisation, de décès, etc.

iii- Les ménages (S.14)

La fonction principale des ménages est de consommer ; ils peuvent cependant exercer également des activités de production.

Un ménage est un petit groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun tout ou partie de leurs revenus, et consomment collectivement certains biens et services, principalement le logement et les repas.

Les collectivités constituées par les congrégations religieuses, les patients à long terme des hôpitaux, les prisonniers de longue durée ou les pensionnaires permanents de maisons de retraite forment chacune un ménage.

Les ménages exercent des activités économiques qui ne se limitent pas à la consommation. Ils jouent un rôle prépondérant dans les activités de production, soit en tant qu'entrepreneurs individuels, soit en fournissant une force de travail. Ils peuvent prêter ou emprunter des fonds, etc. Quelle que soit leur activité économique, ils restent considérés comme des ménages.

Le membre d'un ménage qui exerce, seul ou en association avec d'autres personnes, une activité de production constitue de facto une "entreprise individuelle". Cette entreprise individuelle est indissociable de l'entrepreneur lui-même : les biens de capital fixe qui participent au processus de production appartiennent à l'entrepreneur et non à l'entreprise, l'entrepreneur est également personnellement responsable, sans limitation, des passifs de l'entreprise.

Certains ménages produisent des biens pour leur propre consommation. Cette activité doit être retracée dans les comptes. Il s'agit d'agriculture de subsistance, de construction pour soi-même d'un logement ou d'autres constructions, de fabrication de vêtements, de meubles, etc.

Pour les services produits par les ménages pour usage final propre, on ne retiendra que les services suivants :

- services de logement que se rendent à eux-mêmes les occupants d'une maison dont ils sont propriétaires ;
- services domestiques produits et consommés par un ménage qui emploie du personnel de maison.

Plusieurs critères peuvent être utilisés pour structurer le secteur des ménages en sous-secteurs, parmi lesquels on peut mentionner :

- le lieu de résidence ;
- le niveau des revenus dont dispose le ménage dans son ensemble ;
- des critères associés à la personne de référence du ménage (tels que son statut dans son emploi principal, son niveau d'éducation, le niveau de revenus tirés de son emploi principal, etc.).

iv- Les institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)

Les institutions sans but lucratif sont des entités créées dans le but de produire des biens ou des services non marchands au bénéfice des ménages, et dont le statut ne prévoit pas qu'elles soient sources de profit pour les unités qui les contrôlent.

La majorité des institutions sans but lucratif ne produisent cependant que des biens ou des services non marchands.

Les institutions contrôlées et principalement financées par les administrations publiques sont classées dans le secteur des administrations publiques, de même que celles dont l'essentiel des revenus résulte de transferts en provenance de ces administrations.

Elles comprennent principalement :

- des associations professionnelles, des associations de consommateurs, des partis politiques (sauf s'il s'agit d'un parti unique financé par l'Etat), des églises et associations religieuses, des clubs sportifs, des organisations à caractère social, culturel ou récréatif ;
- des organisations caritatives ou d'entraide, financées par des dons volontaires.

v- *Le reste du monde (S.2)*

Le compte du reste du monde regroupe l'ensemble des opérations que des unités institutionnelles non résidentes effectuent avec les unités institutionnelles résidentes.

Il ne s'agit donc pas d'un secteur institutionnel en tant que tel, et cela conduit à prévoir pour le reste du monde une séquence spécifique de comptes. Certaines unités institutionnelles présentes sur le territoire économique ne sont pas pour autant résidentes, de telle sorte que leurs opérations sont incluses dans les comptes du reste du monde : représentations diplomatiques, bases militaires, organisations internationales.

1-2-3 Etablissements et branches (SCN chapitre V)

1-2-3-1 *Les établissements et les unités de production homogène*

L'unité institutionnelle, en particulier quand celle-ci est de grande taille, ne constitue pas le contour le plus approprié pour mener à bien la plupart des analyses associées à la production. Les comportements significatifs en matière de production se rapportent en effet le plus souvent à la nature des produits réalisés, à la structure des coûts qui en résultent ou à la technologie mise en œuvre. Or une même unité institutionnelle peut présenter une grande variété en la matière, sans compter la diversité des lieux et des techniques qu'elle utilise éventuellement pour réaliser cette production.

C'est pourquoi le SCN propose le partage des unités institutionnelles en établissements, selon les deux critères suivants :

- en différenciant les lieux où cette production est réalisée ;
- en distinguant, sur chaque lieu, les unités de production pour lesquelles une information spécifique peut être obtenue.

Ce choix tient compte des pratiques de gestion du producteur : l'établissement est l'unité statistique la plus fine à laquelle on puisse accéder en matière d'information sur la production. Le critère géographique vient en second lieu : il peut y avoir plusieurs unités statistiques dans un établissement géographique, et c'est aux statisticiens d'inciter à l'éclatement de l'information chaque fois que des activités différentes sont exercées dans un même lieu. On obtient ainsi la définition suivante pour l'établissement : “entreprise ou partie d'entreprise située en un lieu unique et dans laquelle une seule activité de production (non auxiliaire) est exercée ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale” (SCN, 5.21). Selon une telle définition, il est possible pour un même établissement d'avoir plusieurs productions secondaires (minoritaires) en plus de sa production principale.

On notera cependant qu'un autre choix convenant mieux à l'analyse entrées-sorties peut être retenu : chaque unité de production n'exerce qu'une seule activité de production, et donc sans aucune production secondaire. On parle dans ce cas d'unité de production homogène (UPH). Mais il faut savoir qu'un tel découpage n'est pas toujours adapté à la collecte statistique, les entreprises ne pouvant généralement pas fournir l'information de manière aussi détaillée.

C'est pourquoi le SCN privilégie l'approche par établissement, tout en proposant des tableaux complémentaires sur la base des unités de production homogènes (SCN, 15.151ss).

Les établissements sont regroupés en branches, elles-mêmes définies en fonction d'une nomenclature d'activités. Un établissement appartient nécessairement à une seule unité institutionnelle productrice ; en revanche les établissements d'une même unité institutionnelle peuvent être dispersés entre plusieurs branches. Le classement en branches n'est utilisé que pour les seuls aspects concernant la production (comptes de production et d'exploitation, emplois et heures travaillées, formation brute de capital fixe, variation des stocks et actifs correspondants).

1-2-3-2 Les branches

i- Définitions

i-a Processus de production

La raison d'être des branches tient à la spécificité de l'analyse qui peut être faite de la production. Produire, c'est créer des biens ou mettre à disposition des services, en utilisant d'autres biens et services, dans le cadre d'un processus de transformation qui nécessite des facteurs (travail et capital fixe) et l'engagement de moyens financiers.

Un processus de production est donc caractérisé par :

- des intrants (input) : appelés consommations intermédiaires ;
- des sortants (output) : la production ;
- des facteurs : travail (emplois), capital fixe.

i-b Activité

Quand un même produit peut être réalisé selon des techniques différentes, il lui correspond des intrants et des facteurs différents : les processus ne sont pas les mêmes. On désigne par activité un processus ainsi défini. Une activité n'est donc pas seulement caractérisée par les produits qu'elle réalise mais aussi par les étapes du processus qui permet de les obtenir⁷.

Mais la collecte statistique ne coïncide pas nécessairement avec une telle définition théorique de l'activité, bien qu'elle corresponde sur le terrain à des contours objectifs (fournis par l'implantation du capital fixe). On retient donc comme unité de référence, à l'intérieur de chaque entreprise, celle qui permet la collecte des statistiques spécifiques des activités (à savoir : consommations intermédiaires, productions, stocks de matières premières et produits, capital fixe, emplois et rémunération de ceux-ci). C'est sur cette base que le concept d'établissement a été introduit. Mais on ne peut alors empêcher qu'un même établissement englobe plusieurs activités, et donc qu'il réalise des produits appartenant à différents groupes de la nomenclature. Il convient alors de déterminer parmi ces activités celle qui occupe la place principale.

⁷ Pour la sidérurgie, par exemple, il faut préciser si l'intrant est le minerai de fer brut, le minerai aggloméré ou la fonte issue du haut fourneau de plus, on peut distinguer deux activités selon que la matière première est le minerai ou de la ferraille dont la fusion est réalisée au four électrique.

i-c Branche

La branche correspond au regroupement de tous les établissements ayant la même activité principale. Une branche ainsi définie n'est pas parfaitement pure : les coefficients techniques⁸ ne sont pas homogènes puisqu'ils peuvent concerner simultanément d'autres activités présentes de manière minoritaire. Pour obtenir des branches pures, il faudrait établir une bi-univocité entre processus et unité élémentaire, ce que permettent les unités de production homogènes (UPH) utilisées dans les matrices symétriques "produits x produits".

ii- La nomenclature des activités

La définition des branches dépend d'une nomenclature d'activités. Et celle-ci a un lien étroit avec celle des produits, puisque chaque activité se caractérise en particulier par les produits qu'elle réalise. En conséquence, activités et produits constituent deux approches complémentaires pour définir le contour effectif de la production. Le SCN propose d'utiliser la CITI⁹ développée par la Division des Statistiques des Nations Unies, comme nomenclature de référence pour les activités économiques. La Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA) est une adaptation de la CITI rev.3.

1-2-3-3 Comptes de branches et comptes de secteurs institutionnels

Les comptes utilisés selon les branches pour l'analyse du processus de production sont identiques à ceux développés au niveau des secteurs institutionnels pour la même analyse : compte de production et compte d'exploitation. Les montants des opérations présentes dans ces sous-comptes communs aux deux approches doivent bien entendu coïncider au niveau de l'économie nationale. D'autres opérations peuvent également être abordées simultanément du point de vue des branches et des secteurs institutionnels.

⁸ Les coefficients techniques correspondent aux ratios consommation intermédiaire / production.

⁹ Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique (3^{ème} révision). Etudes statistiques, série M n°4/Rev.3 - Nations Unies - New York - 1990. On notera par ailleurs que l'Union Européenne a mis en place la NACE, application de la CITI à l'environnement économique européen.

Des tableaux complémentaires sont donc prévus pour expliciter le passage entre les deux approches.

Ils concernent plus précisément les opérations suivantes :

- toutes les opérations des comptes de production et d'exploitation, y compris la consommation de capital fixe ;
- la formation brute de capital fixe ;
- les stocks et leur variation ;
- la quantité de travail mise en œuvre dans la production.

A défaut d'établir ces correspondances, on risque fort d'aboutir à des contradictions entre les différentes parties du cadre central des comptes nationaux.

1-3 LES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES (SCN CHAPITRES VI A XIV)

Le principal objectif du SCN est de fournir un cadre théorique et comptable complet permettant de créer une base de données macroéconomiques nécessaire à l'analyse et l'évaluation des performances d'une économie.

Son cadre central correspond à une présentation intégrée de l'économie nationale. Le tableau des comptes économiques intégrés qui regroupe l'ensemble des sous-comptes des différents secteurs institutionnels, y compris leurs comptes de patrimoine, y occupe une position centrale (voir en annexe la séquence complète des comptes des secteurs institutionnels ainsi qu'un tableau des comptes économiques intégrés).

1-3-1 Compte de production (SCN chapitre VI)

Le compte de production est le premier dans la séquence des comptes des unités institutionnelles. Il concerne aussi bien les établissements et les branches que les secteurs institutionnels. Dans sa partie droite (ressources) se trouve la production, dans la partie gauche (emplois) la consommation intermédiaire, la consommation de capital fixe et la valeur ajoutée.

1-3-1-1 La production (P.1)

La production peut être décrite d'une manière générale comme l'activité consistant à utiliser des "input" pour produire des "output".

Les output sont des biens ou des services qui peuvent être délivrés à d'autres unités. Les biens sont des objets physiques pour lesquels il existe une demande, sur lesquels on peut établir des droits de propriété, et dont la propriété peut être transférée d'une unité à une autre sur un marché.

Les services sont définis dans le SCN 93 comme des "changements dans les conditions de consommation".

Ces modifications peuvent être :

- des modifications sur un bien consommé : transport, nettoyage, réparation, transformation, etc. ;
- des modifications dans la condition physique des personnes : transport, services de santé, coiffure, etc. ;
- des modifications dans la condition mentale des personnes : éducation, activité de conseil, etc.;
- des modifications dans l'état économique de l'unité elle-même : assurance, intermédiation financière, protection, etc.

i- Le champ de la production

Compte tenu de ce qui précède, on peut préciser la définition de la production en la décrivant comme une activité sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui consiste à utiliser du travail, du capital, et des biens et services pour produire d'autres biens et services. L'apparition de biens due à des phénomènes naturels, comme la croissance d'un stock de poissons, sans intervention d'une unité institutionnelle, est exclue du champ de la production.

Les activités qui ne sont pas productives au sens économique du terme ne font pas partie du champ de la production : manger, boire, dormir, faire de l'exercice, etc. Ils ne peuvent d'ailleurs pas être fournis par une autre personne que soi-même et ne sont donc pas échangeables sur un marché. La comptabilité nationale exclut par ailleurs du champ de la production les services que les ménages se rendent à eux-mêmes, bien que ces services puissent être rendus par d'autres personnes : lavage, préparation des repas, garde des enfants. Il existe cependant deux exceptions : ce sont les services domestiques et le logement. (voir 1-2-2-2 ; iii).

On distingue trois types de production :

- la "production marchande" (P.11),
- la "production pour usage final propre" (P.12),
- l'"autre production non marchande" (P.13).

i.a La production marchande (P.11)

La production marchande est celle qui est vendue à des prix économiquement significatifs ou écoulee autrement sur le marché, ou qui est destinée à être vendue ou écoulee sur le marché. On dit que des prix sont économiquement significatifs s'ils ont une influence significative sur les quantités que les producteurs veulent offrir, et sur les quantités que les acquéreurs souhaitent acheter. A part certaines branches des services pour lesquelles des conventions particulières sont adoptées, la valeur de la production marchande d'un producteur est donnée par la somme des valeurs des éléments suivants pour la période considérée :

- la valeur totale des biens et des services vendus (à des prix économiquement significatifs) ;
- la valeur totale des biens ou des services troqués ;
- la valeur totale des biens ou des services utilisés pour des paiements en nature, rémunérations en nature comprises ;
- la valeur totale des biens ou des services fournis par un établissement à un autre établissement appartenant à la même entreprise marchande, pour être utilisés comme entrées intermédiaires ;
- la valeur totale des variations des stocks de produits finis et des travaux en cours, destinés à l'une ou l'autre des utilisations ci-dessus.

Les éléments qui précèdent en dehors du dernier point portent sur les valeurs de tous les biens et services vendus ou écoulés autrement, qu'ils aient été produits dans la période courante ou dans des périodes antérieures.

i.b La production pour usage final propre (P.12)

La production pour usage final propre consiste en des biens et services retenus pour leur propre usage par les propriétaires des entreprises dans lesquelles ils sont produits. Il s'agit par exemple des biens agricoles produits et consommés par les membres d'un même ménage. La production, au sein des ménages, de services ménagers et personnels destinés à leur propre consommation, par exemple le "bricolage" à la maison (décoration, petites réparations, etc.) ne fait pas partie du champ de la production. Il en va de même de la préparation des repas ou du transport pour compte propre de personnes. En revanche la production pour usage final propre de services de logement produits pour leur propre consommation par les propriétaires-occupants, et les services produits pour compte propre par les ménages en employant du personnel domestique rémunéré, sont dans le champ de la production pour compte propre.

Les biens et les services utilisés pour la formation brute de capital fixe pour compte propre peuvent être produits par n'importe quel type d'entreprise, qu'elle soit ou non constituée en société.

Il s'agit, par exemple, des machines-outils produites pour leur propre usage par des entreprises d'ingénierie, ou bien des logements, ou des extensions aux logements, produits par les ménages.

Dans les zones rurales de certains pays, il peut exister un large éventail d'activités de construction entreprises pour les besoins d'une formation brute de capital fixe pour compte propre. Elles comprennent les activités communautaires de construction réalisées par des groupes de ménages.

La valeur de la production pour usage final propre est donnée par la somme des valeurs des éléments suivants pour la période considérée :

- la valeur totale des biens et des services produits par des ménages et consommés par les mêmes ménages ¹⁰;
- la valeur totale des actifs fixes produits par un établissement qui sont conservés au sein de la même entreprise, pour être utilisés ultérieurement dans la production (formation brute de capital fixe pour compte propre) ;
- la valeur totale des variations des stocks de produits finis et des travaux en cours destinés à l'une ou l'autre des utilisations ci-dessus.

Les entrées en travaux en cours, de constructions destinées à un usage propre, sont traitées comme des acquisitions d'actifs fixes par leurs producteurs : elles sont donc enregistrées en FBCF et non comme des entrées en stocks.

¹⁰ La part de la production agricole consommée par les agriculteurs et leur famille est estimée à partir d'indicateurs issus d'enquêtes agricoles ou d'enquêtes budget-consommation.

i.c L'autre production non marchande (P.13)

L'autre production non marchande est constituée de biens et de services individuels ou collectifs produits par les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ou par les administrations publiques. Ces biens et services sont fournis gratuitement, ou à des prix économiquement non significatifs, à d'autres unités institutionnelles ou à la collectivité dans son ensemble.

Ce type de production existe pour deux raisons :

- il peut être techniquement impossible de faire payer des services collectifs aux individus, car leur consommation ne peut être ni suivie, ni contrôlée. Le mécanisme des prix ne peut pas s'appliquer quand les coûts des opérations sont trop élevés, et le marché est alors défaillant. La production de ces services doit être organisée de façon collective par les pouvoirs publics, et financée autrement que par des recettes de ventes, c'est-à-dire par l'impôt ou par d'autres recettes publiques ;
- il se peut également que les pouvoirs publics et les ISBLSM produisent, et fournissent individuellement aux ménages, des biens et des services qu'ils pourraient faire payer, mais qu'ils choisissent de ne pas faire payer pour des raisons de politique économique ou sociale. Les exemples les plus courants concernent les services d'éducation et de santé qui sont fournis gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs. D'autres types de biens et de services peuvent également être ainsi fournis.

i.d Eléments particuliers à prendre en compte dans le champ de la production

La production illégale est prise en compte, qu'il s'agisse de biens et services dont la vente, la distribution ou la possession sont illégales, ou d'une activité de production généralement légale mais qui devient illégale si elle est exercée par des producteurs non autorisés. En revanche tout ce qui est illégal n'est pas compris dans la production : la décharge de produits polluants, le produit de vols ne font pas partie du champ de la production.

L'économie souterraine concerne l'ensemble d'activités qui, bien que légales et productives au sens économique du terme, sont réalisées en cherchant à échapper au contrôle de l'Etat. Il est généralement admis que l'économie souterraine relève plutôt des économies développées, là où il existe une protection sociale organisée par les pouvoirs publics ; sinon, il s'agit plutôt d'économie informelle.

ii- La mesure de la production

La production est évaluée aux "prix de base". Elle peut être :

- vendue, échangée contre d'autres biens, contre une force de travail ou utilisée pour d'autres paiements en nature ;
- stockée ;

- livrée à un autre établissement de l'entreprise productrice pour entrer dans un autre processus de production ;
- directement consommée par le ménage du producteur lui-même ;
- donnée ou vendue à un prix non significatif, individuellement ou collectivement.

Une distinction fondamentale est opérée entre “production marchande”, “production pour usage final propre” et “autre production non marchande”.

ii.a Mesure de la production marchande

La production marchande est vendue (ou destinée à être vendue) sur un marché à un prix économiquement significatif.

Elle comprend :

- la valeur des produits vendus ;
- la valeur des produits échangés en troc ;
- la valeur des produits utilisés pour des paiements en nature ;
- la valeur des biens livrés à un autre établissement de l'entreprise productrice pour être utilisés dans un autre processus de production ;
- la variation de la valeur des stocks de produits (y compris les travaux en cours) destinés à l'une des utilisations ci-dessus.

Elle découle des cinq types d'utilisations recensés ci-dessus.

Les ventes sont enregistrées au moment du changement de propriété du bien vendu ou au moment où le service est rendu. Elles sont évaluées à leur prix de base.

La valeur du troc est enregistrée au moment du transfert de propriété ou au moment où le service est rendu, elle est estimée à la valeur qui aurait été payée si les produits avaient été vendus.

Les paiements en nature répondent aux mêmes principes.

La mesure de la valeur de la variation des stocks est un peu plus complexe. Les entrées en stocks doivent être valorisées aux prix de base qui prévalent au moment de l'entrée en stocks et les sorties de stocks doivent être valorisées aux prix de base qui prévalent au moment de la sortie de stocks. Cette méthode est appelée “méthode de l'inventaire permanent”. La variation des stocks est alors mesurée par la valeur totale des entrées en stocks moins la valeur totale des sorties de stocks moins la valeur des pertes “normales” sur stocks.

Si, conceptuellement, cette évaluation ne pose pas de problème, elle peut se révéler difficile à appliquer sur le terrain. En effet, les pratiques comptables des entreprises ne permettent pas de reconstituer ces flux. Le problème se pose en particulier lorsqu'il y a une forte inflation.

ii.b Mesure de la production pour usage final propre

La production pour usage final propre est celle qui est conservée par le producteur pour sa propre utilisation finale. Il peut s'agir de consommation finale dans le cas des ménages (autoconsommation agricole) ou de formation brute de capital fixe pour les ménages (construction de logements) ou les entreprises. Elle comprend la valeur de la variation des stocks de produits destinés à une utilisation finale par le producteur lui-même.

Par contre la production par un établissement d'un produit qu'il utilise lui-même n'est pas considérée comme une production (sauf s'il s'agit d'un bien de capital fixe).

Cette production est évaluée au prix de base auquel elle pourrait être échangée sur un marché (voir la section i au point 1-2-1-3). Ceci suppose qu'il existe un tel marché et que des prix sont alors observables.

Dans le cas contraire, la valeur de la production est estimée à ses coûts de production :

- consommation intermédiaire
- + rémunération des salariés
- + consommation de capital fixe
- + autres impôts (moins les subventions) sur la production.

Les services que se rendent à eux-mêmes les ménages ne sont pas pris en compte sauf :

- les services domestiques : lorsqu'un ménage paie des employés (domestique, cuisinier, jardinier, chauffeur, etc.), on considère que ce ménage produit un service domestique dont la valeur est représentée par les salaires payés aux employés (on néglige donc la valeur des consommations intermédiaires). Ce service est consommé par le ménage lui-même ;
- les loyers imputés : on impute aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent un loyer fictif équivalent au loyer qu'ils paieraient effectivement s'ils étaient locataires. Ces ménages produisent donc un service de logement, dont la valeur est celle des loyers fictifs. Ce service est consommé par le ménage lui-même.

ii.c Mesure de l'autre production non marchande

Les autres productions non marchandes sont les productions des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages qui fournissent gratuitement, ou à un prix non significatif économiquement, des biens et des services, individuels ou collectifs.

Les administrations et les ISBL au service des ménages ont vocation à produire des biens et services non marchands.

Ces services sont évalués à leurs coûts de production :

- consommation intermédiaire
- + rémunération des salariés
- + consommation de capital fixe
- + autres impôts (moins subventions) sur la production.

Si une administration a également une activité marchande, on doit en principe considérer qu'il s'agit d'un établissement différent. Si ce n'est pas possible, on considère alors que cette production marchande est une production secondaire de cette administration. La valeur totale de la production reste évaluée aux coûts de production, la production non marchande devient alors égale à la production totale évaluée aux coûts de production moins la valeur de la production marchande.

ii.d Quelques cas particuliers de production

Agriculture, forêt, pêche

La croissance des végétaux cultivés, des arbres, d'un troupeau ou d'un stock de poissons, si elle est organisée, contrôlée par des unités institutionnelles, constitue un processus de production au sens économique du terme.

Une des difficultés de la mesure de la production dans ces cas tient au fait que le processus de production peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. Si le processus de production n'est pas terminé en fin de période de compte, il faut enregistrer les produits en cours de croissance comme des “travaux en cours”.

La production n'est donc pas évaluée simplement au moment où le processus de production se termine (c'est-à-dire le moment de la récolte, ou de l'abattage, etc.) mais tout au long du processus de production.

La valeur de cette production est alors égale à :

- produit des ventes
- + valeur des autres utilisations
- + variations de stocks, incluant les travaux en cours.

La valeur d'une production est distribuée sur les différentes périodes sur lesquelles s'étale le processus de production proportionnellement aux dépenses réalisées au cours de chacune de ces périodes¹¹.

Équipements et constructions dont la réalisation s'étale sur plusieurs périodes

Là encore, pour des équipements ou des constructions dont la réalisation s'étale sur plusieurs périodes, on ne doit pas évaluer la production simplement au moment où le processus de production s'achève mais tout au long de ce processus de production sous la forme de “travaux en cours”.

Cependant, dans le cas où un contrat de vente est passé dès le départ entre constructeur et acheteur, la production estimée de chaque période n'est pas enregistrée en “travaux en cours” mais chez le producteur en production vendue et en FBCF chez l'acheteur.

¹¹ C'est un critère possible, mais pas unique, car l'objectif est de se rapprocher du prix de marché. Une répartition au prorata temporis pourrait également être envisagée pour le vin par exemple. On peut aussi, dans le cas des forêts, trouver une valeur marchande de la croissance des arbres sur pied.

Commerce

La production du commerce est mesurée par les marges de commerce : c'est-à-dire la différence entre la valeur des biens vendus et leur valeur à l'achat (actualisée de l'inflation – on parle de prix de “remplacement”). Elle peut être formalisée par la formule suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Production du commerce} \\ = & \text{valeur des ventes (y compris marchandises soldées)} \\ + & \text{valeur des autres utilisations des marchandises} \\ & \text{(i.e. paiement en nature des salariés)} \\ - & \text{valeur des achats de marchandises} \\ + & \text{valeur des entrées en stocks de marchandises} \\ - & \text{valeur des sorties de stocks de marchandises} \\ & \text{(au prix de marché du jour de sortie)} \\ - & \text{valeur des pertes “normales”}. \end{aligned}$$

Services d'intermédiation financière (sauf assurance)

Ils sont le fait d'entreprises qui empruntent des capitaux pour les reprêter. C'est dans ce sens qu'ils sont des intermédiaires entre ceux qui offrent des capitaux et ceux qui en sont demandeurs.

Ils offrent le plus souvent, outre ce service d'intermédiation financière, d'autres services financiers : change, conseil en investissements.

La production du service d'intermédiation financière proprement dit est appelée “*Service d'Intermédiation Financière Indirectement Mesuré*” - *SIFIM*. Elle est mesurée par la différence entre les revenus de la propriété perçus (intérêts sur les prêts accordés) et les revenus de la propriété versés (intérêts payés). Les intérêts perçus excluent les intérêts sur fonds propres.

Les emplois de cette production peuvent être une consommation intermédiaire par les entreprises, une consommation finale par les ménages ou une exportation selon le bénéficiaire du service. Cependant, il est difficile d'en faire une répartition satisfaisante d'un point de vue économique et il est admis de conserver la convention proposée par le SCN 68 d'imputer l'ensemble de cette production à une branche consommatrice fictive¹².

Services d'assurance

L'activité d'assurance consiste à fournir individuellement à des unités institutionnelles exposées à certains risques une protection financière contre les conséquences que pourrait avoir la réalisation de ces risques.

¹² Des réflexions sont toujours en cours sur la mesure du service d'intermédiation financière et sur sa répartition entre les différents consommateurs.

On peut donc là aussi considérer qu'il s'agit d'une intermédiation financière où les fonds sont fournis par les assurés, et investis afin de couvrir les risques futurs de dédommagement. Les entreprises d'assurance constituent des réserves techniques. Une des raisons en est que les primes sont payables d'avance au début de la période couverte. A une date donnée, l'entreprise d'assurance détient donc une “réserve de primes” qui correspond à la valeur de la prime couvrant la période non encore échue.

Une autre raison est qu'il peut y avoir un laps de temps important entre le moment où survient un sinistre et celui où le dédommagement intervient. Les entreprises constituent donc des “réserves de sinistres” destinées à couvrir ces futurs paiements.

Enfin, les entreprises d'assurance-vie sont tenues de constituer des réserves importantes pour couvrir leurs assurés.

La valeur de la production de service d'assurance est mesurée par :

- primes acquises à l'exercice (primes reçues - variations des réserves de primes)
- sinistres dus de l'exercice (sinistres payés + variations des réserves de sinistres)
- variation des réserves de l'assurance-vie
- + revenus nets des placements des réserves.

1-3-1-2 La consommation intermédiaire (P.2)

La consommation intermédiaire est la valeur des biens et services consommés lors d'un processus de production. Ces biens et services peuvent être transformés ou simplement utilisés lors de ce processus. Par exemple, le blé est transformé en farine, elle-même transformée en pain. Par contre, l'électricité ou la plupart des services “disparaissent” au cours du processus de production. La consommation intermédiaire exclut l'achat par les entreprises d'œuvres d'art, de métaux précieux ou de bijoux, puisqu'ils ne participent pas au processus de production. Elle ne comprend pas non plus l'usure du capital fixe, enregistrée comme “consommation de capital fixe” (cf. 1.3.1.3).

Elle comprend par contre la location de biens de capital fixe (machines, bâtiments), ainsi que les droits, commissions, royalties, etc., payables pour une licence d'exploitation.

i- Le moment d'enregistrement

La consommation intermédiaire est enregistrée au moment où le bien ou le service entre dans le processus de production, distinct en général du moment où il est acquis, sauf en ce qui concerne les services pour lesquels ces moments coïncident. Le bien ou le service est évalué au prix d'acquisition en vigueur au moment où il entre dans le processus de production, autrement dit à son coût de remplacement.

Le prix d'acquisition est :

- le prix de base reçu par le producteur du bien ou du service
- + les coûts de transport payés à part par l'acquéreur, ainsi que les marges des commerçants
- + le montant des taxes (non déductibles) moins les subventions qui grèvent les produits au moment de leur production ou de leur distribution.

En général, les entreprises enregistrent seulement leurs achats et les mouvements de stocks.

La consommation intermédiaire est alors mesurée par :

- valeur des achats
- + valeur des sorties de stocks
- + valeur des pertes
- valeur des entrées en stocks.

Les entrées en stocks, les sorties de stocks et les pertes sont valorisées aux prix d'acquisition qui prévalent au moment où ont lieu les événements.

Les produits fabriqués par un établissement et utilisés par celui-ci, dont on a vu qu'ils échappaient au domaine de la production, échappent donc aussi logiquement au domaine de la consommation intermédiaire. Par contre, s'ils sont livrés à un autre établissement de l'entreprise productrice, on a vu qu'ils appartenaient alors au champ de la production et ils doivent donc aussi être enregistrés comme une consommation intermédiaire du second établissement.

ii- La frontière entre consommation intermédiaire et rémunération des salariés

Il arrive qu'une entreprise acquiert des biens ou des services qui n'entrent pas directement dans le processus de production mais sont utilisés par les salariés. Si les salariés ont l'obligation d'utiliser ces biens ou services, dans le cadre de leur activité, on considère qu'il s'agit d'une consommation intermédiaire de l'entreprise.

Au contraire, si ces biens et services sont utilisés par les employés en dehors du cadre de leur travail, à leur propre convenance, il s'agit d'une rémunération en nature.

Sont en particulier considérés comme consommation intermédiaire :

- les outils ou les machines utilisés exclusivement, ou principalement, au travail ;
- des vêtements ou des chaussures que le salarié ne porterait ordinairement pas en dehors de son travail : vêtements ou chaussures de protection, uniformes sauf ceux qui sont portés régulièrement, même en dehors du travail ;
- les services rendus sur le lieu de travail que les ménages auxquels appartiennent les salariés ne peuvent utiliser : baraquements, vestiaires, dortoirs, douches, etc. ;
- les repas et boissons rendus nécessaires par des conditions de travail exceptionnelles ou fournis à des salariés en train de travailler ;
- le transport et l'hébergement des salariés en déplacement pour raison de service ;
- les examens de santé.

La fourniture d'autres biens et services : restauration, transport entre le domicile et le lieu de travail, sont des rémunérations en nature.

iii- La frontière entre consommation intermédiaire et formation brute de capital fixe

iii.a Petits outils

L'achat de petits outils, d'un coût modeste, et utilisés pour des opérations relativement simples sont des consommations intermédiaires : marteaux, tournevis, scies, haches, couteaux, etc. Cependant, s'ils représentent une part importante du capital de l'entreprise, ils devront être traités en FBCF.

iii.b Maintenance et réparation

La maintenance ordinaire et les petites réparations, y compris le remplacement de pièces défectueuses, sont des consommations intermédiaires. Les grosses réparations sont de la FBCF.

La maintenance ordinaire et les petites réparations sont des opérations régulières et nécessaires pour maintenir le capital fixe en bon état de marche. Elles ne modifient pas la nature du capital fixe. Les autres opérations procèdent d'une décision concertée d'investissement ; elles modifient la nature du capital fixe, en augmentant ses performances, ses capacités ou sa durée de vie.

iii.c Recherche et développement

Bien que ces activités soient clairement des investissements, la difficulté qu'il y a à les évaluer, à quantifier leur dépréciation et à en délimiter le contenu a conduit à les reprendre en consommation intermédiaire¹³.

iii.d Exploration minière

Elle constitue de la FBCF, que l'exploration soit concluante ou non.

iii.e Equipements militaires

Contrairement au SCN 68 où l'ensemble des biens durables acquis par les militaires étaient traités en consommation intermédiaire, le SCN 93 ne retient en consommation intermédiaire que les engins de destruction et les matériels qui les accompagnent.

Les autres biens : équipements civils, routes et ouvrages d'art, bâtiments, etc., constituent de la FBCF.

iv- Services collectifs

On n'attribue pas aux entreprises une consommation intermédiaire de services collectifs rendus par les administrations (bien que l'on puisse considérer qu'elles bénéficient de certains de ces services).

¹³ Les discussions se poursuivent sur ce point.

v- *Transferts sociaux*

Les achats par les administrations de biens ou de services pour les redistribuer aux ménages sont enregistrés : d'une part en dépense de consommation finale des administrations qui les ont achetés ; d'autre part en consommation finale effective des ménages, et ils ne constituent donc pas une consommation intermédiaire pour ces administrations.

1-3-1-3 La consommation de capital fixe (K.1)

La consommation de capital fixe est un coût de production qui représente l'usure normale du stock de capital fixe détenu par le producteur. La "normalité" exclut les destructions dues à la guerre ou à des catastrophes naturelles.

Elle peut différer très sensiblement de l'amortissement comptable des immobilisations dans la comptabilité des entreprises, notamment en cas d'inflation élevée.

Par ailleurs, l'évaluation de la consommation de capital fixe doit s'apprécier en fonction de la valeur d'acquisition du capital au moment où intervient la production et non en fonction de sa valeur d'acquisition au moment de l'achat (valeur historique).

On calcule en pratique la consommation de capital fixe à partir d'estimations sur le stock de capital fixe et d'hypothèses sur sa durée de vie et la structure de l'amortissement. En général, on considère que la vitesse de dépréciation du capital est constante sur la période de vie. Dans certains cas on considère une dépréciation géométrique, on utilise alors un taux de dépréciation égal à $2/n$ où n est la durée de vie du capital, taux que l'on applique à la valeur résiduelle du capital au début de chaque période.

La consommation de capital fixe ne comprend pas la dépréciation ou la dégradation des actifs non produits : terres, minerais, charbon, pétrole ou gaz naturel.

Bien que certains biens aient une durée de vie très longue, il faut néanmoins leur attribuer une durée de vie finie, en ayant à l'esprit que la consommation de capital fixe tient compte de l'obsolescence. Les pertes "normales" et prévisibles de capital fixe font partie de la consommation de capital fixe.

La consommation de capital fixe est la grandeur qui permet de passer du "brut" au "net" dans les différents soldes proposés par le système. La valeur ajoutée "nette" est ainsi égale à la valeur ajoutée "brute" diminuée de la consommation de capital fixe.

1-3-1-4 La valeur ajoutée (B.1)

La valeur ajoutée est le solde du compte de production.

Elle peut être évaluée en montant brut ou net :

$$\begin{aligned} \text{valeur ajoutée brute} &= \text{production} - \text{consommation intermédiaire} ; \\ \text{valeur ajoutée nette} &= \text{valeur ajoutée brute} - \text{consommation de capital fixe} \\ &= \text{production} - \text{consommation intermédiaire} \\ &\quad - \text{consommation de capital fixe.} \end{aligned}$$

Le Produit Intérieur Brut (PIB) découle directement de la valeur ajoutée :

$$\begin{array}{rcl} \text{PIB (aux prix du marché)} & = & \text{somme des valeurs ajoutées (aux prix de base)} \\ & + & \text{taxes moins subventions sur les produits.} \end{array}$$

1-3-2 Compte de distribution primaire du revenu (SCN chapitre VII)

Le compte de distribution primaire du revenu montre comment les revenus primaires (ceux issus de la production) sont partagés entre les différentes unités institutionnelles.

Il est composé du “compte d'exploitation” et du “compte d'affectation du revenu primaire”. Il concerne les unités résidentes.

Le compte d'exploitation, comme le compte de production, peut être élaboré pour des branches d'activité (des établissements) ou des secteurs institutionnels.

En ressource ne figure que la valeur ajoutée, en emplois figurent la rémunération des salariés et les taxes, nettes de subventions sur la production. Le solde du compte d'exploitation est appelé “excédent d'exploitation” ou “revenu mixte” selon la nature de l'entreprise (société ou entreprise individuelle).

Le compte d'affectation du revenu primaire n'est élaboré que pour les unités institutionnelles résidentes. Il relate les revenus reçus ou versés par ces unités (voir en annexe II-A, la séquence complète des comptes des secteurs institutionnels).

1-3-2-1 La rémunération des salariés (D.1)

La rémunération des salariés est définie comme le total des sommes versées par une entreprise à ses employés, en nature ou en espèces, en contrepartie de leur travail au cours de la période de compte.

La notion de “rémunération des salariés” suppose l'existence d'un contrat, formel ou non, entre l'employeur et l'employé, par lequel une personne touche un salaire en contrepartie d'un travail.

Ceci exclut les travailleurs qui exercent pour leur propre compte et perçoivent un “revenu mixte” et non une “rémunération”. En particulier, les aides familiaux qui ne perçoivent pas de rémunérations sont considérés comme travaillant à leur propre compte dans l'entreprise familiale.

Il y a deux composantes à la rémunération des salariés : les salaires bruts et les cotisations sociales à la charge des employeurs.

i- *Les salaires bruts (D.11)*

Les salaires bruts comprennent des rémunérations en espèces :

- les salaires payés à intervalles réguliers : semaine, quinzaine, mois ou autre, incluant les paiements au résultat, les primes d'heures supplémentaires, de nuit, de week-end ; les primes de déplacement ou de pénibilité, de danger ; les primes d'expatriation, etc ;
- les primes supplémentaires payables régulièrement : primes de logement, de transport, etc. ;
- les congés payés ;
- les primes de résultat liées aux performances de l'entreprise ;
- les commissions, présents et pourboires versés aux salariés.

Ils comprennent également des rémunérations en nature :

- les repas et boissons, y compris ceux pris pendant les voyages d'affaires ;
- des services tels qu'ils puissent être utilisés par l'ensemble du ménage auquel appartient le salarié (logement par exemple) ;
- les vêtements que le salarié peut porter aussi bien au travail qu'en dehors du travail ;
- le service rendu par une voiture de fonction ou un autre bien durable ;
- les biens et services produits par l'entreprise et donnés ou vendus à bas prix aux salariés (billets d'avion aux employés de compagnies aériennes, charbon aux mineurs, etc.) ;
- l'organisation d'activités de sport, détente et les avantages pour les vacances ;
- le transport entre le domicile et le lieu de travail, le service de parking ;
- le service de garde d'enfants.

Les salaires bruts ne comprennent pas :

- les remboursements de frais de transport et autres dépenses faites à l'occasion de déplacements dans le cadre du travail (autre que les indemnités pour frais de transport entre le domicile et le lieu de travail) ;
- le remboursement d'achats d'outils, de vêtements spéciaux, ou d'autres fournitures pour les besoins exclusifs du service qui correspondent à des consommations intermédiaires pour l'entreprise.

Ils ne comprennent pas non plus :

- les allocations pour enfants, pour épouse, les allocations familiales, scolaires et autres liées aux personnes à charge ;
- les congés de maladie ou de maternité, les congés accident ;
- les indemnités payées lorsqu'un employé perd son travail pour incapacité ou décès ;

qui sont des prestations sociales directes des employeurs.

ii- Les cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12)

Elles représentent la contribution des employeurs à la couverture sociale de leurs salariés lorsque interviennent certains événements : maladie, accident, retraite, etc.

ii.a Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs (D.121)

Il s'agit des versements faits aux organismes de sécurité sociale ou aux entreprises d'assurance ou autres unités institutionnelles qui assurent le même type de services.

On considère que ces versements font partie de la rémunération des salariés, qui en contrepartie sont réputés verser des cotisations sociales d'un même montant aux organismes de protection sociale.

ii.b Les cotisations sociales imputées des employeurs (D.122)

Il s'agit de la contrepartie des prestations sociales accordées directement par les employeurs à leurs employés. On devrait théoriquement les mesurer par les cotisations qui devraient être versées à un régime d'assurance sociale pour bénéficier d'une couverture équivalente à celle proposée par l'employeur.

En pratique, on se contente de les évaluer par la contre-valeur des prestations fournies.

1-3-2-2 Les impôts sur la production et les importations (D.2)

Les impôts sont des paiements sans contrepartie, en nature ou en espèces, effectués par les unités institutionnelles au bénéfice des administrations.

Les impôts sur la production et les importations sont constitués :

- des impôts sur les produits, payables sur les biens et services lorsqu'ils sont produits, fournis, vendus, transférés ou autrement mis à disposition par les producteurs. Ceci inclut les droits et impôts sur les importations lorsque des biens sont introduits sur le territoire économique ;
- des autres impôts sur la production, principalement des impôts sur la propriété ou l'usage de terrains, de bâtiments ou d'autres biens de capital utilisés pour la production, et des impôts sur les salaires.

i- Les impôts sur les produits (D.21)

Un impôt sur un produit est une taxe qui s'applique à une unité de bien ou de service. Cet impôt peut être assis sur la quantité de bien ou service produit, ou sur sa valeur (ad valorem).

On distingue plusieurs types d'impôts sur les produits :

i.a Taxes du type TVA (D.211)

Il s'agit d'impôts et taxes sur les biens et les services qui sont collectés par étape par les entreprises mais qui sont en dernier lieu à la charge de l'utilisateur final. En effet, l'entreprise n'est pas tenue de reverser aux administrations la totalité de la TVA facturée à ses clients mais elle en déduit la TVA qu'elle a elle-même payée sur ses achats.

La TVA peut s'appliquer aux produits importés, en plus des autres droits et impôts sur les importations.

i.b Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA (D.212)

Il s'agit d'impôts sur les biens et les services lorsque ces biens franchissent la douane ou lorsque les services sont rendus par des producteurs non résidents à des unités résidentes. Les impôts qui frappent les produits après qu'ils aient été introduits sur le territoire économique (par exemple lors de leur commercialisation) ne sont plus des impôts sur les importations mais des "autres impôts sur les produits" (cf. i.d).

i.c Impôts à l'exportation (D.213)

Il s'agit d'impôts qui frappent les produits qui quittent le territoire économique ou les services qui sont rendus par des résidents à des non-résidents.

i.d Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations et les exportations (D.214)

Il s'agit des impôts qui résultent de la production, de la vente, du transfert, du bail ou de la livraison d'un bien ou d'un service ou qui résultent de leur utilisation en propre pour la consommation ou la formation de capital.

ii- Les autres impôts sur la production (D.29)

Ce sont tous les impôts à l'exclusion de ceux sur les produits qui sont liés à l'activité de l'entreprise.

Ils ne comprennent pas les impôts sur les bénéfices et sur les autres revenus.

Ils comprennent :

- les impôts sur les salaires ;
- les impôts sur les terrains ou les bâtiments, que l'entreprise utilise dans le cadre de son activité, qu'elle en soit propriétaire ou locataire ;
- les patentes et licences qui donnent le droit d'exercer une certaine activité ;
- les impôts sur les biens fixes : impôts sur les véhicules, les avions, etc., que les entreprises utilisent dans le cadre de leur production ;
- les droits de timbre ;
- les taxes de pollution ;
- les taxes sur les transactions internationales : voyages à l'étranger, etc.

1-3-2-3 *Les subventions (D.3)*

Les subventions sont des versements sans contrepartie opérés par les administrations, éventuellement non résidentes, au profit des entreprises, et qui sont fonction du niveau de leur activité ou de la quantité ou de la valeur des biens et services qu'elles produisent, vendent ou importent.

Elles ont pour objet d'influencer les niveaux de production, les prix auxquels sont vendus les produits ou le revenu de l'entreprise.

Elles sont équivalentes à des impôts négatifs.

Les transferts reçus des administrations par les ménages ne sont pas des subventions mais des transferts sociaux. Les transferts reçus par les entreprises pour financer une acquisition de capital, ou pour compenser des pertes en capital, ne sont pas des subventions mais des transferts en capital.

i- Les subventions sur les produits (D.31)

Une subvention sur un produit est une subvention qui s'applique à une unité de produit. Cela peut être une somme fixe par unité de produit ou un montant proportionnel à la valeur du produit (ad valorem). Elle peut être éventuellement calculée par différence entre un prix de référence et le prix réel du produit.

i.a Subventions sur importations (D.311)

Il s'agit des subventions qui s'appliquent aux biens qui entrent sur le territoire économique ou aux services fournis par des unités non-résidentes aux unités résidentes. Elles incluent également les pertes subies par les administrations qui achètent des biens à l'étranger pour les vendre délibérément moins cher sur le territoire national.

i.b Subventions sur exportations (D.312)

Ce sont des subventions qui s'appliquent lorsque les biens quittent le territoire économique ou lorsque des services sont rendus à des unités non-résidentes.

Elles incluent :

- des subventions directes payées au producteur lorsque le bien quitte le territoire économique ou lorsque les services sont rendus à des unités non-résidentes ;
- les pertes des administrations qui revendent des produits à l'étranger moins cher qu'elles ne les ont achetés ;
- des subventions résultant de l'existence de taux de change multiples (taux officiels et taux parallèles).

i.c Autres subventions sur les produits (D.319)

Il s'agit des subventions sur les biens ou les services qui résultent de la production, de la vente, du transfert, du prêt en bail ou de la distribution de ces biens et services.

Les plus courantes sont :

- des subventions qui sont versées à partir du moment où les produits sont consommés localement ;
- les pertes subies par les administrations lorsque, volontairement, elles revendent localement des produits locaux moins cher qu'elles ne les ont achetés ;
- les subventions à des entreprises publiques qui ont pour objet de compenser les pertes subies par ces entreprises lorsque, pour des raisons de politique sociale, celles-ci vendent leurs produits à des tarifs volontairement trop bas pour couvrir leurs coûts de production.

ii- Les autres subventions sur la production (D.39)

Ce sont des subventions que perçoivent des unités résidentes et qui sont liées à leur activité.

Elles comprennent :

- des subventions à l'emploi ou sur les salaires qui s'appliquent sur les salaires ou sur l'emploi de certaines catégories de personnes : handicapés, chômeurs de longue durée, jeunes, etc. ;
- des subventions à la réduction de la pollution lorsque des entreprises entreprennent des actions visant à réduire leur pollution.

1-3-2-4 L'excédent d'exploitation et le revenu mixte (B.2 et B.3)

Il s'agit du même solde, celui du compte d'exploitation, mais qui prend deux noms différents selon les secteurs institutionnels : on parle de revenu mixte pour les entreprises non constituées (entreprises individuelles) alors qu'on parle d'excédent d'exploitation pour les autres secteurs institutionnels.

Ce solde est égal à :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| | valeur ajoutée |
| - | rémunération des salariés |
| - | autres impôts sur la production |
| + | autres subventions sur la production. |

Le terme “mixte” pour les entreprises non constituées exprime le fait que ce solde contient implicitement la rémunération du travail de l'entrepreneur en plus du revenu d'exploitation. En effet, l'entrepreneur n'étant pas salarié, il n'apparaît pas explicitement de rémunération des salariés dans le compte d'exploitation et la partie qui rémunère le travail de l'entrepreneur reste donc incluse dans le solde.

1-3-2-5 *Les revenus de la propriété (D.4)*

Les revenus de la propriété sont les revenus perçus par les propriétaires d'actifs financiers ou d'actifs non produits, principalement des terres et des actifs souterrains, qu'ils ont mis à la disposition d'autres unités.

On distingue différents types de revenus de la propriété :

- les intérêts ;
- les revenus distribués des sociétés :
 - * dividendes ;
 - * prélèvement sur les revenus des quasi-sociétés ;
- les bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers ;
- les revenus de la propriété attribués aux assurés ;
- les loyers des terres et redevances.

i- Les intérêts (D.41)

Ce sont les revenus tirés des actifs financiers suivants :

- les dépôts ;
- les obligations ;
- les prêts ;
- les autres comptes créditeurs.

ii- Les revenus distribués des sociétés (D.42)

Les sociétés peuvent collecter des fonds par des émissions d'actions. Les détenteurs de ces actions sont alors collectivement propriétaires de la société. Ils pourront ainsi toucher une part des profits distribués et une partie de la valeur résiduelle des actifs de la société en cas de liquidation.

ii.a Dividendes (D.421)

Il s'agit des revenus que les sociétés par actions distribuent à leurs actionnaires lorsqu'elles réalisent des profits.

Contrairement aux intérêts, le montant n'en est pas fixé par avance, et le versement n'est lui-même pas assuré.

ii.b Prélèvement sur les revenus des quasi-sociétés (D.422)

Ils sont aux entrepreneurs de quasi-sociétés ce que sont les dividendes aux actionnaires. L'entrepreneur, au vu des résultats de l'entreprise, peut choisir de prélever une partie des bénéfices et de les transférer sur son propre compte, distinct de celui de l'entreprise.

iii- Les bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers (D.43)

Une entreprise d'investissement direct étranger est une entreprise dans laquelle un investisseur étranger a investi directement.

Il peut s'agir :

- d'une filiale d'une entreprise étrangère ;
- d'une entreprise dans laquelle un investisseur étranger détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote.

L'investisseur étranger peut recevoir réellement un revenu de cette entreprise, revenu qui est alors traité en revenu distribué des sociétés (D.42). Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque le profit de l'entreprise reste à l'entreprise, on considère que ce profit est fictivement versé à l'investisseur et que celui-ci le réinvestit fictivement dans l'entreprise.

Ce traitement provient de l'idée que, lorsqu'un investisseur étranger décide de ne pas réaliser de prélèvement sur le profit de l'entreprise, cela correspond à un choix délibéré d'investissement qui doit être retracé comme tel. On retrouve exactement le même concept en balance des paiements.

Le montant du revenu étranger réinvesti est égal à :

- l'excédent d'exploitation de l'entreprise d'investissement direct
- + les revenus de la propriété ou les transferts courants à recevoir
- les revenus de la propriété ou les transferts courants à payer, y compris les transferts effectifs aux investisseurs directs étrangers et les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., à payer par l'entreprise d'investissement direct étranger.

iv- Les revenus de la propriété attribués aux assurés (D.44)

Les réserves constituées par les entreprises d'assurance sont considérées comme des actifs des assurés et donc comme des dettes des entreprises d'assurance vis-à-vis de ceux-ci. Ces réserves sont gérées par les entreprises d'assurance qui peuvent les investir de manière très diverses : actifs financiers, terrains et bâtiments sont les plus courants. Les entreprises perçoivent des revenus de ces placements appelés "revenus des investissements".

Les actifs correspondants étant considérés comme appartenant aux assurés, ces revenus doivent être considérés comme des revenus des assurés. On fait donc apparaître un flux fictif des entreprises d'assurance vers les assurés appelé "revenus de la propriété attribués aux assurés".

Cependant, ces revenus étant effectivement conservés par l'entreprise d'assurance, on est conduit, pour compenser ce versement fictif attribué aux assurés, à augmenter le montant des primes réellement versées par les assurés du montant de ces revenus.

Les revenus de la propriété attribués aux assurés sont ventilés entre les assurés proportionnellement au montant des primes payées.

Les fonds de pension sont des fonds constitués de manière autonome par les employeurs et/ou les employés pour couvrir le paiement des retraites. Les revenus tirés de l'investissement de ces fonds sont traités de la même manière que ceux des assurances.

v- *Les loyers des terres et redevances (D.45)*

Les loyers des terres sont les versements opérés au bénéfice des propriétaires de terrains par ceux qui les louent. Ces paiements sont effectués en espèces ou en nature. Il peut par exemple s'agir d'une part fixée à l'avance de la récolte.

On distingue les loyers des terres et les loyers des gisements (souvent dénommés “redevances”).

Les loyers des terres incluent les loyers payés aux propriétaires de rivières ou d'étangs pour le droit de les exploiter (pêche, etc.).

Les redevances s'appliquent aux actifs souterrains. Selon les législations, ces actifs peuvent appartenir aux propriétaires des terrains sous lesquels ils se trouvent, ou à l'Etat. Les redevances sont des versements que le propriétaire, quel qu'il soit, perçoit pour l'autorisation d'exploiter ces actifs ou d'explorer les sous-sols. Elles sont le plus souvent fonction des volumes extraits mais peuvent aussi prendre la forme de versements fixes périodiques.

1-3-3 Compte de distribution secondaire du revenu (SCN chapitre VIII)

Le compte de distribution secondaire du revenu explicite le passage du solde des revenus primaires au revenu disponible par le bénéfice ou le paiement de transferts courants à l'exclusion des transferts sociaux en nature.

C'est la seconde étape dans la distribution des revenus telle que la décrit le SCN.

Toutes les opérations du compte de distribution secondaire du revenu, à l'exception du solde des revenus primaires et du revenu disponible, sont des transferts courants.

On rappelle qu'un transfert est une transaction au cours de laquelle une unité institutionnelle donne un bien, un service ou un actif à une autre unité institutionnelle sans recevoir de contrepartie. Un transfert en capital est un transfert au cours duquel la propriété d'un actif est transférée ou qui oblige une des parties, ou les deux, à acquérir ou céder un actif. Les autres transferts sont réputés “courants”.

Il existe trois catégories de transferts courants :

- les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. ;
- les cotisations et les prestations sociales ;
- les autres transferts courants.

1-3-3-1 Les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)

Les impôts sont des versements sans contrepartie, en espèces ou en nature, opérés par les unités institutionnelles au profit des administrations.

Les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., correspondent à ce qu'on appelait autrefois les impôts “directs”. Ce terme a été abandonné.

i- Les impôts sur le revenu (D.51)

Ce sont des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital. Ils sont assis sur les revenus réels ou présumés des particuliers, des ménages, des ISBL ou des sociétés.

Le moment d'enregistrement peut varier car certaines taxes sont prélevées à la source tandis que d'autres sont payées l'année suivant l'année de revenu.

On distingue :

- les impôts sur les revenus des particuliers ou des ménages : ce sont des impôts sur les revenus personnels, qui peuvent être prélevés à la source. Ils s'appliquent à l'ensemble des revenus : salaires, revenus de la propriété, pensions, etc. Les impôts sur le revenu des propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés en font également partie ;
- les impôts sur le revenu des sociétés : ils concernent l'ensemble des revenus de l'entreprise et pas seulement les revenus issus de la production ;
- les impôts sur les gains en capital : ce sont des impôts sur les gains en capital de personnes physiques ou des sociétés qui sont recouvrés durant la période de compte. Ils s'appliquent généralement sur la valeur nominale (et non réelle) des gains réalisés ;
- les impôts sur les produits des jeux : ce sont des impôts que paient les gagnants de certains jeux tels que loteries, etc.

ii- Les autres impôts courants (D.59)

Les impôts courants sur le capital

Ce sont des impôts sur le patrimoine des unités institutionnelles qui sont dus périodiquement.

On distingue :

- les impôts courants sur les terrains et les constructions : ce sont des impôts payés par leurs propriétaires ou/et leurs occupants, à l'exclusion de ceux payés par les entreprises qui font partie des impôts liés à la production ;
- les impôts courants sur le patrimoine net : ce sont des impôts payables sur la valeur des terres ou des actifs fixes dont on déduit le montant des dettes y afférentes. Ceci ne concerne pas les entreprises qui utilisent ces actifs dans le cadre de leur activité productrice ;
- les impôts courants sur les autres actifs : ce sont des impôts payables sur certains signes extérieurs de richesse comme les bijoux, etc.

Les autres impôts courants

Ce sont toutes sortes d'impôts, payables périodiquement, en général annuellement, dont les plus courants sont :

- les impôts de capitation : ils sont prélevés sur chaque individu ou ménage, selon un montant fixe, indépendamment de son revenu ou de sa fortune ;
- les impôts de consommation : ce sont des impôts, rarement utilisés, qui sont assis sur les dépenses des personnes ou des ménages plutôt que sur leurs revenus ;
- les vignettes, les permis que les ménages paient pour pouvoir utiliser un véhicule, pour obtenir le droit de pêcher, de chasser, etc. ;
- les impôts sur les transactions internationales : impôts sur les voyages à l'étranger, sur les investissements à l'étranger, etc.

1-3-3-2 Les cotisations et prestations sociales (D.6)

Les circuits d'assurance sociale sont des circuits dans lesquels des cotisations sont versées par les employés, ou les employeurs au bénéfice de leurs employés, pour pouvoir bénéficier d'une couverture sociale.

Ils peuvent être organisés par l'administration ou de manière privée.

Les prestations sociales, en nature ou en espèces, interviennent lors de la réalisation de certains événements susceptibles d'affecter le bien-être des assurés, en augmentant leur consommation ou en réduisant leurs revenus.

Le traitement de paiements en flux sociaux dépend à la fois des événements couverts, très variables, et de la manière dont se fait cette couverture.

Evénements couverts par les systèmes d'assurance sociale :

- lorsque l'état du bénéficiaire, ou de ses ayants droit, réclame des soins médicaux, dentaires ou d'autres traitements, ou une hospitalisation, une période de convalescence ou de repos, ceci résultant d'une maladie, d'un accident, d'une maternité, d'une invalidité, de la vieillesse, etc. Les prestations sociales peuvent intervenir en nature (hospitalisation gratuite ou à coût réduit, etc.), ou en remboursement de dépenses effectuées en espèces avant les soins ;
- lorsque le bénéficiaire a des personnes à sa charge : épouse, enfants, autres parents, invalide, etc. Il peut alors toucher une allocation ;
- lorsque le bénéficiaire subit une perte de revenus due à son incapacité partielle ou totale à exercer son emploi. Il peut s'agir d'une retraite, normale ou anticipée, de chômage, total ou partiel, de maladie, d'accident, de la naissance d'un enfant, etc. ;
- lorsqu'en cas de décès, on verse aux bénéficiaires une prime en une seule fois ou une pension ;

- lorsque les bénéficiaires sont logés gratuitement ou quasi gratuitement ou remboursés de leurs dépenses de logement ;
- lorsque les bénéficiaires touchent des allocations pour l'éducation de leurs enfants, etc.

Régimes d'assurance sociale :

- les régimes d'assurance sociale sont destinés à couvrir les bénéficiaires au long de leur vie professionnelle ainsi que pendant la retraite, qu'ils soient employeurs, salariés, indépendants ou chômeurs. Cela suppose qu'ils paient, ou ont payé, des cotisations sociales ou qu'on en paie pour eux ;
- les régimes d'assurance sociale sont organisés sur une base collective au bénéfice de groupes de travailleurs (avec ou sans emploi). Il peut s'agir d'un système privé pour les seuls employés d'une entreprise ou d'une couverture à l'échelon national. L'adhésion à un régime est le plus souvent obligatoire ;
- pour qu'un système privé soit considéré comme un régime d'assurance sociale, il faut qu'il réponde aux caractéristiques types décrites auparavant (en six points) et il faut de plus que :
 - l'adhésion soit obligatoire ;
 - le système soit collectif, au bénéfice d'un groupe de travailleurs, et limité à ce groupe ;
 - l'employeur effectue des versements à ce système pour le compte de ses employés.

Lorsqu'un individu adhère librement à un système d'assurance, sans y être obligé par son employeur ou par la loi, les flux correspondants ne sont pas considérés comme des flux d'assurance sociale mais comme des transferts courants (ou des acquisitions d'actifs financiers dans le cas d'une assurance-vie).

On distingue trois types de régimes d'assurances sociales :

- les régimes qui couvrent l'ensemble ou une grande partie de la communauté, qui sont obligatoires, et qui sont contrôlés et financés par les administrations publiques. Ces régimes sont appelés “organismes de sécurité sociale” ;
- les régimes de fonds privés : il s'agit soit d'entreprises d'assurance ou de fonds de pension autonomes, distincts des employeurs et des salariés, qui gèrent eux-mêmes leurs fonds ; ou de fonds de pension non autonomes, constitués de réserves par les employeurs, et qui ne constituent pas des unités séparées des employés ;
- les régimes “directs” dans lesquels les employeurs prennent directement en charge certaines prestations sans pour autant créer de réserves spécifiques.

Il existe plusieurs types de cotisations et de prestations sociales.

i- Les cotisations sociales (D.61)

i.a Cotisations sociales effectives (D.611)

Les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs (D.6111) sont des cotisations payées par les employeurs à des régimes d'assurance sociale, pour le compte de leurs salariés.

On considère en comptabilité nationale que c'est un élément de la rémunération des salariés et que, en contrepartie, ces salariés versent eux-mêmes des cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale.

Les cotisations sociales effectives à la charge des employés (D.6112) sont des cotisations sociales payées par les employés à des régimes d'assurance sociale. Elles incluent, dans le cas des fonds privés, les intérêts imputés aux assurés (diminués des charges).

Les cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes non salariées (D.6113) sont les cotisations sociales que les travailleurs indépendants (patrons et travailleurs pour compte propre) et les non salariés versent, de manière obligatoire ou volontairement, à des régimes d'assurance sociale.

i.b Cotisations sociales imputées (D.612)

C'est la contrepartie exacte du flux D.122 "cotisations sociales imputées" considérées comme élément de rémunération (voir le paragraphe correspondant).

ii- Les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature (D.62)

On distingue :

- les prestations de sécurité sociale en espèces (D.621) ; elles sont payées aux ménages par les caisses de sécurité sociale ;
- les prestations des fonds privés d'assurance sociale (D.622) ;
- les prestations des régimes gérés par les employeurs (D.623) ;
- les prestations d'assistance sociale autres qu'en nature (D.624) : ce sont des transferts courants payés aux ménages par les administrations ou les ISBL et qui couvrent les mêmes domaines que les systèmes d'assurance sociale, mais qui ne sont pas la contrepartie de cotisations sociales. Ces prestations sont versées aux ménages à l'occasion d'événements qui ne sont pas couverts ou très insuffisamment couverts par les régimes d'assurance sociale.

1-3-3-3 Les autres transferts courants (D.7)

i- Les primes nettes d'assurance-dommages (D.71)

Ce sont des primes d'assurance payées par les entreprises ou les ménages. Les primes payées par les ménages le sont de leur propre initiative et pour leur propre bénéfice, indépendamment de leurs employeurs ou de l'administration et en dehors des systèmes d'assurance sociale.

Les primes d'assurance-dommages comprennent les montants réellement versés (“primes acquises à l'exercice”) plus les revenus nets de la propriété attribués aux assurés.

Les primes “nettes” d'assurance-dommages sont obtenues en déduisant des primes d'assurance-dommages le montant du service d'assurance tel qu'il est évalué par la comptabilité nationale.

ii- Les indemnités d'assurance-dommages (D.72)

Ce sont les indemnités, à l'exclusion des prestations sociales, qui sont dues aux assurés pendant l'exercice considéré, c'est-à-dire liées à des sinistres qui interviennent pendant l'exercice considéré. Compte tenu du mode de calcul des primes nettes d'assurance-dommages, le montant des indemnités d'assurance-dommages est égal au montant des primes nettes d'assurance-dommages. Ceci traduit le fait que les systèmes d'assurance ont pour fonction principale de redistribuer le revenu.

iii- Les transferts courants entre administrations publiques (D.73)

Ce sont les transferts courants qui interviennent entre les administrations publiques, le plus souvent des administrations centrales vers les administrations régionales et locales ou les organismes de sécurité sociale.

Ils servent à financer des dépenses courantes. Les financements de FBCF sont traités en “transferts en capital”.

Lorsqu'une administration, en même temps que ses propres impôts, collecte pour le compte d'une autre administration les impôts destinés à cette administration : on ne fait pas apparaître de transfert entre administrations mais on considère que la deuxième administration reçoit directement ces impôts.

iv- La coopération internationale courante (D.74)

Ce sont des transferts courants en espèces ou en nature qui interviennent entre administrations de différents pays ou entre l'administration et des organisations internationales.

Ceci inclut :

- les transferts reçus de gouvernements étrangers pour financer des dépenses courantes, y compris les aides d'urgence ;
- les contributions régulières aux organismes internationaux ;
- les salaires payés aux assistants techniques par les Etats ou par les organisations internationales, lorsque ces assistants sont résidents des pays où ils travaillent.

v- *Les autres transferts courants divers (D.75)*

Les transferts courants aux ISBLSM sont des versements effectués au bénéfice des ISBLSM, par des résidents ou des non-résidents, sous la forme de cotisations d'adhérents, de souscriptions, de donations, etc. Ces transferts couvrent les frais de fonctionnement des ISBLSM ou les transferts que les ISBLSM effectuent au bénéfice d'autres unités institutionnelles.

Les transferts courants entre ménages comprennent tous les transferts courants, en espèces ou en nature, reçus de (versés par des) ménages résidents par (à) d'autres ménages, résidents ou non. C'est par exemple le cas des transferts d'économie des travailleurs à l'étranger (pour une longue période) au bénéfice de leur famille restée au pays.

Les amendes et pénalités sont considérées comme des transferts courants. Cependant, certaines pénalités liées au paiement des impôts ne peuvent pas être distinguées des impôts eux-mêmes et ne sont donc pas enregistrées séparément.

On citera enfin les produits des loteries et jeux de hasard dont les ménages, résidents ou non-résidents, sont bénéficiaires, et les dédommagements accordés à certaines victimes, éventuellement par décision de justice, en dehors des circuits habituels d'assurance. Ceci inclut les paiements d'indemnités par l'administration aux victimes de catastrophes naturelles.

Cette liste n'est pas exhaustive.

1-3-4 Comptes de redistribution du revenu en nature¹⁴

1-3-4-1 *Les transferts sociaux en nature (D.63)*

C'est le seul poste du compte de redistribution en nature des revenus.

Il s'agit de biens et services individuels transférés en nature aux ménages par les administrations et les ISBLSM. Ils peuvent être achetés sur le marché ou constituer une partie de la production non marchande des administrations et ISBLSM.

i- *Les prestations sociales en nature (D.631)*

Elles comprennent :

- Les remboursements de sécurité sociale (D.6311) par les organismes de sécurité sociale pour l'achat autorisé de médicaments, de traitements médicaux et dentaires, de frais d'hospitalisation, etc. ;

¹⁴ Ce compte décrit les transferts sociaux en nature, et donc le passage du revenu disponible au revenu disponible ajusté. Il ne concerne que les administrations publiques, les isblsm et les ménages.

- Les autres prestations de sécurité sociale en nature (D.6312) qui consistent en des prises en charge directes par les organismes de sécurité sociale de traitements médicaux ou dentaires, de soins infirmiers, d'hospitalisations, de verres de contact et de lunettes de vue, d'équipements médicaux, etc. Ces biens et services peuvent être marchands ou non marchands ;
- Les prestations d'assistance sociale en nature (D.6313) qui sont des transferts en nature effectués par les administrations ou les ISBLSM en faveur des ménages, similaires aux prestations d'assurance sociale en nature décrites ci-dessus, mais réalisées en dehors de tout système d'assurance sociale.

ii- *Les transferts de biens et services non marchands individuels (D.632)*

Ce sont des biens et services fournis individuellement aux ménages, gratuitement ou quasi gratuitement, par les unités non marchandes des administrations et des ISBLSM. Ce sont essentiellement les services d'enseignement et de santé, des services de logement, des services culturels ou récréatifs.

Par convention, tous les services produits par les ISBLSM sont traités de cette manière.

1-3-4-2 Le revenu disponible ajusté (B.7)

C'est le solde du compte de redistribution du revenu en nature.

1-3-5 Compte d'utilisation du revenu (SCN chapitre IX)

L'objet du compte d'utilisation du revenu est de montrer comment les ménages, les administrations et les ISBLSM repartissent leur revenu disponible entre consommation finale et épargne.

Il existe deux versions du compte d'utilisation du revenu qui correspondent à deux concepts de revenu disponible et de consommation finale.

Dans la première, on montre quelle dépense de consommation finale est permise par le revenu disponible. Dans la seconde, on s'intéresse à la consommation finale effective, et notamment à celle des ménages, que cette consommation provienne d'une dépense ou d'un transfert en nature.

On a donc les égalités suivantes :

$$\begin{array}{rcl}
 & \text{Revenu disponible} \\
 + & \text{transferts en nature} \\
 = & \textbf{revenu disponible ajusté}
 \end{array}$$

$$\begin{array}{rcl}
 & \text{Revenu disponible} \\
 - & \text{dépense de consommation finale} \\
 - & \text{ajustement pour variation des intérêts des ménages sur les fonds de pension} \\
 = & \textbf{épargne}
 \end{array}$$

+	Dépense de consommation finale transferts en nature
=	Consommation finale effective

-	Revenu disponible ajusté
-	Consommation finale effective
-	ajustement pour variation des intérêts des ménages sur les fonds de pension
=	épargne

1-3-5-1 *La dépense de consommation finale (P.3) et la consommation finale effective (P.4)*

i- Dépense, acquisition et utilisation

Une dépense est la valeur qu'un acheteur paie à un vendeur en échange d'un bien ou d'un service. La dépense est attribuée à l'unité qui, en dernier ressort, subit le coût de l'opération. Lorsque la transaction est non monétaire (troc ou production pour compte propre), on impute une valeur fictive (égale à la valeur qu'aurait le bien ou le service sur le marché) à la dépense. La revente d'un bien existant est considérée comme une dépense négative.

L'acquisition suppose que l'unité institutionnelle devient propriétaire du bien ou que le service lui est rendu. On peut acquérir un produit par une dépense ou en bénéficiant d'un transfert en nature de la part d'une administration ou d'une ISBLSM.

L'utilisation consiste à user d'un produit dans un processus de production ou pour la satisfaction d'un besoin humain.

A l'évidence, pour un bien, le moment où il est acquis peut être différent du moment où il est utilisé. Pour les services, ces moments sont confondus.

ii- La dépense de consommation finale

La dépense de consommation finale par les ménages est ce que paient les ménages résidents en biens et services pour leur consommation.

Ceci exclut l'achat ou la construction pour compte propre de logements et l'achat d'objets de valeur.

La dépense de consommation par les administrations et les ISBLSM peut concerner des biens et services marchands ou non marchands, collectifs ou individuels.

iii- La consommation finale effective

Les trois secteurs concernés sont : les administrations publiques, les ISBLSM et les ménages. La consommation finale effective des ménages s'obtient en additionnant la dépense de la consommation finale et les transferts en nature en provenance des administrations et des ISBLSM. La consommation finale effective des ISBLSM est nulle par convention, leur dépense de consommation finale étant intégralement transférée au profit des ménages. La consommation finale effective des administrations est le solde entre la dépense de consommation finale et les transferts en nature au profit des ménages.

1-3-5-2 L'épargne (B.8)

L'épargne est donc le solde du compte d'utilisation du revenu, quelle que soit la version considérée.

Les sociétés n'ayant pas de consommation finale, leur épargne est égale à leur revenu disponible (à l'ajustement pour variation des intérêts des ménages dans les fonds de pension près).

L'épargne, si elle est positive, permet d'acquérir des actifs ou de réduire son passif. Si elle est négative, il faudra céder des actifs ou augmenter son passif.

L'épargne est donc le lien entre les comptes courants et les comptes d'accumulation.

1-3-6 Compte de capital (SCN chapitre X)

Le compte de capital est le premier des comptes d'accumulation qui évaluent les actifs et les passifs des unités institutionnelles, à un moment donné, ou leur évolution dans le temps.

Le compte de patrimoine mesure ensuite les stocks d'actifs et de passifs en début et en fin de période.

Les actifs pris en compte par le système sont des actifs économiques. Ils sont définis comme des entités sur lesquelles les unités institutionnelles peuvent détenir des droits de propriété, et desquelles on peut retirer un bénéfice : possibilité d'engager un processus de production (machines, constructions, etc.), revenus de la propriété (actifs financiers, terres, etc.) ou bénéfice réalisé lors de la revente de l'actif.

Les actifs financiers sont des actifs qui donnent à leurs détenteurs (les créanciers) le droit de percevoir des paiements d'une autre unité (le débiteur) dans certaines circonstances spécifiées entre eux par contrat.

Les actifs produits (non financiers) sont le résultat d'un processus de production au sens de la comptabilité nationale.

On distingue :

- les actifs fixes : ils sont utilisés de manière répétée ou en continu dans un processus de production, pendant une longue période (plus d'un an) ;
- les stocks : ils sont constitués d'output qui ne sont pas immédiatement vendus par le producteur, ou par les marchandises acquises qui ne sont pas immédiatement revendues ou utilisées dans un processus de production ;
- les objets de valeur : ce sont des biens dont la valeur est importante, qui ne sont pas détenus pour être utilisés dans un processus de production, mais en tant que réserves de valeur (métaux précieux, pierres précieuses, oeuvres d'art, collections, etc.).

Les actifs non produits sont nécessaires au processus de production mais n'ont pas été eux-mêmes produits. Ce sont par exemple des terres, des gisements, etc.

L'enchaînement des comptes est le suivant :

$$\begin{array}{lcl} & \text{Valeur d'ouverture du stock d'un actif donné} & \\ + & \text{valeur des actifs acquis moins valeur des actifs cédés (les actifs non financiers} & \\ & \text{figurent au compte de capital, les actifs financiers au compte financier)} & \\ + & \text{valeur des autres variations dans le volume des actifs, dues par exemple à la} & \\ & \text{découverte de gisements, de destructions du fait de guerre ou de catastrophe} & \\ & \text{naturelle (compte des autres variations en volume des actifs)} & \\ + & \text{valeur des gains ou pertes nominaux de détention, qui résultent de la variation} & \\ & \text{du prix de l'actif (compte de réévaluation)} & \\ = & \text{valeur de clôture du stock de l'actif.} & \end{array}$$

Le compte de capital est le compte qui enregistre les variations d'actifs non financiers dues à des transactions. D'une manière générale, dans un compte d'accumulation, les actifs sont enregistrés à gauche et les passifs à droite. Dans le compte de capital, on enregistrera donc les actifs à gauche et les autres éléments à droite. Le solde (capacité ou besoin de financement) est enregistré à gauche.

On distingue cinq catégories d'actifs non financiers :

- formation brute de capital fixe ;
- consommation de capital fixe ;
- variations de stocks ;
- acquisitions moins cessions d'objets de valeur ;
- acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

1-3-6-1 La formation brute de capital (P.5)

i- La formation brute de capital fixe (P.51)

La formation brute de capital fixe enregistre la valeur des acquisitions diminuée des cessions d'actifs fixes.

On distingue :

- les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes tangibles :
 - logements ;
 - autres bâtiments et constructions ;
 - machines et équipements ;
 - actifs cultivés - arbres - et cheptels, utilisés de manière continue pour produire des fruits, du caoutchouc, du lait, etc. ;
- les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes intangibles :
 - exploration minière ;
 - logiciels informatiques ;
 - originaux d'œuvres littéraires, artistiques, etc. ;
 - autres actifs fixes intangibles ;
 - les améliorations majeures apportées à des actifs tangibles non produits (terres) ;
 - les frais d'acquisition liés au transfert de propriété d'actifs non produits.

Les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes, tangibles ou intangibles, décrites ci-dessus sont constituées de :

- la valeur des actifs fixes achetés ;
- la valeur des actifs reçus lors d'un troc ;
- la valeur des actifs reçus en transfert en capital en nature ;
- la valeur des actifs fixes conservés pour leurs propres utilisations par les producteurs, y compris les produits semi-finis ;

moins

- la valeur des actifs existants revendus ;
- la valeur des actifs cédés lors d'un troc ;
- la valeur des actifs cédés en transfert en capital en nature.

Biens existants

Lorsque la transaction concerne un bien existant, elle est enregistrée en FBCF négative chez le vendeur et en FBCF positive chez l'acheteur. Il peut éventuellement y avoir enregistrement sous deux opérations différentes : lorsqu'une entreprise vend une voiture à un ménage, il s'agit d'une FBCF négative pour l'entreprise et d'une consommation finale pour le ménage (positive). La valeur chez le vendeur et chez l'acheteur peut différer du montant des frais liés au transfert de propriété.

Crédit-bail

Le crédit bail (ou leasing) est un système de crédit par lequel le cédant met à la disposition de l'acquéreur un bien de capital fixe en échange du paiement d'un "loyer". Le cédant demeure propriétaire du bien jusqu'à la fin du leasing où il devient propriété de l'acquéreur. Dans le SCN, cependant, on enregistre le bien en FBCF chez l'acquéreur dès le début de l'opération de leasing.

Amélioration importante d'un actif existant

Les améliorations importantes d'un actif existant, c'est-à-dire celles qui correspondent à une décision délibérée d'investissement (agrandir un bâtiment), et qui augmente les performances ou la capacité de production de l'actif existant, sont enregistrées en FBCF. La mise au point d'une nouvelle version d'un logiciel entre dans ce cadre.

Les améliorations apportées aux terres sont également enregistrées en FBCF :

- gain de terres sur la mer par construction de digues ou de jetées ;
- déforestation, dérochement d'un terrain en vue de sa mise en valeur ;
- travaux d'irrigation ;
- construction d'ouvrages destinés à protéger les terres de l'action des eaux (digues, levées, etc.).

Coûts liés au transfert de propriété

Ces frais sont les suivants :

- charges et commissions payées par l'acquéreur : honoraires des juristes, architectes, ingénieurs, etc., commissions payées aux agents de l'Etat, frais de vente aux enchères, etc. ;
- taxes dues par l'acquéreur pour l'acquisition du bien.

Les frais liés à l'achat d'un terrain ou d'autres actifs non produits sont enregistrés de cette manière, bien que l'acquisition de ces actifs ne soit pas de la FBCF.

ii- Les variations de stocks (P.52)

Les stocks sont traités dans le système comme le sont les autres actifs financiers. Les variations de stocks sont ainsi égales à la valeur des stocks acquis moins la valeur des stocks cédés.

Les stocks de matières premières et de fournitures

Ce sont les biens détenus en stock par une entreprise et qu'elle entend utiliser comme input dans un processus de production. Les plus courants sont les produits pétroliers, produits industriels bruts, produits agricoles, composants, emballages, fournitures de bureau, etc.

Les stocks de travaux en cours

Ce sont les produits qui ne sont pas encore terminés, donc à un stade où ils ne sont normalement pas vendus à d'autres unités.

Ce sont par exemple un bâtiment ou un navire en cours de construction, des cultures sur pied, un logiciel informatique en cours d'élaboration. Les travaux en cours sont évalués en répartissant la valeur de base du produit, lorsqu'il est achevé, sur chaque période, proportionnellement aux coûts de fabrication supportés pendant chacune de ces périodes.

Les stocks de produits finis

Ce sont les output de l'entreprise. Ils sont évalués au prix de base du moment où ils entrent ou sortent de stocks.

Les stocks de marchandises

Ce sont des stocks détenus par les commerçants, destinés à être revendus en l'état. Les entrées en stocks sont évaluées au prix d'acquisition, les sorties de stocks au prix d'acquisition du moment de la sortie de stock (coût de remplacement).

iii- Les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur (P.53)

Ce sont des actifs qui ne sont pas utilisés au cours d'un processus de production mais qui sont acquis en tant que réserve de valeur, c'est-à-dire que l'on s'attend à ce que leur prix augmente au moins autant que les prix moyens.

Ce sont :

- les pierres et métaux précieux : diamants, or non monétaire, platine, argent, etc. ;
- les peintures, sculptures et autres œuvres d'art ; les pièces d'antiquité ;
- les autres biens de valeur : bijoux, collections, etc.

1-3-6-2 Les transferts en capital (D.9)

Un transfert en capital est : soit un transfert en espèces, dont l'origine provient d'une cession d'actifs, ou dont la destination est l'acquisition d'actifs ; soit un transfert sans contrepartie de la propriété d'un actif.

On distingue :

i- les impôts en capital (D.91)

Ce sont des impôts perçus de manière irrégulière et peu fréquente sur les actifs ou le patrimoine des unités institutionnelles (impôt sur la fortune) ou leur transfert d'une unité à une autre lors d'un héritage ou d'un legs entre vifs.

ii- *les subventions d'équipement (D.92)*

Ce sont des transferts qui ont pour but de financer l'acquisition d'un actif fixe. Il peut s'agir de transferts en nature.

iii- *les autres transferts en capital (D.99)*

Ils comprennent les annulations volontaires¹⁵ de dettes, le remboursement de sinistres non couverts par les assurances, les subventions destinées à couvrir l'accumulation de pertes d'exploitation, des legs et des dons entre vifs, etc.

1-3-7 Compte financier (SCN chapitre XI)

Le compte financier est le second des comptes d'accumulation et le dernier à décrire des transactions entre secteurs institutionnels. Il décrit comment les emprunteurs nets obtiennent les ressources financières qui leur sont nécessaires et comment les prêteurs nets disposent de leurs ressources financières, par catégories d'actifs financiers.

On distingue sept catégories d'instruments financiers :

- or monétaire et Droits de Tirage Spéciaux (DTS) ;
- numéraire et dépôts ;
- titres (autres que les actions) ;
- crédits ;
- actions et autres participations ;
- réserves techniques d'assurance ;
- autres produits à recevoir / à payer.

1-3-7-1 Or monétaire et DTS (F.1)

L'or dont il est question ici est uniquement celui détenu par les autorités monétaires : Banque centrale et Etat. En revanche, toute opération sur l'or réalisée par la Banque centrale ou l'Etat avec les autres unités résidentes doit être traitée comme opération sur biens et services. De même, l'or détenu par les autres institutions financières, les entreprises ou les ménages est enregistré avec les "acquisitions moins cessions d'objets de valeur" ou les "consommations intermédiaires" ou les "stocks" s'il entre dans un processus de production.

Les DTS sont des actifs financiers de réserve créés par le FMI et répartis entre ses membres. Ils ne constituent cependant pas une créance sur le FMI. Les allocations et annulations de DTS ne sont pas des transactions et sont enregistrées dans le compte des autres variations en volume des actifs.

L'or et les DTS sont conventionnellement considérés comme des créances sur le reste du monde.

¹⁵ Une annulation non volontaire entre dans les autres changements de volume d'actif (K10).

1-3-7-2 *Numéraire et dépôts (F.2)*

Le numéraire (F.21) est constitué des billets et pièces habituellement utilisés comme moyen de paiements. On distingue la monnaie nationale des devises étrangères.

Seules les sociétés financières et l'Etat peuvent émettre de la monnaie, qui peut être détenue par tous les secteurs ainsi que par le reste du monde.

Les dépôts à vue (F.22) sont des dépôts dont on peut disposer librement (retrait à vue, chèque, ordre de virement, etc.) sans pénalité.

Les autres dépôts (F.29) sont par exemple les comptes d'épargne non transférables, les dépôts à terme. Ils comprennent aussi les bons de caisse.

1-3-7-3 *Les titres autres que les actions (F.3)*

Les obligations (et autres titres d'endettement) procurent habituellement à leur détenteur un revenu monétaire, qui peut être fixe ou variable, mais qui est déterminé par un contrat. En particulier, le paiement des intérêts n'est pas fonction des bénéfices du débiteur.

Les obligations procurent en outre à leur détenteur le droit inconditionnel de toucher une somme fixe à une date (ou des dates) spécifiées, au titre de l'amortissement du capital.

Les titres émis sur le marché monétaire confèrent également à leur porteur le droit inconditionnel de toucher à une date spécifiée un montant fixe stipulé : bons du trésor, billets de trésorerie, etc.

Il existe en outre un certain nombre de produits dits “produits dérivés” qui confèrent à leur détenteur le droit conditionnel de recevoir un avantage économique sous forme de paiement en espèces, d'un instrument financier primaire, etc. Ces produits sont rattachés à un instrument ou un indicateur financier particulier (devises, indices des cours des actions, taux d'intérêts, etc.) ou à un produit de base donné (or, sucre, café, etc.).

1-3-7-4 *Les crédits (F.4)*

Les crédits incluent tous les actifs financiers :

- qui sont constitués lorsqu'un créateur prête directement des ressources à un débiteur ;
- qui sont stipulés sur des documents non négociables ou pour lesquels le prêteur ne reçoit pas de titre attestant la transaction.

1-3-7-5 *Les actions et autres titres de participation (F.5)*

Ce sont tous les instruments et documents reconnaissant à leur porteur des droits sur la valeur résiduelle des actifs des entreprises constituées en sociétés, après règlements de tous les créanciers, en cas de liquidation de la société.

Ce droit est habituellement matérialisé par des actions, parts, certificats de participation ou d'autres documents similaires.

Ce poste inclut les droits des propriétaires sur les quasi-sociétés.

1-3-7-6 *Les réserves techniques d'assurance (F.6)*

Les réserves techniques d'assurance sont subdivisées en :

- droits des ménages sur les contrats d'assurance-vie et les fonds de pension ;
- réserves-primés et réserves-sinistres.

Les réserves d'assurance-vie sont des réserves constituées en prévision des paiements ultérieurs. Bien qu'elles soient détenues par les entreprises d'assurance, on considère qu'elles sont des actifs des personnes assurées.

Le SCN enregistre donc les variations de ces actifs comme des variations de créances des ménages sur les entreprises d'assurance.

Les fonds de pension sont des réserves constituées par des employeurs et/ou leurs salariés pour assurer un revenu à ces salariés lorsqu'ils seront retraités. Ces fonds sont la propriété des salariés et le SCN enregistre donc les variations de ces réserves en variations de créances des ménages sur les entreprises d'assurance.

Les contrats d'assurance-dommages peuvent couvrir des périodes à cheval sur plusieurs périodes de comptes. La part de la prime qui couvre les périodes à venir constitue une "réserve de primes". Les "réserves sinistres" sont les réserves que les entreprises d'assurance-dommages constituent pour couvrir les paiements qui auront lieu dans le futur du fait des dossiers en instance.

1-3-7-7 *Les autres produits à recevoir ou à payer (F.7)*

Ils comprennent les crédits commerciaux et les autres catégories.

Les crédits commerciaux (F.71) comprennent :

- les crédits pour des biens et services fournis directement aux sociétés, aux administrations publiques, aux ISBLSM et au reste du monde ;
- les avances consenties sur des travaux en cours ou des travaux en projet.

Les crédits commerciaux n'incluent pas les prêts destinés à financer des crédits commerciaux (ces prêts sont enregistrés en "crédits").

Il peut être utile de séparer les crédits commerciaux selon qu'ils sont à court terme ou à long terme.

Les autres catégories (F.79) incluent les autres montants à recevoir ou à payer : taxes, dividendes, salaires, cotisations sociales, etc.

1-3-8 Compte des autres changements de volume d'actifs (SCN chapitre XII.A)

Ce compte enregistre les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont dues ni à des transactions (enregistrées dans le compte de capital et le compte financier) ni à des phénomènes de prix (gains et pertes nominaux de détention enregistrés dans le compte de réévaluation).

On distingue les catégories suivantes :

1-3-8-1 *Apparition économique d'actifs non produits (K.3)*

Ceci comprend la découverte de nouveaux gisements souterrains exploitables (et rentables) ou le fait qu'un gisement existant, considéré comme non rentable, devienne rentable du fait de l'évolution technologique ou des prix relatifs. Par ailleurs, lorsqu'une terre, une forêt, auparavant "non exploitées" deviennent susceptibles d'une utilisation économique, il y a apparition économique d'actifs non produits.

C'est encore le cas lorsqu'un actif change de valeur du fait d'un changement dans son utilisation économique, comme lorsqu'une terre cultivable devient un terrain constructible. Enfin, lorsqu'une entreprise est vendue à un prix supérieur à sa valeur nette, la plus-value est une "apparition économique d'actifs non produits". Ce traitement permet de respecter l'équilibre entre patrimoine d'ouverture, variations de patrimoine, et patrimoine de clôture.

1-3-8-2 *Apparition économique d'actifs produits (K.4)*

Sont enregistrées ici les apparitions d'objets de valeur et de monuments historiques.

1-3-8-3 *Croissance naturelle de ressources biologiques non cultivées (K.5)*

La croissance d'une forêt naturelle, d'un stock de poissons, lorsqu'elle échappe au contrôle d'une unité institutionnelle, ne peut pas être considérée comme de la production. Il s'agit cependant d'un accroissement des actifs économiques qui est alors enregistré en "croissance naturelle de ressources biologiques non cultivées".

1-3-8-4 *Disparition économique d'actifs non produits (K.6)*

Les actifs non produits, forêt naturelle, stock de poissons, ressources en eau, lorsqu'ils sont exploités, voient leur volume diminuer ; c'est cette diminution que l'on enregistre ici. Il peut également s'agir d'une estimation à la baisse d'une ressource souterraine exploitable, compte tenu des évolutions technologiques et des prix relatifs. Un changement dans l'utilisation d'un actif peut également en modifier la valeur : terre cultivée transformée en prairie. Un autre cas est la détérioration d'un actif non produit du fait de l'activité économique : pluies acides qui vont abîmer les arbres, produits phytosanitaires utilisés à trop grande échelle qui vont polluer les eaux et amenuiser le stock de poissons. Enfin, la vente d'une entreprise à une valeur inférieure à sa valeur nette est une disparition économique d'actif non produit.

1-3-8-5 *Catastrophes naturelles (K.7)*

Les pertes considérées comme “normales” sont enregistrées soit en consommation de capital fixe, soit en variation de stocks. Lorsque ces pertes prennent un caractère exceptionnel, elles sont enregistrées en “catastrophes naturelles”. C'est le cas des pertes en bétail dues à la sécheresse, des destructions consécutives à un tremblement de terre, à une tempête exceptionnelle, ou à des émeutes, des faits de guerre, etc.

1-3-8-6 *Saisies sans contrepartie (K.8)*

Il peut arriver qu'un gouvernement s'approprie unilatéralement un actif d'une autre unité institutionnelle, qui peut être étrangère, sans contrepartie. C'est ce cas de figure qu'on enregistre ici.

1-3-8-7 *Autres changements en volume des actifs non financiers (K.9)*

Il peut s'agir de l'obsolescence accélérée d'un actif, de la dégradation d'un actif fixe non enregistré en consommation de capital fixe (effet de la pluie sur les murs d'une construction, etc.), de l'abandon d'un programme d'investissement, de pertes exceptionnelles sur stocks, etc.

1-3-8-8 *Autres changements en volume dans les actifs et passifs financiers (K.10)*

Il peut s'agir d'allocations ou d'annulations de DTS, d'abandons de créances irrécouvrables.

1-3-8-9 *Changements de classification et de structure (K.12)*

Il peut s'agir de changements de classement d'une unité institutionnelle d'un secteur à un autre, du changement de structure d'une entreprise (par fusion, absorption, scission, etc.) qui fait apparaître ou disparaître des créances et dettes entre les différentes unités, d'un changement de classification d'un actif ou d'un passif (monétisation ou démonétisation de l'or, etc.).

1-3-9 *Compte de réévaluation (SCN chapitre XII.B)*

Le compte de réévaluation enregistre les variations de la valeur des actifs et des passifs dues à des variations de prix. On parle alors de gains ou pertes nominaux de détention. Ils se décomposent en gains ou pertes neutres et gains ou pertes réels. Les gains neutres correspondent à la valeur du gain si le prix de l'actif avait évolué comme l'évolution générale des prix. Les gains réels correspondent par contre aux gains dus à la variation du prix de l'actif relativement à l'évolution générale des prix.

Il est important de mesurer ce phénomène dans le cas des stocks, particulièrement en cas d'inflation élevée. En effet, la mesure de la variation des stocks affecte le niveau de la production, celui des consommations intermédiaires et donc celui du PIB. Il convient donc, dans la mesure de la production et des consommations intermédiaires de veiller à ne pas y inclure les gains ou pertes nominaux de détention.

1-3-10 Compte de patrimoine (SCN chapitre XIII)

Le compte de patrimoine indique, pour chaque secteur et pour l'ensemble de l'économie, le niveau et la composition du stock d'actifs et de passifs au début et à la fin de la période à laquelle ils se rapportent.

Il indique également comment s'est fait le passage de l'un à l'autre : variations dues à l'épargne et aux transferts en capital, variations dues aux autres changements de volume des actifs, gains et pertes nominaux de détention.

La richesse nationale, ou valeur nette du patrimoine de la Nation, est définie comme la somme d'actifs non financiers et du solde entre stocks d'actifs et de passifs financiers. Ce dernier terme correspond à la position extérieure nette de la balance des paiements.

1-3-11 Compte du reste du monde (SCN chapitre XIV)

Afin de boucler le système de comptabilité nationale, il est nécessaire de décrire les relations entre les unités résidentes et les unités non-résidentes, c'est l'objet du compte du reste du monde ou "compte des transactions extérieures".

Le compte du reste du monde enregistre uniquement les relations des unités résidentes avec une unité non-résidente.

Le compte du reste du monde est établi du point de vue du reste du monde. Ainsi, une exportation du pays dont on établit les comptes constitue un emploi pour le reste du monde, une importation : une ressource, etc.

1-3-11-1 Règles d'évaluation

Ce sont les prix courants du marché qui sont utilisés pour évaluer les transactions sur biens et services, les opérations des comptes de distribution et de redistribution du revenu, les comptes d'accumulation et les comptes de patrimoine.

Pour les biens, le prix "d'acquisition" correspond à la valeur payée par l'acheteur à la frontière douanière du pays exportateur, c'est-à-dire la valeur fab (franco à bord). Ceci concerne les exportations et les importations.

Le transport de marchandises exportées réalisé au-delà de la frontière par des résidents, et, symétriquement, le transport de marchandises importées, réalisé au-delà de la frontière du pays exportateur par des non-résidents, doivent être traités comme des échanges de services de transport.

Pour les produits exportés, on peut en général considérer que les valeurs enregistrées en douane correspondent aux règles d'évaluation du SCN et peuvent donc être reprises telles qu'elles.

Cependant, un bien peut être exporté ou importé sans traverser la frontière (bateau qui se trouve en dehors du pays, biens - pétrole, poissons, etc. - produits dans les eaux internationales, biens consommés dans des installations offshore résidentes et achetés à l'étranger à des non-résidents, biens détruits en cours de route).

Inversement, un bien peut traverser la frontière sans devoir être enregistré en importation ou exportation : biens en transit, matériel de TP importé provisoirement pour les besoins d'un chantier de courte durée, biens importés pour réparation ou transformation mineure, biens importés dans le cadre d'expositions, de foires, de spectacles, biens destinés aux ambassades, enclaves militaires, etc.

Pour les produits importés, les douanes enregistrent la valeur à la frontière douanière de l'importateur c'est à dire caf (coût, assurance, fret) comprenant les frais d'assurance et de fret entre la frontière douanière de l'exportateur et celle de l'importateur. On doit alors, au niveau global (tous produits confondus), opérer une correction caf / fab qui correspond aux frais de transport et d'assurance entre le pays exportateur et le pays importateur. Par contre, on ne fait pas de correction au niveau détaillé : les équilibres ressources-emplois par produit enregistrent la valeur caf des produits.

Pour les produits échangés en troc, ou les échanges entre filiales et sociétés-mères, il faut reconstituer un prix d'échange, sur la base des prix du marché des produits identiques.

Il en va de même des dons, avec une difficulté supplémentaire qui est la différence, qui peut être importante, entre la valeur enregistrée par le donateur et celle enregistrée par le bénéficiaire. On recommande dans ce cas de privilégier l'information du donateur.

1-3-11-2 Moments d'enregistrement

En principe, le moment d'enregistrement est celui du transfert de propriété, dont on considère qu'il coïncide avec la date d'écriture comptable dans les livres des unités concernées.

En pratique, pour les biens, on utilise le moment d'enregistrement en douane, bien qu'il corresponde au franchissement physique de la frontière, et puisse donc différer du moment du transfert de propriété. Ceci vaut également pour les biens acquis en crédit-bail, bien qu'il n'y ait pas transfert légal de propriété.

Les services sont enregistrés à la date où ils sont rendus. Les intérêts sont enregistrés sur la base des droits constatés, les dividendes à leur date d'exigibilité.

Les transferts sont enregistrés à la date où les ressources (biens, services, actifs financiers) dont ils sont la contrepartie changent de propriétaire.

Les opérations financières sont réputées avoir eu lieu lorsque le créancier et le débiteur inscrivent l'opération dans leurs comptes.

1-4 LE COMPTE DES BIENS ET SERVICES ET LE TABLEAU DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (SCN CHAPITRE XV)

Le tableau des ressources et des emplois (TRE) permet une analyse détaillée du processus de production et de l'utilisation d'un bien ou d'un service, ainsi que le revenu généré par cette production.

Il a d'une part un rôle statistique de synthèse des informations très diversifiées sur les produits, recensements industriels, enquêtes budget-consommation, statistiques du commerce extérieur, etc., ce qui permet d'en détecter les lacunes. D'autre part, il joue un rôle analytique comme outil d'analyse des liens entre demande finale et niveau de production.

1-4-1 Compte des biens et services

Le compte des biens et services, ou “équilibre ressources-emplois” (ERE), montrent comment, pour un groupe de produits, ou pour l'ensemble de l'économie, le total disponible des produits (ressources) est égal au total des utilisations de ces produits (emplois).

1-4-1-1 Equation de base

L'équation de base est la suivante :

$$\begin{array}{rcl} & \text{Production} & \\ + & \text{Importations} & \\ \\ = & \text{Consommation Intermédiaire} & \\ + & \text{Exportations} & \\ + & \text{Consommation Finale} & \\ + & \text{Formation Brute de Capital.} & \end{array}$$

Cette description est particulièrement intéressante lorsqu'on dispose d'évaluations séparées pour chaque opération. C'est cependant rarement le cas et on utilise souvent des clés de répartition pour évaluer les différentes utilisations.

Le regroupement des produits se fait selon la Nomenclature des Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA) articulée sur la Nomenclature des Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)¹⁶.

¹⁶ La NAEMA est une adaptation de la CITI rev.3 pour les Etats membres d'AFRISTAT.

1-4-1-2 *Valorisation et traitement des taxes et des marges*

Comme on l'a vu, le prix d'acquisition se décompose en :

- prix de base ;
- taxes sur le produit moins subventions sur le produit ;
- marges de transport et de commerce.

En principe, la production est mesurée aux prix de base, et les emplois locaux sont évalués aux prix d'acquisition. Pour les exportations et les importations, le prix retenu est le prix fab (franco à bord). Cependant, pour les importations détaillées par produit, on utilise en pratique le prix caf (coût assurance fret).

Lorsqu'on établit un ERE, il est donc nécessaire de faire apparaître :

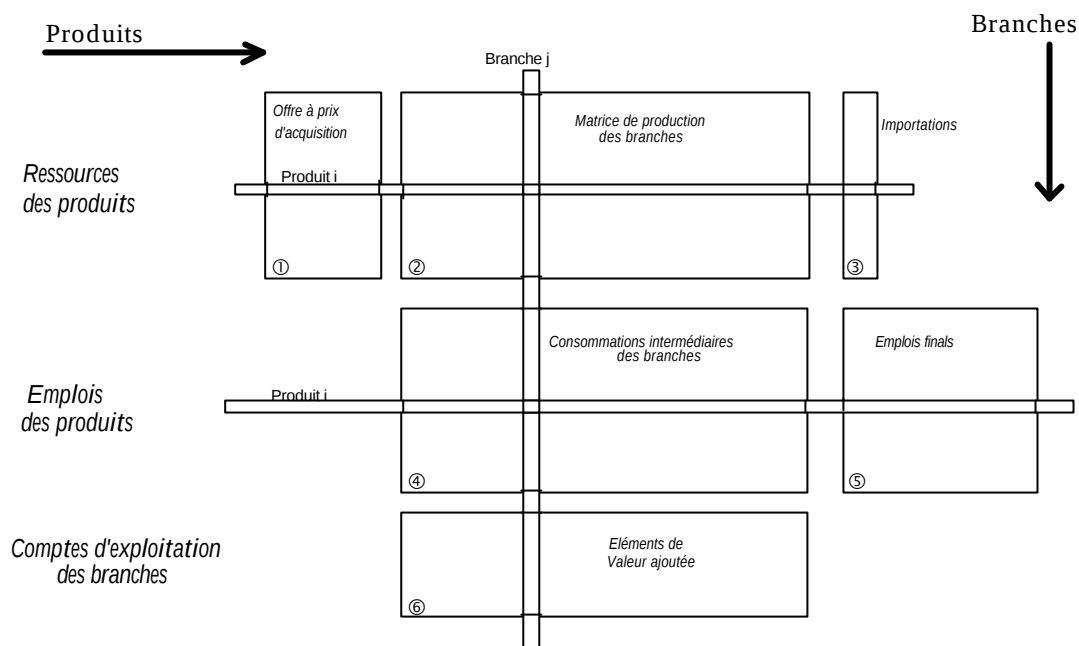
Pour les ressources :

- | | |
|--|--------------|
| - la production | prix de base |
| - les importations | prix caf |
| - les droits de douanes | |
| - les marges de transport et de commerce | prix de base |
| - les taxes sur les produits | |

Pour les emplois :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| - la consommation intermédiaire | prix d'acquisition |
| - la consommation finale | prix d'acquisition |
| - la FBCF | prix d'acquisition |
| - les variations de stocks | prix de base / prix d'acquisition |
| - les exportations | prix fab |

1-4-2 Tableau des ressources et des emplois (TRE)



Voir un TRE plus détaillé en annexe II-F.

1-4-3 La mesure des prix et des volumes (SCN chapitre XVI)

La variation de la valeur des flux de biens ou de services dans le temps peut s'expliquer par deux facteurs : un changement dans le prix du bien ou du service, ou un changement dans le volume de ce bien ou de ce service.

Il importe, pour les besoins de l'analyse économique, de pouvoir distinguer les deux. Il en va de même pour la valeur des stocks d'actifs.

Cependant, devant la difficulté à établir un prix ayant une véritable signification ou une valeur "réelle" à certaines transactions, on se limite à la mesure des prix et des volumes des biens et services, et également d'un "revenu réel" que l'on définira plus loin.

Le PIB à prix constants peut alors en être déduit comme différence entre la production à prix constants et les consommations intermédiaires à prix constants ("double déflation").

1-4-3-1 Valeurs, prix et quantités

La notion de prix renvoie à celle de quantité élémentaire. Il est donc nécessaire de définir, pour chaque bien ou service, une quantité élémentaire. Il peut s'agir du nombre d'unités, ou d'un poids, d'un volume, d'une distance, etc.

Pour un bien ou un service élémentaire, on a la relation :

$$v = p \times q \text{ (valeur = prix de l'unité de quantité} \times \text{nombre d'unités de quantité)}$$

On notera que les quantités ne sont additives que pour un ensemble de produits très homogènes.

Le prix d'un produit est défini comme la valeur d'une unité de quantité de ce produit. Il dépend donc de l'unité de quantité choisie. Les prix ne sont pas additifs.

La valeur est exprimée en unité monétaire. Les valeurs sont additives et ne dépendent pas du choix de l'unité de quantité.

Un indice de volume est une moyenne pondérée des variations de quantités d'un ensemble de biens ou de services entre deux périodes. La pondération se fait en fonction de l'importance économique des différents biens mesurée par leurs valeurs sur une des périodes, ou l'autre, ou les deux.

En pratique, on utilise un indice de Laspeyres pour calculer l'indice de volume entre la période de base (0) et la période courante (t) :

$$\text{indice de volume } L_q = \frac{\sum v_0 \cdot q_t / q_0}{\sum v_0} = \frac{\sum p_0 \cdot q_t}{\sum p_0 \cdot q_0}$$

Il s'agit d'une moyenne arithmétique des indices élémentaires de volume, pondérée par les valeurs de l'année de base.

Les “ $p_0 \cdot q_t$ ” représentent les quantités de l'année courante valorisées aux prix de l'année de base, autrement dit les valeurs qu'on obtiendrait si les prix n'avaient pas changé.

On calcule l'indice de prix, symétriquement, par un indice de Paasche :

$$\text{indice de prix } P_p = \frac{\sum v_t}{\sum v_t \cdot p_0 / p_t} = \frac{\sum p_t \cdot q_t}{\sum p_0 \cdot q_t}$$

Il s'agit d'une moyenne harmonique des indices élémentaires de prix, pondérée par les valeurs de l'année courante.

On a bien alors : indice de valeur = indice de volume x indice de prix

$$\text{car : } \frac{\sum p_t \cdot q_t}{\sum p_0 \cdot q_t} \times \frac{\sum p_0 \cdot q_t}{\sum p_0 \cdot q_0} = \frac{\sum p_t \cdot q_t}{\sum p_0 \cdot q_0}$$

1-4-3-2 Indices-chaînes

L'indice de volume étant pondéré par les valeurs de l'année de base, la structure des prix ainsi utilisée (celle de l'année de base) devient de moins en moins appropriée au fur et à mesure que l'on s'éloigne dans le temps de cette année de base.

C'est pourquoi il est recommandé de calculer l'indice de volume de la période (n) plutôt par rapport à la période (n-1), la comparaison avec l'année de base se faisant ensuite en "enchaînant" les indices.

$$\text{Donc : } L_q^c = \frac{\sum p_0 \cdot q_1}{\sum p_0 \cdot q_0} \times \frac{\sum p_1 \cdot q_2}{\sum p_1 \cdot q_1} \times \dots \times \frac{\sum p_{t-1} \cdot q_t}{\sum p_{t-1} \cdot q_{t-1}} \times \dots \times \frac{\sum p_{n-1} \cdot q_n}{\sum p_{n-1} \cdot q_{n-1}}$$

1-4-3-3 Indice de prix et indice de volume

En pratique, si les valeurs courantes sont fiables, il n'est pas nécessaire de calculer à la fois un indice de prix et un indice de volume, puisque l'un se déduit de l'autre par l'intermédiaire de l'indice de valeur.

Il est alors souvent préférable de calculer l'indice de prix et d'en déduire l'indice de volume. Une première raison est que les indices étant calculés sur des échantillons de produits, ils sont d'autant meilleurs que les variances sont faibles. Or, l'évolution des prix est en général plus homogène que l'évolution des quantités, la variance des prix est donc certainement inférieure à la variance des quantités. La deuxième raison est que cette méthode permet de prendre en compte la disparition et l'apparition de produits dans les variations de volume, ce que ne permet pas un calcul direct de l'indice de volume.

1-4-4 Les statistiques de population (SCN chapitre XVII)

Les notions liées à la population et au travail sont utiles pour définir un PIB ou d'autres agrégats, par tête et mesurer la productivité.

Les notions en jeu sont :

- la population : c'est le nombre de personnes résidentes. Il s'agit en principe d'une moyenne annuelle ;
- la population active est constituée de l'ensemble des individus disponibles pour produire des biens ou des services. On se limite à la population d'un certain âge (plus de huit ans par exemple). Un actif est "occupé" s'il a travaillé un temps déterminé pendant la période de référence, il est inoccupé sinon ;
- la population inactive est constituée de toutes les personnes sans emploi et qui n'en recherchent pas, notamment les femmes au foyer, les élèves et étudiants, les retraités, etc.;

- l'emploi suppose l'existence d'un contrat de travail. Le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs car un actif peut occuper plusieurs emplois. Les emplois considérés sont aussi bien l'emploi salarié que celui des patrons ou des indépendants¹⁷ ;
- le travail est une activité consistant à produire un bien ou un service, sans considération pour la légalité de cette activité ou pour l'âge du travailleur.

Les heures travaillées sont utilisées comme indicateur de la quantité de travail. Elles comprennent :

- les heures normales de travail ;
- les heures supplémentaires ;
- le temps passé à préparer le lieu de travail, aux réparations et à la maintenance, à la préparation et au nettoyage des outils, préparation des rapports, etc. ;
- le temps passé sur le lieu de travail, mais sans pouvoir travailler du fait d'un accident, d'une panne, de manque de travail ;
- le temps consacré aux courtes périodes de repos, pauses-café.

Sont par contre exclus :

- les heures payées non travaillées : vacances, jours fériés, congés maladie ;
- les pauses-repas ;
- le temps passé pour aller au travail ou pour en revenir.

On utilise aussi la notion d'équivalent emploi à plein-temps qui correspond au rapport du nombre total d'heures travaillées dans l'année au temps moyen de travail d'un emploi à plein-temps.

On estime le nombre d'équivalents emplois à plein-temps en comptabilisant le nombre effectif d'emplois à plein temps, et en ajoutant une estimation du nombre d'équivalents emplois à plein-temps correspondant aux emplois à temps partiel (on peut très sommairement considérer que chaque emploi partiel compte pour un demi-équivalent emploi à plein-temps).

¹⁷ On peut distinguer les emplois déclarés des emplois non déclarés, notamment pour l'analyse du secteur non enregistré : secteur informel et économie souterraine.

1-5 LES PRINCIPALES DIFFERENCES AVEC LE SCN 68 (SCN ANNEXE I)

Le cadre théorique de base est, rappelons-le, le même. Il existe cependant un certain nombre de différences.

a- Révision de la structure des comptes et redéfinition des soldes

- modifications dans la séquence des comptes, création de nouveaux soldes ;
- introduction d'un compte de production pour l'ensemble des secteurs, tableau croisé de la valeur ajoutée par branche et par secteur ;
- introduction du concept de "revenu mixte" pour les entrepreneurs individuels ;
- introduction du concept de solde des revenus primaires et de Revenu National Brut (équivalent à l'ancienne notion de PNB).

b- Meilleure définition des unités statistiques, redéfinition des secteurs et introduction de sous-secteurs

- définition explicite des unités institutionnelles ;
- distinction entre unité observable et unité analytique ;
- définition explicite des unités statistiques et de la production brute dans le domaine agricole ;
- introduction de trois sous-secteurs dans le secteur des sociétés non financières (au lieu de deux) ;
- prise en compte des auxiliaires financiers dans les activités financières ;
- redécoupage du secteur financier pour mieux décrire l'évolution des structures ;
- rattachement des entreprises individuelles financières aux ménages ;
- rattachement des systèmes de pension des fonctionnaires au secteur financier ;
- proposition de deux possibilités pour le partage en sous-secteurs des administrations publiques ;
- introduction d'un sous-secteur supplémentaire dans le secteur des administrations publiques ("administrations régionales") ;
- proposition d'une présentation consolidée du secteur public conforme aux "statistiques de finances publiques" ;
- modification des sous-secteurs du secteur des ménages en fonction de leur source de revenu.

c- Meilleure définition des transactions, en particulier du champ de la production

- plus grande précision dans le champ de la production des ménages ;
- évaluation du coût du travail nécessaire à la production d'un actif fixe tangible pour compte propre ;
- recommandation concernant la répartition des SIFIM ;
- prise en compte des activités illégales ;
- identification des flux non monétaires.

d- Modification dans l'évaluation et le traitement des taxes sur les produits

- distinction entre prix de base, prix de production et prix d'acquisition dans l'évaluation de la production et des consommations intermédiaires ;
- révision de la nomenclature des impôts et traitement explicite de la TVA ;
- mise en cohérence avec les statistiques de finances publiques et les statistiques de l'OCDE.

e- Distinction entre production marchande et non marchande, introduction de deux concepts de consommation finale et de revenu disponible

- identification, valorisation et traitement explicites des productions marchandes, non marchandes pour compte-propre, et autrement non marchandes ;
- introduction des concepts de “consommation finale effective” et de “revenu disponible ajusté” ;
- traitement des pensions et autres flux sociaux en transferts courants ;
- élargissement du concept d'assurance sociale ;
- traitement différent des transferts sociaux en nature des entreprises au bénéfice des ménages.

f- Extension et meilleure définition des concepts d'actif, de formation de capital et de consommation de capital fixe

- définition explicite des actifs et révision de la nomenclature ;
- extension de la notion d'actif produit et de FBCF pour inclure l'exploration minière, les logiciels informatiques et les originaux d'œuvres artistiques ou littéraires ;
- extension du concept de FBCF des administrations publiques pour inclure les dépenses militaires en bâtiments et infrastructures (les armes restent exclues) ;
- traitement en production de la croissance naturelle des cultures ;
- traitement en “travaux en cours” des actifs dont le processus de production est de longue durée jusqu'à ce que le destinataire en soit réputé propriétaire ;
- traitement en “travaux en cours” de certains services qui s'étalent sur une longue période (conception d'un logiciel, conception architecturale) ;
- extension de la notion de stocks pour les administrations publiques ;
- indication en note dans le compte de patrimoine des biens durables détenus par les ménages et enregistrés en consommation finale ;
- extension de la notion de formation de capital pour inclure l'acquisition de biens de valeur ;
- traitement des monuments historiques comme un actif produit ;
- extension de la consommation de capital fixe à des actifs tels que routes, barrages, digues.

g- Amélioration dans le traitement et la définition des instruments et actifs financiers

- description élargie des actifs financiers ;
- distinction entre or monétaire et or non monétaire ;
- moins d'importance donnée aux différents types de dépôts ;
- moins d'importance donnée à la distinction court terme / long terme pour les prêts et autres actifs financiers ;
- modifications dans le traitement de l'assurance ;
- traitement du leasing en instrument financier ;
- identification de nouveaux instruments financiers.

h- Harmonisation entre le SCN et la balance des paiements

- nouveau critère de résidence (“centre d'intérêt économique”);
- enregistrement en brut du processing ;
- distinction entre la réparation de biens d'équipement (commerce de biens) et la réparation d'autres biens (service) ;
- évaluation des importations en fab au niveau global et en caf au niveau des produits ;
- abandon de la distinction entre “consommation finale sur le territoire économique” et “consommation finale des résidents” ;
- distinction entre les investissements directs étrangers et les bénéfices réinvestis de ces investissements ;
- traitement en “autres variations en volume des actifs” des abandons de créances et saisies sans contrepartie ;
- enregistrement en “autres variations en volume des actifs” des reclassements d'or non monétaire en or monétaire et vice versa ;
- traitement explicite des problèmes de taux de change.

i- Mesure des prix et des volumes et introduction de la mesure du revenu réel

- introduction du concept de revenu national disponible réel ;
- mesures des prix et des volumes (indices-chaînes) ;
- comparaison internationale des prix et des volumes ;
- traitement des effets qualité ;
- problème des indices de prix des “produits uniques” ;
- problème de l'évaluation en termes réels des services non marchands.

DEUXIEME PARTIE : APPLICATION METHODOLOGIQUE

L'essentiel des méthodes présentées ici résulte des travaux d'un groupe de travail ayant réuni entre mars 1998 et juin 1999 les comptables nationaux de l'ensemble des Etats membres sous la supervision de la Direction générale d'AFRISTAT. La liste des personnes ayant participé aux travaux figure en annexe III.

2-1 PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DANS LES COMPTES NATIONAUX

2-1-1 Problématique

Dans les grandes lignes, les problèmes rencontrés dans la prise en compte de l'agriculture dans les comptes nationaux sont les mêmes d'un pays à l'autre au sein des États membres d'AFRISTAT avec quelques variantes entre les pays côtiers et ceux de l'intérieur, en particulier du Sahel. On peut énumérer les problèmes suivants :

2-1-1-1 *La distinction entre cultures vivrières et cultures de produits destinés à l'industrie ou à l'exportation (parfois désignées cultures de rente)*

Cette distinction correspond à la fois à un besoin d'analyse mais aussi à des différences dans les pratiques culturelles. Elle réalise du coup une partition de l'ensemble des produits agricoles qu'il serait souhaitable de sous-tendre par une nomenclature des activités et des produits. Les cultures vivrières sont essentiellement tournées vers les besoins alimentaires des ménages et font appel à une technique culturelle généralement empirique. On les appelle aussi des cultures de subsistance par opposition aux cultures d'exportation qui sont sources de devises. Les cultures de produits destinés à l'industrie ou à l'exportation, en plus du fait qu'elles procurent essentiellement des revenus monétaires, suivent un processus culturel plus élaboré et très contrôlé par des structures d'encadrement. Les pouvoirs publics leur attachent plus d'importance qu'aux cultures de subsistance.

2-1-1-2 *La qualité des données de statistiques agricoles ainsi que la prise en compte des données sur le champ non couvert par les enquêtes agricoles*

La collecte des produits agricoles destinés aux industries ou à l'exportation par des structures spécialisées permet de disposer de données statistiques relativement fiables sur la production et la commercialisation de ces produits. Les enquêtes annuelles par sondage réalisées dans les pays ne fournissent généralement qu'une partie des données statistiques nécessaires à l'élaboration des comptes de l'agriculture. Le comptable national est alors dans l'obligation de compléter les données par des estimations, en se basant sur des sources d'informations complémentaires ou à partir d'hypothèses, pour obtenir une production compatible avec la demande en ces produits. Il pourrait être intéressant d'harmoniser ces méthodes d'estimation afin de permettre la comparaison des données au sein des États membres.

2-1-1-3 *Les campagnes agricoles ne coïncident pas avec l'année civile qui est la période standard d'élaboration des comptes nationaux*

Les recommandations du SCN93 ne sont pas toujours respectées dans la détermination de la production et des intrants.

2-1-1-4 *La valorisation de la production agricole*

Il s'agit ici de déterminer le prix à la production des produits agricoles et d'assurer le passage au prix de base recommandé par le SCN 93.

2-1-1-5 *La prise en compte des pertes à la récolte, des stocks producteurs et des intrants agricoles, problème posé par les semences et les boutures*

La méthode courante pour estimer les semences utilisées dans les pays est basée sur une certaine quantité de semence par unité de surface cultivée. Cette pratique étant assez courante il conviendra de s'assurer que les normes retenues reflètent les réalités culturelles des pays. A défaut d'information sur les surfaces cultivées, on pourrait retenir un certain pourcentage donné de la production.

2-1-1-6 *L'emploi des produits agricoles en dehors de la consommation finale*

Le problème se pose particulièrement pour les cultures vivrières qui donnent lieu à une multitude de transformations en produits essentiellement destinés à la consommation finale des ménages. C'est le cas par exemple du maïs qui donne indifféremment la farine, l'akassa, etc., ou du manioc qui donne la farine, le tapioca, le chikouang, etc. Dans la plupart des pays, les comptes nationaux considèrent qu'un certain pourcentage donné de la production du produit agricole sert, comme consommation intermédiaire, à la production des différents produits dérivés. Une autre possibilité consisterait à se donner les moyens d'estimer la demande en produits dérivés et d'en déduire la consommation intermédiaire en produit agricole au moyen de coefficient technique. Il serait donc souhaitable d'asseoir la méthode sur une base concertée.

2-1-1-7 *Les exportations de produits agricoles en provenance des pays enclavés par les ports des pays côtiers et le problème que pose la détermination de leur valeur fab*

Certains pays enclavés rencontrent des problèmes pour déterminer la valeur fab de leurs marchandises à l'exportation, embarquées aux ports des pays côtiers. Des produits sont entreposés aux ports des pays côtiers où ils restent propriété du pays exportateur. Il existe par ailleurs des désaccords sur le moment d'enregistrement des exportations, notamment lorsque les quantités qui franchissent la frontière ne correspondent pas à celles embarquées sur les bateaux aux ports des pays côtiers pendant l'année.

2-1-1-8 *Les moyens de production agricole*

Les enquêtes agricoles donnent rarement des informations sur les installations fixes et les équipements agricoles (aires de séchage, greniers, semoirs, charrues, tracteurs etc.).

2-1-2 Recommandations du SCN 93¹⁸

6.94. *Il faut d'abord préciser que seule la croissance des cultures, des forêts, du bétail, ou des stocks de poissons, qui est organisée, gérée et contrôlée par des unités institutionnelles constitue un processus de production, au sens économique. La croissance ne doit pas s'analyser comme un processus purement naturel, qui se trouve en dehors du domaine de la production. La plupart des processus de production se contentent d'exploiter des forces naturelles à des fins économiques : c'est ainsi, par exemple, que les centrales hydroélectriques utilisent les chutes d'eau et la gravité pour produire de l'électricité.*

6.95. *La mesure de la production de l'agriculture, de la sylviculture, et de la pêche est compliquée par le fait que le processus de production peut s'étendre sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Les récoltes sur pied, le bois sur pied, et les stocks de poissons ou le bétail élevés pour les besoins de l'alimentation, doivent être traités comme des travaux en cours - c'est-à-dire comme une production qui n'est pas encore suffisamment élaborée pour pouvoir être mise sur le marché. Une fois les récoltes effectuées, les arbres abattus, ou les animaux tués, le processus de production est achevé, et les travaux en cours sont transformés en stocks de produits finis, prêts pour la vente ou pour une autre utilisation. Conceptuellement, donc, les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche peuvent être mesurés exactement de la même façon que d'autres types de produits qui mettent du temps pour s'achever, c'est-à-dire en additionnant les valeurs des ventes, des autres utilisations, et des variations de stocks, entrées en travaux en cours comprises. Il faut enregistrer la production comme se déroulant de façon continue tout au long du processus, et pas simplement au moment où celui-ci s'achève, c'est-à-dire au moment où les cultures sont récoltées ou les animaux abattus.*

6.96. *Soit un processus de production qui prend plusieurs périodes (des mois, des trimestres, ou des années, comme ce peut être parfois le cas). La valeur de la production de chaque période peut donc être mesurée, sous forme de travaux en cours, en répartissant la valeur des produits agricoles finis (cultures récoltées, animaux abattus, etc.) proportionnellement aux coûts encourus dans chaque période. A cette fin, il faut distinguer les exploitations agricoles constituées en sociétés de celles qui ne le sont pas (dans la plupart des pays, ces dernières représentent vraisemblablement la grande majorité des exploitations). La production des exploitations agricoles constituées en sociétés peut être répartie proportionnellement aux coûts effectivement encourus, rémunération des salariés comprise, au cours de chacune des périodes. Mais, dans le cas des exploitations agricoles non constituées en sociétés, la contribution du travail non rémunéré fourni par le(s) propriétaire(s) peut représenter une bonne part des coûts réellement encourus. Pour répartir, quand elle est achevée, la production de ces exploitations, il est possible de procéder comme suit : affecter d'abord les coûts effectifs (dépenses pour l'achat de semences, de carburant, etc.) aux périodes dans lesquelles ils ont été encourus ; distribuer ensuite la partie restante de la valeur de la production, c'est-à-dire le revenu mixte réalisé, proportionnellement aux heures de travail non rémunéré effectuées par le(s) propriétaire(s). Pour cela, des indicateurs approximatifs des quantités relatives de travail effectuées au cours des différentes périodes peuvent suffire. La valeur des produits finis est donnée par la somme des valeurs des trois éléments suivants :*

- (a) *les produits finis vendus ou troqués, valorisés aux prix de base courants ;*
- (b) *les entrées en stocks de produits finis, moins les sorties, valorisées aux prix de base courants ;*
- (c) *les produits finis utilisés par leurs producteurs pour la consommation finale, valorisés aux prix de base courants.*

6.97. *Quand la valeur des produits finis est répartie sous forme de travaux en cours, il est également essentiel d'enregistrer la réduction des travaux en cours qui a lieu au moment où la production est achevée, alors que les travaux en cours sont transformés en produits agricoles finis. Sinon la production serait enregistrée deux fois : d'abord sous forme d'entrées en travaux en cours, ensuite sous forme de ventes, d'opérations de troc ou d'entrées en stocks de produits finis. Le chiffre négatif de la réduction des travaux en cours annule la valeur des produits finis vendus, troqués ou entrés en stocks, si bien qu'aucune production n'est enregistrée au moment où le processus de production s'achève, puisqu'elle a déjà été intégralement enregistrée dans les entrées en travaux en cours pendant la période de production.*

¹⁸ Les références renvoient au manuel du SCN 93 (pages 144 et 145). Voir également page 94 du présent manuel.

6.98. Si l'ensemble du processus de production s'achève au cours d'une seule période comptable - une année, par exemple -, il peut être superflu de répartir la production sous forme de travaux en cours, comme on l'a décrit ci-dessus. Mais, si la période comptable se termine avant que le processus de production ne soit achevé, ou s'il faut faire des comptes pour des sous-périodes - des trimestres, par exemple -, il faut répartir la valeur totale des produits finis sous forme de travaux en cours. Il faut rappeler que les entrées correspondantes du même processus de production sont en fait réparties dans le temps, et enregistrées dans les différentes périodes ou sous-périodes. Par conséquent, si les productions ne sont pas réparties de la même manière sous forme de travaux en cours, les entrées sont enregistrées sans les productions, auquel cas il est possible que soient enregistrés, pour la valeur ajoutée, l'excédent d'exploitation ou le revenu mixte, et le solde des revenus primaires, des chiffres sans signification économique. En outre, il peut être nécessaire d'enregistrer des travaux en cours, même si le processus de production ne dépasse pas une période comptable, afin de pouvoir confronter correctement les valeurs des entrées et des productions, quand le niveau général des prix s'élève fortement au cours de la période.

L'estimation ex ante des travaux en cours

6.99. Même si, la plupart du temps, les comptes sont établis bien après qu'ont pris fin les processus de production auxquels ils se rapportent, il peut être parfois nécessaire, pour l'agriculture comme pour d'autres branches, d'estimer la valeur des travaux en cours avant que le processus de production ne soit achevé et la valeur des produits finis connue. Dans ce cas, il est recommandé de procéder à un calcul provisoire des travaux en cours, sur la base des coûts effectifs encourus, majorés d'un montant correspondant à l'excédent d'exploitation ou au revenu mixte estimé. Le revenu mixte peut être estimé en répartissant le revenu mixte attendu proportionnellement au volume de travail non rémunéré. Dès que la valeur effective des produits finis est connue, les estimations provisoires doivent être remplacées par celles obtenues en répartissant la valeur effective des produits finis, selon les méthodes décrites plus haut. Si une culture sur pied, c'est-à-dire des travaux en cours, est sévèrement endommagée, ou détruite, avant la récolte, les estimations provisoires de la valeur des travaux en cours doivent manifestement être revues à la baisse, et ramenées à zéro si nécessaire, même si le processus de production n'est pas encore achevé.

6.100. Dans certaines circonstances, les incertitudes liées à l'estimation de la valeur des travaux en cours avant la récolte sont si grandes que les chiffres obtenus ne sont d'aucune utilité du point de vue analytique ou politique. Toutefois, rien n'empêche de procéder à des estimations, utiles dans les nombreux autres cas où la marge d'incertitude est bien moins grande. De toute manière, il est nécessaire de préciser la façon correcte d'enregistrer et de valoriser la production agricole, quand une information complète est disponible. Les comptes sont essentiellement des enregistrements ex post, même si les estimations initiales réalisées ex ante sont inévitablement sujettes à erreurs.

2-1-3 Solutions proposées

2-1-3-1 *La distinction entre cultures vivrières et cultures de produits destinés à l'industrie ou à l'exportation*

Les comptables nationaux des Etats membres d'AFRISTAT ont souhaité que soit conservée la distinction entre cultures vivrières et cultures industrielles ou d'exportation pour tenir compte de la réalité économique des pays. Les cultures classées dans chacun de ces deux groupes ne seront pas nécessairement les mêmes d'un pays à l'autre. On ne recherchera pas cette identité qui du reste est difficile à prendre en compte dans le cadre d'une harmonisation des nomenclatures statistiques. Chaque pays pourra dresser des tableaux classant produits vivriers et non vivriers pour ses besoins d'analyse.

2-1-3-2 *La qualité des données de statistiques agricoles ainsi que la prise en compte des données sur le champ non couvert par les enquêtes agricoles*

La collecte de la récolte des cultures de produits destinés à l'industrie ou à l'exportation par des structures spécialisées, permet de disposer de données statistiques relativement fiables sur la production et la commercialisation des produits concernés, en quantité et, dans une moindre mesure, en valeur. Un système permanent de statistique agricole basé sur une enquête annuelle par sondage, contrairement au recensement agricole, ne fournit qu'une partie des données statistiques nécessaires à l'élaboration des comptes de l'agriculture. Ce système ne couvre qu'une partie du champ des données et oblige le comptable national à compléter les données disponibles par des estimations, en se basant sur des sources complémentaires ou à partir d'hypothèses, pour obtenir une production compatible avec la demande en produits.

Parmi les hypothèses, il a été retenu d'appliquer au groupe de produits pour lesquels on ne dispose pas de statistiques la même évolution en volume que les produits semblables pour lesquels les statistiques sont disponibles. Cette façon de procéder prend quelque peu en compte l'influence de la météorologie, alors que l'estimation exclusive par la demande, qui ne tient pas compte de cet élément, pourrait être en désaccord avec l'offre effective. Mais cette méthode suppose connue la production pour une année de base de la plupart des produits.

Il est donc souhaitable que les futurs recensements agricoles ou enquêtes budget-consommation couvrent un éventail aussi large que possible de produits afin de servir de base à de telles estimations.

2-1-3-3 *Les campagnes agricoles ne coïncident pas avec l'année civile qui est la période standard d'élaboration des comptes nationaux*

Il faudra se conformer désormais aux recommandations du SCN 93. Il s'agira notamment de répartir la production au prorata temporis dans le cas des entreprises et, dans le cas des entrepreneurs individuels, de tenir compte du coût des intrants de chaque période comme une partie de la production et de répartir le solde sur toute la période couverte par la production proportionnellement à un indicateur de temps de travail. La production sera valorisée au prix de la période de la récolte et la partie non encore récoltée sera enregistrée en production en cours.

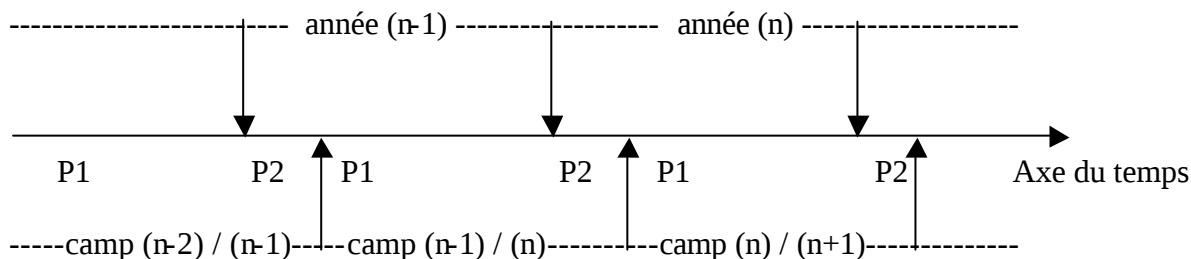
Selon le SCN 93, la valeur de la production à retenir pour l'année civile n comprend ¹⁹:

- les input comptés pour leur période respective de mise en œuvre et au prix de cette période ;
- la valeur ajoutée de la campagne selon une répartition proportionnelle au calendrier de travail du paysan.

Considérons la notation générique suivante :

V_n	=	la valeur de la production à retenir pour l'année civile n
$V^{n/n+1}$	=	la valeur de la récolte de la campagne n/n+1
$CI^{n/n+1}$	=	désigne la CI de la campagne n/n+1
$CI_1^{n/n+1}$	=	la CI de la première partie de la campagne n/n+1
$CI_2^{n/n+1}$	=	la CI de la deuxième partie de la campagne n/n+1

Pour la campagne n/n+1 qui correspond à une période continue, la première partie correspond à une partie de l'année civile n et la deuxième partie correspond à une partie de l'année civile n+1.



P1 et P2 sont les deux parties de la campagne agricole à cheval sur une année civile.

La production de la campagne (n-1) / (n) est de :

$$V^{n-1/n} = CI_1^{n-1/n} + CI_2^{n-1/n} + VA^{n-1/n}$$

De même, la production de la campagne (n) / (n+1) est de :

$$V^{n/n+1} = CI_1^{n/n+1} + CI_2^{n/n+1} + VA^{n/n+1}$$

Si μ désigne pour le paysan la proportion de son temps consacrée à la production agricole sur la première partie de la campagne (supposée constante d'une campagne à l'autre), il vient :

$$V_n = CI_2^{n-1/n} + CI_1^{n/n+1} + (V^{n/n+1} - CI_1^{n/n+1})\mu + (V^{n-1/n} - CI_1^{n-1/n})(1-\mu)$$

¹⁹ On se place dans l'hypothèse que la récolte de la campagne n-1/n a lieu au cours de l'année civile n ou à cheval sur les années civiles n-1 et n. Dans le cas contraire où la campagne agricole coïncide avec l'année civile, le problème est considérablement simplifié puisqu'il y aura identité entre la production de l'année n et celle de la campagne correspondante.

Soit :

$$V_n = [CI_2^{n-1/n} + CI_1^{n/n+1}] + [(V^{n/n+1} - CI^{n/n+1})\mu + (V^{n-1/n} - CI^{n-1/n})(1-\mu)]$$

Cette valeur se définit comme la somme des intrants utilisés au cours de l'année civile n augmentée d'une partie des valeurs ajoutées des deux campagnes successives (n-1/n) et (n/n+1) qui encadrent l'année civile n.

Ou encore :

$$V_n = V^{n-1/n} + \{[CI_1^{n/n+1} + (V^{n/n+1} - CI^{n/n+1})\mu] - [CI_1^{n-1/n} + (V^{n-1/n} - CI^{n-1/n})\mu]\}$$

Où V_n se présente comme la valeur de la récolte de la campagne (n-1/n) augmentée de la variation des encours entre le 31 décembre n et le 31 décembre n-1.

Selon le SCN 93, la valeur de la production à retenir pour l'année civile (n) comprend les inputs comptés pour leur période respective de mise en œuvre et une répartition de la valeur ajoutée de campagne proportionnellement au calendrier de travail du paysan. Il vient donc

$$V_n = CI_1^{n/n+1} + (V^{n/n+1} - CI^{n/n+1})\mu + CI_2^{n-1/n} + (V^{n-1/n} - CI^{n-1/n})(1-\mu) \quad \text{Soit}$$

$$V_n = CI_1^{n/n+1} + \mu W^{n/n+1} - (CI_1^{n-1/n} + \mu W^{n-1/n}) + V^{n-1/n}$$

Où $W^{n-1/n}$ est la valeur ajoutée de la campagne (n-1/n), $W^{n/n+1}$ celle de la campagne (n/n+1).

En supposant que le rapport du coût des intrants utilisés sur la première partie de la campagne sur le coût total des intrants relatif à la campagne est une constante α , alors la production V_n pour l'année civile n peut s'écrire sous la forme :

$$V_n = \alpha V^{n-1/n} (1-\alpha) V^{n/n+1}$$

Où α est une constante, $V^{n-1/n}$ est la valeur de la récolte pour la campagne (n-1/n), $V^{n/n+1}$ celle de la campagne suivante et V_n la production retenue pour l'année civile n.

Il vient :

$$V_n = [(1-\rho)\lambda + (1-\lambda)(1-\mu)] V^{n-1/n} + [\rho\lambda + \mu(1-\lambda)] V^{n/n+1}$$

On peut avoir de même la formule :

$$W_n = \theta W^{n-1/n} + \sigma W^{n/n+1}$$

Où $W^{n-1/n}$ est la valeur ajoutée de la campagne (n-1/n), $W^{n/n+1}$ celle de la campagne n/n+1 et W_n la valeur ajoutée pour l'année civile n.

Il vient :

$$W_n = (1-\mu)W^{n-1/n} + \mu W^{n/n+1}$$

En posant que $V_n = f(\mu, \rho, \lambda)$, on voit bien comment varie la production agricole de l'année civile avec les paramètres de structure que sont μ , ρ et λ . En effet $\alpha = [(1-\rho)\lambda + (1-\lambda)(1-\mu)]$ prend ses valeurs à l'intérieur de l'intervalle [0, 1]. Ainsi, un suivi de ces coefficients peut aider à en déterminer des niveaux qui optimisent les valeurs de la production agricole pour les travaux de comptes provisoires ou prévisionnels.

Application numérique

On se place dans le cas d'une année civile $n = 97$. On a :

$$\begin{aligned} CI_1^{97/98} &= 25; & CI_2^{97/98} &= 11; & CI^{97/98} &= 36 \\ CI_1^{96/97} &= 21; & CI_2^{96/97} &= 9; & CI^{96/97} &= 30 \\ V^{96/97} &= 70; & V^{97/98} &= 84; & \lambda &= 36 / 84 = 0,4286 \\ W^{96/97} &= 40; & W^{97/98} &= 48; & \mu &= 0,75 \end{aligned}$$

$$\rho = 25 / 36 = 0,6944 \# 21 / 30 = 0,70$$

$$V_{97} = 25 + 0,75 * 48 + 9 + (1-0,75) * 40 = 80$$

$$W_{97} = 80 - (25 + 9) = 46$$

$$\alpha = 0,2714 \quad \theta = 1 - \mu = 0,25 \quad \sigma = \mu = 0,75$$

$$V_n = 0,2714 * 70 + 0,7286 * 84 = 80,20$$

$$V_n = 0,4750 * 40 + 1,2751 * 48 = 80,20$$

$$W_n = V_n - CI_1^{97/98} - CI_2^{96/97} = 80,20 - (25 + 9) = 46$$

2-1-3-4 La valorisation de la production agricole

La production est valorisée au prix de base de la période des récoltes. Il s'agit ici de montrer comment ce prix peut être déterminé. Dans un certain nombre de pays, il existe des structures de développement rural qui observent des prix dits "au producteur" au niveau des régions proches des villages agricoles. Sur les marchés de ces régions certains paysans viennent eux-mêmes vendre leurs produits. Les prix observés sur de tels marchés peuvent être considérés comme des estimations des prix de base. En ce qui concerne les produits de rente, le prix de base était, dans un passé récent, un prix administré mais de plus en plus, avec la libéralisation des filières, il est déterminé par la loi du marché. Le traitement pour les prix des produits vivriers peut alors s'appliquer aux cultures de rente²⁰ à condition que ces prix soient observés réellement.

Pour les produits qui ne sont pas couverts par les relevés de prix au producteur, il faudra partir d'un prix à la consommation et atteindre le prix de base en estimant le taux de marge sur le produit. Il pourra être intéressant d'apprécier ce taux de marge à la lumière de ceux connus pour des produits semblables. Par exemple, si on connaît le prix de base du maïs ainsi que le taux de marge, ne connaissant que le prix à la consommation du mil, on pourrait en estimer le prix de base en utilisant le même taux de marge ou un taux proche.

²⁰ Et à condition qu'aucune taxe à la production ne soit imposable aux paysans.

2-1-3-5 *La prise en compte des pertes à la récolte, des stocks producteurs et des intrants agricoles, problème posé par les semences et les boutures*

En plus des semences qui sont valorisées au prix d'acquisition de la période d'utilisation pour la partie achetée ou destockée et au prix de base de la période d'utilisation pour la partie auto-fournie, le petit outillage agricole composé de houes, de machettes, etc., de valeur relative faible est comptabilisé dans les consommations intermédiaires. Seront également comptabilisés en consommations intermédiaires, pour un exploitant, les services que lui rend un propriétaire de bœufs prêtant ses animaux.

Les taux de semence retenus par produit doivent faire l'objet d'investigations auprès des ministères en charge de l'agriculture ou des instituts de recherches agronomiques. Il en est de même pour les taux de perte à la production et les taux d'autoconsommation des produits estimés à partir d'enquêtes agricoles ou d'enquêtes budget-consommation. Les statistiques issues des enquêtes devront être bien interprétées afin de bien faire la part entre d'une part, les pertes à la production, les semences, l'autoconsommation et d'autre part, ce qui est vendu, les pertes éventuelles à la distribution et ce qui est disponible pour d'autres usages (consommation finale hors autoconsommation, consommation intermédiaire dans le cadre d'autres processus de production).

Les boutures, en particulier pour le manioc, font de plus en plus l'objet d'achats et devront donc être estimées et comptabilisées aussi bien dans la production que dans la consommation intermédiaire de la culture concernée.

2-1-3-6 *L'emploi des produits agricoles en dehors de la consommation finale*

Les produits agricoles de subsistance donnent lieu essentiellement à deux types d'emplois. Une partie importante est utilisée en consommation finale et comprend l'autoconsommation. Cette demande en consommation finale peut être estimée à partir d'une enquête budget-consommation mais il faudra la confronter avec la demande de CI. Cette dernière contribue en général à la production de beaucoup d'autres produits de consommation finale. Sa répartition selon les produits dérivés obtenus en output est nécessaire dans la détermination de la demande de CI des branches d'activités.

Il est retenu, une fois la liste des produits dérivés connue, de procéder à une estimation de la demande en ces produits. On pourrait pour cela utiliser les résultats d'une enquête budget-consommation. Moyennant des coefficients de transformation à déterminer, il faudra calculer les quantités de produits agricoles nécessaires à l'obtention des quantités de produits dérivés estimées.

En supposant que les estimations des emplois traitées plus haut sont correctes, on disposera alors de trois variables d'arbitrage de l'équilibre ressources-emplois que sont la production agricole, le solde du commerce extérieur et la variation des stocks. Cet arbitrage se fera en tenant compte à la fois du degré de fiabilité des trois variables d'ajustement et d'une appréciation des estimations faites sur les autres postes de l'équilibre ressources-emplois.

2-1-3-7 Les exportations de produits agricoles en provenance des pays enclavés par les ports des pays côtiers et le problème que pose la détermination de leur valeur fab

Certains pays enclavés rencontrent des problèmes pour déterminer la valeur fab de leurs marchandises à l'exportation, embarquées aux ports des pays côtiers. Il s'agit surtout de la gestion des mouvements de stocks des produits entreposés aux ports des pays côtiers, lesquels restent la propriété du pays exportateur. Bien que la plupart des produits concernés fassent l'objet d'une vente à terme, la valeur de la marchandise à l'exportation est connue seulement au moment de l'embarquement. Certains pays côtiers rencontrent un problème similaire pour certains produits dans la mesure où la vente de ces produits est organisée à partir d'un entrepôt situé dans le pays de l'importateur, la marchandise restant la propriété de l'exportateur jusqu'au moment de la vente effective.

Rigoureusement, la valeur fab de la marchandise est celle du moment de changement de propriété. On considère généralement qu'on en a une approximation acceptable par sa valeur au franchissement de la frontière du pays exportateur. Compte tenu de ce qui précède, il est retenu de partir du prix fab connu au port du pays côtier et de reconstituer le prix fab pays enclavé par déduction des coûts de transport et d'assurance de la frontière du pays enclavé jusqu'à l'embarquement au port du pays côtier. Il sera fait un traitement similaire pour les pays côtiers qui disposent des entrepôts dans des pays importateurs.

Il est nécessaire d'assurer la cohérence entre ces estimations et celles de la balance des paiements. En principe, la balance des paiements utilise les mêmes sources sur le commerce extérieur que les comptes nationaux et les redressements nécessaires opérés d'un côté devraient être répercutés de l'autre ; à défaut, il faudra expliquer les écarts.

Si le service de transport ou d'assurance est assuré par une unité résidente, on enregistrera en sus une exportation de service de transport ou d'assurance.

Un pays africain enclavé dispose d'un entrepôt au port d'un pays côtier pour ses exportations à destination des pays européens. Le transport de sa frontière jusqu'à l'entrepôt est assuré par des transporteurs du pays côtier et revient à 200 F par kilogramme transporté pour le café.

Au cours de l'année, deux expéditions de café du pays concerné ont alimenté l'entrepôt pour une quantité de **20 tonnes** de café. Il a été enregistré au cours de l'année un embarquement de café pour une valeur de **50 millions de francs** pour un client européen. L'entrepôt à la fin de l'année ne contenait plus que **2 tonnes** de café.

Le café n'alimente que l'exportation et fournit de la matière première à l'agro-industrie locale. Il n'y a pas d'importation de café. L'agro-industrie a consommé **10 tonnes** de café au cours de l'année. Au début de l'année elle avait en stocks **5 tonnes** et à la fin **3 tonnes**. Elle s'approvisionne directement auprès du producteur, lequel ne détient pas de stocks.

Par ailleurs on sait que le prix de base du café est fixé à **1 000 F le kilogramme** et celui de vente à l'exportation s'est établi à **2 000 F le kilogramme** au cours de l'année. Les commerçants exportateurs du café, organisés en coopérative, versent à l'Etat au titre de la taxe à l'exportation, **2%** de la valeur en douane du café.

ERE EN QUANTITE PHYSIQUE

Mouvements du stock au niveau de l'agro-industrie

Stock initial	5	tonnes
Stock final	3	tonnes
Sorties de stock	10	tonnes

Si X désigne l'entrée en stock, alors il vient

$$5 + X - 10 = 3 \text{ soit } X = 10 - 5 + 3 = 8$$

Entrée en stock = 8 tonnes, c'est une partie de la production

Sortie de stock = 10 tonnes, c'est de la consommation intermédiaire

$$\text{Variation de stock de matière première} = 3 \text{ tonnes} - 5 \text{ tonnes} = -2 \text{ tonnes}$$

Mouvements du stock au niveau de l'entrepôt

Entrée en stock	20	tonnes
Stock final	2	tonnes
Sorties de stock	25	tonnes (soit 50 millions divisé par 2000 F le kilogramme à l'exportation)

Soit Y le stock initial, il vient

$$Y + 20 - 25 = 2 \text{ soit } Y = 7 \text{ tonnes}$$

Entrée en stock = 20 tonnes, c'est une partie de la production

Sortie de stock = 25 tonnes, c'est de l'exportation

$$\text{Variation de stock pour revente} = 2 \text{ tonnes} - 7 \text{ tonnes} = -5 \text{ tonnes}$$

Production	20 + 8	=	28	tonnes
CI		=	10	tonnes
Variation des stocks	-2 -5	=	-7	tonnes
Exportation		=	25	tonnes
Total Ressources = 28 = 10 - 7 + 25 = Total Emplois.				

ERE EN VALEUR

Mouvements du stock au niveau de l'agro-industrie

	Quantité		Valeur en millions
Stock initial	5	tonnes	5
Stock final	3	tonnes	3
Sorties de stock	10	tonnes	10
Entrée en stock	8	tonnes	8

Entrée en stock = 8 millions, c'est une partie de la production

Sortie de stock = 10 millions, c'est de la consommation intermédiaire

Variation de stock de matière première = 3 millions – 5 millions = - 2 millions

Mouvements du stock au niveau de l'entrepôt

	Quantité		Valeur
Entrée en stock	20	tonnes	20 millions
Stock final	2	tonnes	4 millions
Sorties de stock	25	tonnes	25 millions
Stock initial	7	tonnes	7 millions

Entrée en stock = 20 millions, c'est une partie de la production. Elle est valorisée ici au prix d'acquisition hors transport de la frontière à l'entrepôt situé dans le pays côtier.

Sortie de stock = 25 millions, au prix d'acquisition. Elle sera ensuite exportée pour une valeur de 50 millions (prix f.a.b).

Variation de stock pour revente = 2 millions – 7 millions = -5 millions

Production	8 + 20	=	28 millions
Marge de commerce		=	20 millions (par solde)
Taxes	2%(46)	=	1 millions
CI		=	10 millions
Variation des stocks	-2 -5	=	-7 millions
Exportation		=	46 millions (hors transport de la
			frontière à l'entrepôt situé au port du pays côtier)

Total Ressources = 28 + 20 + 1 = 49 = 10 – 7 + 46 = Total Emplois.

2-1-3-8 Les moyens de production agricole

Il est souhaitable de disposer de données sur les installations fixes et les équipements agricoles. Ces éléments devront être déterminés par exploitation de façon à permettre une estimation des évolutions sur la période post-censitaire.

2-2 PRISE EN COMPTE DE L'ÉLEVAGE DANS LES COMPTES NATIONAUX

2-2-1 Problématique

Les problèmes rencontrés dans la prise en compte de l'élevage dans les comptes nationaux résident dans la pertinence des évaluations faites de la production animale, lesquelles sont tributaires de l'insuffisance de données concernant la démographie animale, les paramètres zootechniques, la prise en compte des conséquences des catastrophes naturelles sur le troupeau, etc. Ces problèmes sont les mêmes d'un pays à l'autre au sein des Etats membres d'AFRISTAT avec quelques variantes entre les pays côtiers et ceux de l'intérieur, en particulier du Sahel. On peut énumérer explicitement les éléments suivants :

- l'évaluation de l'effectif du cheptel ;
- le champ couvert par l'élevage et la FBCF en produits de l'élevage ;
- la prise en compte des destructions d'actifs dues à des catastrophes naturelles ;
- deux évaluations possibles de la production et des autres postes de l'équilibre ressource-emploi en particulier la FBCF et les variations de stocks.

2-2-2 Recommandations du SCN 93 (cf. Manuel SCN pages 252 et 253)

Les actifs cultivés

10.83 *Les actifs cultivés comprennent le bétail et les arbres qui sont utilisés de façon répétée ou continue pendant une durée supérieure à un an pour produire d'autres biens ou services. Ainsi, le bétail qui continue d'être utilisé dans la production année après année constitue un actif fixe. Il comprend, par exemple, les animaux d'élevage, le bétail laitier, les moutons élevés pour la laine et les animaux de trait. Par contre, les animaux élevés pour être abattus, y compris les volailles, ne sont pas des actifs fixes. Dans le même ordre d'idée, les arbres (y compris les arbustes), qui sont cultivés en plantations pour les produits qu'ils fournissent année après année - comme les arbres fruitiers, les vignes, les hévéas ou les palmiers -, sont des actifs fixes. Par contre, les arbres plantés pour le bois, qui ne donnent un produit fini qu'une fois abattus, ne sont pas des actifs fixes, pas plus que ne sont des actifs fixes les céréales ou les légumes qui ne donnent lieu qu'à une seule récolte.*

10.84 *En général, quand la production d'actifs fixes prend du temps, les actifs dont la production n'est pas achevée à la fin de la période comptable sont enregistrés en travaux en cours. Cependant, quand les actifs sont produits pour compte propre, on considère qu'ils sont acquis par leurs utilisateurs au moment même où ils sont produits ; ils ne peuvent, par conséquent, pas être enregistrés dans les stocks, c'est-à-dire dans les travaux en cours. Les actifs produits pour compte propre qui ne sont pas achevés sont donc enregistrés comme étant acquis par leurs utilisateurs, c'est-à-dire en formation brute de capital fixe. Ces principes généraux doivent s'appliquer à la production des actifs cultivés qui, comme les animaux ou les végétaux, peuvent mettre du temps à atteindre la maturité. Deux cas doivent être distingués l'un de l'autre : la production d'actifs naturels par des producteurs spécialisés, comme les éleveurs ou les pépiniéristes, et la production pour compte propre d'actifs cultivés par leurs utilisateurs.*

10.85 *Dans le cas des producteurs spécialisés, les animaux ou les arbres dont la production n'est pas encore terminée, et qui ne sont pas prêts à être vendus ou livrés doivent être enregistrés en travaux en cours. Les poulains d'un an élevés pour la vente comme pur-sang à deux ans, ou les jeunes arbres fruitiers qui ont encore besoin de croître avant d'être commercialisés en constituent des exemples. Ces travaux en cours sont enregistrés et valorisés exactement de la même façon que ceux issus de n'importe quel autre type de production.*

10.86 Mais quand des animaux ou des arbres destinés à être utilisés comme actifs fixes sont produits pour compte propre par des fermiers ou par d'autres, les actifs non terminés - c'est-à-dire les animaux, les arbres, etc., qui ne sont pas encore arrivés à maturité - qui ne sont pas prêts à être utilisés dans la production ne sont pas traités en travaux en cours, mais comme une formation brute de capital fixe de l'unité productrice en sa qualité d'utilisateur final. La valeur de l'actif non terminé, produit et acquis au cours d'une période donnée, s'obtient en multipliant le prix de base courant effectif ou estimé de l'actif achevé par la fraction des coûts de production encourus au cours de cette période. S'il n'est pas possible de procéder de la sorte, la valeur de la production et de la formation brute de capital fixe correspondante peut être approchée par les coûts de production effectivement supportés au cours de la période.

Les vignobles, les vergers et les autres plantations

10.88 La formation brute de capital fixe en vergers et en autres plantations correspond à la valeur des acquisitions moins les cessions d'arbres adultes, d'arbustes, etc., y compris les acquisitions de jeunes arbres, d'arbrisseaux, etc., produits pour compte propre. Comme cela a été expliqué plus haut, la valeur de ces dernières peut être approchée, si nécessaire, par la valeur des coûts encourus pour leur production au cours de la période : par exemple au moyen des coûts liés à la préparation du terrain, à la plantation, à la pose de tuteurs, à la protection contre les intempéries ou les maladies, à la taille, au palissage, etc. jusqu'à ce que l'arbre devienne adulte et commence à produire. Les cessions comprennent les arbres, arbustes, etc., vendus ou transférés d'une autre manière à d'autres unités, plus ceux abattus avant la fin de leur durée de vie normale. Les cessions ne comprennent pas les pertes exceptionnelles dues à la sécheresse ou à d'autres catastrophes naturelles comme les tempêtes ou les ouragans, celles-ci étant enregistrées dans le compte des autres changements de volume des actifs.

2-2-3 Traitements proposés

2-2-3-1 *L'évaluation de l'effectif du cheptel*

Dans ce domaine, l'idéal est de disposer des résultats d'un recensement du cheptel à partir duquel on peut envisager de mener une enquête annuelle pour suivre l'évolution des effectifs, le nombre de bêtes abattues, exportées, etc. Il est également recommandé d'utiliser au mieux les différentes études réalisées par des instituts de recherches et autres institutions concernées par le domaine. Le recensement permet par ailleurs de disposer d'un certain nombre de paramètres structurels que l'on peut supposer constants à moyen terme. Ces paramètres sont à reconsidérer lors de phénomènes anormaux tels que grande sécheresse, épizootie, etc.

Les enquêtes annuelles pourraient être difficiles à mettre en œuvre. Il est donc conseillé d'utiliser d'autres indicateurs de suivi, comme par exemple le nombre d'animaux présentés sur les marchés, vendus pour abattage, vendus pour exportation, abattus dans les abattoirs officiels, vaccinés par les services vétérinaires, les normes de croissance du troupeau, etc.

Pour ce qui est de la transhumance transfrontalière, il a été jugé que même lorsque les animaux se trouvent en transhumance sur un territoire étranger, ils restaient partie intégrante du cheptel national. Les mouvements de transhumance ne doivent donc faire l'objet d'une inscription ni en exportation lors de la sortie du territoire national, ni en importation lors du retour sur le territoire national. Seuls devraient être reprises en exportations les ventes d'animaux réalisées lorsque le troupeau se trouve à l'étranger. Il peut y avoir des difficultés pratiques à évaluer précisément ces ventes.

Lorsqu'on connaît l'effectif du cheptel à deux dates données, ni trop proches, ni trop éloignées²¹, on peut en déduire un taux de croissance intercensitaire du troupeau, que l'on applique chaque année à l'effectif de l'année précédente.

Le troisième cas est celui où on connaît l'effectif du cheptel seulement à une date donnée. On peut alors projeter cette donnée au moyen de taux de croissance standards, ou de taux utilisés dans des pays où les animaux ont des caractéristiques similaires et dont les conditions d'exploitation sont proches du pays étudié.

Enfin, on peut envisager le cas où aucune information n'est disponible sur l'effectif du cheptel. On peut alors partir de la consommation de viande, si elle est disponible à partir d'une enquête budget-consommation par exemple, pour remonter jusqu'aux bêtes abattues.

Moyennant quelques hypothèses sur les coefficients de transformation animal vivant / viande, les conditions d'exploitation du troupeau et les échanges extérieurs de viande, on peut reconstituer l'effectif du cheptel et lui appliquer des paramètres de pays voisins ou standards, à défaut.

²¹ Cinq ans peuvent être considérés comme une bonne marge.

2-2-3-2 *Le champ couvert par l'élevage et la FBCF en produits de l'élevage*

Il peut être utile de préciser le champ de la production de l'élevage par rapport à celui de la chasse et de l'abattage. Il s'agit essentiellement d'un problème de nomenclature. Il a été rappelé que les peaux brutes ne sont pas un produit de l'élevage mais de l'abattage. De même, le gibier n'est pas un produit de l'élevage, même s'il semble en être relativement "proche". Toutefois, toute domestication de bêtes sauvages fait partie de l'élevage (ce pourrait être le cas des aulacodes – agoutis – au Bénin et en Côte d'Ivoire).

Les produits de l'élevage incluent par contre les produits dérivés : lait, œufs, miel, cire, etc. Pour ces deux derniers produits, il a été évoqué que la récolte peut se faire en dehors de tout élevage (abeilles sauvages) et s'apparente plutôt à de la cueillette. Cependant, en tenir compte obligerait à considérer deux produits "miel", selon qu'il est obtenu à partir d'un élevage d'abeilles ou qu'il s'agit de miel sauvage. Cette approche n'a donc pas été retenue.

Les animaux susceptibles d'être considérés comme de la FBCF sont les bovins, caprins, ovins, asins, équins, camelins et porcins, lorsqu'ils sont reproducteurs, élevés pour leur lait, ou utilisés pour le transport ou la traction. Les poules pondeuses ne sont pas retenues dans la FBCF.

2-2-3-3 *La prise en compte des destructions d'actifs dues à des catastrophes naturelles*

Une première question est de déterminer à partir de quel moment on peut parler de catastrophe naturelle. Il a été considéré que la notion de catastrophe naturelle était suffisamment manifeste pour ne pas nécessiter de fixer un seuil. Une seconde question concerne sa prise en compte dans les travaux de comptabilité nationale. Le SCN 93 recommande de considérer son impact sur le patrimoine comme autres changements de volume d'actifs.

2-2-3-4 *La première méthode d'évaluation des postes de l'équilibre ressources-emplois de l'élevage*

i- Evaluation de la production

La production correspond à l'apparition économique d'un bien ou d'un service. Actuellement, dans la plupart des pays, l'unité de quantité retenue pour décrire cette production est la tête de bétail.

Dans ce cas, une solution pour évaluer la production de l'élevage consiste à estimer le nombre de naissances. Cette logique ne considère toutefois pas les veaux comme les seuls éléments composant la production car au niveau de la valorisation, c'est le prix moyen d'un élément du troupeau qui est pris en compte. Le nombre de naissances peut être évalué à partir de la destination des animaux : ventes nettes et la formation de capital.

On a : effectif final (E_{f_n}) = effectif initial ($E_{f_{n-1}}$)
 + naissances
 + importations
 - abattages
 - exportations
 - décès

donc : naissances = effectif final
 - effectif initial
 - importations
 + abattages
 + exportations
 + décès

On considère en général la production nette des décès, c'est à dire naissances – décès soit :

production = effectif final
 - effectif initial
 - importations
 + exportations
 + abattages

ou :

production = ventes nettes + formation de capital (c'est à dire $E_{f_n} - E_{f_{n-1}}$)

production = exploitation + formation de capital

La production comprend ainsi deux composantes : les ventes nettes, appelées croît exploité ou exploitation, comprennent les animaux abattus, exportés nets des animaux importés et la formation de capital appelée croît non exploité.

L'exploitation peut être calculée à partir d'un taux d'exploitation, appliqué à l'effectif moyen du cheptel :

exploitation = taux d'exploitation x effectif moyen

où l'effectif moyen est égal à la demi-somme des effectifs du début et de la fin de l'année. Ainsi si ρ désigne le taux d'exploitation, il vient :

$$\rho = 2 * (\text{Ventes nettes}) / (E_{f_{n-1}} + E_{f_n})$$

ii- Evaluation de la FBCF

Dans cette première méthode, la formation brute de capital fixe (FBCF) est une fraction du croît non exploité. La pratique dans certains pays africains est de retenir 2/3 de la formation de capital.

iii- *Evaluation des variations de stocks*

Tout comme la FBCF, la variation des stocks est une fraction (habituellement 1 /3) de la formation de capital et correspond au complémentaire de la FBCF dans la formation du capital.

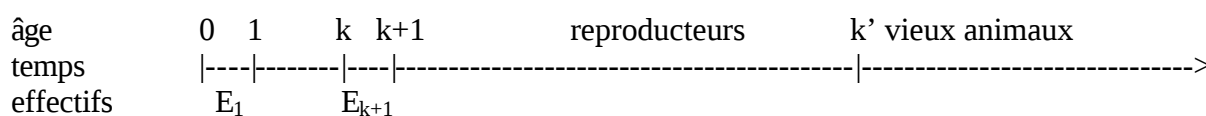
2-2-3-5 La deuxième méthode d'évaluation des postes de l'équilibre ressource-emploi de l'élevage

Partant du constat qu'il y a création de valeur, donc une production, dès qu'une bête voit son poids augmenter, une solution alternative consiste à retenir le poids vif en kilogramme pour l'évaluation de la production en quantité physique et conduit à la deuxième méthode d'évaluation de la production.

Cette deuxième solution amène donc à raisonner en termes de poids des animaux plutôt qu'en terme d'effectif. Il faut alors tenir compte des naissances d'animaux mais aussi du gain de poids des animaux vivants. Ce gain de poids concerne tous les animaux non encore matures en début de période de comptes²². Cependant, par analogie avec les pertes à la production retenue dans les comptes de l'agriculture, on ne comptabilise pas le poids des animaux nés puis morts dans la même année (mortalité infantile).

On appelle :

- k : l'âge de maturité,
 k' : l'âge à partir duquel, du fait de leur vieillesse, les bêtes commencent à perdre du poids,
 a : le taux de mortalité infantile,
 E_i : l'effectif moyen de la tranche d'âges $]i-1, i]$,
 N : le total des naissances ;
 m_i : le poids moyen d'un animal de la tranche d'âges $]i-1, i]$,
 Q : la production.



i- *Evaluation de la production*

Évaluée en poids vif, la production est égale à :

production = poids des animaux nés dans l'année
- poids des animaux morts avant l'âge de un an
+ gain de poids des animaux non matures

²² On considère qu'en moyenne, et dans des conditions normales d'exploitation, le poids des animaux matures est stable.

soit :

$$Q = Nm_1 - aNm_1 + \sum_{i=2}^k (m_i - m_{i-1}) E_i$$

ou :

$$Q = (1-a) Nm_1 + \sum_{i=2}^k (m_i - m_{i-1}) E_i$$

Comme indiqué précédemment, dans cette formule les animaux matures ne prennent plus de poids. Cette hypothèse n'est cependant pas obligatoire. Dans le cas où on admet que des gains de poids sont possibles jusqu'à l'âge k' , âge de début de vieillissement de l'animal, on obtient :

$$Q = (1-a) Nm_1 + \sum_{i=2}^{k'} (m_i - m_{i-1}) E_i$$

ii- *Évaluation de la dépense de consommation finale*

La consommation finale correspond aux animaux achetés, puis abattus pour leur propre compte par leur acheteur en tant que ménage consommateur. Le bétail abattu par un éleveur pour sa propre consommation doit être enregistré en autoconsommation. Dans les autres cas, il s'agit de consommation intermédiaire pour l'abattage.

Dans le cadre de l'évaluation de la production de l'élevage, le terme "animaux abattus" désigne globalement la consommation intermédiaire dans l'ERE de l'élevage. Cela ne doit pas cacher le fait que dans le détail, il peut comprendre la consommation finale de bêtes comme mentionné ci-dessus.

Les postes de l'ERE peuvent être déterminés globalement à partir d'un taux d'exploitation, déduction faite des exportations. On peut également les reconstituer à partir de la consommation de viande, en tenant compte des échanges extérieurs de viande, et des taux de rendement à l'abattage.

Une analyse de la filière viande permet de clarifier les postes de dépense de consommation finale à la fois en viande et en bétail (voir encadré).

Considérons les deux activités suivantes :

L'élevage et l'industrie de la viande. Dans l'industrie de la viande, il y a la production de viande et le service d'abattage. La production de viande enregistre en CI le bétail dont la viande est destinée à la vente sur le marché (voir ERE élevage). Le service d'abattage enregistre en production le service facturé aux unités qui amènent abattre les animaux pour leur propre consommation. Ce service complète la dépense de consommation finale en bétail pour donner la viande non retracée explicitement, puisque tout achat des ménages en bœuf non destiné à une production correspond à la dépense de consommation finale. Il en résulte pour ces unités (essentiellement des ménages consommateurs) une dépense de consommation finale en bétail accompagnée d'une dépense en consommation finale de service d'abattage. Les postes des ERE concernés sont ceux cochés sur les équilibres ci-dessous.

Industrie de viande

ERE élevage		ERE serv. d'abattage		ERE Prod. de viande	
Production	×	Production	×	Production	× (1)
Importation	×			Importation	×
CI (pour abattage)	× (1)			CI	×
CF (auto.cons ou acheté)	×	CF	×	CF	×
FBCF	×	FBCF		FBCF	
ΔS	×	ΔS		ΔS	×
Exportation	×	Exportation		Exportation	×

Application numérique :

Industrie de viande

ERE élevage		ERE serv. d'abattage		ERE Prod. de viande	
(quantité physique) 1000 têtes		(valeur millions) CFA		(quantité physique) 1000 tonnes	
Production	1 500	Production	6	Production	200
Importation	20			Importation	8
CI (pour abattage)	800			CI	121
CF	5	CF	6	CF	80
FBCF	444	FBCF		FBCF	
ΔS	221	ΔS		ΔS	2
Exportation	50	Exportation		Exportation	5

(1) il sera établi une cohérence entre les animaux abattus et la quantité de viande produite.

iii- *Evaluation de la formation brute de capital fixe*

La formation brute de capital fixe (FBCF) est donnée par l'expression :

$$\text{FBCF} = \sum_{i=2}^{k'} m_i (E_i^t - E_i^{t-1})$$

où E_i^t désigne, pour l'année t , l'effectif moyen dans la tranche d'âges $[i-1, i]$ des animaux reproducteurs ou futurs reproducteurs, animaux de trait, de traction, de selle, en absence de destruction d'actif due par exemple à une peste ou à une catastrophe naturelle.

Ainsi on a, en général,

$$E_i^t \geq E_i^{t-1}$$

La FBCF est ainsi mesurée par la variation de poids des bêtes concernées. Cette variation de poids est simplement égale à la variation d'effectif d'animaux concernés multipliée par leur poids moyen m_i . On rappelle que k' représente l'âge à partir duquel, du fait de sa vieillesse, un animal commence à perdre du poids.

Une variante proposée donne :

$$\text{FBCF} = \sum_{i=2}^k (m_i - m_{i-1}) E_i + \sum_{i=k+1}^{k'} m_i (E_i^t - E_i^{t-1}) \quad \text{avec} \quad E_i^t \geq E_i^{t-1}$$

L'idée est que pour les animaux non matures, l'augmentation de poids provient du gain individuel de poids de chaque animal, alors que pour les animaux matures, l'augmentation provient de la variation des effectifs dans une tranche d'âges donnée.

iv- *Evaluation de la variation des stocks*

$$\text{Entrées en stocks} = \sum_{i=2}^{k'} m_i (E_i^t - E_i^{t-1}) + m_1 E_1$$

où E_i désigne l'effectif moyen de la tranche d'âges $[i-1, i]$ des non reproducteurs, exceptés les animaux de trait et de traction, etc., avec $E_i^t \geq E_i^{t-1}$

L'augmentation de poids des animaux non reproducteurs constitue une entrée en stocks.

Les sorties de stocks sont les bêtes vendues pour exportation ou pour abattage au sens large en dehors des pestes et catastrophes naturelles.

v- *Importations et exportations*

Pour ce qui est des flux extérieurs (importations et exportations), il est évident que les statistiques douanières sont de peu d'utilité, du fait de l'importance des échanges non contrôlés ainsi que des phénomènes de transhumance.

Des enquêtes sur la destination des animaux vendus sur les marchés pourraient apporter des éléments d'appréciation. Par ailleurs, dans certains pays, certaines structures sont chargées de contrôler les exportations de bétail sur pieds. Une confrontation des données d'un pays à l'autre pourrait également permettre de mieux cerner ces phénomènes.

vi- *Evaluation de la consommation de capital fixe (CCF)*

La consommation de capital fixe correspond au poids des animaux morts (décès normaux) augmenté de la perte de poids des animaux vieillissants²³. Il ne s'agit pas d'un poste de l'ERE.

$$CCF = \sum_{i=1}^{\infty} m_i d_i + \sum_{i=k'}^{\infty} |m_{i+1} - m_i| E_i$$

Où d_i désigne les décès de la tranche d'âges $[i-1, i]$

vii- *Evaluation des autres changements de volume d'actif*

Une évaluation doit en être faite. Il s'agit en cas de peste ou autre catastrophe naturelle, de faire une évaluation de l'impact sur le patrimoine (pertes sur le troupeau dues à ces événements anormaux). Ici aussi il ne s'agit pas d'un poste de l'ERE. Son évaluation permet en revanche d'expliquer les évolutions aussi bien des effectifs du troupeau que des postes de l'ERE.

2-2-3-6 *La valorisation de l'ERE*

Il n'y a pas d'ambiguïté sur les prix à retenir pour valoriser les différents postes de l'ERE : prix de base ou équivalents pour les ressources, prix d'acquisition pour les emplois.

Le problème est plutôt d'examiner les méthodes utilisées pour évaluer ces prix. Dans certains pays, on ne dispose d'informations que sur le ou les marchés à bétail alimentant la capitale. L'idéal serait cependant de disposer d'un système régulier de relevés de prix sur des marchés à bétail représentatifs, tel que cela existe dans certains pays.

Une autre approche, en l'absence d'un tel système, consiste pour l'année de base à partir des prix à la consommation de la viande, puis, selon la méthode d'évaluation retenue, de remonter au prix au kg du bétail vif ou au prix moyen de l'animal sur pieds, à partir d'hypothèses sur les marges et les taux de rendement à l'abattage. En année courante, on suppose que le prix de l'animal évolue comme le prix de la viande.

²³ Rigoureusement, il s'agit d'animaux reproducteurs, de trait, de traction ou de selle.

2-3 LE COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (APU)

Les points suivants sont traités :

- 1° critères d'appartenance au secteur des administrations publiques. Indication des différentes branches qui peuvent en général être concernées ;
- 2° méthode de calcul de la CCF. Cas idéal où toutes les informations nécessaires sont connues (FBCF des APU par produits sur une période aussi longue que la durée d'amortissement, indice de prix, etc.). Cas où cette information idéale n'est pas connue et où il faut procéder à des approximations acceptables ;
- 3° propositions pour une grille de passage du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) vers le compte des APU ;
- 4° règles d'enregistrement des opérations : recettes, dépenses, opérations financières ;
- 5° dépense de consommation finale et consommation finale effective des administrations publiques.

2-3-1 Recommandations du SCN 93 (cf. Manuel SCN pages 109 à 112, 144, 158 à 162)

Les sous-secteurs du secteur des administrations publiques

- 4.104. *Il est possible de définir les unités des administrations publiques comme des types particuliers d'unités légales, instituées par décision politique, qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un espace donné. En tant qu'unités institutionnelles, leurs principales fonctions consistent à assumer la responsabilité de la fourniture de biens et de services à la collectivité ou aux ménages individuels, en la finançant par l'impôt ou par d'autres recettes ; à redistribuer le revenu et le patrimoine au moyen de transferts ; et à s'engager dans une activité de production non marchande. En termes généraux :*
- (a) *Une administration publique a en général le pouvoir de réunir des fonds, en percevant des impôts ou d'autres transferts obligatoires auprès des autres unités institutionnelles. Pour satisfaire à la définition des unités institutionnelles du Système, une administration publique - que ce soit au niveau de la nation, de la région ou de la localité - doit avoir des ressources financières propres, obtenues en taxant d'autres unités ou reçues sous forme de transferts d'autres administrations publiques, et pouvoir disposer d'une partie ou de la totalité de ces ressources pour atteindre les objectifs de sa politique. Elle doit également pouvoir emprunter des fonds de son propre chef ;*
 - (b) *Les administrations publiques effectuent typiquement trois sortes différentes de dépenses finales :*
 - (i) *la première catégorie comprend les dépenses, effectives ou imputées, de fourniture gratuite de services collectifs, comme l'administration générale, la défense, l'application de la loi, la santé publique, etc., qui, du fait de la défaillance du marché, doivent être collectivement organisés par l'administration et financés par la fiscalité générale ou d'autres recettes ;*
 - (ii) *la deuxième catégorie comprend les dépenses effectuées pour fournir individuellement aux ménages des biens ou des services, gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs. Ces dépenses sont réalisées délibérément, et, même si les particuliers peuvent avoir à payer selon leur consommation, elles sont financées sur les impôts ou d'autres recettes par les pouvoirs publics, dans le cadre de la réalisation de leurs objectifs sociaux ou politiques ;*
 - (iii) *la troisième catégorie comprend les transferts versés à d'autres unités institutionnelles, principalement les ménages, en vue de redistribuer le revenu ou le patrimoine.*

4.114. Le Système propose deux méthodes alternatives de sous-sectorisation du secteur des administrations publiques. La première méthode se présente comme suit :

- (a) L'administration centrale (S.1311) ;
- (b) Les administrations d'Etats fédérés (S.1312) ;
- (c) Les administrations locales (S.1313) ;
- (d) Les administrations de sécurité sociale (S.1314).

La méthode alternative est la suivante :

- (a) L'administration centrale, et les administrations de sécurité sociale opérant au niveau de l'administration centrale (S.1321) ;
- (b) Les administrations d'Etats fédérés, et les administrations de sécurité sociale opérant au niveau de ces Etats (S.1322) ;
- (c) Les administrations locales, et les administrations de sécurité sociale opérant au niveau des administrations locales (S.1323).

4.116. Comme c'est expliqué plus complètement plus loin, le choix entre ces deux méthodes dépend principalement de la taille, ou de l'importance, des administrations de sécurité sociale dans un pays, et de la façon dont elles sont gérées. Dans certains pays, il n'existe pas nécessairement de véritable niveau intermédiaire d'administration entre l'administration centrale et les administrations locales, auquel cas on ne distingue pas de sous-secteur des "Administrations d'Etats fédérés".

L'administration centrale (S.1311)

4.117. Le sous-secteur de l'administration centrale comprend l'unité institutionnelle, ou les unités institutionnelles, constituant l'administration centrale, et les institutions sans but lucratif contrôlées et principalement financées par l'administration centrale.

4.118. Le pouvoir politique de l'administration centrale s'étend sur la totalité du territoire national. L'administration centrale a donc le pouvoir de lever des impôts sur toutes les unités, résidentes et non-résidentes, qui ont des activités économiques dans le pays. Parmi ses responsabilités politiques, figurent la défense nationale et les relations avec les gouvernements étrangers ; l'administration centrale cherche également à assurer un fonctionnement efficace du système social et économique, par une législation et une réglementation appropriées ; le maintien de l'ordre public fait également partie de ses objectifs. Elle est responsable de la prestation de services collectifs au profit de la population dans son ensemble, et elle engage, à cet effet, des dépenses pour la défense et pour la gestion des affaires publiques. Elle peut, en outre, effectuer des dépenses pour fournir des services qui, comme l'éducation ou la santé, profitent principalement à des ménages pris individuellement. Enfin, elle peut procéder à des transferts au profit d'autres unités institutionnelles, qu'il s'agisse de ménages, d'institutions sans but lucratif, de sociétés, ou d'autres échelons des administrations publiques.

4.119. Dans la plupart des pays, l'administration centrale constitue un sous-secteur vaste et complexe. Elle se compose en général d'un noyau central de départements ou de ministères qui constitue une seule unité institutionnelle et, dans beaucoup de pays, elle comprend d'autres unités institutionnelles. Les ministères peuvent être responsables de dépenses d'un montant considérable dans le cadre du budget général de l'Etat, mais ils ne sont cependant pas des unités institutionnelles distinctes. Un ministère n'a pas, en effet, la capacité de posséder des actifs, de souscrire des dettes, d'engager des opérations, etc., en son nom propre, c'est-à-dire indépendamment de l'administration centrale dans son ensemble. Il ne serait pas possible d'élaborer, pour chaque ministère, comme s'il s'agissait d'une unité légale distincte, des comptes de revenu et d'accumulation ou des comptes de patrimoine qui aient un sens, ou qui soient utiles pour l'analyse. Par ailleurs, il peut exister des organismes de l'administration centrale qui aient une identité juridique distincte, et qui jouissent d'une large autonomie ; ils peuvent être libres de déterminer le volume et la composition de leurs dépenses, et ils peuvent disposer d'une source directe de revenu sous forme d'impôts affectés. Ces organismes sont souvent créés pour exercer des fonctions particulières, comme la construction de routes, ou la production de services non marchands de santé ou d'éducation. Il faut les traiter comme des unités institutionnelles distinctes s'ils tiennent une comptabilité complète, mais ils font partie du sous-secteur de l'administration centrale s'ils remplissent les conditions exposées au paragraphe 4.104.

4.120. Il est fréquent que, de façon délibérée, les services de l'administration centrale soient géographiquement dispersés, et situés dans différents endroits du pays, mais ils n'en restent pas moins des parties d'une unité institutionnelle unique. De même, si, pour répondre aux besoins locaux, l'administration centrale entretient, dans différentes parties du pays, des services ou des agences, y compris des bases militaires ou des installations destinées à la défense nationale, il faut aussi les considérer comme des parties d'une unité institutionnelle unique d'administration centrale. Cependant, pour l'élaboration des comptes de production par type d'activité productive, c'est l'établissement qui est retenu comme unité statistique, et les unités de production situées dans des régions différentes doivent être traitées comme des établissements distincts, même si elles font partie de la même unité institutionnelle.

4.121. Dans certains pays, il arrive que l'administration centrale comprenne des services qui réalisent des opérations financières qui, dans d'autres pays, seraient du ressort de la banque centrale. Il arrive en particulier que des services de l'administration centrale soient responsables de l'émission de monnaie, du maintien des réserves internationales et du fonctionnement de fonds de stabilisation des changes, ainsi que des opérations avec le Fonds monétaire international (FMI). Lorsque ces services restent financièrement intégrés à l'administration centrale, sous son contrôle et sa supervision directs, ils ne peuvent pas être traités comme des unités institutionnelles distinctes. De plus, toutes les fonctions d'autorité monétaire exercées par l'administration centrale relèvent du secteur des administrations publiques et non de celui des sociétés financières. Cependant, étant donnée l'importance que présentent, pour l'analyse, des comptes qui couvrent les autorités monétaires dans leur ensemble, et pour fournir des liens avec d'autres systèmes statistiques, comme le Manuel de la balance des paiements, les Statistiques de finances publiques, et les Statistiques monétaires et bancaires du FMI, il est recommandé que soient identifiées séparément les opérations des agences de l'administration centrale qui exercent des fonctions d'autorité monétaire et d'établissements de dépôts. Ces opérations pourront ainsi être combinées avec celles de la banque centrale et des autres institutions de dépôts, pour être présentées, si besoin est, dans des tableaux particuliers.

4.122. Il faut enfin relever que les administrations de sécurité sociale sont traitées, dans le Système, comme des unités institutionnelles distinctes à chaque niveau des administrations publiques, même si, dans certains pays, leurs finances sont parfois intégrées en partie avec celles de ces administrations. Les administrations de sécurité sociale sont décrites plus loin. Cependant, traiter les administrations de sécurité sociale comme des unités institutionnelles distinctes n'empêche pas, bien entendu, de les regrouper, dans un même sous-secteur, avec les administrations auxquelles elles sont associées ; c'est d'ailleurs ce que préconise la méthode alternative de sous-sectorisation du secteur des administrations publiques.

Les administrations d'Etats fédérés (S.1312)

4.123. Le sous-secteur des administrations d'Etats fédérés comprend les administrations d'Etats fédérés qui sont des unités institutionnelles distinctes, ainsi que les institutions sans but lucratif contrôlées et majoritairement financées par les administrations d'Etats fédérés.

4.124. Les administrations d'Etats fédérés sont des unités institutionnelles qui exercent certaines fonctions d'administration à un niveau inférieur à celui de l'administration centrale, et supérieur à celui des unités institutionnelles d'administration qui se situent au niveau local. Ce sont des unités institutionnelles dont le pouvoir fiscal, législatif et exécutif ne s'étend qu'à chacun des "Etats" entre lesquels le pays est éventuellement partagé. Ces "Etats" peuvent porter des noms différents selon les pays. Dans certains pays, en particulier les petits, il n'existe pas toujours d'Etats ni d'administrations d'Etats fédérés. Dans les grands pays par contre, et notamment dans ceux qui ont des constitutions de type fédéral, il arrive que les administrations des Etats aient des pouvoirs et des responsabilités considérables.

4.125. Une administration d'Etat fédéré a en général le pouvoir fiscal de lever des impôts sur les unités institutionnelles qui résident, qui exercent des activités économiques, ou qui réalisent des opérations sur son territoire de compétence (et pas dans d'autres territoires). En tout état de cause, pour être reconnue comme une unité institutionnelle, il lui faut avoir la capacité de posséder des actifs, de se procurer des ressources financières, et de souscrire des dettes en son nom propre. Il faut également qu'elle ait le droit de dépenser ou d'affecter une partie, voire la totalité, des impôts ou des autres recettes qu'elle perçoit, en fonction de ses propres politiques, dans le cadre de la législation générale du pays, encore que certains transferts reçus de l'administration centrale puissent être liés à des buts particuliers. Elle doit également être en mesure de nommer ses propres fonctionnaires, indépendamment du contrôle administratif externe. Par contre, si une unité régionale dépend entièrement des fonds attribués par l'administration centrale, et si l'administration centrale

dicte également la façon dont ces fonds doivent être dépensés au niveau régional, l'unité régionale doit être traitée comme une agence de l'administration centrale plutôt que comme une unité institutionnelle distincte.

4.126. Les administrations d'Etats fédérés, là où il en existe, se distinguent par le fait que leur pouvoir fiscal s'étend sur les territoires géographiques les plus étendus entre lesquels le pays peut être partagé à des fins politiques ou administratives. Il existe, dans quelques pays, plus d'un niveau d'administration entre l'administration centrale et les plus petites unités institutionnelles d'administration au niveau local ; dans ce cas, pour les besoins de sectorisation du Système, ces niveaux intermédiaires d'administration sont regroupés avec le niveau d'administration - le niveau de l'Etat fédéré ou le niveau local - avec lequel ils sont le plus étroitement associés.

4.127. Les administrations d'Etats fédérés peuvent posséder ou contrôler des sociétés comme le fait l'administration centrale. De même, elles peuvent avoir des unités engagées dans une activité de production marchande, auquel cas ces unités doivent être traitées comme des quasi-sociétés si leur exploitation et leur comptabilité le justifient. Il peut également exister des systèmes de sécurité sociale au niveau des Etats fédérés : ils sont traités comme des unités institutionnelles distinctes.

Les administrations locales (S.1313)

4.128. Le sous-secteur des administrations locales comprend les administrations locales qui sont des unités institutionnelles distinctes, ainsi que les institutions sans but lucratif qui sont contrôlées et principalement financées par des administrations locales. En principe, les administrations locales sont des unités institutionnelles dont le pouvoir fiscal, législatif et exécutif s'étend sur les plus petits des territoires géographiques distingués à des fins administratives et politiques. L'étendue de leur pouvoir est généralement beaucoup plus limitée que celui de l'administration centrale ou des administrations régionales, et elles peuvent, ou non, être habilitées à prélever des impôts sur les unités institutionnelles qui résident sur leur territoire.

Elles dépendent souvent beaucoup de soutiens ou de transferts provenant des niveaux supérieurs d'administration, et il leur arrive également d'agir dans une certaine mesure en qualité d'agents des administrations centrale ou régionale. Cependant, pour être traitées comme des unités institutionnelles, elles doivent avoir le droit de posséder des actifs, de se procurer des ressources financières et de souscrire des dettes en empruntant en leur nom propre ; de même, elles doivent disposer d'une certaine latitude dans l'utilisation de ces ressources. Elles doivent également avoir la capacité de choisir leurs propres fonctionnaires, indépendamment du contrôle administratif externe. Le fait qu'elles puissent également agir, dans une certaine mesure, en qualité d'agents de l'administration centrale ou des administrations d'Etats fédérés ne les empêche pas d'être traitées comme des unités institutionnelles distinctes, à condition qu'elles puissent aussi se procurer et dépenser des fonds de leur propre initiative et sous leur propre responsabilité.

4.129. Comme il s'agit des unités des administrations publiques qui sont le plus étroitement en contact avec les unités institutionnelles qui résident dans leur espace, elles fournissent typiquement aux résidents locaux un large éventail de services, dont certains sont parfois financés par des transferts provenant des niveaux d'administration plus élevés. Les règles applicables au traitement de la production de biens ou de services sont les mêmes pour les administrations locales que pour l'administration centrale et les administrations d'Etats fédérés. Les unités municipales comme les théâtres, les musées, les piscines, etc., qui offrent des biens ou des services sur une base marchande doivent être traitées comme des quasi-sociétés quand cela est justifié. Les unités qui proposent des services, comme les services d'éducation ou de santé, sur une base non marchande restent partie intégrante de l'administration locale à laquelle elles appartiennent.

Les administrations de sécurité sociale (S.1314)

4.130. Le sous-secteur des administrations de sécurité sociale comprend les administrations de sécurité sociale opérant à tous les niveaux des administrations publiques. Comme on l'explique au paragraphe 4.111 ci-dessus, les administrations de sécurité sociale sont des systèmes de sécurité sociale couvrant l'ensemble de la collectivité ou de grandes parties de la collectivité, qui sont imposés et contrôlés par des administrations publiques.

5. La méthode alternative de sous-sectorisation

4.131. La méthode alternative utilisée pour diviser les administrations publiques en sous-secteurs consiste à regrouper les administrations de sécurité sociale opérant à chaque niveau d'administration avec les

administrations publiques et les ISBL contrôlées et financées par les administrations de ce niveau. Les deux méthodes de sous-sectorisation sont conçues pour répondre à des besoins d'analyse différents. Il n'est pas possible de décider a priori laquelle convient le mieux dans un pays donné. Cela dépend de l'organisation et de l'importance des administrations de sécurité sociale, et du degré d'indépendance dont dispose leur direction par rapport aux administrations publiques auxquelles elles se trouvent associées. Si la gestion des administrations de sécurité sociale dépend fortement des impératifs à court ou moyen terme de la politique économique générale, au point que les cotisations et les prestations sont délibérément adaptées aux objectifs de la politique économique globale, il devient difficile, sur le plan conceptuel, d'établir une distinction nette entre la gestion de la sécurité sociale et les autres fonctions économiques de l'administration. Il arrive aussi que, dans certains pays, les administrations de sécurité sociale existent sous une forme très rudimentaire. Dans un cas comme dans l'autre, il est difficile de traiter les administrations de sécurité sociale comme un sous-secteur distinct à égalité avec l'administration centrale, les administrations d'Etats fédérés et les administrations locales ; il vaut mieux utiliser alors la méthode alternative de sous-sectorisation, dans laquelle elles sont regroupées avec les administrations publiques correspondantes à chaque niveau d'administration.

La mesure de l'autre production non marchande

6.90. Comme on l'a expliqué plus haut, les unités appartenant aux administrations publiques ou les ISBLSM peuvent s'engager dans une activité de production non marchande pour combler la déficience du marché, ou pour des raisons délibérées de politique économique ou sociale. Cette production est enregistrée au moment où elle a lieu, moment qui, dans le cas des services non marchands, est aussi celui où ils sont fournis. Mais il n'est généralement pas possible de valoriser cette production de la même façon que les biens ou les services produits pour la consommation finale propre, ou pour la formation de capital propre, biens et services qui sont aussi produits en grandes quantités pour la vente sur le marché. Il n'existe pas de marché pour les services collectifs comme l'administration publique et la défense ; mais il est même possible qu'il n'existe pas de prix disponibles appropriés pour les services non marchands d'éducation, de santé ou autres, fournis individuellement aux ménages.

Il n'est pas inhabituel que des services similaires soient produits sur une base marchande, et qu'ils soient vendus à côté des services non marchands ; cependant, il y a souvent d'importantes différences dans la nature et la qualité des services fournis. Dans la plupart des cas, il n'est pas possible de trouver assez de services marchands présentant des caractéristiques suffisamment proches des services non marchands correspondants, pour qu'il soit possible d'utiliser leurs prix pour calculer la valeur des services non marchands, surtout lorsque ces derniers sont produits en très grandes quantités.

6.91. C'est pour ces raisons, mais également pour veiller à ce que les différents services non marchands produits par les administrations publiques et les ISBLSM soient valorisés de manière cohérente les uns par rapport aux autres, que tous ces services sont évalués dans le Système par la somme des coûts encourus dans leur production, c'est-à-dire comme la somme :

*de la consommation intermédiaire
de la rémunération des salariés
de la consommation de capital fixe
des autres impôts, moins les subventions, sur la production.*

L'excédent net d'exploitation sur la production de biens et de services non marchands réalisée par les administrations publiques et par les ISBLSM est supposé être toujours nul.

L'évaluation de la production totale des autres producteurs non marchands

6.92. Les administrations publiques et les ISBLSM peuvent être engagées en même temps dans une production marchande et dans une production non marchande. Chaque fois que c'est possible, il faut distinguer des établissements séparés pour ces deux types d'activités ; mais ce n'est pas toujours faisable. C'est ainsi qu'un établissement non marchand peut tirer quelques recettes de la vente d'une production marchande issue d'une activité secondaire : par exemple, la vente de reproductions par un musée non marchand. Cependant, même si un établissement non marchand peut avoir des recettes de vente, sa production totale, qui comprend à la fois sa production marchande et sa production non marchande, reste valorisée par les coûts de production. La valeur de sa production marchande est donnée par les recettes de la vente des produits marchands, et la valeur de sa production non marchande est obtenue de façon résiduelle, par différence entre la valeur de sa production totale et celle de sa production marchande. La valeur des recettes tirées de la vente de biens ou de services non

marchands à des prix économiquement non significatifs reste comprise dans la valeur de sa production non marchande.

I. La consommation de capital fixe (K.1)

6.179. *La consommation de capital fixe est un coût de production. D'une manière générale, elle peut se définir comme la diminution, au cours de la période comptable, de la valeur courante du stock d'actifs fixes détenus et utilisés par un producteur, du fait de la détérioration physique, de l'obsolescence prévisible, ou des dommages accidentels pouvant être considérés comme normaux. Elle exclut la valeur des actifs fixes détruits à la suite d'actes de guerre, ou d'événements exceptionnels, comme les catastrophes naturelles, qui se produisent très rarement. De telles pertes sont enregistrées, dans le Système, dans le compte "des autres changements de volume des actifs". La consommation de capital fixe est définie dans le Système d'une manière qui est théoriquement appropriée et pertinente pour l'analyse économique. Sa valeur peut s'écarter fortement de l'amortissement enregistré en comptabilité d'entreprise, ou de celui qui est pris en compte pour les besoins fiscaux, surtout en période d'inflation.*

6.180. *Il se peut que les actifs fixes aient été achetés à une époque où les prix relatifs et le niveau général des prix étaient fort différents de ceux observés dans la période courante. Pour maintenir la cohérence avec les autres postes du compte de production, il faut que la consommation de capital fixe soit valorisée sur la base du même ensemble de prix courants que celui qui est utilisé pour valoriser la production et la consommation intermédiaire. La consommation de capital fixe doit refléter les coûts sous-jacents des ressources et la demande relative au moment où la production a lieu. Elle doit donc être calculée en utilisant, pour les actifs fixes, les prix et les loyers, effectifs ou estimés, en vigueur à ce moment-là, et non au moment où les biens ont été initialement acquis. Les "coûts historiques" des actifs fixes, c'est-à-dire les prix payés à l'origine pour les acquérir, peuvent perdre toute pertinence pour le calcul de la consommation de capital fixe si les prix changent sensiblement avec le temps.*

2. La consommation de capital fixe et les loyers des actifs fixes

6.181. *Le loyer est le montant que l'utilisateur d'un actif fixe doit payer à son propriétaire, en vertu d'un contrat de location simple ou d'un contrat similaire, pour avoir le droit d'utiliser cet actif dans la production, pendant une période de temps déterminée. Le loyer doit être assez élevé pour couvrir, non seulement la diminution de valeur de l'actif fixe au cours de la période - c'est-à-dire la consommation de capital fixe -, mais aussi la charge d'intérêt liée à la valeur de l'actif fixe en début de période, ainsi que tous les autres coûts supportés par le propriétaire. La charge d'intérêt peut représenter, soit les intérêts effectifs versés pour les fonds empruntés, soit la perte d'intérêts subie du fait de l'investissement de fonds propres dans l'achat d'actifs fixes plutôt que dans l'achat d'actifs financiers. Qu'un actif fixe appartienne à son utilisateur ou qu'il soit loué par lui, le coût total de son utilisation dans la production se mesure par le loyer, effectif ou imputé, de l'actif, et non par la seule consommation de capital fixe. Lorsque l'actif est effectivement loué en vertu d'un contrat de location simple ou d'un contrat similaire, le loyer est enregistré en consommation intermédiaire comme achat d'un service produit par le bailleur. Quand l'utilisateur et le propriétaire forment une seule et même unité, la consommation de capital fixe représente seulement une partie du coût d'utilisation de l'actif.*

6.182. *Du point de vue du propriétaire, la valeur d'un actif fixe à un moment donné est déterminée par la valeur actuelle des loyers futurs (c'est-à-dire par la somme des valeurs actualisées des loyers futurs), qu'il peut attendre sur le restant de la vie de l'actif fixe. La consommation de capital fixe est donc mesurée par la réduction, entre le début et la fin de la période comptable en cours, de la valeur actuelle des loyers restant à courir. L'ampleur de la réduction sera fonction, non seulement de la perte éventuelle d'efficacité de l'actif au cours de la période courante, mais aussi de la réduction de sa durée de vie, et du rythme auquel son efficacité économique déclinera pendant la durée de vie qui lui reste. Le flux des loyers futurs qui détermine les valeurs actuelles utilisées pour calculer la consommation de capital fixe doit, bien entendu, être valorisé aux prix ou aux loyers courants.*

6.183. *Le calcul de la consommation de capital fixe est une mesure par anticipation, qui est déterminée par des événements à venir, et non passés. Les loyers futurs dont dépend sa valeur sont eux-mêmes fonction des bénéfices que les unités institutionnelles espèrent tirer à l'avenir de l'utilisation de l'actif dans la production pendant le restant de sa durée de vie. A l'inverse de ce qui se fait habituellement en comptabilité d'entreprise pour calculer l'amortissement, la consommation de capital fixe n'est pas, du moins en principe, une méthode permettant de répartir, sur les périodes comptables suivantes, le coût des dépenses passées sur les actifs fixes.*

La valeur d'un actif fixe à un moment donné dépend uniquement des bénéfices pouvant encore être tirés de son utilisation, et la consommation de capital fixe doit se fonder sur les valeurs ainsi calculées.

3. Le calcul de la consommation de capital fixe

6.184. Pour les raisons données ci-dessus, l'amortissement, tel qu'il est enregistré dans les comptes d'entreprise, peut ne pas fournir le type d'information approprié pour le calcul de la consommation de capital fixe. Si on a recours à des données sur l'amortissement, il convient de les corriger, au moins en passant des coûts historiques aux prix courants. Cependant, les déductions pour amortissement opérées à des fins fiscales font souvent l'objet de manipulations grossières et tout-à-fait arbitraires, pour essayer de jouer sur les taux d'investissement, si bien qu'il vaut mieux les ignorer dans de nombreux cas. Il est donc recommandé de calculer des estimations de la consommation de capital fixe indépendantes, conjointement avec des estimations du stock de capital. Elles peuvent être réalisées en combinant des données sur la formation brute de capital fixe passée avec des estimations du taux de diminution de l'efficacité des actifs fixes pendant leur durée de vie. Du fait du jeu des forces du marché, le prix d'acquisition d'un actif fixe neuf devrait fournir une bonne estimation initiale de la valeur actuelle des loyers futurs qui pourront en être tirés. Les changements ultérieurs de la valeur de l'actif fixe peuvent alors se déduire de façon analytique en s'appuyant sur des données ou sur des hypothèses concernant le rythme auquel son efficacité se réduit avec le temps. Cette méthode d'estimation du stock de capital et de ses variations dans le temps est connue sous le nom de méthode de l'inventaire permanent (MIP). Les estimations de la consommation de capital fixe sont un sous-produit de cette méthode.

4. La couverture de la consommation de capital fixe

6.185. La consommation de capital se calcule pour tous les actifs fixes - c'est-à-dire pour les actifs fixes corporels et incorporels - appartenant aux producteurs, mais pas pour les objets de valeur (pierres et métaux précieux, etc.), qui sont acquis précisément parce qu'en termes réels, leur valeur n'est pas appelée à décliner avec le temps.

Les actifs fixes eux-mêmes doivent être le résultat d'un processus de production, tel qu'il est défini dans le Système. La consommation de capital fixe ne couvre donc pas l'épuisement ou la dégradation des actifs non produits, comme les terrains ou les gisements de minerais, de charbon, de pétrole, de gaz naturel.

6.186. Il faut cependant calculer la consommation de capital des actifs fixes construits pour améliorer les terrains, comme les systèmes de drainage, les digues ou les brise-lames, et des actifs qui sont érigés sur les terrains ou qui les traversent - routes, voies ferrées, tunnels, barrages, etc. Même si la durée de vie de certaines infrastructures, comme les routes ou les voies ferrées, peut être considérée comme infinie pour autant qu'elles soient bien entretenues, il faut se rappeler que la baisse de valeur des actifs n'est pas simplement le fait d'une détérioration physique, mais qu'elle peut aussi être provoquée par une diminution de la demande des services offerts par ces infrastructures, du fait des progrès techniques ou de l'apparition de produits de remplacement. En pratique, de nombreuses infrastructures, y compris les routes et les voies ferrées, sont mises au rebut ou sont démolies parce qu'elles deviennent obsolètes. Même si la durée de vie estimée de certains ouvrages, comme les routes, les ponts ou les barrages, peut être très longue, on ne peut pas considérer qu'elle soit infinie. Par conséquent, il faut calculer une consommation de capital pour tous les types d'ouvrages, y compris ceux qui appartiennent aux administrations publiques et sont entretenues par elles, comme pour les machines et le matériel.

6.187. Les pertes d'actifs fixes qui résultent de dommages accidentels normaux sont également comprises dans la consommation de capital fixe : il s'agit des dommages causés aux actifs utilisés dans la production à la suite de leur exposition aux risques d'incendies, de tempêtes, d'accidents dus à des erreurs humaines, etc. Lorsque ce genre d'accidents se produit avec une fréquence prévisible, il en est tenu compte dans le calcul de la durée de vie moyenne des biens en question. Pour l'économie dans son ensemble, on peut s'attendre à ce que le dommage accidentel normal qui survient effectivement au cours d'une période comptable donnée soit égal, ou presque, à la moyenne. Cependant, pour une unité prise individuellement, ou pour un groupe d'unités, tout écart entre la moyenne et le dommage accidentel normal effectivement survenu au cours d'une période donnée, est enregistré dans le compte des autres changements de volume des actifs. D'autre part, les pertes qui résultent des guerres, ou des grandes catastrophes naturelles, qui se produisent rarement - tremblements de terre de forte amplitude, éruptions volcaniques, ouragans, raz-de-marée, etc. - ne sont pas incluses dans la consommation de capital fixe. Il n'y a aucune raison que des pertes de ce type figurent en tant que coûts de production dans le compte de production. La valeur des actifs ainsi perdus est enregistrée dans le compte des autres changements de volume des actifs. De même, bien qu'elle comprenne les réductions de la valeur des actifs fixes correspondant à un

rythme normal, attendu d'obsolescence, la consommation de capital fixe ne doit pas inclure les pertes résultant de développements techniques inattendus, qui peuvent réduire sensiblement la durée de vie d'une catégorie d'actifs fixes existants. Ces pertes sont traitées de la même manière que les pertes dues à des taux de dommages accidentels supérieurs à la moyenne. En pratique cependant, il peut être difficile de mesurer ces pertes.

5. La méthode de l'inventaire permanent

6.188. Dans cette section, il est brièvement expliqué comment la consommation de capital fixe peut se calculer comme un sous-produit de la méthode de l'inventaire permanent (MIP) appliquée au calcul du stock de capital. Le calcul du stock brut de capital aux prix courants

6.189. Dans la méthode de l'inventaire permanent, il est nécessaire d'estimer le stock des actifs fixes existants détenus par les producteurs. Pour cela, il faut estimer combien d'actifs fixes, parmi ceux qui résultent de la formation brute de capital fixe réalisée au cours des années antérieures, sont encore en vie dans la période courante. A cet effet, on peut appliquer aux investissements passés des durées de vie moyennes, ou des fonctions de survie, basées sur des observations ou des études techniques. Les actifs fixes achetés à des prix différents dans le passé doivent ensuite être réévalués aux prix de la période courante, ce qui peut être fait en utilisant pour les actifs fixes des indices de prix appropriés. L'élaboration d'indices appropriés couvrant de longues périodes de temps soulève des problèmes conceptuels et pratiques, mais ces problèmes techniques de mesure des prix ne sont pas propres à la MIP, et ils ne sont pas évoqués davantage ici. Le stock brut de capital désigne le parc d'actifs fixes résultant d'investissements passés toujours en vie, réévalués aux prix d'acquisition de la période courante. Le stock brut de capital peut également être mesuré aux prix d'une année de base, si on souhaite disposer de séries chronologiques annuelles du stock brut de capital à prix constants.

L'efficacité relative et les loyers

6.190. La contribution productive obtenue de l'utilisation d'un actif fixe donné a tendance à diminuer avec le temps. Le rythme auquel décline l'efficacité d'un actif peut varier d'un type d'actif à l'autre. Plusieurs profils sont envisageables, par exemple :

- (a) l'efficacité reste constante jusqu'à la destruction de l'actif fixe : c'est le cas, par exemple, d'une ampoule électrique ;
- (b) l'efficacité décline de façon linéaire : la vie se termine lorsque l'efficacité devient nulle ;
- (c) l'efficacité décline constamment de façon géométrique ou exponentielle.

Dans chacun de ces cas, il suffit de connaître un paramètre - la durée de vie, ou le taux de perte géométrique d'efficacité -, pour avoir une information complète sur le modèle d'évolution de l'efficacité relative dans le temps.

6.191. Il existe un autre profil possible : c'est une combinaison des cas (a) et (b) ci-dessus, c'est-à-dire un taux de déclin linéaire, l'actif disparaissant avant que son efficacité ne soit devenue nulle. Ce cas mixte sera examiné ultérieurement.

Le montant des loyers que les utilisateurs sont prêts à payer sera proportionnel à l'efficacité relative des actifs. Si un actif est deux fois plus efficace qu'un autre pour les besoins de l'utilisateur, ce dernier sera prêt à payer un loyer lui aussi deux fois supérieur. Par conséquent, le profil de l'efficacité d'un actif fixe détermine le profil des loyers qui seront exigés pendant sa durée de vie (pour autant que les prix restent, ou soient tenus, constants). Une fois déterminé le profil des loyers pendant la durée de vie de l'actif fixe, il devient possible de calculer la consommation de capital fixe, période par période.

Les rythmes de consommation de capital

6.193. Comme cela a été expliqué plus haut, la consommation de capital fixe est proportionnelle à la réduction de la valeur actuelle des loyers restant à payer. Cette réduction, et le rythme auquel elle intervient dans le temps, doit être clairement distinguée de la perte d'efficacité des actifs fixes eux-mêmes. Cette distinction apparaît plus clairement dans le premier cas énoncé au paragraphe 6.190. Alors que l'efficacité, et donc le loyer, d'un actif peuvent rester constants d'une période à l'autre jusqu'à sa disparition, la consommation de capital n'est pas constante. Il peut être aisément démontré, dans ce cas, que la diminution, d'une période à l'autre, de la valeur actuelle des loyers restants est beaucoup plus faible au début de la vie de l'actif que vers la fin de sa vie. La consommation de capital tend à augmenter au fur et à mesure que l'actif vieillit, même si l'efficacité et le loyer restent constants jusqu'à la fin. Cependant, l'augmentation progressive de la

consommation de capital pourrait être éliminée, si l'efficacité et les loyers avaient tendance à diminuer avec le temps, avant même la disparition de l'actif. C'est ce qui se produit dans le cas mixte évoqué ci-dessus, qui combine les profils (a) et (b), cas dans lequel les loyers diminuent à un taux linéaire, jusqu'à un point de rupture qui intervient avant qu'ils ne soient nuls. Il est facile de démontrer que ce type de profil peut engendrer un rythme constant de consommation de capital pendant toute la durée de vie de l'actif. En d'autres termes, cela peut conduire à un amortissement constant, communément appelé "amortissement linéaire".

6.194. Un des principaux avantages de l'amortissement linéaire réside dans sa simplicité. Il peut être estimé simplement, en divisant le prix d'acquisition d'un actif fixe neuf par le nombre d'années de sa durée de vie, en faisant l'hypothèse que le prix d'acquisition de l'actif neuf est une approximation de la valeur actuelle des loyers futurs. D'un point de vue théorique, l'amortissement linéaire est acceptable si la combinaison des profils (a) et (b) pour les loyers constitue une hypothèse raisonnable. La méthode d'amortissement linéaire est largement utilisée en comptabilité d'entreprise à cause de sa simplicité. En principe, elle est également acceptable pour calculer la consommation de capital fixe dans le Système, à condition que l'hypothèse relative au profil des loyers ne soit pas irréaliste.

6.195. D'autre part, quand l'efficacité et les loyers d'un actif fixe diminuent d'une période à l'autre selon un taux géométrique constant, il est facile de montrer que la consommation de capital diminue aussi au même rythme. La coïncidence des deux taux est extrêmement pratique d'un point de vue analytique, et ce cas occupe une place privilégiée dans la littérature théorique. Il est également facile à calculer. En théorie, la vie d'un actif est infinie si l'amortissement est géométrique. Cependant, lorsqu'un actif a une durée de vie moyenne observée de n années, il est possible d'obtenir une bonne approximation de l'amortissement géométrique en calculant le taux d'amortissement comme une fraction constante, $2/n$, de la valeur amortie du bien au début de chaque année. C'est ce qu'on appelle la méthode de l'amortissement dégressif double.

6.196. La première année, le taux d'amortissement calculé en utilisant la méthode de l'amortissement dégressif double est, à l'évidence, deux fois supérieur à celui obtenu par la méthode de l'amortissement linéaire. Cependant, la valeur absolue de la consommation de capital diminuant d'une année sur l'autre selon n'importe quelle formule d'amortissement géométrique, ou dégressif, elle doit, à un moment donné, tomber sous le chiffre correspondant qui serait obtenu par la méthode de l'amortissement linéaire. En d'autres termes, la méthode de l'amortissement dégressif double conduit à un modèle nettement plus "accélééré" de la consommation de capital. Ce profil est considéré comme plus réaliste par beaucoup d'économistes, et les observations faites sur les prix de nombreux actifs fixes corporels existants semblent leur donner raison. De nombreux comptables d'entreprises préfèrent eux aussi utiliser une méthode d'amortissement accéléré, qu'ils jugent plus "prudente" car elle a tendance à conduire à des valeurs plus faibles des actifs dans le bilan.

6.197. La méthode d'amortissement linéaire et la méthode d'amortissement géométrique, ou dégressif, sont toutes deux faciles à appliquer. Le choix entre elles dépend de la connaissance du profil sous-jacent des loyers qu'elles impliquent, ou des hypothèses faites sur ce profil. Il est a priori impossible de recommander le recours à une méthode plutôt qu'à une autre en toutes circonstances. Il se peut, par exemple, que l'amortissement linéaire soit plus réaliste dans le cas des constructions, alors que l'amortissement géométrique le serait dans le cas des machines et des matériels. En pratique, le choix de la formule semble se situer entre ces deux méthodes, et il semble peu justifié d'utiliser une formule plus complexe.

Les valeurs de la consommation de capital fixe

6.198. La valeur de la consommation de capital se rapportant à un actif fixe peut être estimée en appliquant la formule de l'amortissement linéaire ou celle de l'amortissement géométrique au prix courant d'acquisition, effectif ou estimé, d'un actif fixe neuf du même type. Dans le cas de l'amortissement géométrique, la valeur absolue de la consommation de capital fixe dépend de l'âge de l'actif en question, ce qui n'est, bien entendu, pas le cas pour l'amortissement linéaire. La consommation de capital fixe doit être calculée de cette manière pour tous les actifs fixes qui forment le stock brut de capital évalué à prix courants. La consommation de capital fixe d'un secteur ou d'une branche d'activité est alors obtenue comme la somme des valeurs estimées de la consommation de capital de tous les actifs fixes appartenant aux unités de ce secteur ou de cette branche d'activité.

Stock brut de capital et stock net de capital

6.199. La valeur aux prix courants du stock brut de capital s'obtient en utilisant les indices de prix des actifs fixes pour valoriser tous les actifs fixes encore en usage aux prix courants d'acquisition, effectifs ou estimés, des

actifs fixes neufs du même type, indépendamment de l'âge des actifs. La valeur nette, ou valeur amortie, d'un actif fixe est égale au prix courant d'acquisition, effectif ou estimé, d'un actif neuf du même type, déduction faite de la valeur cumulée de la consommation de capital fixe jusqu'à ce moment. Les valeurs se rapportant aux périodes antérieures doivent, bien entendu, être toutes calculées par référence au prix courant d'acquisition d'un actif neuf. La somme des valeurs amorties de tous les actifs fixes encore en usage est appelée stock net de capital.

6.200. Les actifs fixes occupent une place importante dans les comptes de patrimoine de leurs propriétaires. Les valeurs qu'il faut enregistrer dans les comptes de patrimoine du Système sont les valeurs nettes, ou valeurs après amortissement, qui viennent d'être décrites. Pour être précis, la valeur d'un actif fixe inscrite dans les comptes de patrimoine est égale au prix d'acquisition, effectif ou estimé, d'un actif neuf de ce type au moment de l'établissement des comptes de patrimoine, diminué de la consommation de capital fixe cumulée, calculée sur la base du même prix d'acquisition, jusqu'à cette date.

6. Enregistrement "brut" et enregistrement "net"

6.201. La consommation de capital fixe est un des éléments les plus importants du Système. Dans la plupart des cas, quand une distinction est établie entre enregistrement "brut" et enregistrement "net", enregistrement "brut" signifie sans déduction de la consommation de capital fixe, tandis qu'enregistrement "net" signifie après déduction de la consommation de capital fixe. En particulier, les principaux soldes comptables, de la valeur ajoutée jusqu'à l'épargne, peuvent tous faire l'objet d'un enregistrement brut ou net, c'est-à-dire avant ou après déduction de la consommation de capital fixe. Il convient également de noter que la consommation de capital fixe est en général particulièrement élevée en comparaison de la plupart des soldes comptables nets. Elle peut représenter 10 % ou plus du PIB.

6.202. Il ressort clairement des sections précédentes que la consommation de capital fixe est, dans les comptes, un des postes les plus difficiles à mesurer et à estimer. Il peut être très difficile de corriger les données d'amortissement enregistrées dans les comptes des entreprises, ou celles prises en compte à des fins fiscales, pour les rendre conformes au concept de consommation de capital fixe tel qu'il est compris par la théorie économique et tel qu'il est défini dans le Système ; il peut, par ailleurs, ne pas être possible d'estimer la consommation de capital fixe par la méthode de l'inventaire permanent si on ne dispose pas de séries chronologiques longues et détaillées sur la formation brute de capital fixe. En outre, la consommation de capital fixe ne représente pas la valeur agrégée d'un ensemble d'opérations. Il s'agit en fait d'une valeur imputée dont la signification économique est différente des enregistrements qui, dans les comptes, sont basés principalement sur des opérations de marché.

6.203. Pour toutes ces raisons, il a toujours existé une tendance à enregistrer les principaux soldes des comptes nationaux à la fois bruts, et nets de la consommation de capital fixe. Cette tradition est maintenue dans le Système, où il est prévu d'enregistrer les soldes comptables, de la valeur ajoutée à l'épargne, des deux manières. En général, les chiffres bruts sont manifestement plus faciles à estimer et ils sont donc vraisemblablement plus fiables, mais les chiffres nets sont habituellement ceux qui sont conceptuellement les plus appropriés et les plus pertinents pour les besoins de l'analyse.

2-3-2 Traitements proposés

2-3-2-1 *Critères simples d'appartenance au secteur des administrations publiques ; les différentes branches concernées*

Les critères d'appartenance aux différents sous-secteurs des administrations publiques, tels que présentés par le SCN 93, ne posent pas de problèmes particuliers de compréhension.

Certains cas concrets ont cependant mis en évidence le fait que l'application de ces critères pouvait parfois s'avérer plus délicate que prévu. Deux exemples peuvent illustrer le problème : celui de l'Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire, devenu société d'Etat, et celui des chambres consulaires.

Dans le premier cas, il a été considéré que si la production de l'INS pouvait être vendue à un prix économiquement significatif, même à son administration de tutelle, il devait être classé parmi les sociétés non financières. Dans le cas contraire, il resterait classé parmi les administrations publiques.

Pour ce qui est des chambres consulaires, et conformément aux indications du SCN 93, si leurs ressources principales sont constituées des cotisations des entreprises, elles seront classées parmi les sociétés non financières. Si elles sont financées principalement par les administrations publiques, elles seront classées avec ces dernières.

Les activités d'éducation et de santé assurées par les administrations publiques devaient être respectivement comptabilisées au sein des branches "éducation" et "santé" et non au sein de la branche "administrations publiques".

2-3-2-2 *Méthode de calcul de la CCF*

La formule la moins difficile à mettre en œuvre est la suivante, pour un produit donné en année zéro :

$$CCF_0 = 1 / n \sum_{i=1}^n (FBCF_{n-i} \times I_{n-i})$$

où : n est la durée de vie de ce bien

$FBCF_{n-i}$ est la FBCF en ce bien en année $n-i$

$I_{n-i} = P_0/P_{n-i}$ l'indice de prix du bien entre l'année zéro et l'année $n-i$

En d'autres termes, il s'agit de la moyenne des valeurs actualisées en année zéro de la série des FBCF en ce bien. Cette formule nécessite de disposer de séries longues de FBCF des administrations publiques, par type de produits.

Les types de produits retenus et leur durée de vie sont les suivants :

- | | |
|--|--------|
| - ouvrages de bâtiment et de génie civil : | 25 ans |
| - machines et mobiliers : | 10 ans |
| - matériels de transport : | 5 ans |

APPLICATION NUMERIQUE

FBCF en millions de F CFA

Années	FBCF publique à prix courant	Indice de prix base 100 en l'an 1970	Indice des prix base 100 en l'an 2000	FBCF aux prix de l'année 2000
1970	4107	100,00	24,95	
1971	6116	100,02	24,95	
1972	4828	100,05	24,96	
1973	4294	100,10	24,97	
1974	5847	100,16	24,99	
1975	9198	100,26	25,01	2301
1976	9163	100,42	25,05	2296
1977	10499	100,64	25,11	2636
1978	10819	100,99	25,19	2726
1979	13783	101,50	25,32	3490
1980	17738	102,27	25,51	4526
1981	20312	103,42	25,80	5241
1982	16925	105,15	26,23	4440
1983	22460	107,74	26,88	6037
1984	27793	111,64	27,85	7741
1985	45887	117,48	29,31	13449
1986	63007	126,23	31,49	19843
1987	99492	139,37	34,77	34595
1988	142854	159,08	39,69	56695
1989	155684	168,93	42,15	65614
1990	120587	173,85	43,37	52304
1991	121429	176,32	43,99	53416
1992	101441	177,55	44,30	44935
1993	97641	178,17	44,45	43401
1994	78575	278,17	69,40	54530
1995	70465	328,17	81,87	57692
1996	73954	365,67	91,23	67467
1997	92354	384,42	95,91	88574
1998	86402	393,79	98,25	84886
1999	81692	398,48	99,42	81214
2000	63210	400,82	100,00	63210
Total	1678556			920958
CCF 2000 est égal à :				
		920958 / 25 ans	36838	

Lorsque l'information requise pour appliquer cette formule n'est pas disponible, il faudra procéder à certaines approximations. Par exemple considérer un produit unique avec une durée de vie moyenne, à défaut d'indice de prix, se contenter d'une moyenne arithmétique des FBCF lorsque les variations de prix sont faibles, etc. Si la série n'est pas suffisamment longue, on calcul la moyenne sur une série plus courte.

2-3-2-3 Règles d'enregistrement des opérations : recettes, dépenses, opérations financières

En comptabilité nationale, les opérations doivent en principe être enregistrées en termes de "droits constatés". Compte tenu des procédures budgétaires actuellement utilisées en dépenses (engagement, ordonnancement, liquidation, paiement), il a été recommandé de retenir dans les comptes les dépenses engagées, ce qui est conforme aux principes retenus pour l'élaboration des TOFE. Ceci pose évidemment le problème de l'utilisation des documents enregistrant seulement les décaissements (balances du Trésor notamment).

Pour les recettes, il a été conseillé de les comptabiliser sur la base des encaissements, mais de les ramener si possible à l'exercice où elles sont dues (alors qu'elles sont généralement enregistrées lors de l'exercice où elles sont perçues).

2-3-2-4 Dépense de consommation finale et consommation finale effective

Dans le SCN 68, il existait un seul concept de consommation finale. Pour les administrations publiques, la consommation finale était égale à leur production non marchande, déduction faite, le cas échéant, de paiements partiels des ménages ou autres unités. La production non marchande recouvrait tous les types d'activités, y compris la santé et l'éducation.

Dans la version SCN 93, on distingue dans les services rendus par les administrations publiques les services rendus à la collectivité dans son ensemble (sécurité, défense, etc.), repérés par le code P1, des biens et services fournis à des individus (services des hôpitaux, écoles, etc.), repérés par le code P2.

Le nouveau SCN introduit alors deux notions de consommation finale pour les administrations :

- la dépense de consommation finale, qui est proche de l'ancienne notion de consommation finale (voir l'imputation de transferts dans le SCN 68 paragraphe 6.74 et le Tableau 7.1, item 6.5) est égale à $P1 + P2$;
- la consommation finale effective qui ne recouvre que la production non marchande collective est égale à $P1$ déduction faite du paiement partiel des ménages.

Parallèlement, pour les ménages, la dépense de consommation finale exclut notamment les services de santé et d'éducation rendus par les administrations publiques (le P2 de l'exemple précédent) alors que la consommation finale effective les inclut.

L'ajustement dans les comptes de ces deux secteurs institutionnels se fait par l'introduction d'un flux, fictif, des administrations vers les ménages, appelé "transfert en nature", égal à P2 selon notre exemple. Dans le cas des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM), la dépense de consommation finale est égale à la production de service non marchand, déduction faite du paiement partiel des ménages, le cas échéant. Cette dépense de consommation finale des ISBLSM est intégralement transférée à la consommation finale effective des ménages de façon que la consommation finale effective des ISBLSM est nulle.

De même qu'il existe deux notions de consommation finale, il existe deux notions de revenus disponibles qui font que l'épargne reste identique dans les deux cas :

$$\begin{aligned} \text{Revenu disponible ajusté} &= \text{revenu disponible} \pm \text{transferts en nature} \\ \text{Consommation finale effective} &= \text{dépense de CF} \pm \text{transferts en nature} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Epargne} &= \text{revenu disponible} - \text{dépense de consommation finale} \\ \text{Epargne} &= \text{revenu disponible ajusté} - \text{consommation finale effective} \end{aligned}$$

2-3-2-5 Propositions pour une grille de passage du TOFE vers les comptes des APU

Il faudra une harmonisation des TOFE pour disposer d'un passage unique pour les Etats membres d'AFRISTAT. En attendant, l'UEMOA disposant d'un TOFE harmonisé pour ses Etats membres, il est proposé en annexe un passage correspondant à ce TOFE harmonisé. Les autres Etats membres d'AFRISTAT pourront disposer de leur propre passage en s'inspirant des travaux réalisés pour l'UEMOA ou en faisant appel à AFRISTAT en cas de besoin.

2-4 LE COMMERCE EXTERIEUR ET LA BALANCE DES PAIEMENTS

2-4-1 Problématique

La principale source d'informations sur les échanges extérieurs de biens est constituée par les statistiques douanières du commerce extérieur. Dans la plupart des Etats, les informations communiquées par les services douaniers comprennent, produit par produit, la valeur en douane, le montant des droits et taxes perçus sur ces produits. Par contre, le détail selon les différentes taxes n'est pas fourni. Les données douanières ne sont pas suffisantes pour appréhender les échanges extérieurs, d'une part parce qu'elles se limitent aux biens, d'autre part parce que tous les biens ne sont pas enregistrés en douane (bétail, échanges transfrontaliers, etc.) et enfin parce qu'il existe des fraudes au niveau des déclarations douanières. Par ailleurs, l'ensemble des déclarations douanières n'est pas nécessairement traité. Selon le SCN, c'est le commerce général qui devra être utilisé pour les travaux de comptabilité nationale au lieu du commerce spécial traité par les Etats. Il y a le poste effets personnels qui regroupe des biens très différents et qui nécessite une désagrégation par produits ainsi que les colis postaux à prendre en compte.

Les autres sources d'informations sont les ministères techniques (mines, agriculture, élevage, etc.), les agences publiques chargées de la réglementation de certains produits (caisses de stabilisation) et des entreprises, généralement publiques, détenant le monopole d'exportation ou d'importation de certains produits.

L'ensemble de ces sources est confronté avec les estimations retenues en Balance des Paiements. Cette confrontation sera désormais plus facile dans la mesure où les concepts d'importation et d'exportation, de biens et de services, sont les mêmes pour le SCN 93 et pour le manuel de la Balance des Paiements révision V.

Dans certains pays, une commission technique est chargée de valider les données du commerce extérieur. Elle réunit les structures concernées notamment les producteurs des différentes données sur le commerce extérieur ainsi que l'INS et la Banque centrale. Une disposition similaire existe avec des Comités nationaux de la balance des paiements.

Pour la balance des paiements, la plupart des Etats disposent de grilles de passage entre balance des paiements et comptes nationaux. Certains, cependant, ne procèdent pas à une analyse complète de la balance des paiements.

Il faut souligner qu'il existe une balance détaillée commune à l'ensemble des Etats de l'UEMOA et donc que le dictionnaire de passage est unique.

2-4-2 Recommandations du manuel de la balance des paiements et du SCN (cf. Manuel SCN pages 372 et 373)

Relation entre les comptes des opérations courantes avec l'extérieur et les comptes d'accumulation, et les comptes de la balance des paiements

14.147. Bien qu'une réconciliation détaillée entre les comptes de la balance des paiements, tels qu'ils apparaissent dans le Manuel de la balance des paiements, et les comptes des opérations avec l'extérieur et les comptes d'accumulation du Système, soit présentée à l'annexe III de ce manuel, il paraît souhaitable, à ce stade, d'en proposer un résumé succinct. D'abord, il faut remarquer que l'intégration des comptes de la balance des paiements avec le Système est renforcée par le fait que, dans presque tous les pays, les données de balance des paiements sont recueillies en premier, et sont ensuite incorporées aux comptes nationaux.

Il existe une concordance presque totale entre les concepts de balance des paiements, tels qu'ils sont définis dans le Manuel de la Balance des Paiements, et ceux du compte du reste du monde du Système, en ce qui concerne les définitions de la résidence, l'évaluation et le moment d'enregistrement des opérations, les méthodes de conversion en monnaie, la couverture des opérations internationales en biens, en services, en revenus primaires, en transferts courants, la couverture des transferts en capital et des opérations sur actifs et passifs financiers extérieurs.

14.148. Dans les comptes de la balance des paiements, le compte des transactions courantes contient les flux reflétés dans le compte extérieur des opérations sur biens et services, et dans le compte extérieur des revenus primaires et des transferts courants du Système. Le compte de capital de la balance des paiements est identique au compte de capital des comptes extérieurs d'accumulation du Système, et le compte financier des deux systèmes a pour l'essentiel la même couverture (voir les paragraphes 14.126 à 14.133). Seuls diffèrent le niveau de détail (comme il ressort de l'annexe III), le traitement d'un poste particulier, et la nomenclature des postes financiers.

14.149. Le poste particulier mentionné ci-dessus correspond aux services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), inclus en tant que tels dans le compte extérieur des biens et services, où ils reflètent des services qui ne sont pas explicitement facturés. Ce poste n'apparaît pas dans les importations et les exportations de services des comptes de la balance des paiements. Il figure toutefois dans ces comptes sous la rubrique "Revenu des investissements, intérêts", sans qu'il soit possible de l'identifier séparément.

14.150. Quant à la nomenclature des postes financiers, elle repose, dans le Système, sur le type d'instruments, comme le montrent les sept catégories principales, tandis que, dans la balance des paiements, elle repose sur la fonction, les actifs se subdivisant en investissements directs, investissements de portefeuille, autres investissements et actifs de réserve. Au sein de ces catégories fonctionnelles, le niveau suivant de subdivision se fait par type d'instrument, selon les sept grandes catégories d'opérations en actifs et passifs financiers du Système. Cependant, les "titres autres qu'actions" du Système sont subdivisés dans la balance des paiements en obligations et autres titres d'emprunt, instruments du marché monétaire, et produits financiers dérivés. En outre, les deux composantes des réserves techniques d'assurances du Système - les droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurances-vie et sur les fonds de pension, d'une part, et les réserves-primaires et réserves-sinistres, d'autre part - sont enregistrées sans distinction dans la balance des paiements au poste "Autres investissements", autres actifs.

14.151. Les "investissements directs étrangers" sont un poste pour mémoire dans la nomenclature des opérations sur actifs et passifs financiers au chapitre XI. Cependant, comme on l'a vu, l'investissement direct constitue une catégorie fonctionnelle majeure de la balance des paiements, de même que les "investissements de portefeuille". Le concept d'investissement direct du Manuel de la balance des paiements (cohérent avec celui de la Définition de référence détaillée des investissements directs internationaux de l'OCDE, 2^e édition), reflète l'objectif d'une unité institutionnelle résidente (investisseur direct) qui obtient un intérêt durable dans une entreprise d'une autre économie, tout en y exerçant une influence significative, comme en témoigne le fait qu'elle participe effectivement à la gestion de l'entreprise (d'investissement direct).

14.152. Une entreprise d'investissement direct est, par définition, une entreprise, constituée ou non en société, dans laquelle un investisseur résident d'une autre économie détient au moins 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote (entreprise constituée en société), ou une part équivalente (autre entreprise). Les entreprises

d'investissement direct comprennent les entités identifiées comme filiales (l'investisseur détient plus de 50 %), comme entreprises affiliées (l'investisseur détient au maximum 50 %), et comme succursales (entreprises non constituées en société détenues intégralement ou en participation), appartenant directement ou indirectement à l'investisseur. Dans le Système, les entreprises sous contrôle étranger comprennent notamment les filiales et les succursales, mais les entreprises affiliées peuvent être incluses ou exclues par les pays en fonction de leur évaluation qualitative du contrôle étranger (la plupart des entreprises d'investissement direct, en fait, sont soit des succursales, soit des filiales, qui sont totalement ou majoritairement possédées par des non-résidents, ou dans lesquelles un seul investisseur direct ou groupe d'investisseurs directs détient une nette majorité des droits de vote). Il convient de noter que, dans certains cas, une entreprise publique peut être une entreprise d'investissement direct, mais pas une entreprise sous contrôle étranger.

14.153. Les avantages que les investisseurs directs attendent de leur participation à la gestion diffèrent de ceux qu'attendent les investisseurs de portefeuille qui n'ont pas une influence significative sur les activités des entreprises.

Du point de vue des investisseurs directs, les entreprises représentent souvent des unités d'un complexe multinational, dont la rentabilité globale dépend des avantages qui peuvent être tirés du déploiement des diverses ressources dont disposent les investisseurs dans des unités situées dans des économies différentes. Outre les revenus que peut procurer le capital investi, les investisseurs directs sont ainsi en mesure de tirer des avantages comme la possibilité de recevoir des commissions de gestion ou d'autres sortes de revenus. Il est probable que les investisseurs ne tireront ces avantages supplémentaires qu'après une longue association avec les entreprises. Par contre, les investisseurs de portefeuille se préoccupent surtout de la sécurité de leur capital, de la possibilité d'appréciation de sa valeur, et des revenus qu'il engendre. Ils évaluent séparément les perspectives qu'offrent les diverses possibilités d'investissement, et ils peuvent modifier fréquemment leur portefeuille devant l'évolution de ces perspectives, qui peuvent changer sous l'effet de mouvements à court terme des marchés financiers.

14.154. Le concept de société résidente sous contrôle étranger du Système est lié au concept d'entreprise d'investissement direct étranger de la balance des paiements, en ce sens que le premier est une composante du second (voir les définitions au paragraphe 14.152). La principale caractéristique distincte des investissements directs de la balance des paiements est l'influence significative ou le pouvoir de décision en matière de gestion de l'entreprise, alors que, dans le Système, les entreprises sous contrôle étranger se caractérisent avant tout par le contrôle.

14.155. La catégorie fonctionnelle "actifs de réserve" est un important élément analytique de la balance des paiements, comme on l'a vu dans le Manuel de la balance des paiements, bien qu'elle n'ait pas de contrepartie à proprement parler dans le Système. Les actifs de réserve sont les actifs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle des autorités, qui peuvent les utiliser pour financer directement les déséquilibres des paiements, et pour régulariser indirectement l'ampleur de ces déséquilibres au moyen de diverses actions (interventions sur le marché des changes, par exemple). Les opérations portant sur les composantes des actifs de réserve - l'or monétaire, les DTS, la position de réserve au FMI, les actifs en devises (sous forme de devises, de dépôts et de titres) et les autres créances - sont enregistrées dans le Système avec les opérations sur ces actifs financiers, sans qu'il soit possible de les identifier séparément.

2-4-3 Traitement des sources sur les opérations avec le reste du monde

La balance des paiements constitue la synthèse de toutes les informations en relation avec le reste du monde. Il est essentiel d'en faire un usage rigoureux, si possible en relation directe avec le service en charge de son élaboration. Car il serait bon de vérifier la présence de chacun des grands transferts de fonds dont on peut avoir connaissance. A l'inverse, les informations utilisées pour la Balance devraient permettre la détection d'aides non recensées par ailleurs (en particulier au titre des ONG et des institutions privées à finalité particulière)²⁴.

Les données de la dette extérieure doivent être analysées prêt par prêt, au moins pour les plus importants, puisque c'est le seul moyen de comparer les sources entre elles, d'associer l'information à une lecture par projet et de vérifier qui en est le bénéficiaire.

Les statistiques douanières sont les lieux de vérification de la prise en compte en importation des prêts et dons en nature (valeur et quantités correspondantes). On trouve par ailleurs, sous des rubriques spéciales, les importations réalisées selon des modalités particulières ; on peut s'inquiéter de savoir si certaines d'entre elles ne correspondent pas à des aides non encore détectées. Cette source permet également de savoir si des droits de douane ont éventuellement été prélevés, et au besoin de connaître les taux pratiqués et les produits concernés.

²⁴ Il est courant que la Banque centrale, si elle a la charge de la balance des paiements, fasse des enquêtes pour collecter l'information dont elle a besoin en la matière. Or cette information est insuffisante pour les besoins de la comptabilité nationale. Il est donc nécessaire de négocier avec la Banque centrale, pour que ses enquêtes prennent également en compte des besoins tels que les caractéristiques du bénéficiaire et nature des dépenses réalisées avec les fonds reçus.

2-4-4 Table de passage entre la balance des paiements UEMOA et les opérations de comptabilité nationale.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest														CODES BP	OPER. DE COMPTA. NATIONALE	OPER. DE COMPTA. NATIONALE
					Balance des paiements											
					/Monde											
D															Crédit	Débit
Code					Intitulés											
4	9	93		Compte des transactions courantes										1.		
0		4	1	00			Biens							1.A.a	P61	P71
			4	1	10			.Marchandises générales					1.A.a.1			
			4	1	50			.Biens importés ou exportés pour transformation					1.A.a.2			
				4	1	51			.Biens transformés à l'étranger							
				4	1	52			.Biens transformés dans l'économie							
				4	1	60			.Réparations de biens					1.A.a.3		
				4	1	70			.Achats de biens dans les ports par les transporteurs					1.A.a.4		
				4	1	71			.Dans les ports maritimes							
				4	1	72			.Dans les aéroports							
				4	1	73			.Dans d'autres ports							
			4	1	80			.Or non monétaire					1.A.a.5			
				4	1	81			.Détenu à titre de réserve de valeur					1.A.a.5.1	P53	
				4	1	82			.Détenu à d'autres fins					1.A.a.5.2	P62	P72
		4	2	00			.Services						1.A.b	P62	P72	
			4	2	05			.Transports					1.A.b.1			
				4	2	06			.Transports maritimes				1.A.b.1.1			
				4	2	07			. Passagers				1.A.b.1.1.1			
				4	2	08			. Fret				1.A.b.1.1.2			
				4	2	09			. Autres				1.A.b.1.1.3			
				4	2	10			.Transports aériens				1.A.b.1.2			
				4	2	11			. Passagers				1.A.b.1.2.1			
				4	2	12			. Fret				1.A.b.1.2.2			
				4	2	13			. Autres				1.A.b.1.2.3			
				4	2	14			.Autres transports				1.A.b.1.3			
				4	2	15			. Passagers				1.A.b.1.3.1			
				4	2	16			. Fret				1.A.b.1.3.2			
				4	2	17			. Autres				1.A.b.1.3.3			
			4	2	36			.Voyages					1.A.b.2			
				4	2	37			. Voyages à titre professionnel				1.A.b.2.1			
				4	2	38			. Travailleurs saisonniers et frontaliers							
				4	2	39			. Autres							
				4	2	40			. Voyages à titre personnel				1.A.b.2.2			
				4	2	41			. Pour raisons de santé							
				4	2	42			. A but éducatif							
				4	2	43			. A d'autres fins							
			4	2	45			.Services de communication					1.A.b.3			
			4	2	49			.Services de bâtiment et travaux publics					1.A.b.4			
			4	2	53			.Services d'assurances					1.A.b.5			
			4	2	54			. Compagnies d'assurance-vie et caisses de pension								
				4	2	55		. Assurance du fret								
				4	2	56		. Autres assurances directes								
				4	2	57		. Réassurance								
				4	2	58		. Services auxiliaires								

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest										CODES BP	OPER. DE COMPTA. NATIONALE	OPER. DE COMPTA. NATIONALE
			4	2	60					.Services financiers	1.A.b.6	
			4	2	62					.Services d'informatique et d'information	1.A.b.7	
			4	2	66					.Redevances et droits de licence	1.A.b.8	
			4	2	68					.Autres services aux entreprises	1.A.b.9	
			4	2	69					.Négoce international et autres services	1.A.b.9.1	
				4	2	70				.Négoce international		
				4	2	71				.Autres		
				4	2	72				.Location-exploitation	1.A.b.9.2	
				4	2	73				.Divers services aux entreprises spécialisés et	1.A.b.9.3	
				4	2	74				.Services juridiques, de compta., conseil en gestion		
					4	2	75			.Services juridiques		
					4	2	76			.Comptabilité, vérifi. des comptes, tenue des livres		
					4	2	77			.Conseil en gestion des entreprises et relations		
				4	2	78				.Publicité, études de marché et sondages d'opinion		
				4	2	79				.Recherche et développement		
				4	2	80				.Architecture, ingénierie, autres services techniques		
				4	2	81				.Services agricoles, miniers et traitement sur		
				4	2	82				.Traitement des déchets et dépollution		
				4	2	83				.Autres		
				4	2	84				.Autres services		
				4	2	85				.Services entre entreprises apparentées n..c.a		
			4	2	87					.Services personnels, culturels et relatifs aux lois	1.A.b.10	
				4	2	88				Services audiovisuels et connexes	1.A.b.10.1	
				4	2	89				.Autres	1.A.b.10.2	
			4	2	91					.Services fournis ou reçus par les administrations	1.A.b.11	
			4	2	92					.Ambassades et consulats	1.A.b.11	
			4	2	93					.Unités et organismes militaires	1.A.b.11	
			4	2	94					.Autres	1.A.b.11	
	4	3	00							Revenus	1.B	
		4	3	10						.Rémunération des salariés	1.B.1	D1
		4	3	20						.Revenus des investissements	1.B.2	
			4	3	30					.Investissements directs	1.B.2.1	
				4	3	31				.Revenus des titres de participation	1.B.2.1.1	
				4	3	32				.Dividendes et bénéfices distribués	1.B.2.1.1.1	D42
				4	3	33				.Bénéfices réinvestis	1.B.2.1.1.2	D43
				4	3	34				.Revenus des titres de créance	1.B.2.1.2	D41
			4	3	39					.Investissements de portefeuille	1.B.2.2	
				4	3	40				.Revenu des titres de participatio n	1.B.2.2.1	D42
				4	3	41				.Autorités monétaires		
				4	3	42				.Administrations publiques		
				4	3	43				.Banques		
				4	3	44				.Autres secteurs		
				4	3	49				.Revenus des titres de créance	1.B.2.2.2	D41
				4	3	50				.Obligations et autres titres d'emprunt	1.B.2.2.2.1	
				4	3	51				.Autorités monétaires		
				4	3	52				.Administrations publiques		
				4	3	53				.Banques		
				4	3	54				.Autres secteurs		
				4	3	60				.Instruments du marché monétaire et dérivés	1.B.2.2.2.2	
				4	3	62				.Administrations publiques		
				4	3	63				.Banques		
				4	3	64				.Autres secteurs		
			4	3	70					.Autres investissements	1.B.2.3	D41
				4	3	71				.Autorités monétaires		
				4	3	72				.Administrations publiques		
				4	2	73				.Banques		
				4	2	74				.Autres		

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest											CODES BP	OPER. DE COMPTA. NATIONALE	OPER. DE COMPTA. NATIONALE
	4	3	79		Transferts courants						1.C		
		4	3	80		.Administrations publiques					1.C.1	D74 / D75	
		4	3	90		.Autres secteurs					1.C.2	D75	D75
			4	3	91		.Envois de fonds des travailleurs				1.C.2.1		
			4	3	92		.Autres transferts				1.C.2.2		
4	9	96		Comptes de capital et d'opérations financières						2.			
	4	9	94		Compte de capital					2.A			
		4	4	00		.Transferts de capit al					2.A.1		
			4	4	01		.Administrations publiques				2.A.1.1		
			4	4	02		.Remises de dettes				2.A.1.1.1	D99	D99
			4	4	10		.Autres			2.A.1.1.2	D99	D99	
			4	4	30		.Autres secteurs				2.A.1.2		
			4	4	31		.Transferts des migrants				2.A.1.2.1	D99	D99
			4	4	32		.Remises de dettes				2.A.1.2.2	D99	D99
			4	4	40		.Autres transferts				2.A.1.2.3	D99	D99
		4	4	80		.Acquisitions et cessions d'actifs non financiers					2.A.2	K2	K2
	4	9	95		.Comptes d'opérations financières						2.B	Actifs	Passifs
		4	5	00		.Investissements directs					2.B.1		
			4	5	05		.De l'économie à l'étranger				2.B.1.1		
			4	5	06		.Capital social et bénéfices réinvestis						
			4	5	10		.Capital social				2.B.1.1.1	F5	F5
			4	5	25		.Bénéfices réinvestis				2.B.1.1.2	F5	
			4	5	30		.Autres transactions				2.B.1.1.3		
			4	5	35		.Créances sur les entreprises apparentées				2.B.1.1.3.1	F3 / F7	
			4	5	40		.Engagements envers les entreprises apparentées				2.B.1.1.3.2		F3 / F7
		4	5	55		.De l'étranger dans l'économie					2.B.1.2		
			4	5	56		.Capital social et bénéfices réinvestis						
			4	5	60		.Capital social				2.B.1.2.1	F5	F5
			4	5	75		.Bénéfices réinvestis				2.B.1.2.2		F5
			4	5	80		.Autres transactions				2.B.1.2.3		
			4	5	85		.Créances sur les investisseurs directs				2.B.1.2.3.1	F3 / F7	
			4	5	90		.Engagements envers les investisseurs directs				2.B.1.2.3.2		F3 / F7
		4	6	00		Investissements de portefeuille					2.B.2		
			4	6	02		.Avoirs			2.B.2.1			
			4	6	10		.Titres de participation				2.B.2.1.1	F5	
			4	6	11		.Autorités monétaires				2.B.2.1.1.1		
			4	6	12		.Administrations publiques				2.B.2.1.1.2		
			4	6	13		.Banques				2.B.2.1.1.3		
			4	6	14		.Autres secteurs				2.B.2.1.1.4		
			4	6	19		.Titres de créances				2.B.2.1.2	F3	
			4	6	20		.Obligations et autres titres d'emprunt				2.B.2.1.2.1		
			4	6	21		.Autorités monétaires				2.B.2.1.2.1.1		
			4	6	22		.Administrations publiques				2.B.2.1.2.1.2		
			4	6	23		.Banques				2.B.2.1.2.1.3		
			4	6	24		.Autres secteurs				2.B.2.1.2.1.4		
			4	6	30		.Instruments du marché monétaire				2.B.2.1.2.2		
			4	6	31		.Autorités monétaires				2.B.2.1.2.2.1		
			4	6	32		.Administrations publiques				2.B.2.1.2.2.2		
			4	6	33		.Banques				2.B.2.1.2.2.3		
			4	6	34		.Autres secteurs				2.B.2.1.2.2.4		
			4	6	40		.Dérivés financiers				2.B.2.1.2.3		
			4	6	41		.Autorités monétaires				2.B.2.1.2.3.1		
			4	6	42		.Administrations publiques				2.B.2.1.2.3.2		
			4	6	43		.Banques				2.B.2.1.2.3.3		
			4	6	44		.Autres secteurs				2.B.2.1.2.3.4		

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest										CODES BP	OPER. DE COMPTA. NATIONALE	OPER. DE COMPTA. NATIONALE
			4	6	52					.Engagements	2.B.2.2	
			4	6	60					.Titres de participation	2.B.2.2.1	F5
				4	6	63				.Banques	2.B.2.2.1.1	
				4	6	64				.Autres secteurs	2.B.2.2.1.2	
			4	6	69					.Titres d'engagement	2.B.2.2.2	F3
				4	6	70				.Obligations et autres titres d'emprunt	2.B.2.2.2.1	
				4	6	71				.Autorités monétaires	2.B.2.2.2.1.1	
				4	6	72				.Administrations publiques	2.B.2.2.2.1.2	
				4	6	73				.Banques	2.B.2.2.2.1.3	
				4	6	74				.Autres secteurs	2.B.2.2.2.1.4	
				4	6	80				.Instruments du marché monétaire	2.B.2.2.2.2	
				4	6	81				.Autorités monétaires	2.B.2.2.2.2.1	
				4	6	82				.Administration publique	2.B.2.2.2.2.2	
				4	6	83				.Banques	2.B.2.2.2.2.3	
				4	6	84				.Autres secteurs	2.B.2.2.2.2.4	
				4	6	90				.Dérivés financiers	2.B.2.2.2.3	
				4	6	91				.Autorités monétaires	2.B.2.2.2.3.2	
				4	6	92				.Administrations publiques	2.B.2.2.2.3.2	
				4	6	93				.Banques	2.B.2.2.2.3.1	
				4	6	94				.Autres secteurs	2.B.2.2.2.3.2	
		4	7	00						.Autres investissements	2.B.3	
			4	7	03					.Avoirs	2.B.3.1	
			4	7	06					.Crédits commerciaux	2.B.3.1.1	F7
				4	7	07				.Administrations publiques	2.B.3.1.1.1	
				4	7	08				.Long terme	2.B.3.1.1.1.1	
				4	7	09				.Court terme	2.B.3.1.1.1.2	
				4	7	10				.Autres secteurs	2.B.3.1.1.2	
				4	7	11				.Long terme	2.B.3.1.1.2.1	
				4	7	12				.Court terme	2.B.3.1.1.2.2	
			4	7	14					.Prêts	2.B.3.1.2	F4
				4	7	15				.Autorités monétaires	2.B.3.1.2.1	
				4	7	17				.Long terme	2.B.3.1.2.1.1	
				4	7	18				.Court terme	2.B.3.1.2.1.2	
				4	7	19				.Administrations publiques	2.B.3.1.2.2	
				4	7	20				.Long terme	2.B.3.1.2.2.1	
				4	7	21				.Court terme	2.B.3.1.2.2.2	
				4	7	22				.Banques	2.B.3.1.2.3	
				4	7	23				.Long terme	2.B.3.1.2.3.1	
				4	7	24				.Court terme	2.B.3.1.2.3.2	
				4	7	25				.Autres secteurs	2.B.3.1.2.4	
				4	7	26				.Long terme	2.B.3.1.2.4.1	
				4	7	27				.Court terme	2.B.3.1.2.4.2	
			4	7	30					.Monnaie fiduciaire et dépôts	2.B.3.1.3	F2
				4	7	31				.Autorités monétaires	2.B.3.1.3.1	
				4	7	32				.Administrations publiques	2.B.3.1.3.2	
				4	7	33				.Banques	2.B.3.1.3.3	
				4	7	34				.Autres secteurs	2.B.3.1.3.4	
			4	7	36					.Autres avoirs	2.B.3.1.4	
				4	7	37				.Autorités monétaires	2.B.3.1.4.1	
				4	7	38				.Long terme	2.B.3.1.4.1.1	F6 / F7
				4	7	39				.Court terme	2.B.3.1.4.1.2	F7
				4	7	40				.Administrations publiques	2.B.3.1.4.2	
				4	7	41				.Long terme	2.B.3.1.4.2.1	F6 / F7
				4	7	42				.Court terme	2.B.3.1.4.2.2	F7

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest										CODES BP	OPER. DE COMPTA. NATIONALE	OPER. DE COMPTA. NATIONALE
					4	7	43			.Banques	2.B.3.1.4.3	
					4	7	44			.Long terme	2.B.3.1.4.3.1	F6 / F7
					4	7	45			.Court terme	2.B.3.1.4.3.2	F7
					4	7	46			.Autres secteurs	2.B.3.1.4.4	
					4	7	47			.Long terme	2.B.3.1.4.4.1	F6 / F7
					4	7	48			.Court terme	2.B.3.1.4.4.2	F7
				4	7	53				.Engagements	2.B.3.2	
				4	7	56				.Crédits commerciaux	2.B.3.2.1	F7
				4	7	57				.Administrations publiques	2.B.3.2.1.1	
				4	7	58				.Long terme	2.B.3.2.1.1.1	
				4	7	59				.Court terme	2.B.3.2.1.1.2	
				4	7	60				.Autres secteurs	2.B.3.2.1.2	
				4	7	61				.Long terme	2.B.3.2.1.2.1	
				4	7	62				.Court terme	2.B.3.2.1.2.2	
				4	7	64				.Prêts	2.B.3.2.2	F4
				4	7	65				.Autorités monétaires	2.B.3.2.2.1	
				4	7	66				.Utilisations des crédits et prêts du FMI	2.B.3.2.2.1.1	
				4	7	67				.Autres prêts à long terme	2.B.3.2.2.1.2	
				4	7	68				.Prêts à court terme	2.B.3.2.2.1.3	
				4	7	69				.Administrations publiques	2.B.3.2.2.2	
				4	7	70				.Long terme	2.B.3.2.2.2.1	
				4	7	71				.Court terme	2.B.3.2.2.2.2	
				4	7	72				.Banques	2.B.3.2.2.3	
				4	7	73				.Long terme	2.B.3.2.2.3.1	
				4	7	74				.Court terme	2.B.3.2.2.3.2	
				4	7	75				.Autres secteurs	2.B.3.2.2.4	
				4	7	76				.Long terme	2.B.3.2.2.4.1	
				4	7	77				.Court terme	2.B.3.2.2.4.2	
				4	7	80				.Monnaie fiduciaire et dépôts	2.B.3.2.3	F2
				4	7	81				.Autorités monétaires	2.B.3.2.3.1	
				4	7	83				.Banques	2.B.3.2.3.2	
				4	7	86				.Autres engagements	2.B.3.2.4	
				4	7	87				.Autorités monétaires	2.B.3.2.4.1	F7
				4	7	88				.Long terme	2.B.3.2.4.1.1	
				4	7	89				.Court terme	2.B.3.2.4.1.2	
				4	7	90				.Administrations publiques	2.B.3.2.4.2	F7
				4	7	91				.Long terme	2.B.3.2.4.2.1	
				4	7	92				.Court terme	2.B.3.2.4.2.2	
				4	7	93				.Banques	2.B.3.2.4.3	F7
				4	7	94				.Long terme	2.B.3.2.4.3.1	
				4	7	95				.Court terme	2.B.3.2.4.3.2	
				4	7	96				.Autres secteurs	2.B.3.2.4.4	
				4	7	97				.Long terme	2.B.3.2.4.4.1	F6 / F7
				4	7	98				.Court terme	2.B.3.2.4.4.2	F7
			4	8	00					.Avoirs de réserve	2.B.4	
			4	8	10					.Or monétaire	2.B.4.1	F1
			4	8	20					.DTS	2.B.4.2	F1
			4	8	30					.Position de réserve au FMI	2.B.4.3	F2 / F4
			4	8	40					.Avoirs en devises	2.B.4.4	
			4	8	45					.Monnaie fiduciaire et dépôts	2.B.4.4.1	F2
			4	8	50					.Banques	2.B.4.4.1.1	
			4	8	55					.Banques	2.B.4.4.1.2	
			4	8	60					.Titres	2.B.4.4.2	
			4	8	65					.Titres de participation	2.B.4.4.2.1	F5
			4	8	70					.Obligations et autres d'emprunt	2.B.4.4.2.2	F3
			4	8	75					.Instruments du marché monétaire et dérivés	2.B.4.4.2.3	F3
			4	8	80					.Autres créances	2.B.4.5	F2 / F3 / F5
4	9	98								.Erreurs et omissions nettes		

2-4-5 Table de passage entre la balance des paiements CEMAC et les opérations de comptabilité nationale.

Imputation des opérations de la Balance des Paiements CEMAC en comptabilité nationale

Nota : C signifie “variation de créance”

D signifie “variation de dette”

Postes de la Balance des Paiements CEMAC	Correspondance manuel V	Crédit	Débit
1.0.0.0.0.0. COMPTES DES TRANSACTIONS	1.		
1.1.0.0.0.0. Biens et services	1.A.		
1.1.1.0.0.0. Biens	1.A.a.		
1.1.1.1.0.0. Marchandises générales	1.A.a.1.	P61	P71
1.1.1.2.0.0. Biens achetés par les transporteurs	1.A.a.4.	P61	P71
1.1.1.3.0.0. Autres biens	1.A.a.2., 1.A.a.3. et 1.A.a.5.	P61	P71
1.1.2.0.0.0. Services	1.A.b.		
1.1.2.1.0.0. Transports	1.A.b.1.		
1.1.2.1.1.0. Passagers	1.A.b.1.1.1., 1.A.b.1.2.1. et 1.A.b.1.3.1.	P62	P72
1.1.2.1.2.0. Fret	1.A.b.1.1.2., 1.A.b.1.2.2. et 1.A.b.1.3.2.	P62	P72
1.1.2.1.3.0. Autres	1.A.b.1.1.3., 1.A.b.1.2.3. et 1.A.b.1.3.3.	P62	P72
1.1.2.2.0.0. Voyages	1.A.b.2.		
1.1.2.2.1.0. A titre professionnel		P62	P72
1.1.2.2.2.0. A titre personnel		P62	P72
1.1.2.3.0.0. Assurances	1.A.b.5.		
1.1.2.3.1.0. Assurances du fret		P62	P72
1.1.2.3.2.0. Autres assurances		P62	P72
1.1.2.4.0.0. Services de communication	1.A.b.3.	P62	P72
1.1.2.5.0.0. Autres services aux entreprises	1.A.b.9.		
1.1.2.5.1.0. Services de représentation et d'intermédiation		P62	P72
1.1.2.5.2.0. Location-exploitation de matériel		P62	P72
1.1.2.5.3.0. Autres services		P62	P72
1.1.2.6.0.0. Services privés n.c.a.	1.A.b.4., 1.A.b.6., 1.A.b.7., 1.A.b.8. et 1.A.b.10.	P62	P72
1.1.2.7.0.0. Services fournis ou reçus par les administrations publiques n.c.a.	1.A.b.11.	P62	P72
1.2.0.0.0.0. Revenus	1.B.		
1.2.1.0.0.0. Rémunérations des salariés	1.B.1.	D1	D1
1.2.2.0.0.0. Revenus des investissements	1.B.2.		
1.2.2.1.0.0. Investissements directs	1.B.2.1.		
1.2.2.1.1.0. Bénéfices distribués, dividendes et intérêts	1.B.2.1.1.	D4	D4
1.2.2.1.2.0. Bénéfices non distribués et/ou en attente d'affectation	1.B.2.1.2.	D43	D43
1.2.2.2.0.0. Investissements de portefeuille	1.B.2.2.		
1.2.2.2.1.0. Dividendes	1.B.2.2.1.	D42	D42
1.2.2.2.2.0. Intérêts	1.B.2.2.2.	D41	D41
1.2.2.3.0.0. Intérêts sur les autres investissements	1.B.2.3.		
1.2.2.3.1.0. Administrations publiques	1.B.2.3.1.	D41	D41
1.2.2.3.2.0. Banques et institutions financières	1.B.2.3.2.	D41	D41
1.2.2.3.3.0. Autre secteurs	1.B.2.3.3.	D41	D41

Postes de la Balance des Paiements CEMAC	Correspondance manuel V	Crédit	Débit
1.3.0.0.0. Transferts courants	1.C.		
1.3.1.0.0. Administrations publiques	1.C.1.		
1.3.1.1.0.0. Assistance technique	partie du 1.C.1.6.	D74	xxx
1.3.1.2.0.0. Impôts et subventions	1.C.1.1., 1.C.1.2. et 1.C.1.3.	D2 ou D5	D3
1.3.1.3.0.0. Autres dons et transferts	1.C.1.4., 1.C.1.5. et partie du 1.C.1.6.	D61, D74 ou D75	D62, D74 ou D75
1.3.2.0.0. Autres secteurs	1.C.2.		
1.3.2.1.0.0. Envois de fonds des travailleurs	1.C.2.1.	D75	D75
1.3.2.2.0.0. Impôts et subventions	1.C.2.2.1., 1.C.2.2.2. et 1.C.2.2.3.	D3	D2 ou D5
1.3.2.3.0.0. Autres dons et transferts	1.C.2.2.4., 1.C.2.2.5. et 1.C.2.2.6.	D62, D74 ou D75	D61, D74 ou D75
2.0.0.0.0. COMPTES DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	2.		
2.1.0.0.0. Transferts en capital	2.A.1.		
2.1.1.0.0. Administrations publiques	2.A.1.1.		
2.1.1.1.0.0. Remises de dettes	2.A.1.1.1.	D99	D99
2.1.1.2.0.0. Autres dons et transferts	2.A.1.1.2.	D9	D9
2.1.2.0.0. Autres secteurs	2.A.1.2.		
2.1.2.1.0.0. Transferts des migrants	2.A.1.2.1.	D99	D99
2.1.2.2.0.0. Autres dons et transferts	2.A.1.2.2.	D9	D9
2.2.0.0.0. Acquisitions ou cessions d'actifs non financiers non produits	2.A.2.	P513	P513
2.3.0.0.0. Opérations financières autres que le financement du solde global	2.B.		
2.3.1.0.0. Investissements directs	2.B.1.		
2.3.1.1.0.0. De l'économie à l'étranger	2.B.1.1.		
2.3.1.1.1.0. Capital social	2.B.1.1.1.	-C AF5	+C AF5
2.3.1.1.2.0. Bénéfices non distribués et/ ou en attente d'affectation	2.B.1.1.2.	xxx	+C AF5 ou AF7
2.3.1.1.3.0. Crédits commerciaux	partie de 2.B.1.1.3.1.2. et partie de 2.B.1.1.3.2.2.		
2.3.1.1.3.1. Accordés	partie de 2.B.1.1.3.1.2.	-C AF7	+C AF7
2.3.1.1.3.2. Reçus	partie de 2.B.1.1.3.2.2.	+D AF7	-D AF7
2.3.1.1.4.0. Autres opérations financières	2.B.1.1.3.1.1., partie de 2.B.1.1.3.1.2., 2.B.1.1.3.2.1. et partie de 2.B.1.1.3.2.2.		
2.3.1.4.1. Avoirs	2.B.1.1.3.1.1., partie de 2.B.1.1.3.1.2.	-C AF3 ou AF7	+C AF3 ou AF7
2.3.1.4.2. Engagements	2.B.1.1.3.2.1. et partie de 2.B.1.1.3.2.2.	+D AF3 ou AF7	-D AF3 ou AF7
2.3.1.2.0.0. De l'étranger dans l'économie	2.B.1.2.		
2.3.1.2.1.0. Capital social	2.B.1.2.1.	-D AF5	+D AF5
2.3.1.2.2.0. Bénéfices non distribués et/ou en attente	2.B.1.2.2.	-D AF5 ou AF7	xxx
2.3.1.2.3.0. Crédits commerciaux	partie de 2.B.1.2.3.1.2. et partie de 2.B.1.2.3.2.2.		
2.3.1.2.3.1. Accordés	partie de 2.B.1.2.3.1.2.		+C AF7
2.3.1.2.3.2. Reçus	partie de 2.B.1.2.3.2.2.	+D AF7	

Postes de la Balance des Paiements CEMAC	Correspondance manuel V	Crédit	Débit
2.3.1.2.4.0. Autres opérations financières	2.B.1.2.3.1.1., partie de 2.B.1.2.3.1.2., 2.B.1.2.3.2.1. et partie de 2.B.1.2.3.2.2		
2.3.1.2.4.1. Avoirs	2.B.1.2.3.1.1., partie de 2.B.1.2.3.1.2.	+D AF3 ou AF7	-D AF3 ou AF7
2.3.1.2.4.2. Engagements	2.B.1.2.3.2.1. et partie de 2.B.1.2.3.2.2.	-C AF3 ou AF7	+C AF3 ou AF7
2.3.2.0.0.0. Investissements de portefeuille	2.B.2.		
2.3.2.1.0.0. Avoirs	2.B.2.1.		
2.3.2.1.1.0. Titres de participation	2.B.2.1.1.		
2.3.2.1.1.1. Administrations publiques	2.B.2.1.1.2.	-C AF5	+C AF5
2.3.2.1.1.2. Banques et institutions financières	2.B.2.1.1.1. et 2.B.2.1.1.3.	-C AF5	+C AF5
2.3.2.1.1.3. Autres secteurs	2.B.2.1.1.4.	-C AF5	+C AF5
2.3.2.1.2.0. Titres de créance	2.B.2.1.2.		
2.3.2.1.2.1. Administrations publiques	2.B.2.1.2.1.2., 2.B.2.1.2.2.2. et 2.B.2.1.2.3.2.	-C AF3	+C AF3
2.3.2.1.2.2. Banques et institutions financières	2.B.2.1.2.1.1., 2.B.2.1.2.1.3., 2.B.2.1.2.2.1., 2.B.2.1.2.2.3., 2.B.2.1.2.3.1. et 2.B.2.1.2.3.3.	-C AF3	+C AF3
2.3.2.1.2.3. Autres secteurs	2.B.2.1.2.1.4., 2.B.2.1.2.2.4. et 2.B.2.1.2.3.4.	-C AF3	+C AF3
2.3.2.2.0.0. Engagements	2.B.2.2.		
2.3.2.2.1.0. Titres de participation	2.B.2.2.1.		
2.3.2.2.1.1. Administrations publiques	partie de 2.B.2.2.1.2.	+D AF5	-D AF5
2.3.2.2.1.2. Banques et institutions financières	2.B.2.2.1.1. et partie de 2.B.2.2.1.2.	+D AF5	-D AF5
2.3.2.2.1.3. Autres secteurs	partie de 2.B.2.2.1.2.	+D AF5	-D AF5
2.3.2.2.2.0. Titres d'engagement	2.B.2.2.2.		
2.3.2.2.2.1. Administrations publiques	2.B.2.2.2.1.2., 2.B.2.2.2.2.2. et partie de 2.B.2.2.2.3.2.	+D AF3	-D AF3
2.3.2.2.2.2. Banques et institutions financières	2.B.2.2.2.1.1., 2.B.2.2.2.1.3., 2.B.2.2.2.2.1., 2.B.2.2.2.2.3., 2.B.2.2.2.3.1. et partie de 2.B.2.2.2.3.2.	+D AF3	-D AF3
2.3.2.2.2.3. Autres secteurs	2.B.2.2.2.1.4., 2.B.2.2.2.2.4. et partie de 2.B.2.2.2.3.2.	+D AF3	-D AF3
2.3.3.0.0.0. Autres investissements	2.B.3.		
2.3.3.1.0.0. Avoirs	2.B.3.1.		
2.3.3.1.1.0. Crédits commerciaux à plus d'un an	2.B.3.1.1.1.1. et 2.B.3.1.1.2.1.		
2.3.3.1.1.1. Administrations publiques	2.B.3.1.1.1.1.	-C AF7	+C AF7
2.3.3.1.1.2. Autres secteurs	2.B.3.1.1.2.1.	-C AF7	+C AF7
2.3.3.1.2.0. Prêts à plus d'un an	2.B.3.1.2.1.1., 2.B.3.1.2.2.1., 2.B.3.1.2.3.1. et 2.B.3.1.2.4.1.		
2.3.3.1.2.1. Administrations publiques	2.B.3.1.2.2.1.	-C AF4	+C AF4
2.3.3.1.2.2. Banques et institutions financières	2.B.3.1.2.1.1. et 2.B.3.1.2.3.1.	-C AF4	+C AF4
2.3.3.1.2.3. Autres secteurs	2.B.3.1.2.4.1.	-C AF4	+C AF4
2.3.3.1.3.0. Monnaie fiduciaire et dépôts	2.B.3.1.3.		
2.3.3.1.3.1. Administrations publiques	2.B.3.1.3.2.	-C AF2	+C AF2
2.3.3.1.3.2. Banques et institutions financières	2.B.3.1.3.1. et 2.B.3.1.3.3.	-C AF2	+C AF2
2.3.3.1.3.3. Autres secteurs	2.B.3.1.3.4.	-C AF2	+C AF2

Postes de la Balance des Paiements CEMAC	Correspondance manuel V	Crédit	Débit
2.3.1.1.4.0. Crédits commerciaux à moins d'un an	2.B.3.1.1.1.2. et 2.B.3.1.1.2.2.		
2.3.3.1.4.1. Administrations publiques	2.B.3.1.1.1.2.	-C AF7	+C AF7
2.3.3.1.4.2. Autres secteurs	2.B.3.1.1.2.2.	-C AF7	+C AF7
2.3.3.1.5.0. Prêts à moins d'un an	2.B.3.1.2.1.2., 2.B.3.1.2.2.2., 2.B.3.1.2.3.2. et 2.B.3.1.2.4.2.		
2.3.3.1.5.1. Administrations publiques	2.B.3.1.2.2.2.	-C AF4	+C AF4
2.3.3.1.5.2. Banques et institutions financières	2.B.3.1.2.1.2. et 2.B.3.1.2.3.2.	-C AF4	+C AF4
2.3.3.1.5.3. Autres secteurs	2.B.3.1.2.4.2.	-C AF4	+C AF4
2.3.3.1.6.0. Autres avoirs	2.B.3.1.4.		
2.3.3.1.6.1. Administrations publiques	2.B.3.1.4.2.	-C AF6 ou AF7	+C AF6 ou AF7
2.3.3.1.6.2. Banques et institutions financières	2.B.3.1.4.1. et 2.B.3.1.4.3.	-C AF6 ou AF7	+C AF6 ou AF7
2.3.3.1.6.3. Autres secteurs	2.B.3.1.4.4.	-C AF6 ou AF7	+C AF6 ou AF7
2.3.3.2.0.0. Engagements	2.B.3.2.		
2.3.3.2.1.0. Crédits commerciaux à plus d'un an	2.B.3.2.1.1.1. et 2.B.3.2.1.2.1.		
2.3.3.2.1.1. Administrations publiques	2.B.3.2.1.1.1.	+D AF7	-D AF7
2.3.3.2.1.2. Autres secteurs	2.B.3.2.1.2.1.	+D AF7	-D AF7
2.3.3.2.2.0. Emprunts à plus d'un an	2.B.3.2.2.1.1., 2.B.3.2.2.2.1., 2.B.3.2.2.3.1. et 2.B.3.2.2.4.1.		
2.3.3.2.2.1. Administrations publiques	2.B.3.2.2.2.1.	+D AF4	-D AF4
2.3.3.2.2.2. Banques et institutions financières	2.B.3.2.2.1.1. et 2.B.3.2.2.3.1.	+D AF4	-D AF4
2.3.3.2.2.3. Autres secteurs	2.B.3.2.2.4.1.	+D AF4	-D AF4
2.3.3.2.3.0. Monnaie fiduciaire et dépôts	2.B.3.2.3.		
2.3.3.2.3.1. Administrations publiques	2.B.3.2.3.2.	+D AF2	-D AF2
2.3.3.2.3.2. Banques et institutions financières	2.B.3.2.3.1. et 2.B.3.2.3.3.	+D AF2	-D AF2
2.3.3.2.3.3. Autres secteurs	2.B.3.2.3.4.	+D AF2	-D AF2
2.3.3.2.4.0. Crédits commerciaux à moins d'un an	2.B.3.2.1.1.2. et 2.B.3.2.1.2.2.		
2.3.3.2.4.1. Administrations publiques	2.B.3.2.1.1.2.	+D AF7	-D AF7
2.3.3.2.4.2. Autres secteurs	2.B.3.2.1.2.2.	+D AF7	-D AF7
2.3.3.2.5.0. Emprunts à moins d'un an	2.B.3.2.2.1.2., 2.B.3.2.2.2.2., 2.B.3.2.2.3.2. et 2.B.3.2.2.4.2.		
2.3.3.2.5.1. Administrations publiques	2.B.3.2.2.2.2.	+D AF4	-D AF4
2.3.3.2.5.2. Banques et institutions financières	2.B.3.2.2.1.2. et 2.B.3.2.2.3.2.	+D AF4	-D AF4
2.3.3.2.5.3. Autres secteurs	2.B.3.2.2.4.2.	+D AF4	-D AF4
2.3.3.2.6.0. Autres engagements	2.B.3.2.4.		
2.3.3.2.6.1. Administrations publiques	2.B.3.2.4.2.	+D AF6 ou AF7	-D AF6 ou AF7
2.3.3.2.6.2. Banques et institutions financières	2.B.3.2.4.1. et 2.B.3.2.4.3.	+D AF6 ou AF7	-D AF6 ou AF7
2.3.3.2.6.3. Autres secteurs	2.B.3.2.4.4.	+D AF6 ou AF7	-D AF6 ou AF7
3.0.0.0.0.0. ERREURS ET OMISSIONS			
SOLDE GLOBAL DE LA BALANCE			

Postes de la Balance des Paiements CEMAC	Correspondance manuel V	Crédit	Débit
4.0.0.0.0. FINANCEMENT DU SOLDE DE LA BALANCE			
4.1.0.0.0. Position extérieure des autorités monétaires			
4.1.1.0.0.0. Avoirs de réserves	4.		
4.1.1.1.0.0. Or monétaire	4.1.	-C AF1	+C AF1
4.1.1.2.0.0. Droits de tirage spéciaux	4.2.	-C AF1	+C AF1
4.1.1.3.0.0. Position de réserve au FMI	4.3.	-C AF2 ou AF4	+C AF2 ou AF4
4.1.1.4.0.0. Devises étrangères	4.4.		
4.1.1.4.1.0. Compte d'Opérations créditeur	partie de 4.4.1.1.	-C AF2	+C AF2
4.1.1.4.2.0. Billets Zone BEAC	partie de 4.4.1.1.	-C AF2	+C AF2
4.1.1.4.3.0. Billets autres pays Zone franc	partie de 4.4.1.1.	-C AF2	+C AF2
4.1.1.5.0.0. Autres créances	4.5.	-C AF2, AF3 ou AF5	+C AF2, AF3 ou AF5
4.1.2.0.0.0. Engagements	1.		
4.1.2.1.0.0. Compte d'Opérations débiteur	partie de 1.3.1	+D AF7	-D AF7
4.1.2.2.0.0. Autres engagements envers les autorités étrangères	1.1, 1.2, et partie de 1.3		
4.1.2.2.1.0. Concours du FMI	partie de 1.3.4	+D AF4	-D AF4
4.1.2.2.2.0. Billets Zone BEAC	partie de 1.3.1	+D AF2	-D AF2
4.1.2.2.3.0. Dépôts des banques et institutions financières étrangères	1.2	+D AF2	-D AF2
4.1.2.2.4.0. Autres engagements	1.1 et autres 1.3		
4.2.0.0.0. Financements exceptionnels	2.		
4.2.1.0.0.0. Transferts	2.1		
4.2.1.1.0.0. Remise de dettes	2.1.1		
4.2.1.1.1.0. Échéances courantes	partie de 2.1.1		-D AF4
4.2.1.1.2.0. Arriérés	partie de 2.1.1		-D AF4
4.2.1.2.0.0. Autres dons et transferts	2.1.2 et 2.1.3		-D AF4
4.2.2.0.0.0. Investissements liés à la dette	2.2 et 2.3		
4.2.2.1.0.0. Investissements liés à la réduction de dettes	2.2.1		-D AF4
4.2.2.2.0.0. Autres investissements	2.2.2 et 2.3		-D AF4
4.2.3.0.0.0. Emprunts	2.4.1		
4.2.4.0.0.0. Autres financements exceptionnels	2.4.2, 2.4.3, 2.4.4, 2.4.5 et 2.4.6		
4.2.4.1.0.0. Rééchelonnement des échéances courantes	2.4.2		
4.2.4.1.1.0. Principal	partie de 2.4.2		-D AF4
4.2.4.1.2.0. Intérêts	partie de 2.4.2		-D AF4
4.2.4.2.0.0. Accumulations d'arriérés	2.4.3		
4.2.4.2.1.0. Principal	2.4.3.1 et 2.4.3.2		-D AF7
4.2.4.2.2.0. Intérêts	2.4.3.3 et 2.4.3.4		-D AF7
4.2.4.3.0.0. Réduction d'arriérés par paiements	2.4.4		
4.2.4.3.1.0. Principal	2.4.4.1		-D AF7
4.2.4.3.2.0. Intérêts	2.4.4.2		-D AF7
4.2.4.4.0.0. Rééchelonnements d'arriérés	2.4.5		
4.2.4.4.1.0. Principal	2.4.5.1		-D AF7
4.2.4.4.2.0. Intérêts	2.4.5.2		-D AF7
4.2.4.5.0.0. Réductions d'arriérés par rééchelonnements et remises	2.4.6		
4.2.4.5.1.0. Principal	2.4.6.1		-D AF7
4.2.4.5.2.0. Intérêts	2.4.6.2		-D AF7
4.2.4.6.0.0. Autres variations d'arriérés	???	+D AF7	-D AF7
TOTAL GENERAL : CREDIT = DEBIT			

2-5 LA PRISE EN COMPTE DU SECTEUR INFORMEL DANS LES TRAVAUX DE COMPTABILITE NATIONALE

2-5-1 Techniques mises en œuvre pour intégrer le secteur informel aux comptes nationaux

Les enquêtes sur le secteur informel constituent une source d'information importante.

La méthodologie des différentes enquêtes peut varier de manière importante d'un pays à l'autre. Certaines se rapprochent des enquêtes de type 1-2-3 (Mali 1989, Niger 1995, etc.), d'autres sont des enquêtes directes auprès des établissements (Bénin 1992 et 1999, Mauritanie 1992). Selon les pays, les comptables nationaux sont plus ou moins associés à la conception de l'enquête, notamment de son questionnaire et des nomenclatures utilisées.

La couverture est également très variable : les enquêtes peuvent ne concerner que la capitale, les principales villes (Bénin 1992 et 1999), ou la nation tout entière (Mali 1989, Niger 1995).

Un problème important consiste pour les comptables nationaux à récupérer l'information fournie potentiellement par les enquêtes, notamment lorsqu'ils n'ont pas été associés à leur conception. Il apparaît ainsi que, au sein même des INS, la communication entre les comptables nationaux et les services responsables des enquêtes n'est pas toujours très bonne et nuit à la transmission de l'information. Les situations peuvent alors varier d'un extrême à l'autre : aucune information récupérée dans certains cas, une intégration satisfaisante aux comptes nationaux dans d'autres (Cameroun 1993). Dans certains cas où la couverture n'était pas nationale, les comptables nationaux ont simplement utilisé des structures-types de comptes de production et d'exploitation.

D'une manière générale, l'évaluation du secteur informel dans les comptes nationaux relève encore largement de méthodes indirectes : telles que la reconstitution de la production à partir de la demande des produits (enquêtes sur la consommation des ménages, sur la FBCF en logement des ménages, les achats de BTP), ou l'utilisation de coefficients techniques (estimation de la production de pain à partir des disponibilités en farine), etc.

Dans certains cas, les évaluations de la production du secteur informel sont mises à jour d'une année sur l'autre à l'aide d'indicateurs plus ou moins pertinents.

2-5-2 Une démarche préconisée²⁵

Le secteur informel peut être étudié dans deux espaces différents : celui de l'analyse microéconomique et celui de la comptabilité nationale, chacun des deux espaces ayant ses propres préoccupations. Cependant, il est important que l'étude du secteur informel soit restituée dans une vision globale de l'économie. La comptabilité nationale constitue le cadre structurant à cette analyse.

²⁵ Voir le manuel "Construire les comptes de la Nation selon le SCN 1993 de Michel Sérurier, édition Economica, 1996.

Pour que les enquêtes statistiques puissent fournir au comptable national des données pertinentes pour son travail, un préalable important est de donner une définition claire du secteur informel. Dans le cadre des pays de l'UEMOA, conformément à la définition adoptée par la treizième conférence des statisticiens du travail, la définition ci-dessous qui a été retenue dans le cadre du PARSTAT peut pertinemment être étendue à tous les Etats membres d'AFRISTAT.

Activité informelle : toute activité, non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite, exercée à titre d'emploi principal ou secondaire, par une personne en tant que patron ou à son propre compte. Cette personne, active occupée, est alors considérée comme "chef d'unité de production informelle".

Cette définition intègre donc bien les deux notions suivantes :

- la notion *d'entreprise individuelle*, selon la terminologie préconisée par le SCN 93 (c'est-à-dire l'unité de production du secteur institutionnel des ménages), par la non tenue de comptabilité formelle écrite ;
- et aussi la notion *d'informalité* selon la terminologie BIT, par le biais du non enregistrement.

De ce fait, elle est conforme aux principes énoncés par le BIT et le SCN 93.

Il faut relever que d'après cette définition, aucune société juridiquement constituée ne saurait être informelle, mais toute entreprise individuelle n'est pas nécessairement informelle. En effet, une entreprise individuelle qui est enregistrée et qui tient une comptabilité écrite n'est pas informelle.

Pour compléter cette définition, deux notions méritent d'être précisées. Premièrement la notion d'enregistrement dépend des pays. Il doit s'agir d'un enregistrement qui donne droit à une certaine "formalisation" des activités. Dans plusieurs pays, l'enregistrement à la statistique joue ce rôle puisqu'il est une condition nécessaire pour avoir accès au marché et pratiquer les activités d'import/export. Mais tout autre critère pertinent d'enregistrement peut être utilisé, en particulier les enregistrements au registre de commerce et à la sécurité sociale. Deuxièmement pour ce qui est de la comptabilité, il doit s'agir au minimum d'un compte d'exploitation général écrit.

Pour cerner complètement la question relative à la définition, il convient de préciser que le secteur informel comprend aussi bien les activités s'exerçant en milieu urbain qu'en milieu rural, les activités agricoles et non agricoles. Toutefois pour des raisons pratiques, on se limite aux activités non agricoles qu'elles soient du milieu urbain ou du milieu rural. La raison en est que la statistique agricole a développé ses méthodes d'investigation propres.

Le fait de disposer d'une définition claire permet d'être sûr de suivre le même phénomène dans tous les pays et dans le temps. Les opérations d'enquête devront s'inspirer de ce concept pour bâtir des instruments appropriés permettant la mesure du secteur informel. La définition étant cernée, il s'agit de savoir quels outils utilisés pour mettre à la disposition du comptable national les données nécessaires à son travail.

L'idéal serait de réaliser une enquête annuelle sur le secteur informel sur le modèle des enquêtes 1-2-3. En effet jusqu'à présent, il a été montré que cette méthode est la seule qui permet de couvrir de manière exhaustive le secteur informel en prenant en compte les activités ambulantes et à domicile et en évitant les double-compte qui sont pratiquement inévitables dans l'approche classique recensement/enquête. Par ailleurs, étant donné que la difficulté dans le secteur informel réside en la non-disponibilité d'une comptabilité et que pour ce faire il faut la reconstituer à chaque fois, l'enquête devrait s'étendre sur une année ; soit qu'elle est à passages répétés, soit qu'elle se déroule par vagues indépendantes, l'une ou l'autre méthode permettant de prendre en compte les variations saisonnières et d'obtenir des estimations plus précises des agrégats par rapport à une enquête ponctuelle s'étalant par exemple sur deux mois seulement. Mais cette approche coûte cher.

Il est souhaitable de réaliser une enquête nationale sur le secteur informel à une périodicité raisonnable, tous les 6 ans par exemple. Il est mieux que cette enquête soit une enquête annuelle avec des vagues indépendantes, ce qui permet de tenir compte de saisonnalité en maîtrisant les coûts. Cette enquête peut intelligemment être couplée à une enquête de type budget-consommation (qui sont justement des enquêtes annuelles) ou alors être réalisée indépendamment sur le modèle 1-2-3.

Une enquête importante de ce type permet non seulement de disposer des données pour l'année où elle est réalisée, mais également elle fournit des bases pour les estimations des principaux agrégats les années où il n'y a pas d'enquête.

Pour les années situées entre deux enquêtes, il faut procéder à des estimations. Une première possibilité consiste à disposer d'une enquête annuelle légère sur l'emploi. Elle sert en particulier pour le suivi de la politique sociale et également pour le suivi de l'évolution de l'emploi dans le secteur informel, utile pour l'estimation des principaux agrégats de ce secteur. L'hypothèse sous-jacente est que ce secteur étant trop peu capitalistique, c'est l'emploi qui détermine l'évolution de la production. Une alternative serait de suivre annuellement quelques unités informelles types, d'en déduire la production par tête, de dégager indirectement l'évolution de l'emploi informel à partir de sources indirectes et d'estimer alors les agrégats.

Au demeurant, il est essentiel d'articuler les données démographiques sur l'emploi avec l'ensemble des résultats provenant des statistiques économiques. Ainsi, pour les travaux de comptabilité nationale, il est souhaitable de disposer :

- des types d'activités informelles ;
- d'un compte de production et d'exploitation type par activités informelles recensées ;
- de la population active occupée par type d'activités informelles ;
- d'une estimation de la productivité du travail par type d'activités informelles.

Un arbitrage se fera ensuite en tenant compte du niveau de production dans la partie moderne de l'activité d'une part, et de la disponibilité totale en ressource à confronter avec la demande en biens et services concernés par ces activités d'autre part.

2-6 LA PRISE EN COMPTE DE L'AIDE INTERNATIONALE DANS LES TRAVAUX DE COMPTABILITE NATIONALE²⁶

Les pays en développement ont besoin d'un apport important de capitaux pour assurer leur croissance économique. Dans les Etats membres d'AFRISTAT, les ministères en charge de la coopération extérieure jouent un rôle important dans la mobilisation des capitaux à travers la signature d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Ces accords aboutissent à des projets de développement qui occupent une bonne place dans l'activité économique de ces pays. De plus, on rencontre d'autres formes d'aide extérieure à travers les Organisations non gouvernementales (ONG) ou la coopération décentralisée. La question est de savoir comment retracer l'impact de ces projets sur l'activité économique et mesurer leur contribution à la production.

2-6-1 Méthode de traitement de l'aide qui garantit la comparabilité des données au sein des Etats membres

Les compilations de données telles le rapport annuel du PNUD, le budget consolidé d'investissement, le programme d'investissement public, la balance de la caisse autonome d'amortissement, la balance des paiements, les données sur la dette publique ainsi que sur le TOFE, sont diversement utilisées.

Ces sources répertoriées ne sont pas toujours disponibles à temps et les détails sont souvent insuffisants. La pratique dans l'exploitation des données sur l'aide est très proche au niveau des Etats et un rapprochement des clés de répartition retenues pour les utilisations des montants déboursés par type de projet pourrait être un élément complémentaire d'harmonisation.

En matière de difficultés rencontrées en dehors de celles déjà citées, il y a la couverture statistique du champ de l'aide et les risques de double compte étant entendu que l'aide internationale ou plus précisément les apports internationaux comprennent l'ensemble des dons et des prêts en provenance du reste du monde.

2-6-2 Points importants et écueils à éviter

En préalable, l'aide internationale doit être prise en compte dans le cadre central du SCN mais il peut être également opportun de construire un compte satellite pour mieux en rendre compte.

Il ne faut pas sous estimer les difficultés d'une part à réunir les données sur l'aide et d'autre part à les interpréter. En effet, ces données issues de sources diverses sont éclatées (absence de vision globale) et désarticulées (les données issues de deux sources différentes ne sont généralement pas directement "compatibles").

²⁶ On trouvera un développement intéressant dans le manuel "Construire les comptes de la Nation selon le SCN 1993" de Michel Sérurier, édition Economica, 1996.

Les sources doivent être entendues comme les lieux par lesquels on a les informations de première main par rapport aux données déjà compilées telles que la balance des paiements, les publications du PNUD, de la Banque Mondiale, des comptes nationaux etc., et les documents techniques que sont le suivi de la dette, le TOFE, etc. Dans cette quête de l'information, il faut, avant recoupements, considérer toutes les sources sur un pied d'égalité que ce soit sur le montant de l'aide ou sur la date de règlement, etc.

Il est nécessaire de rechercher certains éléments importants de l'aide qui ne sont généralement enregistrés nulle part. Il s'agit par exemple des dons de matériels militaires, la construction de certaines infrastructures importantes relevant d'un accord bilatéral. On doit faire attention aux effets d'annonce c'est à dire que la pose de la première pierre ne signifie pas nécessairement un déboursement dans le cadre de l'aide. Par ailleurs, les antennes locales de travail sur le terrain des organismes internationaux sont considérées comme résidentes et rattachées aux administrations publiques. Sous ce rapport, un dispensaire de l'UNICEF en est une illustration. Il faut veiller aussi à la continuité temporelle de l'analyse sur l'aide.

Les outils à mettre en œuvre sont :

- l'inventaire des sources accompagné d'une compilation organisée et pluriannuelle,
- la typologie de l'aide caractérisée par des sous-ensembles significatifs de projets,
- une matrice des transferts (pour comparer les points de vue du bailleur et du bénéficiaire),
- la maîtrise de la valorisation de l'aide en particulier lorsque l'aide est en nature.

2-7 LE TRAITEMENT DES DONNEES D'ENTREPRISES

Les données d'entreprises sont appréhendées essentiellement au moyen de documents comptables des entreprises. Une harmonisation de ces documents constitue un atout certain pour ce traitement. Le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) qui s'inspire du plan comptable OCAM, procède d'un traitement harmonisé des données d'entreprises. Le SYSCOA est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998 au sein des Etats membres de l'UEMOA et sa prise en compte pour les travaux de comptabilité nationale sera un facteur important d'harmonisation des travaux.

2-7-1 Dictionnaire de passage du SYSCOA à la comptabilité nationale

2-7-1-1 *Compte de résultat – système normal – produits – 1ère partie*

n° compte SYSCOA	Dénomination du compte	Correspondance en comptabilité nationale
TA	Ventes de marchandises	Pris en compte dans le calcul de la production de "commerce"
TB	Marge brute sur marchandises	Production marchande vendue (produit "commerce")
TC	Vente de produits fabriqués	Production marchande vendue
TD	Travaux, services vendus	Production marchande vendue
TE	Production stockée (ou déstockée)	Npc
TF	Production immobilisée sauf immo. financières	Production non marchande pour usage final propre
TG	Marge brute sur matières	Solde : npc
TH	Produits accessoires	Production marchande vendue
TI	Chiffre d'affaires	Total : npc
TJ	Dont à l'exportation	Npc
TK	Subventions d'exploitation	Subvention à la production
TL	Autres produits	Voir commentaire
TN	Valeur ajoutée	Solde : npc
TQ	Excédent brut d'exploitation	Solde : npc
TS	Reprises de provisions	Flux interne : npc
TT	Transferts de charge	Npc en ressources : à retirer du poste adéquat en charge
TW	Total des produits d'exploitation	Total : npc
TX	Résultat d'exploitation	Solde : npc

Commentaires :

- npc : non pris en compte ;
- la production stockée sera déterminée à partir du Tableau Financier des Ressources et Emplois (TAFIRE), ce qui permettra de distinguer les variations de stocks de produits en cours, des variations de stocks de produits finis ;
- La nature des immobilisations financières dans la production immobilisée n'est pas très claire et sera analysée ultérieurement ;

- Le doute subsiste sur la nature des “bonis sur reprises et cessions d’emballages” (compte 7074) ;
- les subventions d’exploitation doivent être analysées au cas par cas, elles peuvent recouvrir :
 - des subventions sur les produits (comptes 711, 713 ou 712 dans le cas d’une entreprise commerciale, 718 s’il s’agit d’une subvention explicitement destinée à couvrir des pertes dues à une politique tarifaire imposée par l’Etat),
 - une diminution du prix d’acquisition des CI ou de la FBCF (compte 712 s’il ne s’agit pas d’une entreprise commerciale),
 - des subventions d’exploitation (compte 718, à l’exception des subventions explicitement destinées à couvrir des pertes dues à une politique tarifaire imposée par l’Etat)
- les “autres produits” peuvent être plus finement analysés si on dispose du détail prévu pour l’état annexé :
 - les revenus de la propriété (compte 7581),
 - la FBCF négative (compte 754),
 - les indemnités d’assurance (compte 7582),
 - les éléments à ne pas prendre en compte (comptes 752,753 et 759).

Les éléments du compte 754 et du compte 759 figurent par ailleurs dans le tableau 3 et le tableau 4 de l’état annexé.

2-7-1-2 *Compte de résultat – système normal – produits – 2^{ème} partie*

n° compte SYSCOA	Dénomination du compte	Correspondance en comptabilité nationale
TW	Report total des produits d’exploit.	Total : npc
UA	Revenus financiers	Intérêts
UC	Gains de change	Compte de patrimoine : compte des changements dus à des variations de prix
UD	Reprise de provisions	Flux interne : npc
UF	Total des produits financiers	Total : npc
UG	Résultat financier	Solde : npc
UH	Total des produits des activités ordinaires	Total : npc
UI	Résultat des activités ordinaires	Solde : npc
UJ	Dont impôt correspondant	npc
UK	Produit des cessions d’immo.	FBCF négative
UL	Produits HAO	Voir commentaire
UM	Reprises HAO	Flux interne : npc
UN	Transferts de charges	Npc en ressources : à retirer du poste adéquat en charge
UO	Total des produits HAO	Total : npc
UP	Résultat HAO	Solde : npc
UT	Total général des produits	Total : npc
UZ	Résultat net	Solde : npc

Commentaires :

- les produits Hors Activités Ordinaires (HAO) peuvent s'interpréter comme des transferts courants nda à condition que les montants en jeu soient faibles. Dans le cas contraire, il est nécessaire de s'informer précisément sur la nature des opérations en jeu.

2-7-1-3 Compte de résultat – système normal – charges – 1^{ère} partie

n° compte SYSCOA	Dénomination du compte	Correspondance en comptabilité nationale
RA	Achats de marchandises	Pris en compte dans le calcul de la production de commerce : npc
RB	Variation de stocks	Idem
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	Consommation intermédiaire
RD	Variation de stocks	Consommation intermédiaire
RE	Autres achats	Consommation intermédiaire
RH	Variation de stocks	Consommation intermédiaire
RI	Transports	Consommation intermédiaire
RJ	Services extérieurs	Consommation intermédiaire
RK	Impôts et taxes	Impôts sur la production
RL	Autres charges	Transferts courants nda
RP	Charges de personnel	Rémunération des salariés
RQ	Excédent brut d'exploitation	Solde - npc
RS	Dotation aux amortissements et aux provisions	Flux interne : npc
RW	Total des charges d'exploitation	Total : npc

Commentaires :

- le tableau 8 de l'état annexé "consommations intermédiaires de l'exercice" permet d'obtenir le détail d'une partie du poste RE, d'une partie du poste RI, d'une partie du poste RJ.

2-7-1-4 Compte de résultat – système normal – charges – 2^{ème} partie

n° compte SYSCOA	Dénomination du compte	Correspondance en comptabilité nationale
RW	Report total des charges d'exploitation	Total : npc
SA	Frais financiers	Intérêts
SC	Pertes de change	Npc
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions	Flux interne : npc
SF	Total des charges financières	Total : npc
SH	Total des charges des activités ordinaires	Total : npc
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	Npc
SL	Charges HAO	Voir commentaire
SM	Dotations HAO	Flux interne : npc
SO	Total des charges HAO	Total : npc
SQ	Participation des travailleurs	Salaires bruts
SR	Impôts sur le résultat	Impôt sur le revenu
SS	Total participation et impôts	Total : npc
ST	Total général des charges	Total : npc

Commentaires :

les charges Hors Activités Ordinaires (HAO) peuvent s'interpréter comme des transferts courants n.d.a si les montants en jeu sont relativement faibles. Dans le cas contraire, il faut s'informer sur la nature précise des opérations concernées.

2-7-1-5 TAFIRE – système normal – détermination de la capacité d'autofinancement globale

Les opérations prises en compte dans le calcul de la capacité d'autofinancement globale ont déjà été analysées dans le compte de résultats.

2-7-1-6 TAFIRE – système normal – détermination de l'autofinancement

Les dividendes seront repris par ailleurs (cf. point 2-7-1-9).

2-7-1-7 TAFIRE – système normal – détermination de la variation du besoin de financement d'exploitation

n° compte SYSCOA	Dénomination du compte	Correspondance en comptabilité nationale
BC	Marchandises	Déjà pris en compte dans le calcul de la production de commerce
BD	Matières premières	Déjà pris en compte dans le calcul de la production de commerce
BE	En-cours	Variations de stocks de produits en-cours
BF	Produits fabriqués	Variations de stocks de produits finis
A	Variation globale nette des stocks	Solde : npc
BH	Fournisseurs, avances versées (solde)	Var. créances – autres comptes à recevoir / à payer
BI	Clients (solde)	Var. créances – autres comptes à recevoir / à payer
BJ	Autres créances (solde)	Var. créances – autres comptes à recevoir / à payer
B	Variation globale nette des créances	Solde : npc
DI	Clients, avances reçues (solde)	Var. dettes - autres comptes à recevoir / à payer
DJ	Fournisseurs d'exploitation (solde)	Var. dettes - autres comptes à recevoir / à payer
DK	Dettes fiscales (solde)	Var. dettes - autres comptes à recevoir / à payer
DL	Dettes sociales (solde)	Var. dettes - autres comptes à recevoir / à payer
DM	Autres dettes (solde)	Var. dettes - autres comptes à recevoir / à payer
DN	Risques provisionnés (solde)	Var. dettes - autres comptes à recevoir / à payer
C	Variation globale nette des dettes circulantes	Solde : npc

Les variations de stocks de marchandises et de matières premières ont déjà été prises en compte dans le compte de résultats.

2-7-1-8 TAFIRE – système normal – détermination de l'excédent de trésorerie d'exploitation

L'EBE et la variation du BFE sont des soldes. La production immobilisée a déjà été prise en compte.

2-7-1-9 TAFIRE – système normal – tableau de synthèse

n° compte SYSCOA	Dénomination du compte	Correspondance en comptabilité nationale
I. Investissements et désinvestissements		
FA	Charges immobilisées	FBCF
FB	Acquisitions / cessions d'immobilisations incorporelles	Consommation intermédiaire (recherche & développement) FBCF (autres item)
FC	Acquisitions / cessions d'immobilisations corporelles	FBCF
FD	Acquisitions / cessions d'immobilisations financières	Var. créances
FF	Investissement total	Total : npc
II. Variation du besoin de financement d'exploitation (BFE)		
FG	Variation du BFE	Solde : npc
FH	Emplois économiques à financer	Total : npc
III. Emplois / ressources		
FI	Emplois / ressources (BF, HAO)	Solde : npc
IV. Emplois financiers contraints		
FJ	Remboursements des emprunts et dettes financières	Var. dettes : prêts
V. Financement interne		
FL	Dividendes CAFG	Dividendes Solde : npc
VI. Financement par les capitaux propres		
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux	Var. dettes : actions
FN	Subventions d'investissement	Subvention d'investissement
FP	Prélèvements sur le Capital	
VII. Financement par de nouveaux emprunts		
FQ	Emprunts	Var. dettes : prêts
FR	Autres dettes financières	Var. dettes : prêts
FS	Ressources nettes de financement	Solde : npc
FT	Excédent ou insuffisance de ressources de financement	Solde : npc
VIII. Variation de la trésorerie		
FU	Trésorerie nette à la clôture	cf. infra
FV	Trésorerie nette à l'ouverture	cf. infra
FW	Variation de trésorerie	Var. créances : monnaie ou titres autres que les actions

Commentaires :

- le tableau 1 de l'état annexé ("actifs immobilisés ") permet d'obtenir une ventilation plus précise des acquisitions de FBCF entre :
 - frais d'établissement,
 - brevets, licences, logiciels,
 - fonds commercial,
 - autres immobilisations incorporelles,
 - bâtiments,
 - installations et agencements,
 - matériels,
 - matériels de transport ;
- ce tableau donne également la valeur des acquisitions de terrains ;
- la nature des "primes de remboursement des obligations" qui figure également dans ce tableau devra être précisée ;
- la colonne "cessions" du tableau 1 n'indique pas la valeur de cession des immobilisations cédées mais leur valeur brute d'achat.

2-7-1-10 Compte de résultat – système allégé – produits

n° compte SYSCOA	Dénomination du compte	Correspondance en comptabilité nationale
KA	Ventes de marchandises - achats de marchandises - variations des stocks march.	Production marchande vendue
KB	Vente de produits, travaux, services	Production marchande vendue
KC	Chiffre d'affaires	Total : npc
KD	Dont à l'exportation	npc
KE	Autres produits d'exploitation	Production marchande vendue
KF	Variation de stocks de produits et en-cours	Production marchande vendue
KG	Valeur ajoutée	Solde : npc
KJ	Reprises de provisions	Flux interne : npc
KL	Résultat d'exploitation	Solde : npc
KM	Produits financiers	Intérêts
KN	Total des produits des activités ordinaires	Total : npc
KP	Résultat des activités ordinaires	Solde : npc
KQ	Produits HAO	Transferts courants divers
KX	Total général des produits	Total : npc
KZ	Résultat net	Solde : npc

2-7-1-11 Compte de résultat – système allégé – charges

n° compte SYSCOA	Dénomination du compte	Correspondance en comptabilité nationale
JA	Achats de marchandises	A retirer des ventes pour obtenir la production de commerce
JB	Variation de stocks	A retirer des ventes pour obtenir la production de commerce
JC	Achats de matières premières et autres achats	Consommation intermédiaire
JD	Variation de stocks	Consommation intermédiaire
JE	Transports	Consommation intermédiaire
JF	Services extérieurs et autres charges à répartir entre : - services extérieurs - impôts et taxes - autres charges	Consommation intermédiaire Impôts sur la production Transferts courants nda
JG	Charges de personnel	Rémunération des salariés
JJ	Dotations aux amortissements et aux provisions	Flux interne : npc
JM	Charges financières	Intérêts
JN	Total des charges des activités ordinaires	Total : npc
JQ	Charges HAO	Transferts courants divers
JR	Impôts sur le résultat	Impôts sur le revenu
JX	Total général des charges	Total : npc

Commentaires :

- les répartitions se font en tenant compte de la structure observée pour les entreprises d'une même branche remplissant les états financiers normaux.

2-7-1-12 Compte de résultat – système minimal de trésorerie

n° compte SYSCOA	Dénomination du compte	Correspondance en comptabilité nationale
Entreprise commerciale		
	Ventes	
	- estimation des achats	Production marchande vendue
	Autres produits	Production marchande vendue
	Variation de stocks (mise en stocks)	Production marchande vendue
	Var. en-cours commercial (en +)	Opération financière
	Total	Total : npc
	Résultat : bénéfice	Solde : npc
	Achats à répartir entre : - “achats de marchandises ” - “achats de matières premières et fournitures ” et “autres achats ”	A retirer des ventes Consommation intermédiaire
	Transports	Consommation intermédiaire
	Impôts	Impôts sur la production
	Autres charges	Transferts courants nda
	Charges de personnel	Rémunération des salariés
	Charges financières	Intérêts
	Charges calculées d’amortissements	Flux interne : npc
	Variation de stocks (prise sur stocks)	Production marchande vendue
	Var. en-cours commercial (en -)	Opération financière
	Total	Total : npc
	Résultat : perte	Solde : npc
Autres entreprises		
	Ventes	Production marchande vendue
	Autres produits	Production marchande vendue
	Variation de stocks (mise en stocks)	Production marchande vendue
	Var. en-cours commercial (en +)	Opération financière
	Total	Total : npc
	Résultat : bénéfice	Solde : npc
	Achats	Consommation intermédiaire
	Transports	Consommation intermédiaire
	Impôts	Impôts sur la production
	Autres charges	Transferts courants nda
	Charges de personnel	Rémunération des salariés
	Charges financières	Intérêts
	Charges calculées d’amortissements	Flux interne : npc
	Variation de stocks (prise sur stocks)	Production marchande vendue
	Var. en-cours commercial (en -)	Opération financière
	Total	Total : npc
	Résultat : perte	Solde : npc

2-7-1-13 Compte de résultat – système minimal de trésorerie – présentation minimale

n° compte SYSCOA	Dénomination du compte	Correspondance en comptabilité nationale
Entreprises de commerce		
	Ventes - estimation des achats de marchandises	Production marchande vendue
	Autres produits	Production marchande vendue
	Total	Total : npc
	Solde créditeur : bénéfice	Solde : npc
	Achats à répartir entre : - “achats de marchandises ” - “achats de matières premières et fournitures ” et “autres achats”	à retirer des ventes consommation intermédiaire
	Solde créditeur : bénéfice	Solde : npc
	Autres charges A répartir entre : - “transports” et “services extérieurs ” - “impôts et taxes” - “autres charges ” - “charges de personnel ”	Consommation intermédiaire Impôts liés à la production Transferts courants nda Rémunération des salariés
	Total	Total : npc
	Solde débiteur : perte	Solde : npc
Autres entreprises		
	Ventes	Production marchande vendue
	Autres produits	Production marchande vendue
	Total	Total : npc
	Solde créditeur : bénéfice	Solde : npc
	Achats	Consommation intermédiaire
	Autres charges A répartir entre : - “transports ” et “services extérieurs” - “impôts et taxes” - “autres charges ” - “charges de personnel”	Consommation intermédiaire Impôts liés à la production Transferts courants nda Rémunération des salariés
	Total	Total : npc
	Solde débiteur : perte	Solde : npc

Commentaires :

Les répartitions se font en tenant compte de la structure observée pour les entreprises d’une même branche remplissant les états financiers normaux.

2-7-2 Dictionnaire de passage de la comptabilité nationale au SYSCOA

2-7-2-1 *Système normal*

COMPTE DE PRODUCTION

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Production marchande	Vente de produits fabriqués	Compte de résultats - produits - 1ère partie	TC
	Travaux, services vendus	Compte de résultats - produits - 1ère partie	TD
	Produits accessoires	Compte de résultats - produits - 1ère partie	TH
	Marge brute sur marchandises	Compte de résultats - produits - 1ère partie	TB
	Production stockée (ou destockée)	Compte de résultats - produits - 1ère partie	TE
Production non marchande pour usage final propre	Production immobilisée	Compte de résultats - produits - 1ère partie	TF

Emplois

Consommation intermédiaire	Achats de matières premières et fournitures liées	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RC
	Variation de stocks	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RD
	Autres achats	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RE
	Variation de stocks	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RH
	Transports	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RI
	<u>Partie de</u> : services extérieurs (hors pourcentage déterminé du compte 625 : primes d'assurance)	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RJ
	<u>Partie de</u> : acquisitions / cessions d'immobilisations incorporelles (recherche & développement)	TAFIRE - 2e partie	FB
Valeur ajoutée	Calculée par solde		

COMPTE D'EXPLOITATION

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Valeur ajoutée	Solde du compte de production		
Subventions à la production	Subventions d'exploitation	Compte de résultats - produits - 1ère partie	TK

Emplois

Rémunération des salariés	Charges de personnel	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RP
	Participation des travailleurs	Compte de résultats - charges - 2e partie	SQ
Impôts sur la production	Impôts et taxes	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RK
Excédent brut d'exploitation	Calculé par solde		

COMPTE D'AFFECTATION DES REVENUS PRIMAIRES

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Excédent brut d'exploitation	Solde du compte d'exploitation		
Intérêts	<u>Partie de</u> : revenus financiers (contrepartie des comptes 771 et 773)	Compte de résultats - produits - 2e partie	UA
Dividendes	<u>Partie de</u> : revenus financiers (contrepartie des comptes 772 et 774)	Compte de résultats - produits - 2e partie	UA

Emplois

Intérêts	Frais financiers	Compte de résultats - charges - 2e partie	SA
Dividendes	Dividendes	TAFIRE - 2e partie	FL
Solde des revenus primaires	Calculé par solde		

COMPTE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Solde des revenus primaires	Solde du compte d'affectation des revenus primaires		
Cotisations sociales imputées	<u>Partie de</u> : charges de personnel (contrepartie des comptes 6615, 6616, 6625, 6626 et 6684)	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RP
Indemnités d'assurance	<u>Partie de</u> : autres produits (contrepartie du compte 7582 : indemnités d'assurance reçues)	Compte de résultats - produits - 1ère partie	TL
Transferts courants nda	Produits HAO	Compte de résultats - produits - 2e partie	UL
	<u>Partie de</u> : autres produits (contrepartie du compte 7581 : jetons de présence et autres rémunérations d'administrateurs)	Compte de résultats - produits - 1ère partie	TL

Emplois

Impôt sur le revenu	Impôts sur le résultat	Compte de résultats - charges - 2e partie	SR
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	<u>Partie de</u> : charges de personnel (contrepartie des comptes 6615, 6616, 6625, 6626 et 6684)	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RP
Primes nettes d'assurance dommage	<u>Partie de</u> : services extérieurs (un pourcentage déterminé du compte 625 : primes d'assurance)	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RJ
Transferts courants nda	Autres charges	Compte de résultats - charges - 1ère partie	RL
	Charges HAO	Compte de résultats - charges - 2e partie	SL
Revenu disponible (= épargne)	Calculé par solde		

COMPTE DE CAPITAL

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Epargne			
Subventions d'investissement	Subventions d'investissement	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FN

Emplois

FBCF	Acquisitions / cessions d'immobilisations corporelles	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FC
	Charges immobilisées	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FA
	<u>Partie de</u> : acquisitions / cessions d'immobilisations incorporelles (autres que recherche & développement)	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FB
	Produit des cessions d'immo.	Compte de résultats - produits - 2 ^{ème} partie	UK
Variations de stocks	Variations de stocks de marchandises	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	BC
	Variations de stocks de matières premières	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	BD
	Variations de stocks de produits en-cours	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	BE
	Variations de stocks de produits finis	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	BF
Capacité ou besoin de financement	Calculé par solde		

COMPTE FINANCIER

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Variations des actifs

Numéraires et dépôts	Variation de trésorerie	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FW
Titres autres qu'actions	<u>Partie de</u> : acquisitions / cessions d'immobilisations financières (contrepartie du compte 274)	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FD
Crédits	<u>Partie de</u> : acquisitions / cessions d'immobilisations financières (contrepartie des comptes 271 à 273)	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FD
Actions et autres participations	<u>Partie de</u> : acquisitions / cessions d'immobilisations financières (contrepartie du compte 26)	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FD
Autres comptes à recevoir / à payer	<u>Partie de</u> : acquisitions / cessions d'immobilisations financières (contrepartie des comptes 275 à 278)	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FD
	Fournisseurs, avances versés (solde)	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	BH
	Clients (solde)	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	BI
	Autres créances (solde)	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	BJ

Variations des passifs

Actions et autres participations	Augmentations de capital par apports nouveaux	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FM
Crédits	Remboursements des emprunts et dettes financières	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FJ
	Emprunts	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FQ
	Autres dettes financières	TAFIRE - 2 ^{ème} partie	FR
Autres comptes à recevoir / à payer	Clients, avances reçues (solde)	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	DI
	Fournisseurs d'exploitation (solde)	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	DJ
	Dettes fiscales (solde)	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	DK
	Dettes sociales (solde)	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	DL
	Autres dettes (solde)	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	DM
	Risques provisionnés (solde)	TAFIRE - 1 ^{ère} partie	DN

2-7-2-2 *Système allégé*

COMPTE DE PRODUCTION

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Production	Vente de marchandises	Compte de résultats - produits	KA
	<u>Moins</u> : achats de marchandises	Compte de résultats - charges	JA
	<u>Moins</u> : variation de stocks de marchandises	Compte de résultats - charges	JB
	Vente de produits, travaux, services	Compte de résultats - produits	KB
	Autres produits d'exploitation	Compte de résultats - produits	KE
	Variation de stocks de produits et en-cours	Compte de résultats - produits	KF

Emplois

Consommation intermédiaire	Achats de matières premières et autres achats	Compte de résultats - charges	JC
	Variation de stocks	Compte de résultats - charges	JD
	Transports	Compte de résultats - charges	JE
	<u>Partie de</u> : services extérieurs et autres charges	Compte de résultats - charges	JF
Valeur ajoutée	Calculée par solde		

COMPTE D'EXPLOITATION

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Valeur ajoutée	Solde du compte de production		
----------------	-------------------------------	--	--

Emplois

Rémunération des salariés	Charges de personnel	Compte de résultats - charges	JG
Impôts sur la production	Partie de : services extérieurs et autres charges	Compte de résultats - charges	JF
Excédent brut d'exploitation	Calculé par solde		

COMPTE D'AFFECTATION DES REVENUS PRIMAIRES

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Excédent brut d'exploitation	Solde du compte d'exploitation		
Intérêts	Produits financiers	Compte de résultats - produits	KM

Emplois

Intérêts	Charges financières	Compte de résultats - charges	JM
Solde des revenus primaires	Calculé par solde		

COMPTE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Solde des revenus primaires	Solde du compte d'affectation des revenus primaires		
Transferts courants nda	Produits HAO	Compte de résultats - produits	KQ

Emplois

Impôt sur le revenu	Impôts sur le résultat	Compte de résultats - charges	JR
Transferts courants nda	Partie de : services extérieurs et autres charges	Compte de résultats - charges	JF
	Charges HAO	Compte de résultats - charges	JQ
Revenu disponible = épargne	Calculé par solde		

2-7-2-3 Système minimal de trésorerie cas 1

COMPTE DE PRODUCTION (pour une entreprise commerciale)

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Production	Ventes	Compte de résultats	
	Moins partie de : achats (estimée)	Compte de résultats	
	Variation de stocks (mise en stocks)	Compte de résultats	
	Moins : variation de stocks (prise sur stocks)	Compte de résultats	
	Autres produits	Compte de résultats	

Emplois

Consommation intermédiaire	Partie de : achats	Compte de résultats	
	Transports	Compte de résultats	
Valeur ajoutée	Calculée par solde		

COMPTE DE PRODUCTION (pour une entreprise non commerciale)

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Production	Ventes	Compte de résultats	
	Variation de stocks (mise en stocks)	Compte de résultats	
	<u>Moins</u> : variation de stocks (prise sur stocks)	Compte de résultats	
	Autres produits	Compte de résultats	

Emplois

Consommation intermédiaire	Achats	Compte de résultats	
	Transports	Compte de résultats	
Valeur ajoutée	Calculée par solde		

COMPTE D'EXPLOITATION

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Valeur ajoutée	Solde du compte de production		
----------------	-------------------------------	--	--

Emplois

Rémunération des salariés	Charges de personnel	Compte de résultats	
Impôts sur la production	Impôts	Compte de résultats	
Excédent brut d'exploitation	Calculé par solde		

COMPTE D'AFFECTATION DES REVENUS PRIMAIRES

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Excédent brut d'exploitation	Solde du compte d'exploitation		
------------------------------	--------------------------------	--	--

Emplois

Intérêts	Charges financières	Compte de résultats	
Solde des revenus primaires	Calculé par solde		

COMPTE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Solde des revenus primaires	Solde du compte d'affectation des revenus primaires	
-----------------------------	---	--

Emplois

Transferts courants nda	Autres charges	Compte de résultats	
Revenu disponible (= épargne)	Calculé par solde		

2-7-2-4 Système minimal de trésorerie cas 2

COMPTE DE PRODUCTION (pour une entreprise commerciale)

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Production	Ventes	Compte de résultats	
	<u>Moins partie de</u> : achats (estimée)	Compte de résultats	
	Autres produits	Compte de résultats	

Emplois

Consommation intermédiaire	<u>Partie de</u> : achats	Compte de résultats	
	<u>Partie de</u> : autres charges	Compte de résultats	
Valeur ajoutée	Calculée par solde		

COMPTE DE PRODUCTION (pour une entreprise non commerciale)

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Production	Ventes	Compte de résultats	
	Autres produits	Compte de résultats	

Emplois

Consommation intermédiaire	Achats	Compte de résultats	
	<u>Partie de</u> : autres charges	Compte de résultats	
Valeur ajoutée	Calculée par solde		

COMPTE D'EXPLOITATION

Opération CN	Intitulé SYSCOA	Tableau SYSCOA	Poste
--------------	-----------------	----------------	-------

Ressources

Valeur ajoutée	Solde du compte de production		
----------------	-------------------------------	--	--

Emplois

Rémunération des salariés	<u>Partie de</u> : autres charges	Compte de résultats	
Impôts sur la production	<u>Partie de</u> : autres charges	Compte de résultats	
Excédent brut d'exploitation	Calculé par solde		

2-8 POINTS DIVERS

Les points divers traités sont les suivants :

- bateaux étrangers pêchant sous licence dans la zone économique exclusive ;
- traitement des activités de la compagnie Air Afrique (et des autres sociétés possédées en commun par plusieurs gouvernements) ;
- élaboration de comptes régionaux (infra-nationaux) ;
- calcul du PIB régional ;
- exportations de services de transport aérien et de services de télécommunication.

2-8-1 Bateaux étrangers pêchant sous licence dans la zone économique exclusive

Ce problème se pose pour la plupart des pays côtiers où la pêche maritime est pratiquée. Ainsi des bateaux étrangers venant par exemple de la Communauté européenne, de la Chine ou de l'ex-URSS, moyennant un droit de pêche, peuvent venir pêcher dans la zone économique exclusive des pays concernés. Ils peuvent exporter directement la quasi-totalité de leur prises mais peuvent aussi en débarquer une partie dans les ports des économies considérées.

Le problème porte sur la manière d'enregistrer cette activité dans les comptes nationaux. A partir des indications du Manuel de la balance des paiements, et en l'absence d'indications précises dans le manuel du SCN, deux voies semblent envisageables.

La première, utilisée au Sénégal, consiste à n'enregistrer le poisson pêché ni en production, ni en exportations. Seul apparaît dans les comptes de la nation le paiement des licences de pêche. Il s'agit d'un transfert (opération D45) du reste du monde vers l'économie nationale. C'est également l'option retenue par la BCEAO.

La seconde, envisagée par la Mauritanie, consiste à considérer le poisson pêché comme faisant partie de la production et des exportations.

Les indications du Manuel de la balance des paiements amènent alors à considérer comme consommation intermédiaire liée à cette production un service importé de pêche, classé dans les services divers aux entreprises, égal en valeur à la différence entre la valeur du poisson et le montant des licences. Ceci conduit à une valeur ajoutée égale au montant des licences.

Les deux méthodes ne sont pas équivalentes du point de vue de la contribution au PIB. Elles le sont par contre du point de vue de la Balance des paiements²⁷ puisque dans la deuxième méthode, on a en exportation la valeur du poisson pêché et en importation la valeur du service, et on vient de voir que la différence entre les deux est égale au montant des licences.

Etant donné qu'il est peu évident de suivre de manière satisfaisante la quantité et la valeur du poisson exporté sous licence, la méthode utilisée au Sénégal est retenue pour sa simplicité.

²⁷ On remarquera cependant que si le solde courant est invariant selon les deux méthodes, le solde commercial est lui affecté par le choix de la méthode.

2-8-2 Sociétés détenues en commun par plusieurs gouvernements

Le SCN propose deux manières de traiter ce cas. La première consiste à imputer à chaque Etat actionnaire une partie de l'activité de la société proportionnellement à sa part dans le capital. La seconde conduit à considérer la société comme résidente de l'Etat dans lequel elle possède son siège.

Pour Air Afrique, la situation est assez complexe car :

- les Etats fondateurs ne possèdent pas la totalité du capital ;
- Air Afrique possède des agences et des ateliers d'entretien dans de nombreux pays.

Le partage de l'activité de la compagnie entre les différents Etats actionnaires est apparu difficile à réaliser car il aurait alors fallu imputer à chaque pays des dépenses réalisées de fait par le siège en Côte d'Ivoire (achats de biens et services, paiements de salaires, d'impôts, etc.). Il aurait alors fallu imaginer des flux en compensation pour respecter le solde des flux avec l'extérieur de chaque Etat.

La solution suivante est proposée :

- chaque agence est considérée comme une unité résidente du pays où elle est installée. Elle produit un service d'auxiliaire de transport, mesuré par ses coûts de fonctionnement (y compris, en principe, sa consommation de capital fixe) ;
- les activités du siège sont considérées comme faisant partie de l'économie du pays siège. Il en sera de même du traitement de l'ASECNA.

En ce qui concerne la BCEAO et la BEAC, il serait souhaitable d'obtenir des informations sur les coûts de fonctionnement de chacune de leurs directions ou agences nationales considérées comme résidentes. Dans le cas où cela s'avérerait difficile, on procédera à une répartition des coûts globaux supportés par ces banques centrales entre les différentes directions ou agences nationales proportionnellement au PIB estimé de chaque Etat. Le siège de toute institution régionale (BCEAO, BEAC, UEMOA, CEMAC, BAD, BOAD, etc.) est considéré comme extra-territorial.

2-8-3 Elaboration de comptes régionaux (infra-nationaux)

La demande en matière de comptes régionaux, de comptes trimestriels, etc se fait de plus en plus pressante. S'agissant des comptes régionaux, actuellement, c'est la méthode de la répartition géographique du PIB national sur la base d'un système de pondération qui est retenue par les pays qui les élaborent.

Toutes les demandes évoquées ci-dessus sont légitimes. Elles feront ultérieurement l'objet d'investigation par AFRISTAT et une méthode harmonisée de traitement sera envisagée.

2-8-4 Partage volume – prix dans les services

2-8-4-1 Les transports et communications

D'une manière générale, il est préférable d'utiliser des indices de prix plutôt que des indices de volume. Il a été recommandé d'utiliser en premier lieu, pour les services de transports et communications, les relevés de prix réalisés dans le cadre du calcul de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation des Etats membres de l'UEMOA (IHPC). Ceci vaut notamment pour les transports routiers et les postes et télécommunications.

La deuxième méthode consiste à sélectionner un produit particulier, jugé représentatif de la sous-branche, et d'en suivre le prix auprès d'un producteur. Le produit doit alors être identifié de manière très précise. Cette méthode est applicable au transport routier de marchandises (prix pratiqué par tel transporteur pour transporter sous tel conditionnement tel produit de tel endroit à tel endroit), le transport ferroviaire (prix d'un billet plein tarif de 2ème classe pour aller de telle ville à telle ville), le transport aérien et les auxiliaires de transports (dans ce dernier cas, la détermination du produit à suivre peut être plus délicate).

Il est également possible d'utiliser les informations issues de structures spécialisées (observatoire des transports) pour suivre des prix pratiqués et pour calculer des indicateurs de volume.

Lorsque le prix d'un produit donné n'est pas accessible, il est possible d'utiliser un indice de prix corrélé avec l'indice de prix du produit considéré. On pourra ainsi utiliser l'indice des prix des produits importés comme estimateur de l'indice des prix des services de transports maritimes.

Pour les auxiliaires de transports, il a également été suggéré de le faire évoluer en volume comme le volume composite des autres sous-branches de transports.

Des indicateurs de volume peuvent être recherchés pour confirmer les indices de prix calculés.

2-8-4-2 Le commerce

Il a été proposé d'utiliser comme déflateur l'indice général des prix à la consommation²⁸, qui rend effectivement compte de l'augmentation des prix de base des produits et des augmentations des taux de marge pratiqués par les commerçants.

Il a été relevé que la réalisation d'équilibre ressources-emplois aux prix de l'année précédente permettait de calculer directement la production de commerce aux prix de l'année précédente en sommant les marges sur les produits.

²⁸ Il serait en fait plus légitime de se limiter à l'indice des prix des biens (à l'exclusion des services).

2-8-4-3 *Les administrations publiques*

Les salaires peuvent être déflatés par l'indice de valeur du point d'indice. Le déflateur de la consommation intermédiaire peut être calculé de manière composite en se limitant aux principaux produits qui la compose. Il est également nécessaire de déflater la Consommation de capital fixe (lorsqu'elle rentre effectivement dans le calcul de la production) par l'indice de prix de la FBCF.

2-8-4-4 *Les banques et assurances*

Il a été proposé de calculer la SIFIM aux prix de l'année précédente en déflatant séparément les intérêts reçus et les intérêts versés en tenant compte des variations dans les taux d'intérêt. Les Services du Crédit des directions ou agences nationales des banques centrales estiment et publient les taux d'intérêt effectifs, créditeurs et débiteurs, pratiqués par les banques (taux "implicites").

Pour les assurances, il a été conseillé d'utiliser le prix d'un produit particulier auprès d'une compagnie déterminée ("assurance au tiers de telle automobile, de tel âge, assurée pour tel montant").

2-8-4-5 *Les services immobiliers*

L'indice des prix peut être calculé à partir des variétés suivies pour le calcul de l'IHPC.

2-8-4-6 *Les services aux entreprises*

L'indice de prix doit être déterminé en fonction d'un produit suivi dans chaque sous-branche. Ce produit peut être délicat à identifier et la variance des indices de prix parmi les différents producteurs élevée.

2-8-4-7 *Les services aux ménages*

Les indices de prix peuvent être calculés à partir des relevés de prix de l'IHPC.

2-8-5 *Traitement des achats d'eau effectués par une administration au profit des ménages*

Certaines administrations, en particulier des communes, supportent les frais de consommation d'eau mise à la disposition de leurs administrés (bornes-fontaines à usage public et gratuit).

Les coûts d'une telle consommation d'eau ne sont pas partie intégrante de la production de ces administrations, mais sont repris dans leur dépense de consommation finale. Ils devront ensuite être enregistrés comme transfert en nature des administrations vers les ménages et donc devenir partie intégrante de la consommation effective des ménages.

ANNEXE I : NOMENCLATURES

A. NOMENCLATURE DES SECTEURS INSTITUTIONNELS

S.1 Ensemble de l'économie

S.11 Sociétés non financières

S.111 Sociétés non financières publiques

S.112 Sociétés non financières privées

S.12 Sociétés financières

S.121 Banque centrale

S.122 Autres institutions de dépôts

S.123 Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension

S.124 Auxiliaires financiers

S.125 Sociétés d'assurance et fonds de pension

S.13 Administrations publiques

S.131 Administration centrale

S.132 Administrations locales

S.133 Administrations de sécurité sociale

S.14 Ménages

S.15 Institutions sans but lucratif au service des ménages

S.2 Reste du monde

B. NOMENCLATURE DES OPERATIONS ET DES AUTRES FLUX

1. OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES (PRODUITS) (P)

P.1 Production

P.11 Production marchande

P.12 Production pour usage final propre

P.13 Autre production non marchande

P.2 Consommation intermédiaire

P.3 Dépense de consommation finale

P.31 Dépense de consommation individuelle

P.32 Dépense de consommation collective

P.4 Consommation finale effective

P.41 Consommation individuelle effective

P.42 Consommation collective effective

1. OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES (PRODUITS) (P)(suite)

P.5 Formation brute de capital

- P.51 Formation brute de capital fixe
- P.52 Variation des stocks
- P.53 Acquisitions moins cessions d'objets de valeur

P.6 Exportations de biens et de services

- P.61 Exportations de biens
- P.62 Exportations de services

P.7 Importations de biens et de services

- P.71 Importations de biens
- P.72 Importations de services

2. OPERATIONS DE REPARTITION (D)

D.1 Rémunération des salariés

- D.11 Salaires et traitements bruts
- D.12 Cotisations sociales à la charge des employeurs
 - D.121 Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
 - D.122 Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs

D.2 Impôts sur la production et les importations

- D.21 Impôts sur les produits
 - D.211 Taxes du type TVA
 - D.212 Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA
 - D.213 Impôts sur les exportations
 - D.214 Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations et exportations
- D.29 Autres impôts sur la production

D.3 Subventions

- D.31 Subventions sur les produits
- D.39 Autres subventions sur la production

D.4 Revenus de la propriété

- D.41 Intérêts
- D.42 Revenus distribués des sociétés
- D.43 Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers
- D.44 Revenus de la propriété attribués aux assurés
- D.45 Loyers

D.5 Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.

- D.51 Impôts sur le revenu
- D.59 Autres impôts courants

2. OPERATIONS DE REPARTITION (D) (suite)

D.6 Cotisations et prestations sociales

- D.61 Cotisations sociales
- D.611 Cotisations sociales effectives
- D.612 Cotisations sociales imputées
- D.62 Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
- D.63 Transferts sociaux en nature
- D.631 Prestations sociales en nature
- D.632 Transferts de biens et services non marchands individuels

D.7 Autres transferts courants

- D.71 Primes nettes d'assurance-dommages
- D.72 Indemnités d'assurance-dommages
- D.73 Transferts courants entre administrations publiques
- D.74 Coopération internationale courante
- D.75 Transferts courants divers

D.8 Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension

D.9 Transferts en capital

- D.91 Impôts en capital
- D.92 Aides à l'investissement
- D.99 Autres transferts en capital

E. Population résidente totale

- E.1 Population active occupée
 - E11 Salariés
 - E111 Salariés déclarés
 - E112 Salariés non déclarés
 - E12 Entrepreneurs individuels
 - E121 Patrons
 - E122 Travailleurs pour compte propre
 - E13 Aides familiaux
- E.2 Population active sans emploi
- E.3 Population inactive

- 3. OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS (F)**
(Acquisition nette d'actifs financiers/accroissement net des passifs)
 - F.1 Or monétaire et DTS**
 - F.2 Numéraire et dépôts**
 - F.3 Titres autres qu'actions**
 - F.4 Crédits**
 - F.41 A court terme
 - F.42 A long terme
 - F.5 Actions et autres participations**
 - F.6 Réserves techniques d'assurance**
 - F.61 Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et sur les fonds de pension
 - F.62 Réserves-primaires et réserves-sinistres
 - F.7 Autres comptes à recevoir/à payer**
 - F.71 Crédits commerciaux et avances
 - F.79 Autres comptes à recevoir/à payer, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances
- 4. AUTRES ENTREES DES COMPTES D'ACCUMULATION (K)**
 - K.1 Consommation de capital fixe**
 - K.2 Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits**
 - K.3 Apparition économique d'actifs non produits**
 - K.4 Apparition économique d'actifs produits**
 - K.5 Croissance naturelle de ressources biologiques non cultivées**
 - K.6 Disparition économique d'actifs non produits**
 - K.7 Destructures d'actifs dues à des catastrophes**
 - K.8 Saisies sans compensation**
 - K.9 Autres changements de volume des actifs non financiers n.c.a.**
 - K.10 Autres changements de volume des actifs et passifs financiers n.c.a.**
 - K.11 Gains/pertes nominaux de détention**
 - K.12 Changements de classement ou de structure**

C. NOMENCLATURE DES SOLDES COMPTABLES (B)

- B.1 Valeur ajoutée / B.1* Produit intérieur**
- B.2 Excédent d'exploitation**
- B.3 Revenu mixte**
- B.4 Revenu d'entreprise**
- B.5 Solde des revenus primaires/B.5* Revenu national**
- B.6 Revenu disponible**
- B.7 Revenu disponible ajusté**
- B.8 Epargne**
- B.9 Capacité/besoin de financement**
- B.10 Variations totales de la valeur nette**
- B.11 Solde des échanges extérieurs de biens et de services**
- B.12 Solde des opérations courantes avec l'extérieur**
- B.90 Valeur nette**

D. NOMENCLATURE DES ACTIFS

1. ACTIFS NON FINANCIERS (AN)

AN.1 Actifs produits

- AN.11 Actifs fixes
 - AN.111 Actifs fixes corporels
 - AN.1111 Logements
 - AN.1112 Autres bâtiments et ouvrages de génie civil
 - AN.1113 Machines et équipements
 - AN.1114 Actifs cultivés
 - AN.112 Actifs fixes incorporels
 - AN.1121 Prospection minière et pétrolière
 - AN.1122 Logiciels
 - AN.1123 Oeuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales
 - AN.1129 Autres actifs fixes incorporels

- AN.12 Stocks
 - AN.121 Matières premières et fournitures
 - AN.122 Travaux en cours
 - AN.123 Produits finis
 - AN.124 Biens destinés à la revente

- AN.13 Objets de valeur
 - AN.131 Pierres et métaux précieux
 - AN.132 Antiquités et autres objets d'art
 - AN.139 Autres objets de valeur

AN.2 Actifs non produits

- AN.21 Actifs corporels non produits
 - AN.211 Terrains
 - AN.212 Gisements
 - AN.213 Ressources biologiques non cultivées
 - AN.214 Réserves d'eau
- AN.22 Actifs incorporels non produits
 - AN.221 Brevets
 - AN.222 Baux et autres contrats cessibles
 - AN.223 Fonds commerciaux
 - AN.229 Autres actifs incorporels non produits

2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (AF)

AF.1 Or monétaire et DTS

AF.2 Numéraire et dépôts

AF.21 Numéraire

AF.22 Dépôts transférables

AF.29 Autres dépôts

AF.3 Titres autres qu'actions

AF.31 A court terme

AF.32 A long terme

AF.4 Crédits

AF.41 A court terme

AF.42 A long terme

AF.5 Actions et autres participations

AF.6 Réserves techniques d'assurance

AF.61 Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et sur les fonds de pension

AF.62 Réserves-primaires et réserves-sinistres

AF.7 Autres comptes à recevoir/à payer

AF.71 Crédits commerciaux et avances

AF.79 Autres comptes à recevoir/à payer, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances

**E. NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS DES ETATS
MEMBRES D'AFRISTAT (NAEMA ET NOPEMA)**

(il existe une publication distincte, série méthode n°3 plus détaillée)

**NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS DES ETATS MEMBRES
D'AFRISTAT (NAEMA ET NOPEMA)**

Division	Groupe	Activités (NAEMA)	Division	Groupe	Produits (NOPEMA)
01		AGRICULTURE, CHASSE ET ACTIVITÉS ANNEXES	01		PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE
	01.1	Culture de céréales et autres cultures n.c.a.		01.1	Céréales et produits des autres cultures n.c.a.
	01.2	Culture de légumes ; horticulture ; pépinières		01.2	Légumes ; plantes et fleurs
	01.3	Culture de fruits, de noix, de plantes pour boisson ou épices		01.3	Fruits, noix, plantes pour boissons ou épices
	01.4	Élevage		01.4	Produits de l'élevage
	01.5	Culture et élevage associés		01.5	
	01.6	Activités annexes à la culture et à l'élevage		01.6	Services annexes à la culture et à l'élevage
	01.7	Chasse, piégeage, repeuplement en gibier et activités annexes		01.7	Produits de la chasse
02		SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE, ACTIVITÉS ANNEXES	02		PRODUITS SYLVICOLES
	02.1	Sylviculture et exploitation forestière		02.1	Produits de l'exploitation forestière
	02.2	Cueillette		02.2	Produits forestiers et de cueillette
	02.3	Activités annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière		02.3	Services forestiers
05		PÊCHE, PISCICULTURE, AQUACULTURE	05		PRODUITS DE LA PÊCHE, DE LA PISCICULTURE ET DE L'AQUACULTURE
	05.0	Pêche, pisciculture, aquaculture		05.0	Produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture
10		EXTRACTION DE CHARBON ET DE LIGNITE ; EXTRACTION DE TOURBE	10		CHARBON ET LIGNITE ; TOURBE
	10.0	Extraction de charbon et de lignite ; extraction de tourbe		10.0	Charbon et lignite ; tourbe
11		EXTRACTION DE PÉTROLE BRUT ET DE GAZ NATUREL ; ACTIVITÉS ANNEXES	11		PÉTROLE BRUT ET GAZ NATUREL ; SERVICES ANNEXES
	11.1	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel		11.1	Pétrole brut et gaz naturel
	11.2	Activités annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel		11.2	Services annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel
12		EXTRACTION DE MINÉRAIS D'URANIUM	12		MINÉRAIS D'URANIUM
	12.0	Extraction de minerais d'uranium		12.0	Minerais d'uranium
13		EXTRACTION DE MINÉRAIS MÉTALLIQUES	13		MINÉRAIS MÉTALLIQUES
	13.1	Extraction de minerais de fer		13.1	Minerais de fer
	13.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux n.c.a.		13.2	Minerais de métaux non ferreux n.c.a.
14		AUTRES ACTIVITÉS EXTRACTIVES	14		PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES
	14.1	Extraction de pierres, de sables et d'argiles		14.1	Pierres, sables et argiles
	14.2	Extraction d'engrais naturels et de minéraux pour l'industrie chimique		14.2	Engrais naturels et minéraux pour l'industrie chimique
	14.3	Activités extractives diverses		14.3	Produits minéraux divers

**NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS DES ETATS MEMBRES
D'AFRISTAT (NAEMA ET NOPEMA)**

Division	Groupe	Activités (NAEMA)	Division	Groupe	Produits (NOPEMA)
15		FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS	15		PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET BOISSONS
	15.1	Abattage, transformation et conservation des viandes		15.1	Viandes, produits à base de viande et produits de l'abattage
	15.2	Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques		15.2	Poissons et produits de la pêche préparés
	15.3	Transformation et conservation de fruits et légumes		15.3	Produits à base de fruits et légumes
	15.4	Fabrication de corps gras		15.4	Corps gras
	15.5	Fabrication de produits laitiers et de glaces		15.5	Produits laitiers et glaces
	15.6	Travail des grains ; fabrication de produits amylacés		15.6	Farines, autres produits à base de céréales ; produits amylacés
	15.7	Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.		15.7	Produits alimentaires à base de céréales n.c.a.
	15.8	Fabrication de produits alimentaires n.c.a.		15.8	Produits alimentaires n.c.a.
	15.9	Fabrication de boissons		15.9	Boissons
16		FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE TABAC	16		TABAC MANUFACTURE
	16.0	Fabrication de produits à base de tabac		16.0	Tabac manufacturé
17		FABRICATION DE TEXTILES	17		PRODUITS TEXTILES
	17.1	Filature, tissage et ennoblissement textile		17.1	Fils et filés ; tissus et services d'ennoblissement textile
	17.2	Fabrication d'autres articles textiles		17.2	Autres articles textiles
	17.3	Fabrication d'étoffes et d'articles de bonneterie		17.3	Étoffes et articles de bonneterie
18		FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT ; PRÉPARATION ET TEINTURE DES FOURRURES	18		ARTICLES D'HABILLEMENT ET FOURRURES
	18.0	Fabrication d'articles d'habillement ; préparation et teinture des fourrures		18.0	Articles d'habillement et fourrures
19		TRAVAIL DU CUIR ; FABRICATION D'ARTICLES DE VOYAGE ; FABRICATION DE CHAUSSURES	19		CUIRS TRAVAILLES ; ARTICLES DE VOYAGE ; CHAUSSURES
	19.1	Travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage		19.1	Peaux et cuirs ; articles de voyage
	19.2	Fabrication de chaussures		19.2	Chaussures et articles chaussants
20		TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS OU DE VANNERIE	20		PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS ; ARTICLES EN BOIS OU DE VANNERIE
	20.1	Sciage et rabotage du bois		20.1	Produits du sciage et du rabotage
	20.2	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie		20.2	Articles en bois, liège, vannerie et sparterie
21		FABRICATION DE PAPIER, DE CARTON ET D'ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON	21		PAPIERS, CARTONS ; ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON
	21.0	Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton		21.0	Papiers et cartons ; articles en papier ou en carton

**NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS DES ETATS MEMBRES
D'AFRISTAT (NAEMA ET NOPEMA)**

Division	Groupe	Activités (NAEMA)	Division	Groupe	Produits (NOPEMA)
22		ÉDITION, IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS	22		PRODUITS DE L'ÉDITION ET DE L'IMPRIMERIE ; SERVICES DE REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS
	22.1	Édition		22.1	Produits de l'édition
	22.2	Imprimerie		22.2	Produits de l'imprimerie
	22.3	Reproduction d'enregistrements		22.3	Services de reproduction d'enregistrements
23		RAFFINAGE PÉTROLIER, COKEFACTION, INDUSTRIES NUCLEAIRES	23		PRODUITS DU RAFFINAGE, DE LA COKEFACTION, ET DES INDUSTRIES NUCLÉAIRES
	23.1	Raffinage pétrolier		23.1	Produits pétroliers raffinés
	23.2	Cokéfaction ; traitement de combustibles nucléaires		23.2	Cokes et goudrons ; produits des industries nucléaires
24		FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES	24		PRODUITS CHIMIQUES
	24.1	Fabrication de produits chimiques de base		24.1	Produits chimiques de base
	24.2	Fabrication de produits pharmaceutiques		24.2	Produits pharmaceutiques
	24.3	Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien		24.3	Savons, parfums et produits d'entretien
	24.4	Fabrication de produits agrochimiques, de peintures et d'autres produits chimiques		24.4	Produits agrochimiques, peintures et autres produits chimiques
	24.5	Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles		24.5	Fibres synthétiques ou artificielles
25		FABRICATION DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRES PLASTIQUES	25		PRODUITS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRES PLASTIQUES
	25.1	Fabrication de produits en caoutchouc		25.1	Produits en caoutchouc
	25.2	Fabrication de produits en matières plastiques		25.2	Produits en matières plastiques
26		FABRICATION DE VERRE, POTERIES ET MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION	26		VERRE ; POTERIES ET MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION
	26.1	Fabrication de verre et d'articles en verre		26.1	Verre et articles en verre
	26.2	Fabrication de produits céramiques		26.2	Produits céramiques
	26.3	Fabrication de ciment, de matériaux et d'ouvrages en béton ou en pierre et d'autres produits minéraux métalliques n.c.a.		26.3	Ciment, matériaux et ouvrages en béton ou en pierre et autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
27		MÉTALLURGIE ; FONDERIE	27		PRODUITS MÉTALLURGIQUES ; PIÈCES DE FONDERIE
	27.1	Sidérurgie et première transformation de l'acier		27.1	Produits de la sidérurgie et de la première transformation de l'acier
	27.2	Métallurgie et première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux		27.2	Produits de la métallurgie, produits de la première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux
	27.3	Fonderie		27.3	Pièces de fonderie

**NOMENCLATURE D'ACTIVITES ET DE PRODUITS DES ETATS MEMBRES
D'AFRISTAT (NAEMA ET NOPEMA)**

Division	Groupe	Activités (NAEMA)	Division	Groupe	Produits (NOPEMA)
28		FABRICATION D'OUVRAGES EN MÉTAUX ; TRAVAIL DES MÉTAUX	28		OUVRAGES EN MÉTAUX ; PRODUITS DU TRAVAIL DES MÉTAUX
	28.1	Construction et menuiserie métalliques ; fabrication de citernes, réservoirs et générateurs de vapeur		28.1	Éléments en métal pour la construction ; réservoirs, chaudières et produits de la chaudronnerie
	28.2	Fabrication d'autres ouvrages en métaux ; travail des métaux		28.2	Autres ouvrages en métaux ; travail des métaux
29		FABRICATION DE MACHINES ET DE MATÉRIELS N.C.A.	29		MACHINES ET ÉQUIPEMENTS N.C.A.
	29.1	Fabrication de machines d'usage général		29.1	Machines et appareils d'usage général
	29.2	Fabrication de machines d'usage spécifique		29.2	Machines et appareils d'usage spécifique
	29.3	Fabrication d'appareils domestiques n.c.a.		29.3	Appareils domestiques n.c.a.
30		FABRICATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	30		MACHINES DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE
	30.0	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique		30.0	Machines de bureau et matériel informatique
31		FABRICATION DE MACHINES ET DE MATÉRIELS ÉLECTRIQUES	31		MACHINES ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES
	31.0	Fabrication de machines et de matériels électriques		31.0	Machines et matériels électriques
32		FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS DE RADIO, TÉLÉVISION ET COMMUNICATION	32		ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS DE RADIO, TÉLÉVISION ET COMMUNICATIONS
	32.0	Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication		32.0	Équipements et appareils de radio, télévision et communications
33		FABRICATION D'INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRÉCISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE	33		INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRÉCISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE
	33.0	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie		33.0	Instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
34		CONSTRUCTION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	34		PRODUITS DE LA CONSTRUCTION AUTOMOBILE
	34.0	Construction de véhicules automobiles		34.0	Véhicules automobiles
35		FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT	35		AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT
	35.1	Construction et réparations navales, aéronautiques et ferroviaires		35.1	Produits de la construction navale ou aéronautique ; matériel ferroviaire roulant
	35.2	Fabrication d'autres équipements de transport		35.2	Autres équipements de transport

**NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS DES ETATS MEMBRES
D'AFRISTAT (NAEMA ET NOPEMA)**

Division	Groupe	Activités (NAEMA)	Division	Groupe	Produits (NOPEMA)
36		FABRICATION DE MEUBLES ; ACTIVITÉS DE FABRICATION N.C.A	36		MEUBLES ; PRODUITS DIVERS N.C.A.
	36.1	Fabrication de matelas et de meubles		36.1	Matelas et meubles
	36.2	Activités de fabrication n.c.a.		36.2	Produits divers n.c.a.
37		RÉCUPÉRATION			
	37.0	Récupération			
40		PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ	40		ÉLECTRICITÉ, GAZ ET CHALEUR
	40.1	Production et distribution d'électricité		40.1	Électricité
	40.2	Production de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux		40.2	Gaz distribué et supports énergétiques
41		CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	41		EAU DISTRIBUÉE
	41.0	Captage, traitement et distribution d'eau		41.0	Eau distribuée
45		CONSTRUCTION	45		TRAVAUX DE CONSTRUCTION
	45.1	Préparation des sites		45.1	Travaux de préparation des sites
	45.2	Construction de bâtiments ; génie civil		45.2	Travaux de construction de bâtiments ou de génie civil
	45.3	Travaux d'installation		45.3	Travaux d'installation
	45.4	Travaux de finition		45.4	Travaux de finition
	45.5	Location de matériel de construction avec opérateur		45.5	Services de location de matériel de construction avec opérateur
50		COMMERCE ET RÉPARATION D'AUTOMOBILES	50		VENTES ET SERVICES DE RÉPARATION AUTOMOBILE
	50.1	Commerce de véhicules automobiles		50.1	Vente de véhicules automobiles
	50.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles		50.2	Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles
	50.3	Commerce de pièces et d'accessoires automobiles		50.3	Vente de pièces et d'accessoires automobiles
	50.4	Commerce et réparation de motocycles		50.4	Vente et réparation de motocycles
	50.5	Commerce de détail de carburants		50.5	Vente au détail de carburants
51		COMMERCE DE GROS ET ACTIVITÉS D'INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE DE GROS	51		VENTES EN GROS ET SERVICES D'INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE DE GROS
	51.1	Activités d'intermédiaires du commerce de gros		51.1	Services d'intermédiaires du commerce de gros
	51.2	Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, de produits alimentaires, boissons et tabacs		51.2	Vente en gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, de produits alimentaires, boissons et tabacs
	51.3	Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires		51.3	Vente en gros de biens de consommation non alimentaires
	51.4	Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles		51.4	Vente en gros de produits intermédiaires non agricoles
	51.5	Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures industriels		51.5	Vente en gros de machines, d'équipements et fournitures industriels
	51.6	Autres commerces de gros		51.6	Autres ventes en gros

**NOMENCLATURE D'ACTIVITES ET DE PRODUITS DES ETATS MEMBRES
D'AFRISTAT (NAEMA ET NOPEMA)**

Division	Groupe	Activités (NAEMA)	Division	Groupe	Produits (NOPEMA)
52		COMMERCE DE DÉTAIL ET RÉPARATION D'ARTICLES DOMESTIQUES	52		VENTE AU DÉTAIL ET SERVICES DE RÉPARATION D'ARTICLES DOMESTIQUES
	52.1	Commerce de détail en magasin non spécialisé		52.1	Vente au détail en magasin non spécialisé
	52.2	Commerce de détail en magasin spécialisé		52.2	Vente au détail en magasin spécialisé
	52.3	Commerce de détail de biens d'occasion		52.3	Vente au détail de biens d'occasion
	52.4	Commerce de détail hors magasin		52.4	Vente au détail hors magasin
	52.5	Réparation d'articles personnels et domestiques		52.5	Services de réparation d'articles personnels et domestiques
55		HÔTELS ET RESTAURANTS	55		SERVICES D'HÔTELLERIE ET DE RESTAURATION
	55.1	Hôtels et autres moyens d'hébergement de courte durée		55.1	Services d'hôtellerie et autres services d'hébergement
	55.2	Restaurants, débits de boissons		55.2	Services de restauration, services des débits de boissons
60		TRANSPORTS TERRESTRES	60		SERVICES DE TRANSPORTS TERRESTRES
	60.1	Transports ferroviaires		60.1	Services de transports ferroviaires
	60.2	Transports routiers de passagers		60.2	Services de transports routiers de passagers
	60.3	Transports routiers de marchandises		60.3	Services de transports routiers de marchandises
	60.4	Transports par conduites		60.4	Services de transports par conduites
61		TRANSPORT PAR EAU	61		SERVICES DE TRANSPORTS PAR EAU
	61.1	Transports maritimes et côtiers		61.1	Services de transports maritimes et côtiers
	61.2	Transports par voies navigables		61.2	Services de transports par voies navigables
62		TRANSPORTS AÉRIENS	62		SERVICES DE TRANSPORTS AÉRIENS
	62.0	Transports aériens		62.0	Services de transports aériens
63		ACTIVITÉS DES AUXILIAIRES DE TRANSPORTS	63		SERVICES D'AUXILIAIRES DE TRANSPORTS
	63.1	Manutention et entreposage		63.1	Services de manutention et d'entreposage
	63.2	Exploitation d'infrastructures de transports		63.2	Services des infrastructures de transports
	63.3	Activités d'organisation des transports		63.3	Services d'organisation des transports
64		POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	64		SERVICES DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
	64.1	Activités de poste et de courrier		64.1	Services de poste et de courrier
	64.2	Télécommunications		64.2	Services de télécommunications
65		INTERMÉDIATION FINANCIÈRE	65		SERVICES D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE
	65.1	Intermédiation monétaire		65.1	Services d'intermédiation monétaire
	65.2	Intermédiation financière non monétaire		65.2	Autres services d'intermédiation financière non monétaire

**NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS DES ETATS MEMBRES
D'AFRISTAT (NAEMA ET NOPEMA)**

Division	Groupe	Activités (NAEMA)	Division	Groupe	Produits (NOPEMA)
66		ASSURANCE	66		SERVICES D'ASSURANCE
	66.0	Assurance		66.0	Services d'assurance
67		ACTIVITÉS D'AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	67		SERVICES D'AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCE
	67.1	Activités d'auxiliaires financiers		67.1	Services d'auxiliaires financiers
	67.2	Activités d'auxiliaires d'assurance		67.2	Services d'auxiliaires d'assurance
70		ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	70		SERVICES IMMOBILIERS
	70.1	Activités immobilières sur biens propres		70.1	Services immobiliers sur biens propres
	70.2	Activités des agences immobilières		70.2	Services des agences immobilières
71		LOCATION SANS OPÉRATEUR	71		SERVICES DE LOCATION SANS OPÉRATEUR
	71.1	Location de matériels de transport		71.1	Services de location de matériels de transport
	71.2	Location de machines et équipements n.c.a.		71.2	Services de location de machines et équipements n.c.a.
	71.3	Location d'articles personnels et domestiques n.c.a.		71.3	Services de location d'articles personnels et domestiques n.c.a.
72		ACTIVITÉS INFORMATIQUES ET ACTIVITÉS CONNEXES	72		SERVICES INFORMATIQUES ET SERVICES CONNEXES
	72.1	Conseil informatique et développements logiciels		72.1	Services de conseil informatique et de développements logiciels
	72.2	Maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau		72.2	Services de maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau
	72.3	Autres activités informatiques		72.3	Autres services informatiques
73		RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	73		SERVICES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
	73.1	Recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie		73.1	Services de recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie
	73.2	Recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines		73.2	Services de recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines
74		SERVICES FOURNIS PRINCIPALEMENT AUX ENTREPRISES	74		SERVICES FOURNIS PRINCIPALEMENT AUX ENTREPRISES
	74.1	Activités juridiques, comptables et de conseil de gestion		74.1	Services juridiques, comptables et de conseil de gestion
	74.2	Activités d'architecture, d'ingénierie et autres activités techniques		74.2	Services d'architecture, d'ingénierie et autres activités techniques
	74.3	Autres activités de services fournis principalement aux entreprises		74.3	Autres services fournis principalement aux entreprises
75		ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	75		SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
	75.1	Activités d'administration générale, économique et sociale		75.1	Services d'administration générale, économique et sociale
	75.2	Activités de prérogative publique		75.2	Services de prérogative publique
	75.3	Sécurité sociale obligatoire		75.3	Services de sécurité sociale obligatoire

**NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS DES ETATS MEMBRES
D'AFRISTAT (NAEMA ET NOPEMA)**

Division	Groupe	Activités (NAEMA)	Division	Groupe	Produits (NOPEMA)
80		ÉDUCATION	80		SERVICES D'ÉDUCATION
	80.1	Enseignement préscolaire et primaire		80.1	Services d'enseignement préscolaire et primaire
	80.2	Enseignement secondaire		80.2	Services d'enseignement secondaire
	80.3	Enseignement supérieur		80.3	Services d'enseignement supérieur
	80.4	Activités de formation permanente et autres activités d'enseignement		80.4	Formation permanente et autres services d'enseignements
85		ACTIVITÉS DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE	85		SERVICES DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE
	85.1	Activités pour la santé humaine		85.1	Services relatifs à la santé humaine
	85.2	Activités vétérinaires		85.2	Services vétérinaires
	85.3	Action sociale		85.3	Services d'action sociale
90		ASSAINISSEMENT, VOIRIE ET GESTION DES DÉCHETS	90		SERVICES D'ASSAINISSEMENT, DE VOIRIE ET DE GESTION DES DÉCHETS
	90.0	Assainissement, voirie et gestion des déchets		90.0	Services d'assainissement, de voirie et de gestion des déchets
91		ACTIVITÉS ASSOCIATIVES	91		SERVICES FOURNIS PAR LES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES
	91.1	Activités des organisations économiques		91.1	Services fournis par les organisations économiques
	91.2	Activités des syndicats de travailleurs		91.2	Services fournis par les syndicats de travailleurs
	91.3	Activités des autres organisations associatives		91.3	Services fournis par les autres organisations associatives
92		ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES	92		SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS
	92.1	Activités cinématographiques, de radio, de télévision et de spectacle		92.1	Films et services cinématographiques, services de radio et de télévision, autres services de spectacle
	92.2	Activités d'agences de presse		92.2	Services des agences de presse
	92.3	Activités des médiathèques, musées, réserves naturelles		92.3	Services des médiathèques, musées, réserves naturelles
	92.4	Activités de jeux, activités sportives ou récréatives		92.4	Jeux, services liés au sport ou récréatifs
93		ACTIVITÉS DE SERVICES PERSONNELS	93		SERVICES PERSONNELS
	93.0	Activités de services personnels		93.0	Services personnels
95		ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE	95		SERVICES AUTOPRODUITS PAR LES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE
	95.0	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique		95.0	Services auto produits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
99		ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES	99		SERVICES FOURNIS PAR LES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES
	99.0	Activités des organisations extraterritoriales		99.0	Services fournis par les organisations extraterritoriales

**F. NOMENCLATURE D'ACTIVITES POUR LA COMPTABILITE NATIONALE
INSPIREE DE LA NAEMA**

**Nomenclature d'activités harmonisée pour la comptabilité nationale et correspondance
avec la nomenclature statistique (NAEMA)**

Codes	Intitulés	Correspondance NAEMA
010	Agriculture vi vrière	01.1 à 01.3 partiel
020	Culture de produits destinés principalement à l'industrie ou à l'exportation	01.1 à 01.3 partiel
030	Elevage et chasse	01.4 , 01.6 et 01.7
040	Activités annexes à la culture et à l'élevage	01.6
040	Sylviculture, exploitation forestière, activités annexes	02
050	Pêche, pisciculture, aquaculture	05
060	Activités extractives	10 à 14
070	Abattage, transformation et conservation des viandes et des poissons	15.1 et 15.2
080	Fabrication de corps gras	15.4
009	Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	15.6
100	Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.	15.7
110	Fabrication de sucre ; chocolaterie, confiserie ; transformation du café et du thé	15.81 à 15.83
120	Fabrication de produits alimentaires n.c.a.	15.3, 15.5, 15.84 et 15.85
130	Fabrication de boissons	15.9
140	Fabrication de produits à base de tabac	16
150	Egrenage du coton ; fabrication de textiles et d'articles d'habillement	17 et 18
160	Travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage ; fabrication de chaussures	19
170	Travail du bois et fabrication d'articles en bois ou de vannerie	20
180	Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton ; édition, imprimerie et reproduction d'enregistrements	21 et 22
190	Raffinage pétrolier, cokéfaction, industries nucléaires	23
200	Fabrication de produits chimiques	24
210	Fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques	25
220	Fabrication de verre, poteries et matériaux pour la construction	26
230	Métallurgie, fonderie ; fabrication d'ouvrages en métaux	27 et 28
240	Fabrication de machines et matériels divers	29 à 31
250	Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication ; fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	32 et 33
260	Construction de matériels de transport	34 et 35
270	Fabrication de meubles ; activités de fabrication n.c.a. ; récupération	36 et 37
280	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	40 et 41
290	Construction	45

Codes	Intitulés	Correspondance NAEMA
300	Commerce	50 à 52 sauf 50.2 et 52.5
310	Réparation automobile et réparation d'articles domestiques	50.2 et 52.5
320	Hôtels et restaurants	55
330	Transports	60 à 63
340	Postes et télécommunications	64
350	Activités financières	65 à 67
360	Activités immobilières	70
370	Services aux entreprises	71 à 74
380	Activités d'administration publique	75
390	Education	80
400	Activités de santé et d'action sociale	85
410	Activités à caractère collectif ou personnel	90 à 95

Possibilité d'ouverture :

Les pays qui souhaiteraient, au niveau 1 de leur nomenclature, faire apparaître des activités dans un détail plus grand que celui proposé ici, peuvent le faire, à condition que les positions ainsi créées constituent des regroupements de divisions, de groupes, voire de classes de la NAEMA.

Les codes donnés à ces branches d'activité doivent reprendre les deux premiers chiffres du code de la branche que l'on veut détailler, auxquels on ajoute un numéro d'ordre. La numérotation des branches reste ainsi séquentielle.

Exemple 1 :

Au lieu de :

Codes	Intitulés	Correspondance NAEMA
060	Activités extractives	10 à 14

Il est possible de créer :

Codes	Intitulés	Correspondance NAEMA
061	Extraction de produits énergétiques	10 à 12
062	Extraction de produits non énergétiques	13 et 14

Exemple 2 :

Au lieu de :

Codes	Intitulés	Correspondance NAEMA
020	Culture de produits destinés principalement à l'industrie ou à l'exportation	01.1 à 01.3 partiel

Il est possible de créer :

Codes	Intitulés	Correspondance NAEMA
021	Culture du cacao et du café	01.31 à 01.33
029	Culture d'autres produits principalement destinés à l'industrie ou à l'exportation	01.1 et 01.2, 01.34 à 01.37, partiels

ANNEXE II : MODELES ET TABLEAUX DES COMPTES

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES SOCIETES NON FINANCIERES

En millions de FCFA

I. Compte de production

Emplois			Ressources		
P.2	Consommation intermédiaire	15 869	P.1	Production	28 504
			P.11	Production marchande	28 451
			P.12	Production pour usage final propre	53
B.1b	Valeur ajoutée brute	12 635			

II. Comptes de distribution et d'utilisation du revenu

II.1 Compte de distribution primaire du revenu

II.1.1 Compte d'exploitation

Emplois			Ressources		
D.1	Rémunération des salariés	4 627	B.1b	Valeur ajoutée brute	12 635
D.11	Salaires et traitements bruts	4 307			
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	320			
D.121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	209			
D.122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	111			
D.29	Autres impôts sur la production	1 046			
D.39	Autres subventions sur la production	- 169			
B.2	Excédent brut d'exploitation	7 131			

II.1.2: Compte d'affectation des revenus primaires

Emplois			Ressources		
D.4	Revenus de la propriété	4 583	B.2	Excédent brut d'exploitation	7 131
D.41	Intérêts	1 368	D.4	Revenus de la propriété	264
D.42	Revenus distribués des sociétés	2 966	D.41	Intérêts	162
D.421	Dividendes	2 966	D.42	Revenus distribués des sociétés	102
D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	0	D.421	Dividendes	102
D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	123	D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	0
D.45	Loyers	126	D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0
			D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0
			D.45	Loyers	0
B.5	Soldes des revenus primaires	2 812			

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES SOCIETES NON FINANCIERES

En millions de FCFA

II.2 Compte de distribution secondaire du revenu

Emplois			Ressources		
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	1 023	B.5	<i>Soldes des revenus primaires</i>	2 812
D.51	Impôts sur le revenu	1 023	D.61	Cotisations sociales	0
D.59	Autres impôts courants	0	D.611	Cotisations sociales effectives	0
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	0	D.612	Cotisations sociales imputées	0
D.7	Autres transferts courants	1 543	D.7	Autres transferts courants	422
D.71	Primes nettes d'assurance-dommages	246	D.72	Indemnités d'assurance-dommages	391
D.75	Transferts courants divers	1 297	D.75	Transferts courants divers	31
B.6	<i>Revenu disponible</i>	668			

II.4 Compte d'utilisation du revenu

II.4.1 Compte d'utilisation du revenu disponible

Emplois			Ressources		
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	0	B.6	<i>Revenu disponible</i>	668
B.8	<i>Epargne</i>	668			

III. Compte d'accumulation

III.1 Compte de capital

Emplois			Ressources		
P.51	Formation brute de capital fixe	3 126	B.8	<i>Epargne</i>	668
K .1	Consommation de capital fixe	0	D.9	Transferts en capital à recevoir	119
P.52	Variation des stocks	-1 106	D.92	Aides à l'investissement	119
P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0	D.99	Autres transferts en capital	0
K .2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0	D.9	Transferts en capital à payer	0
			D.91	Impôts en capital	0
			D.99	Autres transferts en capital	0
B.9	<i>Capacité (+) / besoin (-) de financement</i>	-1 233			

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES SOCIETES NON FINANCIERES

En millions de FCFA

III.2 Compte financier

Variations des actifs			Variations des passifs		
F	Acquisition nette d'actifs financiers	707	F	Accroissement net des passifs	1 940
F.2	Numéraire et dépôts	337	F.2	Numéraire et dépôts	0
F.21	Numéraire	187	F.22	Dépôts transférables	0
F.22	Dépôts transférables	150	F.29	Autres dépôts	0
F.29	Autres dépôts	0	F.3	Titres autres qu'actions	800
F.3	Titres autres qu'actions	170	F.4	Crédits	700
F.4	Crédits	200	F.41	Crédits à court terme	700
F.41	Crédits à court terme	200	F.42	Crédits à long terme	0
F.42	Crédits à long terme	0	F.5	Actions et autres participations	240
F.5	Actions et autres participations	0	F.6	Réserves techniques d'assurance	0
F.6	Réserves techniques d'assurance	0	F.7	Autres comptes à payer	200
F.7	Autres comptes à recevoir	0	F.71	Crédits commerciaux et avances	200
F.71	Crédits commerciaux et avances	0	F.79	Autres comptes à payer à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	0
F.79	Autres comptes à recevoir à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	0			
			B.9	Capacité (+) / besoin (-) de financement	-1 233

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES SOCIETES FINANCIERES

En millions de FCFA

I. Compte de production

Emplois			Ressources		
P.2	Consommation intermédiaire	360	P.1	Production	1 917
			P.11	Production marchande	1 917
			P.12	Production pour usage final propre	0
B.1b	Valeur ajoutée brute	1 557			

II. Comptes de distribution et d'utilisation du revenu

II.1 Compte de distribution primaire du revenu

II.1.1 Compte d'exploitation

Emplois			Ressources		
D.1	Rémunération des salariés	340	B.1b	Valeur ajoutée brute	1 557
D.11	Salaires et traitements bruts	337			
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	3			
D.121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	2			
D.122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	1			
D.29	Autres impôts sur la production	186			
D.39	Autres subventions sur la production	0			
B.2	Excédent brut d'exploitation	1 031			

II.1.2 Compte d'affectation des revenus primaires

Emplois			Ressources		
D.4	Revenus de la propriété	1 775	B.2	Excédent brut d'exploitation	1 031
D.41	Intérêts	1 329	D.4	Revenus de la propriété	1 348
D.42	Revenus distribués des sociétés	428	D.41	Intérêts	2 570
D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0	P.119	Ajustement SIFIM	-1 241
D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	18	D.42	Revenus distribués des sociétés	19
D.45	Loyers	0	D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0
			D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0
			D.45	Loyers	0
B.5	Soldes des revenus primaires	604			

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES SOCIETES FINANCIERES

En millions de FCFA

II.2 Compte de distribution secondaire du revenu

Emplois			Ressources		
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	97	B.5	Soldes des revenus primaires	604
D.51	Impôts sur le revenu	97	D.6	Contributions sociales	0
D.59	Autres impôts courants	0	D.61	Cotisations sociales	0
D.6	Prestations sociales	0	D.7	Autres transferts courants	373
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	0	D.71	Primes nettes d'assurance-dommages	373
D.7	Autres transferts courants	408	D.72	Indemnités d'assurance-dommages	0
D.71	Primes nettes d'assurance-dommages	21	D.75	Transferts courants divers	0
D.72	Indemnités d'assurance-dommages	375			
D.75	Transferts courants divers	12			
B.6	Revenu disponible	472			

II.4 Compte d'utilisation du revenu

II.4.1 Compte d'utilisation du revenu disponible

Emplois			Ressources		
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	0	B.6	Revenu disponible	472
B.8	Epargne	472			

III. Compte d'accumulation

III.1 Compte de capital

Emplois			Ressources		
P.51	Formation brute de capital fixe	134	B.8	Epargne	472
K.1	Consommation de capital fixe	0	D.9	Transferts en capital à recevoir	0
P.52	Variation des stocks	0	D.92	Aides à l'investissement	0
P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0	D.99	Autres transferts en capital	0
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0	D.9	Transferts en capital à payer	0
			D.91	Impôts en capital	0
			D.99	Autres transferts en capital	0
B.9	Capacité (+) / besoin (-) de financement	338			

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES SOCIETES FINANCIERES

En millions de FCFA

III.2 Compte financier

Variations des actifs

F	Acquisition nette d'actifs financiers	1 113
F.1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	- 40
F.2	Numéraire et dépôts	103
F.21	Numéraire	103
F.22	Dépôts transférables	0
F.29	Autres dépôts	0
F.3	Titres autres qu'actions	850
F.4	Crédits	150
F.41	Crédits à court terme	50
F.42	Crédits à long terme	100
F.5	Actions et autres participations	50
F.6	Réserves techniques d'assurance	0
F.7	Autres comptes à recevoir	0
F.71	Crédits commerciaux et avances	0
F.79	Autres comptes à recevoir à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	0

Variations des passifs

F	Accroissement net des passifs	775
F.2	Numéraire et dépôts	422
F.21	Numéraire	172
F.22	Dépôts transférables	250
F.29	Autres dépôts	0
F.3	Titres autres qu'actions	120
F.4	Crédits	0
F.41	Crédits à court terme	0
F.42	Crédits à long terme	0
F.5	Actions et autres participations	111
F.6	Réserves techniques d'assurance	122
F.7	Autres comptes à payer	0
F.71	Crédits commerciaux et avances	0
F.79	Autres comptes à payer à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	0
B.9	Capacité (+) / besoin (-) de financemer	338

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

En millions de FCFA

I. Compte de production

Emplois			Ressources		
P.2	Consommation intermédiaire	1 596	P.1	Production	6 609
			P.11	Production marchande	0
			P.12	Production pour usage final propre	0
			P.13	Autre production non marchande	6 609
B.1b	Valeur ajoutée brute	5 013			
K.1	Consommation de capital fixe (p.m)	2 001			

II. Comptes de distribution et d'utilisation du revenu

II.1 Compte de distribution primaire du revenu

II.1.1 Compte d'exploitation

Emplois			Ressources		
D.1	Rémunération des salariés	2 941	B.1b	Valeur ajoutée brute	5 013
D.11	Salaires et traitements bruts	2 637			
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	304			
D.121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	247			
D.122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	57			
D.29	Autres impôts sur la production	71			
D.39	Autres subventions sur la production	0			
B.2	Excédent brut d'exploitation	2 001			

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

En millions de FCFA

II.1.2 Compte d'affectation des revenus primaires

Emplois			Ressources		
D.4	Revenus de la propriété	2 511	B.2	Excédent brut d'exploitation	2 001
D.41	Intérêts	2 511	D.2	Impôts sur la production et les importations	6 016
D.42	Revenus distribués des sociétés	0	D.21	Impôts sur les produits	4 566
D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	0	D.211	Taxes de type TVA	1 701
D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0	D.212	Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA	792
D.45	Loyers	0	D.214	Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et les impôts sur les importations	2 073
			D.29	Autres impôts sur la production	1 450
			D.3	Subventions	- 321
			D.31	Subventions sur les produits	- 38
			D.39	Autres subventions sur la production	- 283
			D.4	Revenus de la propriété	511
			D.41	Intérêts	211
			D.42	Revenus distribués des sociétés	174
			D.421	Dividendes	174
			D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	0
			D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0
			D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0
			D.45	Loyers	126
B.5	Soldes des revenus primaires	5 696			

II.2 Compte de distribution secondaire du revenu

Emplois			Ressources		
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0	B.5	Soldes des revenus primaires	5 696
D.59	Autres impôts courants	0	D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	1 553
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	551	D.51	Impôts sur le revenu	1 553
D.7	Autres transferts courants	3 228	D.59	Autres impôts courants	0
D.71	Primes nettes d'assurance-dommages	10	D.61	Cotisations sociales	416
D.73	Transferts courants entre administrations publiques	2 295	D.7	Autres transferts courants	3 797
D.74	Coopération internationale courante	56	D.72	Indemnités d'assurance-dommages	0
D.75	Transferts courants divers	867	D.73	Transferts courants entre administrations publiques	2 295
			D.74	Coopération internationale courante	640
			D.75	Transferts courants divers	862
B.6	Revenu disponible	7 683			

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

En millions de FCFA

II.3 Compte de redistribution du revenu en nature

Emplois			Ressources		
D.63	Transferts sociaux en nature	1 928	B.6	Revenu disponible	7 683
D.631	Prestations sociales en nature	1 928			
D.632	Transferts de biens et services non marchands individuels	0			
B.7	Revenu disponible ajusté	5 755			

II.4 Compte d'utilisation du revenu

II.4.1 Compte d'utilisation du revenu disponible

Emplois			Ressources		
P.3	Dépenses de consommation finale	6 609	B.6	Revenu disponible	7 683
P.31	Dépenses de consommation individuelle	1 928			
P.32	Dépenses de consommation collective	4 681			
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	0			
B.8	Epargne	1 074			

II.4.2 Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté

Emplois			Ressources		
P.4	Consommation finale effective	4 681	B.7	Revenu disponible ajusté	5 755
P.42	Consommation collective effective	4 681			
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	0			
B.8	Epargne	1 074			

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

En millions de FCFA

III. Compte d'accumulation

III.1 Compte de capital

Emplois			Ressources		
P.51	Formation brute de capital fixe	1 540	B.8	Epargne	1 074
P.52	Variation des stocks	0	D.9	Transferts en capital à recevoir	165
P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0	D.9	Transferts en capital à payer	- 120
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0			
B.9	Capacité (+) / besoin (-) de financement	- 421			

III.2 Compte financier

Variations des actifs			Variations des passifs		
F	Acquisition nette d'actifs financiers	660	F	Accroissement net des passifs	1 081
F.1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	0	F.2	Numéraire et dépôts	50
F.2	Numéraire et dépôts	100	F.21	Numéraire	0
F.21	Numéraire	50	F.22	Dépôts transférables	50
F.22	Dépôts transférables	25	F.29	Autres dépôts	0
F.29	Autres dépôts	25	F.3	Titres autres qu'actions	339
F.3	Titres autres qu'actions	15	F.4	Crédits	492
F.4	Crédits	270	F.41	Crédits à court terme	200
F.41	Crédits à court terme	10	F.42	Crédits à long terme	292
F.42	Crédits à long terme	260	F.5	Actions et autres participations	0
F.5	Actions et autres participations	250	F.6	Réserves techniques d'assurance	0
F.6	Réserves techniques d'assurance	0	F.7	Autres comptes à payer	200
F.7	Autres comptes à recevoir	25	F.71	Crédits commerciaux et avances	140
F.71	Crédits commerciaux et avances	0	F.79	Autres comptes à payer à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	60
F.79	Autres comptes à recevoir à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	25			
			B.9	Capacité (+) / besoin (-) de financement	- 421

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES MENAGES

En millions de FCFA

I. Compte de production

Emplois			Ressources		
P.2	Consommation intermédiaire	9 196	P.1	Production	28 249
			P.11	Production marchande	23 493
			P.12	Production pour usage final propre	4 756
B.1b	Valeur ajoutée brute	19 053			

II. Comptes de distribution et d'utilisation du revenu

II.1 Compte de distribution primaire du revenu

II.1.1 Compte d'exploitation

Emplois			Ressources		
D.1	Rémunération des salariés	1 816	B.1b	Valeur ajoutée brute	19 053
D.11	Salaires et traitements bruts	1 816			
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	0			
D.121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	0			
D.122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	0			
D.29	Autres impôts sur la production	137			
D.39	Autres subventions sur la production	- 114			
B.2	Excédent brut d'exploitation				
B.3	Revenu mixte	17 214			

II.1.2 Compte d'affectation des revenus primaires

Emplois			Ressources		
D.4	Revenus de la propriété	624	B.2	Excédent brut d'exploitation	
D.41	Intérêts	624	B.3	Revenu mixte	17 214
D.45	Loyers	0			
			D.1	Rémunération des salariés	10 362
			D.11	Salaires et traitements bruts	9 675
			D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	687
			D.4	Revenus de la propriété	2 088
			D.41	Intérêts	113
			D.42	Revenus distribués des sociétés	1 957
			D.421	Dividendes	1 957
			D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	
			D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0
			D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	18
			D.45	Loyers	0
B.5	Soldes des revenus primaires	29 040			

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES MENAGES

En millions de FCFA

II.2 Compte de distribution secondaire du revenu

Emplois			Ressources		
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	433	B.5	Soldes des revenus primaires	29 040
D.51	Impôts courants sur le revenu	433	D.6	Contributions sociales	551
D.59	Autres impôts courants	0	D.61	Cotisations sociales	0
D.6	Cotisations sociales	416	D.611	Cotisations sociales effectives	0
D.61	Prestations de sécurité sociale en espèces	416	D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	551
D.7	Autres transferts courants	1 879	D.7	Autres transferts courants	1 282
D.71	Primes nettes d'assurance-dommages	183	D.72	Indemnités d'assurance-dommages	155
D.75	Transferts courants divers	1 696	D.73	Transferts courants entre administrations publiques	0
			D.74	Coopération internationale courante	0
			D.75	Transferts courants divers	1 127
B.6	Revenu disponible	28 145			

II.3 Compte de redistribution du revenu en nature

Emplois			Ressources		
			B.6	Revenu disponible	28 145
			D.63	Transferts sociaux en nature	2 033
			D.631	Prestations sociales en nature	0
			D.632	Transferts de biens et services non marchands individuels	2 033
B.7	Revenu disponible ajusté	30 178			

II.4 Compte d'utilisation du revenu

II.4.1 Compte d'utilisation du revenu disponible

Emplois			Ressources		
P.3	Dépenses de consommation finale	26 573	B.6	Revenu disponible	28 145
P.31	Dépenses de consommation individuelle	26 573	D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	0
B.8	Epargne	1 572			

II.4.2 Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté

Emplois			Ressources		
P.4	Consommation finale effective	28 606	B.7	Revenu disponible ajusté	30 178
P.41	Consommation individuelle effective	28 606	D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	
B.8	Epargne	1 572			

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES MENAGES

En millions de FCFA

III. Compte d'accumulation

III.1 Compte de capital

Emplois

P.51	Formation brute de capital fixe	830
K.1	Consommation de capital fixe	0
P.52	Variation des stocks	33
P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0
B.9	Capacité (+) / besoin (-) de financement	709

Ressources

B.8	Epargne	1 572
D.9	Transferts en capital à recevoir	0
D.9	Transferts en capital à payer	0

III.2 Compte financier

Variations des actifs

F	Acquisition nette d'actifs financiers	1 600
F.2	Numéraire et dépôts	285
F.21	Numéraire	150
F.22	Dépôts transférables	135
F.29	Autres dépôts	0
F.3	Titres autres qu'actions	300
F.4	Crédits	465
F.41	Crédits à court terme	150
F.42	Crédits à long terme	315
F.5	Actions et autres participations	110
F.6	Réserves techniques d'assurance	122
F.7	Autres comptes à recevoir	318
F.71	Crédits commerciaux et avances	18
F.79	Autres comptes à recevoir à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	300

Variations des passifs

F	Accroissement net des passifs	891
F.2	Numéraire et dépôts	0
F.22	Dépôts transférables	0
F.29	Autres dépôts	0
F.3	Titres autres qu'actions	0
F.4	Crédits	734
F.41	Crédits à court terme	492
F.42	Crédits à long terme	242
F.7	Autres comptes à payer	157
F.71	Crédits commerciaux et avances	157
F.79	Autres comptes à payer à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	0
B.9	Capacité (+) / besoin (-) de financement	709

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES ISBL

En millions de FCFA

I. Compte de production

Emplois			Ressources		
P.2	Consommation intermédiaire	69	P.1	Production	198
			P.11	Production marchande	0
			P.12	Production pour usage final propre	0
			P.13	Autre production non marchande	198
B.1b	Valeur ajoutée brute	129			
K.1	Consommation de capital fixe				

II. Comptes de distribution et d'utilisation du revenu

II.1 Compte de distribution primaire du revenu

II.1.1 Compte d'exploitation

Emplois			Ressources		
D.1	Rémunération des salariés	119	B.1b	Valeur ajoutée brute	129
D.11	Salaires et traitements bruts	118			
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	1			
D.121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	1			
D.122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	0			
D.29	Autres impôts sur la production	10			
D.39	Autres subventions sur la production	0			
B. 2	Excédent brut d'exploitation	0			

II.1.2 Compte d'affectation des revenus primaires

Emplois			Ressources		
D.4	Revenus de la propriété	7	B.2	Excédent brut d'exploitation	0
D.41	Intérêts	7	D.4	Revenus de la propriété	1
D.42	Revenus distribués des sociétés	0	D.41	Intérêts	1
D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	0	D.42	Revenus distribués des sociétés	0
D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0	D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0
D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0	D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0
D.45	Loyers	0	D.45	Loyers	0
B.5	Soldes des revenus primaires	-6			

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES ISBL

En millions de FCFA

II.2 Compte de distribution secondaire du revenu

Emplois			Ressources		
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0	B.5	<i>Soldes des revenus primaires</i>	-6
D.59	Autres impôts courants	0	D.6	Cotisations sociales	0
D.6	Prestations sociales	0	D.7	Autres transferts courants	71
D.7	Autres transferts courants	0	D.72	Indemnités d'assurance-dommages	0
D.71	Primes nettes d'assurance-dommages	0	D.75	Transferts courants divers	71
D.75	Transferts courants divers	0			
B.6	<i>Revenu disponible</i>	65			

II.3 Compte de redistribution du revenu en nature

Emplois			Ressources		
D.63	Transferts sociaux en nature	105	B.6	<i>Revenu disponible</i>	65
D.631	Prestations sociales en nature	0			
D.632	Transferts de biens et services non marchands individuels	105			
B.7	<i>Revenu disponible ajusté</i>	-40			

II.4 Compte d'utilisation du revenu

II.4.1 Compte d'utilisation du revenu disponible

Emplois			Ressources		
P.3	Dépenses de consommation finale	105	B.6	<i>Revenu disponible</i>	65
P.31	Dépenses de consommation individuelle	105			
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	0			
B.8	<i>Epargne</i>	-40			

II.4.2 Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté

Emplois			Ressources		
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	0	B.7	<i>Revenu disponible ajusté</i>	-40
B.8	<i>Epargne</i>	-40			

SEQUENCE COMPLETE DES COMPTES DES ISBL

En millions de FCFA

III. Compte d'accumulation

III.1 Compte de capital

Emplois			Ressources		
P.51	Formation brute de capital fixe	13	B. 8	Epargne	-40
K .1	Consommation de capital fixe	0	D.9	Transferts en capital à recevoir	0
P.52	Variation des stocks	0	D.9	Transferts en capital à payer	0
P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0			
K .2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits				
B .9	Capacité (+) / besoin (-) de financement	-53			

III.2: Compte financier

Variations des actifs			Variations des passifs		
F	Acquisition nette d'actifs financiers	47	F	Accroissement net des passifs	100
F.2	Numéraire et dépôts	37	F.2	Numéraire et dépôts	0
F.21	Numéraire	17	F.22	Dépôts transférables	0
F.22	Dépôts transférables	20	F.29	Autres dépôts	0
F.29	Autres dépôts	0	F.3	Titres autres qu'actions	0
F.3	Titres autres qu'actions	0	F.4	Crédits	100
F.4	Crédits	0	F.41	Crédits à court terme	100
F.41	Crédits à court terme	0	F.42	Crédits à long terme	0
F.42	Crédits à long terme	0	F.5	Actions et autres participations	0
F.5	Actions et autres participations	0	F.6	Réserves techniques d'assurance	0
F.6	Réserves techniques d'assurance	0	F.7	Autres comptes à payer	0
F.7	Autres comptes à recevoir	10	F.71	Crédits commerciaux et avances	0
F.71	Crédits commerciaux et avances	10	F.79	Autres comptes à payer à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	0
F.79	Autres comptes à recevoir à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	0			
			B.9	Capacité (+) / besoin (-) de financement	-53

SEQUENCE COMPLETE DES OPERATION AVEC LE RESTE DU MONDE

VI. Compte extérieur des opérations sur biens et services de production

En millions de FCFA

Emplois			Ressources		
P.6	Exportations de biens et de services	16 887	P.7	Importations de biens et de services	13 070
B.11	Solde des échanges extérieurs de biens et de services	-3 817			

V.II Compte extérieur des revenus primaires et des transferts courants

Emplois			Ressources		
D.1	Rémunération des salariés	590	B.11	Solde des échanges extérieurs de biens et de services	-3 817
D.11	Salaires et traitements bruts	531	D.1	Rémunération des salariés	71
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	59	D.11	Salaires et traitements bruts	71
D.2	Impôts sur la production et les importations	0	D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	0
D.21	Impôts sur les produits	0	D.121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	0
D.211	Taxes de type TVA	0	D.122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	0
D.212	Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA	0	D.2	Impôts sur la production et les importations	0
D.213	Impôts sur les exportations	0	D.21	Impôts sur les produits	0
D.214	Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations et les exportations	0	D.211	Taxes de type TVA	0
D.29	Autres impôts sur la production	0	D.212	Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA	0
D.3	Subventions	0	D.213	Impôts sur les exportations	0
D.31	Subventions sur les produits	0	D.214	Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et les impôts sur les importations	0
D.39	Autres subventions sur la production	0	D.29	Autres impôts sur la production	0
D.4	Revenus de la propriété	53	D.3	Subventions	0
D.41	Intérêts	49	D.31	Subventions sur les produits	0
D.42	Revenus distribués des sociétés	4	D.39	Autres subventions sur la production	0
D.421	Dividendes	4	D.4	Revenus de la propriété	4 100
D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	0	D.41	Intérêts	2 831
D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0	D.42	Revenus distribués des sociétés	1 146
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0	D.421	Dividendes	174
D.51	Impôts sur le revenu	0	D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	0
D.59	Autres impôts courants	0	D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	123
D.6		0	D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0

SEQUENCE COMPLETE DES OPERATIONS AVEC LE RESTE DU MONDE

En millions de FCFA

V.II Compte extérieur des revenus primaires et des transferts courants (suite)

Emplois			Ressources		
D.61	Cotisations sociales	0	D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	0	D.51	Impôts sur le revenu	0
D.7	Autres transferts courants	1 112	D.59	Autres impôts courants	0
D.71	Primes nettes d'assurance-dommages	20	D.6	Contributions sociales	0
D.72	Indemnités d'assurance-dommages	171	D.61	Cotisations sociales	0
D.73	Transferts courants entre administrations publiques	0	D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	0
D.74	Coopération internationale courante	642	D.7	Autres transferts courants	2 225
D.75	Transferts courants divers	279	D.71	Primes nettes d'assurance-dommages	107
			D.72	Indemnités d'assurance-dommages	0
			D.73	Transferts courants entre administrations publiques	0
			D.74	Coopération internationale courante	58
			D.75	Transferts courants divers	2 060
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur	824			

V.III Compte d'accumulation

V.III.1 Compte de capital

Variations des actifs			Variations des passifs et de la valeur nette		
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0	B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur	824
			D.9	Transferts en capital à recevoir	0
			D.9	Transferts en capital à payer	-164
B.9	Capacité (+) / besoin (-) de financement	660			

V.III.2 Compte financier

Variations des actifs			Variations des passifs et de la valeur nette		
F	Acquisition nette d'actifs financiers	2 570	F	Accroissement net des passifs	1 910
F.1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	40	F.2	Numéraire et dépôts	430
F.2	Numéraire et dépôts	40	F.21	Numéraire	350
F.21	Numéraire	15	F.22	Dépôts transférables	30
F.22	Dépôts transférables	0	F.29	Autres dépôts	50
F.29	Autres dépôts	25	F.3	Titres autres qu'actions	76
F.3	Titres autres qu'actions	0	F.4	Crédits	459
F.4	Crédits	1 400	F.41	Crédits à court terme	18
F.41	Crédits à court terme	1 100	F.42	Crédits à long terme	441
F.42	Crédits à long terme	300	F.5	Actions et autres participations	59
F.5	Actions et autres participations	0	F.6	Réserves techniques d'assurance	0
F.6	Réserves techniques d'assurance	0	F.7	Autres comptes à payer	886
F.7	Autres comptes à recevoir	1 090	F.71	Crédits commerciaux et avances	246
F.71	Crédits commerciaux et avances	715	F.79	Autres comptes à payer, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	640
F.79	Autres comptes à recevoir, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	375			
			B.9	Capacité (+) / besoin (-) de financement	660

Compte de biens et services

En millions de FCFA

Ressources			Emplois		
P.1	Production	65 477	P.2	Consommation intermédiaire	28 331
P.11	Production marchande	53 861	P.3	Dépenses de consommation finale	33 287
P.12	Production pour usage final propre	4 809	P.4	Consommation finale effective	33 287
P.13	Autre production non marchande	6 807	P.31	Dépenses de consommation individuelle	26 573
D.21	Impôts sur les produits	4 566	P.4 1	Consommation individuelle effective	28 606
D.31	Subventions sur les produits	-38	P.32	Dépenses de consommation collective	6 714
P.7	Importations de biens et de services	13 070	P.4 2	Consommation collective effective	4 681
			P.5	Formation brute de capital	4 570
			P.51	Formation brute de capital fixe	5 643
			P.52	Variation des stocks	-1 073
			P.53	Acquisition moins cessions d'objets de valeur	0
			P.6	Exportations de biens et de se	16 887

LES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES

EMPLOIS

I. COMPTE DE PRODUCTION (en millions de FCFA)

RESSOURCES

TOTAL	Biens et services	Reste du Monde	Economie nationale	SIFIM	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	Codes	Opérations et soldes comptables	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	SIFIM	Economie nationale	Reste du Monde	Biens et services	TOTAL
	(Ressources)	S.2	S.1		S.11	S.12	S.13	S.14	S.15			S.11	S.12	S.13	S.14	S.15		S.1	S.2	(Emplois)	
13 070	13 070									P.7	Importations								13 070		13 070
16 887		16 887								P.6	Exportations									16 887	16 887
65 477	65 477									P.1	Production	28 504	1 917	6 609	28 249	198		65 477			65 477
53 861	53 861									P.11	Production marchande	28 451	1 917		23 493			53 861			53 861
4 809	4 809									P.12	Production pour usage final propre	53			4 756			4 809			4 809
6 807	6 807									P.13	Autre production non marchande			6 609		198		6 807			6 807
28 331			28 331	1 241	15 869	360	1 596	9 196	69	P.2	Consommation intermédiaire									28 331	28 331
37 146			37 146	-1 241	12 635	1 557	5 013	19 053	129	B.1b	Valeur ajoutée brute										
4 528	4 528									D.21-D.31	Impôts, nets des subventions/produits										
41 674			41 674							B.1*b	Produit intérieur brut										
2 001			2 001				2 001			K.1	Consommation de capital fixe (-) (p.m)										
-3 817	-3 817									B.11	Balance extérieure des biens et services										

EMPLOIS

II.1.1 COMPTE D'EXPLOITATION (en millions de FCFA)

RESSOURCES

TOTAL	Biens et services	Reste du Monde	Economie nationale	SIFIM	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	Codes	Opérations et soldes comptables	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	SIFIM	Economie nationale	Reste du Monde	Biens et services	TOTAL
	(Ressources)	S.2	S.1		S.11	S.12	S.13	S.14	S.15			S.11	S.12	S.13	S.14	S.15		S.1	S.2	(Emplois)	
										B.1b	Valeur ajoutée brute	12 635	1 557	5 013	19 053	129	-1 241	37 146			37 146
10 433		590	9 843		4 627	340	2 941	1 816	119	D.1	Rémunération des salariés										
9 746		531	9 215		4 307	337	2 637	1 816	118	D.11	Salaires bruts										
518		59	459		209	2	247		1	D.121	Cotisations sociales effectives										
169			169		111	1	57	0	0	D.122	Cotisations sociales imputées										
5 695			5 695		877	186	71	23	10	D.2-D.3	Impôts nets des subventions										
4 566	4 566									D.21	Impôt sur les produits										
1 450			1 450		1 046	186	71	137	10	D.29	Autres impôts sur la production										
- 38	- 38									D.31	Subventions sur les produits										
- 283			- 283		- 169			- 114		D.39	Autres subventions sur la production										
8 922			8 922	-1 241	7 131	1 031	2 001			B.2b	Exédent brut d'exploitation										
17 214			17 214					17 214		B.3b	Revenu mixte brut										

LES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES

EMPLOIS

II.1.2 COMPTE D'AFFECTATION DES REVENUS PRIMAIRES (en millions de FCFA)

RESSOURCES

TOTAL	Reste du Monde	Economie nationale	SIFIM	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	Codes	Opérations et soldes comptables	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	SIFIM	Economie nationale	Reste du Monde	TOTAL
	S.2	S.1		S.11	S.12	S.13	S.14	S.15			S.11	S.12	S.13	S.14	S.15		S.1	S.2	
									B.2b	Exédent brut d'exploitation	7 131	1 031	2 001		0	-1 241	8 922		8 922
									B.3b	Revenu mixte brut				17 214			17 214		17 214
									D.1	Rémunération des salariés				10 362			10 362	71	10 433
									D.11	Salaires bruts				9 675			9 675	71	9 746
									D.121	Cotisations sociales effectives				518			518		518
									D.122	Cotisations sociales imputée				169			169		169
									D.2	Impôts sur la production et les importations			6 016				6 016		6 016
									D.21	Impôts sur les produits			4 566				4 566		4 566
									D.29	Autres impôts sur la production			1 450				1 450		1 450
									D.3	Subventions			- 321				- 321		- 321
									D.31	Subventions sur les produits			- 38				- 38		- 38
									D.39	Autres subventions sur la production			- 283				- 283		- 283
9 553	53	9 500		4 583	1 775	2 511	624	7	D.4	Revenus de la propriété	264	1 348	511	2 088	1	1 241	5 453	4 100	9 553
5 888	49	5 839		1 368	1 329	2 511	624	7	D.41	Intérêts	162	2 570	211	113	1		3 057	2 831	5 888
0									P.119	Ajustement pour services bancaires imputés		-1 241				1 241	0		0
3 398	4	3 394		2 966	428				D.42	Revenus distribués des entreprises	102	19	174	1 957			2 252	1 146	3 398
123		123		123					D.43	Revenus étrangers réinvestis							0	123	123
18		18			18				D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés				18			18		18
126		126		126					D.45	Loyers des terres, redevances			126				126		126
38 146		38 146		2 812	604	5 696	29 040	- 6	B.5b/B.5*b	Revenu primaire brut / Revenu national brut									

EMPLOIS

II.2 COMPTE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU (en millions de FCFA)

RESSOURCES

TOTAL	Reste du Monde	Economie nationale	SIFIM	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	Codes	Opérations et soldes comptables	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	SIFIM	Economie nationale	Reste du Monde	TOTAL
	S.2	S.1		S.11	S.12	S.13	S.14	S.15			S.11	S.12	S.13	S.14	S.15		S.1	S.2	
									B.5b / B.5*b	Revenu primaire brut/ Revenu national brut	2 812	604	5 696	29 040	- 6		38 146		38 146
1 553		1 553		1 023	97		433		D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.			1 553				1 553		1 553
416		416					416		D.61	Cotisations sociales			416				416		416
551		551				551			D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature				551			551		551
8 170	1 112	7 058		1 543	408	3 228	1 879		D.7	Autres transferts courants	422	373	3 797	1 282	71		5 945	2 225	8 170
480	20	460		246	21	10	183		D.71	Primes nettes d'assurance-dommages		373					373	107	480
546	171	375			375				D.72	Indemnités d'assurance-dommages	391			155			546		546
2 295		2 295				2 295			D.73	Transferts courants entre administrations publiques			2 295				2 295		2 295
698	642	56				56			D.74	Coopération internationale courante			640				640	58	698
4 151	279	3 872		1 297	12	867	1 696		D.75	Autres transferts courants divers	31		862	1 127	71		2 091	2 060	4 151
37 033		37 033		668	472	7 683	28 145	65	B.6b	Revenu disponible brut									

LES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES

EMPLOIS

II.4.1 COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE (en millions de FCFA)

RESSOURCES

TOTAL	Biens et services	Reste du Monde	Economie nationale	SIFIM	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	Codes	Opérations et soldes comptables	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	SIFIM	Economie nationale	Reste du Monde	Biens et services	TOTAL
	(Ressources)	S.2	S.1		S.11	S.12	S.13	S.14	S.15			S.11	S.12	S.13	S.14	S.15		S.1	S.2	(Emplois)	
										B.6b	Revenu disponible brut	668	472	7 683	28 145	65		37 033			37 033
33 287			33 287				6 609	26 573	105	P.3	Dépense de consommation finale									33 287	33 287
33 287			33 287				4 681	28 606		P.4	Consommation finale effective (p.m.)									33 287	33 287
										D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension										
3 746			3 746		668	472	1 074	1 572	- 40	B.8b	Epargne brute										
		824								B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur										

VARIATIONS DES ACTIFS

III.I COMPTE DE CAPITAL (en millions de FCFA)

VARIATIONS DES PASSIFS

TOTAL	Biens et services	Reste du Monde	Economie nationale	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	Codes	Opérations et soldes comptables	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	Economie nationale	Reste du Monde	Biens et services	TOTAL
	(Ressources)	S.2	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14	S.15			S.11	S.12	S.13	S.14	S.15	S.1	S.2	(Emplois)	
									B.8b	Epargne brute	668	472	1 074	1 572	- 40	3 746			3 746
									B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur							824		824
5 643			5 643	3 126	134	1 540	830	13	P.51	Formation brute de capital fixe								5 643	5 643
2 001			2 001			2 001			K.1	Consommation de capital fixe des administrations publiques (-) (p.m)									
-1 073			-1 073	-1 106			33		P.52	Variation des stocks								-1 073	-1 073
									P.53	Acquisitions moins cessions d'objet de valeur									
									K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits									
									D.9	Transferts en capital à recevoir	119		165			284			284
									D.9	Transferts en capital à payer (-)			- 120			- 120	- 164		- 284
		660	- 660	-1 233	338	- 421	709	- 53	B.9	Capacité (+) /Besoin (-) de financement									

LES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES

VARIATIONS DES ACTIFS

III.2 COMPTE FINANCIER (en millions de FCFA)

VARIATIONS DES PASSIFS

TOTAL	Reste du Monde	Economie nationale	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	Codes	Opérations et soldes comptables	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	Economie nationale	Reste du Monde	TOTAL
	S.2	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14	S.15			S.11	S.12	S.13	S.14	S.15	S.1	S.2	
6 697	2 570	4 127	707	1 113	660	1 600	47	F	Acquisition nette d'actifs financiers / Accroissement net des passifs	1 940	775	1 081	891	100	4 787	1 910	6 697
0	40	- 40		- 40				F.1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)						0		0
902	40	862	337	103	100	285	37	F.2	Numéraire et dépôts	0	422	50	0	0	472	430	902
522	15	507	187	103	50	150	17	F.21	Numéraire		172	0			172	350	522
330		330	150		25	135	20	F.22	Dépôts transférables		250	50			300	30	330
50	25	25			25			F.29	Autres dépôts			0			0	50	50
1 335		1 335	170	850	15	300	0	F.3	Titres autres qu'actions	800	120	339			1 259	76	1 335
2 485	1 400	1 085	200	150	270	465	0	F.4	Crédits	700	0	492	734	100	2 026	459	2 485
1 510	1 100	410	200	50	10	150		F.41	Crédits à court terme	700		200	492	100	1 492	18	1 510
975	300	675		100	260	315		F.42	Crédits à long terme			292	242		534	441	975
410		410		50	250	110		F.5	Actions et autres participations	240	111			0	351	59	410
122	0	122	0	0	0	122	0	F.6	Réserves techniques d'assurance	0	122	0	0	0	122		122
1 443	1 090	353	0	0	25	318	10	F.7	Autres comptes à recevoir / à payer	200	0	200	157	0	557	886	1 443
743	715	28			0	18	10	F.71	Crédits commerciaux et avances	200		140	157		497	246	743
700	375	325			25	300		F.79	Autres comptes à recevoir / à payer, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances			60			60	640	700
								B.9	Capacité (+) /Besoins (-) de financement	-1 233	338	- 421	709	- 53	- 660	660	

D. LE TABLEAU DES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES

TABLEAU DES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES
En millions de FCFA

EMPLOIS

Comptes	TOTAL	Biens et services (Ressources)	Reste du Monde S.2	Economie nationale S.1	SIFIM	Sociétés non financières S.11	Sociétés financières S.12	Administrations publiques S.13	Ménages S.14	Institutions sans but lucratif S.15	Codes	Opérations et soldes comptables
I.	13 070	13 070									P.7	Importations de biens et services
	16 887		16 887								P.6	Exportations de biens et services
COMPTE DE PRODUCTION	65 477	65 477									P.1	Production
	53 861	53 861									P.11	Production marchande
	4 809	4 809									P.12	Production pour emploi final propre
BALANCE EXTERIEURE DES BIENS ET DES SERVICES	6 807	6 807									P.13	Autre production non marchande
	28 331			28 331	1 241	15 869	360	1 596	9 196	69	P.2	Consommation intermédiaire
	4 528	4 528									D.21-D.31	Impôts ou taxes, nets des subventions/produits
	37 146			37 146	-1 241	12 635	1 557	5 013	19 053	129	B.1b	Valeur ajoutée brute
	41 674			41 674							B.1*b	Produit intérieur brut
	2 001			2 001				2 001			K.1	Consommation de capital fixe des adm.publiques (-)
	-3 817		-3 817								B.11	Balance extérieure des biens et services
II.1.1	10 433		590	9 843		4 627	340	2 941	1 816	119	D.1	Rémunération des salariés
	9 746		531	9 215		4 307	337	2 637	1 816	118	D.11	Salaires bruts
	518		59	459		209	2	247	0	1	D.12	Cotisations sociales effectives
	169			169		111	1	57	0	0	D.13	Cotisations sociales fictives
	5 695		5 695			877	186	71	23	10	D.2-D.3	Impôts ou taxes, nets des subventions
	4 566	4 566									D.21	Impôts ou taxes./produits
COMPTE D'EXPLOITATION	1 701	1 701									D.211	TVA non déductible
	792	792									D.212	Impôts sur les importations hors TVA
	1 812	1 812									D.213	Droits et taxes à l'exportation
	261	261									D.214	Autres impôts indirects sur les produits
	-38	-38									D.31	Subventions/produits
	1 450			1 450		1 046	186	71	137	10	D.29	Autres impôts ou taxes/production
	-283			-283		-169	0	0	-114	0	D.39	Subventions/production
	8 922			8 922	-1 241	7 131	1 031	2 001		0	B.2b	Exédent brut d'exploitation
	17 214			17 214					17 214		B.3b	Revenu mixte brut
II.1.2	9 553		53	9 500		4 583	1 775	2 511	624	7	D.4	Revenus de la propriété
	5 888		49	5 839		1 368	1 329	2 511	624	7	D.41	Intérêts
COMPTE D'AFFECTATION DES REVENUS PRIMAIRES	3 398		4	3 394		2 966	428	0	0	0	P.119	Ajustement pour services bancaires imputés
	123			123		123	0	0	0	0	D.42	Revenus distribués des entreprises
	18			18		0	18	0	0	0	D.43	Revenus étrangers réinvestis
	126			126		126	0	0	0	0	D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés
	38 146			38 146		2 812	604	5 696	29 040	-6	D.45	Loyers des terres, redevances
											B.5b/B.5*b	Revenu primaire brut/revenu national brut
II.2	1 553			1 553		1 023	97	0	433	0	D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.
	416			416		0	0	0	416	0	D.61	Cotisations sociales
	551			551		0	0	551	0	0	D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
COMPTE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU	8 170		1 112	7 058		1 543	408	3 228	1 879	0	D.7	Autres transferts courants
	480		20	460		246	21	10	183	0	D.71	Primes nettes d'assurances-dommages
	546		171	375		0	375	0	0	0	D.72	Indemnités d'assurance-dommages
	2 295	0	2 295			0	0	2 295	0	0	D.73	Transferts entre administrations publiques
	698		642	56		0	0	56	0	0	D.74	Coopération internationale courante
	4 151		279	3 872		1 297	12	867	1 696	0	D.75	Autres transferts courants divers
	37 033			37 033		668	472	7 683	28 145	65	B.6b	Revenu disponible brut
II.3	2 033			2 033				1 928		105	D.63	Transferts sociaux en nature
COMPTE DE REDISTRIBUTION DU REVENU EN NATURE	37 033			37 033		668	472	5 755	30 178	-40	B.7b	Revenu disponible ajusté brut (p.m)
II.4.1	33 287			33 287		0	0	6 609	26 573	105	B.6b	Revenu disponible brut
	33 287			33 287		0	0	4 681	28 606	0	P.3	Dépenses de consommation finale
											P.4	Consommation finale effective (p.m.)
COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE											D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension
	3 746			3 746		668	472	1 074	1 572	-40	B.8b	Epargne brute
	824		824								B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur

TABLEAU DES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES
En millions de FCFA

RESSOURCES													
Codes	Opérations et soldes comptables	Sociétés non financières S.11	Sociétés financières S.12	Administrations publiques S.13	Ménages S.14	Institutions sans but lucratif S.15	SIFIM	Economie nationale S.1	Reste du Monde S.2	Biens et services (Emplois)	TOTAL	Comptes	
P.7	Importations de biens et services								13 070		13 070	I. COMPTÉ DE PRODUCTION BALANCE EXTERIEURE DES BIENS ET DES SERVICES	
P.6	Exportations de biens et services									16 887	16 887		
P.1	Production	28 504	1 917	6 609	28 249	198	0	65 477			65 477		
P.11	Production marchande	28 451	1 917		23 493			53 861			53 861		
P.12	Production pour emploi final propre	53			4 756			4 809			4 809		
P.13	Autre production non marchande			6 609		198		6 807			6 807		
P.2	Consommation intermédiaire									28 331	28 331		
D.21-D.31	Impôts ou taxes, nets des subventions/produits											II.1.1 COMPTÉ D'EXPLOITATION	
B.1b	Valeur ajoutée brute	12 635	1 557	5 013	19 053	129	-1 241	37 146			37 146		
B.1*b	Produit intérieur brut							41 674			41 674		
K.1	Consommation de capital fixe des adm.publiques (-)											II.1.2 COMPTÉ D'AFFECTATION DES REVENUS PRIMAIRES	
B.11	Balance extérieure des biens et services								-3 817		-3 817		
D.1	Rémunération des salariés				10 362			10 362	71		10 433		
D.11	Salaires bruts				9 675			9 675	71		9 746	II.2 COMPTÉ DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU	
D.12	Cotisations sociales effectives				518			518			518		
D.13	Cotisations sociales fictives				169			169			169		
D.2-D.3	Impôts ou taxes, nets des subventions			5 695				5 695			5 695		
D.21	Impôts ou taxes./produits			4 566				4 566			4 566		
D.211	TVA non déductible			1 701				1 701			1 701		
D.212	Impôts sur les importations hors TVA			792				792			792		
D.213	Droits et taxes à l'exportation			1 812				1 812			1 812		
D.214	Autres impôts indirects sur les produits			261				261			261		
D.31	Subventions/produits			-38				-38			-38		
D.29	Autres impôts ou taxes/production			1 450				1 450			1 450		
D.39	Subventions/production			-283				-283			-283		
B.2b	Exédent brut d'exploitation	7 131	1 031	2 001		0	-1 241	8 922			8 922		
B.3b	Revenu mixte brut				17 214			17 214			17 214		
D.4	Revenus de la propriété	264	1 348	511	2 088	1	1 241	5 453	4 100		9 553	II.2 COMPTÉ DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU	
D.41	Intérêts	162	2 570	211	113	1	0	3 057	2 831		5 888		
P.119	Ajustement pour services bancaires imputés	0	-1 241	0	0	0	1 241	0			0		
D.42	Revenus distribués des entreprises	102	19	174	1 957	0	0	2 252	1 146		3 398		
D.43	Revenus étrangers réinvestis	0	0	0	0	0	0	0	123		123		
D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0	0		18	0	0	18			18		
D.45	Loyers des terres, redevances	0	0	126		0	0	126			126		
B.5b/B.5*b	Revenu primaire brut/revenu national brut	2 812	604	5 696	29 040	-6		38 146			38 146		
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0	0	1 553	0	0	0	1 553			1 553		II.2 COMPTÉ DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU
D.61	Cotisations sociales	0	0	416	0	0	0	416			416		
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	0	0	0	551	0	0	551			551		
D.7	Autres transferts courants	422	373	3 797	1 282	71	0	5 945	2 225		8 170		
D.71	Primes nettes d'assurances-dommages	0	373	0	0	0	0	373	107		480		
D.72	Indemnités d'assurance-dommages	391	0	0	155	0	0	546			546		
D.73	Transferts entre administrations publiques	0	0	2 295	0	0	0	2 295			2 295		
D.74	Coopération internationale courante	0	0	640	0	0	0	640	58		698		
D.75	Autres transferts courants divers	31	0	862	1 127	71	0	2 091	2 060		4 151		
B.6b	Revenu disponible brut	668	472	7 683	28 145	65		37 033			37 033	II.3 COMPTÉ DE REDISTRIBUTION DU REVENU EN NATURE	
D.63	Transferts sociaux en nature				2 033			2 033			2 033		
B.7b	Revenu disponible ajusté brut (p.m)	668	472	5 755	30 178	-40		37 033			37 033		
B.6b	Revenu disponible brut	668	472	7 683	28 145	65	0	37 033			37 033	II.4.1 COMPTÉ D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE	
P.3	Dépenses de consommation finale								33 287		33 287		
P.4	Consommation finale effective (p.m.)								33 287		33 287		
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension												
B.8b	Epargne brute												
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur												

TABLEAU DES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES

En millions de FCFA

TABLEAU DES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES

En millions de FCFA

VARIATIONS DES ACTIFS

COMPTE D' ACCUMULATION

Comptes	Total	Biens et Services (Ressources)	Reste du monde S.2	Economie nationale S.1	SIFIM	Sociétés non financières S.11	Sociétés financières S.12	Adminis- tration publique S.13	Ménages S.14	Institutions sans buts lucratifs S.15	Codes	Opérations et soldes comptables
III.1												
COMPTE DE CAPITAL	3 746			3 746							B.8b	Epargne brute
	824		824								B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur
	5 643			5 643		3 126	134	1 540	830	13	P.51	Formation brute de capital fixe
	2 001			2 001		0	0	2 001	0	0	K.1	Consommation de capital fixe
	-1 073			-1 073		-1 106	0	0	33	0	P.52	Variations des stocks
						0	0	0	0	0	P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur
											K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits
	0										D.9	Transferts en capital à recevoir
	0			0				0			D.9	Transferts en capital à payer (-)
	0		660	-660		-1 233	338	-421	709	-53	B.9	Capacité (+) / Besoin (-) de financement
III.2												
COMPTE FINANCIER	6 697		2 570	4 127		707	1 113	660	1 600	47	F	Acquisition nette d'actifs financiers / Accroissement net des passifs
	0		40	-40			-40				F.1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)
	902		40	862		337	103	100	285	37	F.2	Numéraire et dépôts
	522		15	507		187	103	50	150	17	F.21	Numéraire
	330			330		150		25	135	20	F.22	Dépôts transférables
	50		25	25				25			F.29	Autres dépôts
	1 335			1 335		170	850	15	300	0	F.3	Titres autres qu'actions
	2 485		1 400	1 085		200	150	270	465	0	F.4	Crédits
	1 510		1 100	410		200	50	10	150		F.41	Crédits à court terme
	975		300	675			100	260	315		F.42	Crédits à long terme
	410			410			50	250	110		F.5	Actions et autres participations
	122		0	122		0	0	0	122	0	F.6	Réserves techniques d'assurance
	1 443		1 090	353		0	0	25	318	10	F.7	Autres comptes à recevoir / à payer
	743		715	28				0	18	10	F.71	Crédits commerciaux et avances
											F.79	Autres comptes à recevoir / à payer, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances
	700		375	325				25	300			

TABLEAU DES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES

En millions de FCFA

TABLEAU DES COMPTES ECONOMIQUES INTEGRES

En millions de FCFA

COMPTE D'ACCUMULATION
VARIATIONS DES PASSIFS

Codes	Opérations et soldes comptables	Sociétés non financières S.11	Sociétés financières S.12	Adminis- tration publique S.13	Ménages S.14	Institutions sans buts lucratifs S.15	SIFIM	Economie nationale S.1	Reste du monde S.2	Biens et Services (Emplois)	Total	Comptes
B.8b	Epargne brute	668	472	1 074	1 572	-40		3 746			3 746	III.1
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur								824		824	COMPTES DE CAPITAL
P.51	Formation brute de capital fixe									5 643	5 643	
K.1	Consommation de capital fixe											
P.52	Variations des stocks									-1 073	-1 073	
P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur											
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits											
D.9	Transferts en capital à recevoir	119		165				284	0		284	COMPTES FINANCIERS
D.9	Transferts en capital à payer (-)			-120				-120	-164		-284	
B.9	Capacité (+) / Besoin (-) de financement	-1 233	338	-421	709	-53		-660	660			
F	Acquisition nette d'actifs financiers / Accroissement net des passifs	1 940	775	1 081	891	100	0	4 787	1 910		6 697	III.2
F.1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)							0			0	COMPTES FINANCIERS
F.2	Numéraire et dépôts	0	422	50	0	0	0	472	430		902	
F.21	Numéraire		172	0				172	350		522	
F.22	Dépôts transférables		250	50				300	30		330	
F.29	Autres dépôts			0				0	50		50	
F.3	Titres autres qu'actions	800	120	339				1 259	76		1 335	
F.4	Crédits	700	0	492	734	100	0	2 026	459		2 485	COMPTES FINANCIERS
F.41	Crédits à court terme	700		200	492	100		1 492	18		1 510	
F.42	Crédits à long terme			292	242			534	441		975	
F.5	Actions et autres participations	240	111			0		351	59		410	
F.6	Réserves techniques d'assurance	0	122	0	0	0	0	122			122	
F.7	Autres comptes à recevoir / à payer	200	0	200	157	0	0	557	886		1 443	
F.71	Crédits commerciaux et avances	200		140	157			497	246		743	COMPTES FINANCIERS
F.79	Autres comptes à recevoir / à payer, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances			60				60	640		700	

REPARTITION DE LA PRODUCTION PAR TYPE, PAR BRANCHE D'ACTIVITE ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL (en millions de F CFA)

B r a n c h e s	Libellés des branches	(P11) Production marchande					(P12) Production pour usage final propre					(P13) Autre production non marchande		Total de la production par branche
		Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	ISBL	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	ISBL	Administrations publiques	ISBL	
		S.11	S.12	S.13	S.14	S.15	S.11	S.12	S.13	S.14	S.15	S.13	S.15	S.1
10	Agriculture vivrière	4			3 731					2 676				6 411
20	Culture de produits destinés à l'industrie ou à l'exportation	349			4 105					83				4 537
30	Elevage et chasse	17			589					352				958
40	Activités annexes à la culture et à l'élevage				118									118
50	Sylviculture, exploitation forestière, activités annexes	77			1 211					211				1 499
60	Pêche, pisciculture, aquaculture	34			150									184
70	Activités extractives	311			99		1							411
80	Abattage, transformation et conservation des viandes et des poissons	1 049			391									1 440
90	Fabrication de corps gras	262			349									611
100	Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	1 316					1							1 317
110	Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.	929			399		7							1 335
120	Fabrication de sucre ; chocolaterie, confiserie ; transformation du café et du thé	118			429									547
130	Fabrication de produits alimentaires n.c.a.	493			107		8							608
140	Fabrication de boissons	364			33									397
150	Fabrication de produits à base de tabac	296			17		2							315
160	Egrenage du coton ; fabrication de textiles et d'articles d'habillement	1 760			91		3							1 854
170	Travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage ; de chaussures	113			148									261
180	Travail du bois et fabrication d'articles en bois, etc.	1 278			536		2							1 816
190	Fabrication de papier, etc ; édition etc.	590			135									725
200	Raffinage pétrolier, cokéfaction, industries nucléaires	3 217												3 217
210	Fabrication de produits chimiques	968			14									982
220	Fabrication de produits en caoutchouc ; en plastiques	1 051			37		2							1 090
230	Fabrication de verre, etc.; matériaux de construction	345			421									766
240	Métallurgie ; fabrication d'ouvrages en métaux	1 258			122									1 380
250	Fabrication de machines et matériels divers	161												161
260	Fabrication d'équipements, etc.	4												4
270	Construction de matériels de transport	217					1							218
280	Fabrication de meubles, etc.; récupération	62			992									1 054
290	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1 103			30		7							1 140
300	Construction	668			2 371									3 039
310	Commerce	5 858			1 141		3							7 002
320	Réparation automobile, etc.	65			1 133									1 198
330	Hôtels et restaurants	231			275									506
340	Transports	2 265			1 278		15							3 558
350	Postes et télécommunications	779												779
360	Activités financières		1 917		40									1 957
370	Activités immobilières	95			829		1			1 434				2 359
380	Services aux entreprises	480			1 853									2 333
390	Activités d'administration publique											4 682		4 682
400	Education	81										1 528		1 609
410	Activités de santé et d'action sociale	87			25							399		511
420	Services collectifs, sociaux et personnels	96			294								198	588
Total		28 451	1 917	0	23 493	0	53	0	0	4 756	0	6 609	198	65 477

F. LE TABLEAU DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TRE)

TABLEAU DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TRE) en année de base (2000) à prix courant

TABL**TABLEAU DES RESSOURCES** (en millions de FCFA)[illegible]

TABLEAU DES EMPLOIS (en millions de FCFA)

	Consommation intermédiaire des branches	
--	---	--

EAU DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TRE) en année de base (2000) à prix courant

Production des branches d'activités (suite)														
Construction	Commerce	Réparation automobile et réparation d'articles domestiques	Hôtels et restaurants	Transports	Postes et télécommunications	Activités financières	Activités immobilières	Services aux entreprises	Activités d'administration publique	Éducation	Santé et action sociale	Services collectifs, sociaux et personnels	Service d'intermédiation financière indirectement mesuré	Total des branches
300	310	320	330	340	350	360	370	380	390	400	410	420	430	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 413
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4 533
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	958
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118
0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 503
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184
92	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	495
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 452
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	624
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 180
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 081
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	544
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	727
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	395
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	313
0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 852
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	257
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1 798
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	724
0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 211
0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 170
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 107
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	765
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 399
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 045
0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 012
2 939	5	0	0	16	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3 006
0	6 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 800
0	28	1 198	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 235
0	0	0	506	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	508
0	86	0	0	3 514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 605
0	12	0	0	0	779	0	0	0	0	0	0	0	0	791
0	0	0	0	4	0	1 957	0	0	0	0	0	0	0	1 963
0	6	0	0	5	0	0	2 358	3	0	0	0	0	0	2 378
6	49	0	0	16	0	0	0	2 328	0	1	0	0	0	2 557
0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 681	0	0	0	0	4 681
0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	1 608	0	0	0	1 613
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	511	0	0	511
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	586	0	0	586
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	660
3 039	7 002	1 198	506	3 558	779	1 957	2 359	2 333	4 682	1 609	511	588	0	65 477

Consommation intermédiaire des branches (suite)

	Construction	Commerce	Réparation automobile et réparation d'articles domestiques	Hôtels et restaurants	Transports	Postes et télécommunications	Activités financières	Activités immobilières	Services aux entreprises	Activités d'administration publique	Éducation	Santé et action sociale	Services collectifs, sociaux et personnels	Production imputée des services bancaires	Total des branches	Total de l'économie	Exportations	Consommation finale						Formation brute de capital fixe		Variations des stocks
	300	310	320	330	340	350	360	370	380	390	400	410	420	430	Dépense de consommation finale			Ménages			Administra-tion	ISBL				
																		Sous-total	Autocons.	Acheté						
	0	0	0	63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 143		44	6 254	6 254	2 676	3 578	0	0	0	1	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 126		6 699	529	529	83	446	0	0	47	-190	
	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350		1	1 106	1 106	352	754	0	0	42	22	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
14	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	513		139	665	665	211	454	0	0	41	214	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	253		13	195	195	0	195	0	0	0	0	
78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 373		556	0	0	0	0	0	0	0	-755	
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	323		759	1 271	1 271	0	1 271	0	0	0	0	
0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	249		23	901	901	0	901	0	0	0	37	
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127		886	273	273	0	273	0	0	28	0	
0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	526		317	377	377	0	377	0	0	29	0	
0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6		27	616	616	0	616	0	0	1	0	
0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	236		166	932	932	0	932	0	0	13	0	
0	0	0	43	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	151		5	491	491	0	491	0	0	26	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		2	339	339	0	339	0	0	100	0	
0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	574		729	1 115	1 115	3	1 112	0	0	0	170	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16		80	252	252	0	252	0	0	0	7	
415	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	841		1 100	42	42	0	42	0	0	0	98	
0	0	0	0	0	0	11	0	13	108	0	1	10	0	0	515		173	533	533	0	533	0	0	107	0	
52	61	15	15	993	3	4	4	19	139	0	2	6	0	0	1 927		1 825	536	536	0	536	0	0	28	0	
27	0	0	0	0	0	0	0	23	51	0	23	51	0	67	0	1 845		564	1 305	1 305	0	1 305	0	0	0	-111
30	11	4	0	130	0	0	0	7	13	0	7	13	0	0	684		599	252	252	0	252	0	0	79	0	
470	19	0	0	6	0	0	0	6	3	0	6	3	0	0	839		134	92	92	0	92	0	0	0	197	
410	18	92	1	38	4	0	0	9	9	0	9	0	2	0	2 217		243	45	45	0	45	0	0	8	-63	
89	0	0	0	0	0	11	0	1	191	0	1	191	0	0	436		94	53	53	0	53	0	1 824	-547		
0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	6	0	0	0	14		11	309	309	0	309	0	0	54	1	
43	43	31	0	561	0	0	0	21	17	0	0	0	8	0	920		280	671	671	0	671	0	0	530	-548	
11	67	2	15	47	13	3	2	34	69	3	24	2	0	0	444		73	779	779	0	779	0	0	354	3	
5	42	5	29	26	5	11	6	10	213	1	4	21	0	0	751		93	201	201	0	201	0	0	0	0	
2	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0	50		0	247	247	0	247	0	2 743	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
39	93	1	17	130	5	21	7	26	145	2	2	1	0	0	1 061		0	186	186	0	186	0	0	0	0	
2	15	0	5	6	0	5	0	5	9	0	0	0	0	0	64		131	317	317	0	317	0	0	0	0	
61	454	0	7	12	58	23	1	110	58	4	0	14	0	0	1 661		408	2 217	2 217	0	2 217	0	0	0	0	
12	71	1	18	28	10	18	1	9	150	0	7	11	0	0	435		14	369	369	0	369	0	0	0	0	
24	26	2	2	20	3	91	0	4	0	4	7	20	1	1 241	1 639		103	243	243	0	243	0	0	0	0	
16	124	1	40	29	14	24	1	66	112	2	40	1	0	0	635		51	1 693	1 693	1 433	260	0	0	0	0	
252	364	7	44	186	113	150	19	400	186	8	65	18	0	0	3 263		354	31	31	0	31	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	4 681	0	0	4 681	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	0	0	0	0	5		0	1 587	58	0	58	1 529	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	511	112	0	112	399	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1		0	602	497	0	497	0	105	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		191	469	469	0	469	0	0	0	0	
2 052	1 408	161	327	2 212	231	372	41	764	1 483	25	227	113	1 241	28 331		16 887	33 287	26 573	4 758	21 815	6 609	105	5 643	-1 073		
987	5 594	1 037	179	1 346	548	1 585	2 318	1 569	3 199	1 584	284	475	-1 241	37 146	41 674											
206	1 725	82	72	820	270	340	100	363	1 125	1 544	320	183	0	9 843	9 843											
194	1 662	79	70	768	270	337	97	340	978	1 389	317	181	0	9 215	9 215											
8	47	2	1	36	0	2	1	16	90	155	3	2	0	459	459			SOMME DES VALEURS AJOUTÉES		37 146						
4	16	1	1	16	0	1	2	7	57	0	0	0	0	169	169			IMPOTS / IMPORTATIONS		792						
35	434	13	4	79	0	186	1	13	71	1	1	11	0	1 450	1 450			IMPOTS / EXPORTATIONS		1 812						
4	36	0	0	8	0	0	0	0	70	0	2	0	0	283	283			AUTRES IMPOTS / PRODUITS		1 962						
750	3 471	942	103	455	278	1 059	2 217	1 263	2 003	41	-37	281	-1 241	26 136	26 136			SUBVENTIONS / PRODUITS		-38						
1 176	6 276	1 952	1 630	1 742	34	101	606	886	235	336	250	594	0	34 806	34 806		PIB			41 674			PIB		41 674	

**ANNEXE III : LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX
 METHODOLOGIQUES DE COMPTABILITE NATIONALE**

Bénin :

Pierre Crédo EKUE

Burkina Faso :

Lomizi BAZIN, Nama KORA

Cameroun :

Guy SHE ETOUNDI, Achille PEGOUE

Centrafrique :

Mustapha ISSEN, Moïse NAMKOÏ NA, Jean-Paul BALETE

Comores :

Houmadi ABDALLAH, Msaidie MOHAMED

Congo :

Michel MATAMONA

Côte d'Ivoire

Serge Jean EDI, Mathénin COULIBALY, Yao DALO

Gabon :

Paul-Henri NGUEMA MEYE

Guinée-Bissau :

Carlos MENDES da COSTA

Guinée Equatoriale :

Roberto LOBEDE MELL

Mali :

Mme DIALLO M'Bodji SENE, Mahmoud SAKO, Alikou DIARRA, Yamadou KEITA

Mauritanie :

Dialel GUISSSET, Taleb Abderahmane Ould El MAHJOUB

Niger :

Tassiou ALMADJIR, Halilou SOULEY, Yahaya ABDOULAYE

Sénégal :

Mme DIA Mame Siga NDIAYE, Mamadou Alhousseynou SARR

Tchad :

Pafroumi Patézéré DANZOUMBE, Nadjionoum DJIMTOINGAR

Togo :

Aglossou Kossi KPONSIHOIN

Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale :

Gilbert MIANGOUILA, Samuel GBAZA

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine :

Birimpo LOMPO, Abdoulaye DIOP

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

Jean-Yves SINZOGAN, Barema BOCOUM, Oumar DEMBELE

Banque des Etats de l'Afrique Centrale :

Nicole ESSOUNGOU, Thérèse ENGMBOM, Doulong BOURI, Christian Roger BOUASSAT

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

Akou ADJOGOU

Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique :

Souleymane TRAORE

Autres experts :

Richard MICHEL (Planistat Belgique), Michel SERUZIER (consultant), Ali GAMATIE (Bureau de Coopération Statistique – Union Européenne)

AFRISTAT :

Pierre COUAILLAC, Hubert Vihouénou GBOSSA, Eric METREAU, Eloi OUEDRAOGO, Prosper BACKINY

INDEXES

A

Actif	14, 58, 64
Actif cultivé	60, 98
Actif financier.....	45, 56, 61, 62, 65, 77
Actif non financier.....	57, 65
Actif non produit	38, 45, 57, 59, 61, 64
Actif produit	56, 64
Administration centrale	18, 21, 32
Administration publique	20, 21, 54, 105, 117
Administration publique de sécurité sociale	21, 107
Administration publique d'Etats fédérés.....	109
Administration publique locale	21, 109
Administration publique régionale	21, 54
Aide extérieure	135
Aide familiale	39
Aide internationale	135
Ajustement pour variation des droits des ménages	54, 55, 56
Année.....	135, 161
Année civile	83, 87
Année de base.....	74
Arbitrage	90, 134
Autoconsommation.....	92, 103
Autre dépôt	64, 170
Autre flux.....	12, 13
Autre impôt cournt	48
Autre impôt sur la production.....	42
Autres prestations de sécurité sociale en nature	54
Autres transferts courants	47, 52, 53
Autres transferts en capital.....	45, 49

B

Balance des paiements.....	121, 122
Besoin de financement	142
Biens et services.....	71, 165
Biens et services individualisables	56

C

Caf	15, 67, 70
Capacité ou besoin de financement	57
CITI	25
Coefficient techniaue	25, 82, 133
Commerce.....	34, 159
Commerce extérieur	119
Compte à prix constant	11
Compte de biens et services	69
Compte de branche	25
Compte de capital.....	56, 57
Compte de patrimoine	27, 56, 57, 66

Comptes économiques intégrés	27
Comptes satellite	9, 135
Consommation de capital fixe	104, 109
Consommation finale	82, 90, 101, 105, 117
Consommation finale effective	105, 117
Consommation intermédiaire	82
Cotisation et prestation sociale	39, 49, 51
Cotisation sociale	41
Cotisation sociale imputée	41, 51
Créance	15, 63
Crédit	59, 62

D

Dépense de consommation finale	55, 101, 117
Dépôt	20, 62, 64
Dépôt transférable	170
Dettes publiques	122
Dividende	45, 67
Droit constaté	15
DTS	61

E

Emploi	74
Emplois	24
Encours	87
Entreprise	20
Entreprise individuelle	14
Equilibre ressource emploi	69
Etablissement	13, 15, 20, 23, 24
Excédent d'exploitation	15, 39, 44
Exportation	15, 34, 42, 43, 157

F

FBCF	29,33,37,57,58,59,76
Flux	11
Fonction de production	13
Fonds de pension	20,46,54, 63
Fraude fiscale	119

G

Gain ou perte de détention	14
Gains / pertes nominaux de détention	57, 65

I

Importation	15
Impôts	12
Impôts courants sur le revenu	47
Impôts et droit sur les importations	42
Impôts sur la production et les importations	41
Impôts sur les produits	41
Indemnités due	52

Indice de prix	73, 159, 160
Indice de volume	72, 73
Inflation	31, 34, 38
Informatique	8, 58, 60, 76
Institutions de dépôt	20
Instruments financiers	20, 61, 77
Intérêt.....	34, 45, 55, 67
Intermédiaire financier	34, 35
ISBL	15, 30, 32, 51, 55

L, M

L'autre production non marchande	32, 34
Loyers	32, 45, 47
Marge	34, 70, 89
Ménage	13, 21, 22, 28, 29, 32, 43, 89, 117, 160,
Mode de valorisation.....	15
Moment d'enregistrement	8, 14, 15, 35, 48, 67,
Monnaie	20, 62

N, O, P

Nomenclature	16, 24, 25, 69
Opération.....	13, 16, 26, 105, 117
Opération financière	67
Or monétaire.....	61, 77
Parité de pouvoir d'achat	9
Passif financier	14, 16, 65
Patrimoine.....	47, 48, 56, 66
Patron.....	51, 74
PIB	39, 71, 157, 158
PNB	75
Population.....	73
Population active occupée	134
Prélèvement sur les revenus des quasi-sociétés.....	45
Prime d'assurance	35
Prix	11
Prix d'acquisition.....	218
Prix de base.....	15
Production.....	16, 24, 27, 28
Production marchande	28
Production non marchande	29, 30

R

Rémunération	13, 36, 39, 40
Réserve technique d'assurance	35, 61, 63
Résidence.....	18, 77
Reste du monde	11, 18, 23, 88, 122
Revenu.....	39, 47, 53, 54
Revenu de la propriété	34
Revenu de la propriété attribué aux assurés	46
Revenu mixte	39, 44

S

Secteur informel.....	8, 133
SIFIM	34
Société	11, 18
Société financière	11, 20
Société non financière	11, 19
Stocks	11, 14, 16, 31, 56, 57, 59, 60, 103
Subvention.....	43
Subvention sur la production.....	44
Subvention sur les produits	44

T

Taux de marge	83
Territoire	18, 42
Titre	62
Transfert	12
Transfert courant	46, 47, 52, 53
Transfert en capital.....	43, 52, 60
TVA.....	42

U, V

Unité de production homogène	23
Unité institutionnelle	17
Valeur ajoutée.....	16, 23, 38
Variation d'actifs.....	14
Variation des stocks.....	Voir Stocks
Volume	65, 71, 72, 77

